

Ci-après, la liste des opérations urgentes validées par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine dans le cadre du Protocole de Préfiguration et à engager dès 2016 :

**+ Lancement du relogement en vue de la démolition de la barre ICF rue Monmousseau  
(198 logements et 38 garages)**



*Immeuble constituant une rupture urbaine forte entre le Plateau et le centre-ville: démolition validée en vue de la réalisation d'une continuité urbaine au travers de la Balme.*

*Conduite du relogement : lancement du processus en mars 2016*

**+ Lancement du relogement en vue de la démolition de la tour 36 GLH Boulevard Lénine  
(76 logements)**



*Poursuite de l'opération d'aménagement engagée dans le cadre du PNRU 1 et arrêtée pour cause de périmètre de risques technologiques,*

*Immeuble validé à la démolition dans le cadre du NPNRU, Secteur à forts dysfonctionnements sociaux et sécuritaires.*

*Conduite du relogement : lancement du processus en avril 2016*

**+ Lancement de la réhabilitation de la résidence Edouard Herriot d'Alliade (Monmousseau)  
(4 barres, 200 logements)**



*Bâti dégradé,*

*Proximité d'un programme neuf livré en 2014,*

*Espaces extérieurs internes réaménagés dans le cadre du PNRU 1.*

**+ Lancement de la réhabilitation de la résidence du Couloud de la SACOVIV (Pyramide)  
(4 barres, 220 logements).**



*État de vétusté avancé,*

*Projet de traitement des espaces extérieurs à concevoir en lien avec la résidence voisine du Kéops (Alliade).*



L'ambition est de mettre en œuvre des projets forts et innovants, nourrissant la singularité du territoire et s'inscrivant dans la perspective d'une ville durable et solidaire, pour opérer un effet levier sur l'attractivité des quartiers.

## **+ ORIENTATION #1 :**

### **INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'ensemble des actions intègre les enjeux de développement durable en lien avec les orientations de l'Agenda 21, porté par la Ville de Vénissieux .

Dans une perspective de démarche intégrée, les actions proposées s'articuleront donc autour de 4 axes : l'économie sociale et solidaire, l'énergie, le cadre de vie et la mobilité, dans un objectif de ville durable et solidaire et d'excellence environnementale.

De plus, le projet urbain a été construit en intégrant pleinement les enjeux de développement durable. Enfin, certaines actions seront proposées dans le cadre des appels à manifestation du programme d'investissement d'avenir « Villes et Territoires durables », porté par l'ANRU.

### **Mesure 1 : Développer un programme d'actions répondant aux enjeux du Développement Durable**

- (1) Engager des actions exemplaires autour de l'habitat (réhabilitation, gestion des charges, etc.)
- (2) Promouvoir le développement des modes doux
- (3) S'appuyer sur l'économie sociale et solidaire pour développer des outils innovants (recyclerie, garage solidaire)
- (4) Contribuer à la valorisation des espaces verts / naturels

## + ORIENTATION #2 :

### **METTRE EN ŒUVRE UN NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN**

Après la phase de « réparation » de la 1ère convention ANRU, l'ambition est d'élargir l'échelle d'intervention, de valoriser sur le long terme un territoire doté d'atouts et d'un fort potentiel de développement, de poursuivre son intégration avec le reste de la commune, partie prenante de l'agglomération **et d'en renouveler l'image.**

Le travail inter-partenarial a consolidé les principes suivants (dans la continuité des enjeux du cahier des charges de la mission urbaine confiée par la Métropole de Lyon et la ville de Vénissieux à Passagers des Villes):

- Produire une vision prospective à 20/30 ans poursuivant la transformation engagée en agissant sur le traitement des franges urbaines pour continuer à faire la ville,
- Elaborer une stratégie inscrite aux différentes échelles territoriales pour repositionner le devenir des quartiers dans l'évolution de la ville, du bassin et de l'agglomération selon les domaines (habitat, économie, identité et rôle du territoire à l'échelle de la ville, du bassin et de la métropole...).

**L'élaboration d'un nouveau projet de renouvellement urbain pour la période 2015/2030** pour le QPV Vénissieux-Minguettes / Saint-Fons Clochettes est conduite depuis avril 2013, pour construire de manière inter partenariale le projet de renouvellement urbain à déployer à terme, sur une période estimée à 15 ou 20 ans. **Ce projet à horizon 2030 a vocation à évoluer et à être précisé dans le cadre des concertations à mettre en œuvre selon les formes légales du code de l'urbanisme, et dans le cadre des dispositifs de concertation habitants (Conseil Citoyen).**

Le projet d'ensemble à horizon 2030 a été validé par un comité inter partenarial de pilotage du GPV, en présence notamment du Préfet, du Vice-Président métropolitain délégué et du Maire, le 18 décembre 2014.

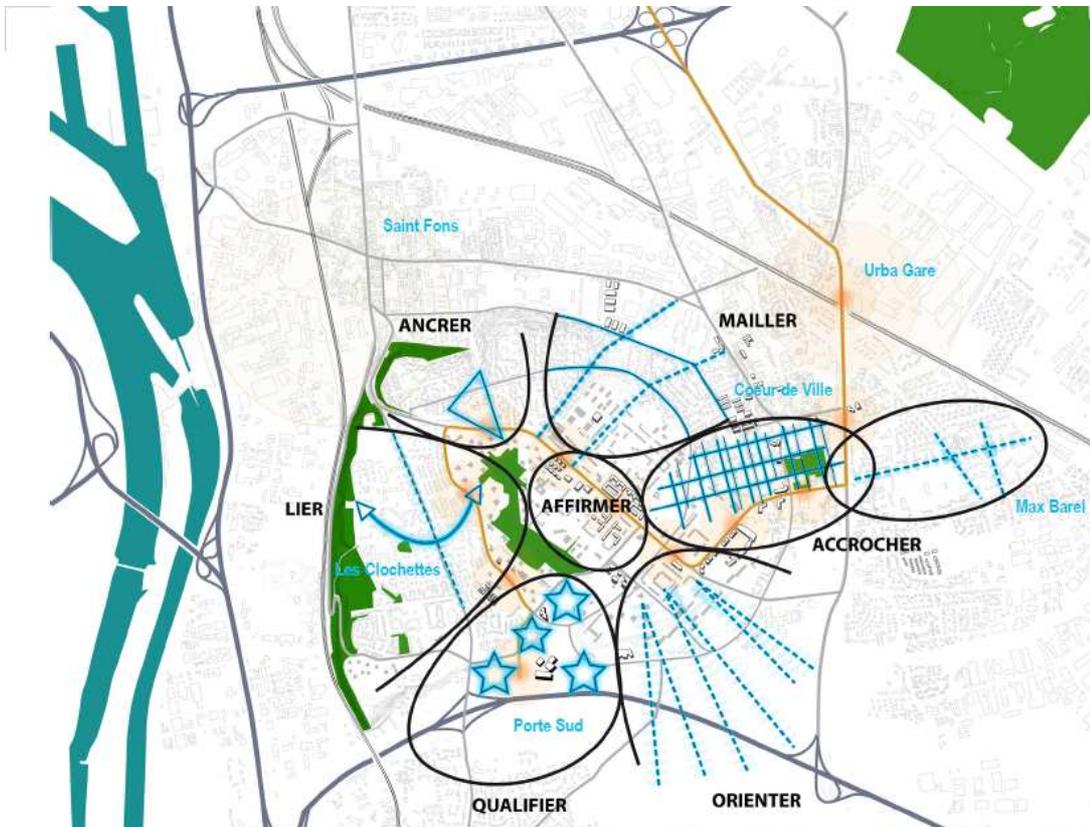
**Le comité de pilotage a validé un niveau d'ambition du projet à terme (2030) et un premier phasage opérationnel pour la convention de site ANRU-NPNRU à 2024.**

La stratégie urbaine est basée sur les orientations suivantes :

- un territoire peuplé à terme par environ 28 000 habitants, dans une commune qui en compterait entre 75 000 et 85 000 selon les scénarios habitat possibles,
- l'inscription du projet de renouvellement urbain du QPV Minguettes-Clochettes en cohérence et en synergie avec les grands projets sur la ville (Vénissieux Cœur de Ville, Urbagare, Puisoz-Laurent Bonneval) et le bassin de vie des Portes du Sud (Vallée de la Chimie, trame verte Parilly-Dupic-Grandes Terres),
- la diversification de l'habitat sur les Minguettes, dans la perspective d'un rapprochement de la moyenne de la ville en termes de locatif social (50% / actuellement, 77% sur QPV Minguettes),
- le développement de la vocation économique du plateau notamment sur les secteurs entrée porte sud-Darnaise, Monmousseau Balmes, Vénissy... pour poursuivre la diversification des fonctions, faire émerger des projets singuliers, de qualité et en lien avec les dynamiques économiques de la ville et de la Métropole.

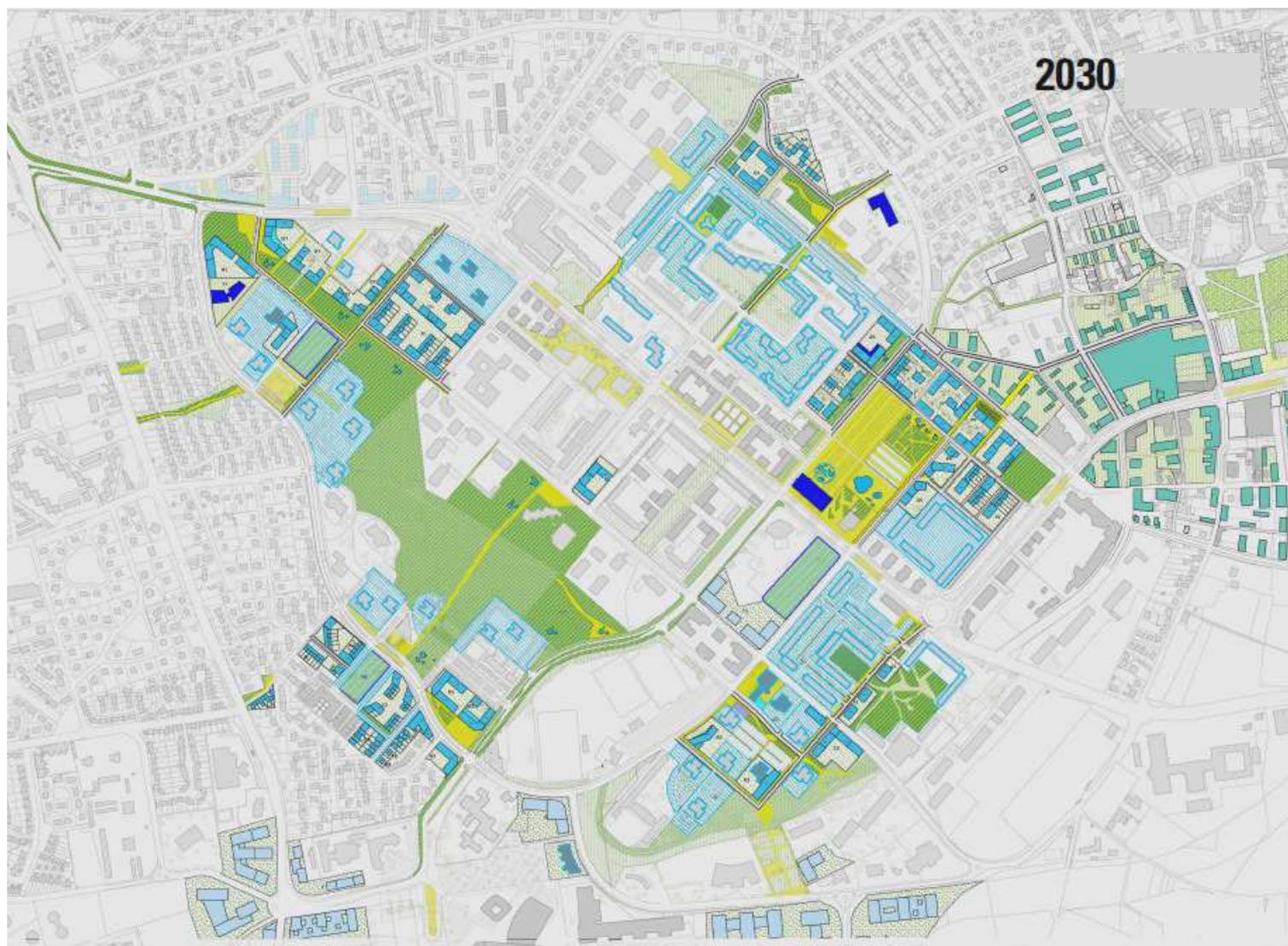
## VISION ET AMBITION DU PROJET A 2030

### **Stratégie : les 7 orientations des Portes des Grandes Terres**



Le projet de renouvellement urbain 2015/2030 favorise ainsi:

- **du point de vue de l'aménagement, la réalisation de places aux interfaces et dans les flux** : ainsi le réaménagement de la place du marché en un espace dédié à toute la ville constitue un élément central du programme.
- **du point de vue de l'habitat, la recherche d'une diversification des produits (accession abordable, accession sociale,...) et des formes architecturales, tout en conduisant une action énergique de requalification du parc social et des copropriétés des années 60/70** : dans un territoire caractérisé par une spécialisation résidentielle forte, et par une présence dominante de logement social public (75%), la possibilité de parcours résidentiels diversifiés sur le quartier lui-même est un enjeu majeur.
- **du point de vue des équilibres sociaux, la réduction des secteurs fortement déséquilibrés**, sur lesquels la vie quotidienne est très difficile sur de multiples aspects (sécurité, cadre de vie...), et où la reproduction des échecs (taux de chômage, réussite scolaire...) est extrêmement préoccupante et a tendance à se dégrader.
- **du point de la diversification des fonctions et de l'enrichissement du territoire en matière de savoir, l'élaboration d'un programme de développement économique en lien avec les projets du bassin et de la métropole, le développement d'action et d'investissements pour améliorer l'offre et l'accès aux savoirs (livre et lecture, sciences...)**
- **du point de vue de la participation des habitants, la poursuite de l'animation autour de la Maison du Projet et la mobilisation du levier culturel et artistique.**



**+ OBJECTIFS**

- \_un parc urbain valorisé**
- \_Une place du Marché redessinée** et programmée pour être un espace public emblématique de la Ville
- \_ Le développement de la **mixité des programmes** (logements, activités économiques et services publics)
- \_ Des services de proximité** maintenus par quartiers et revalorisés
- \_ Un maillage viaire** complété et relié aux quartiers environnants
- \_ Une diversité des modes d'interventions** sur le logement (réhabilitation, restructuration, typologies ...)

**LE PROJET EN QUELQUES CHIFFRES A 2030**

- \_ 2 085 Logements construits
- \_ 4 330 logements résidentialisés
- \_ 4 000 logements rénovés
- \_ 1 172 logements démolis

## DÉPLOIEMENT DU PROJET URBAIN POUR LA PERIODE 2016-2024

Le comité de pilotage du 18 décembre 2014 a validé une stratégie de déploiement opérationnel du projet, qui constitue la base pour l'élaboration d'une convention ANRU 2016-2024.

### Objectifs du projet 2016/2024



#### + Espaces publics créés et requalifiés

- \_ Place du Marché
- \_ Requalification du Parc et de ses entrées
- \_ Création de voiries pour faire lien
- \_ Aménagement de 2 squares
- \_ Places Lénine –Thorez / de la Darnaise / Pyramide

#### + Programme d'équipements

- \_ Restructuration groupe scolaire Léo Lagrange
- \_ Bibliothèque Pyramide
- \_ Equipement scolaire Porte Ouest

+ 1 900 m2 de reconfiguration de commerces

+ 16 100 m2 de réserves foncières

+ 4000 logements rénovés

+ 2 085 logements construits

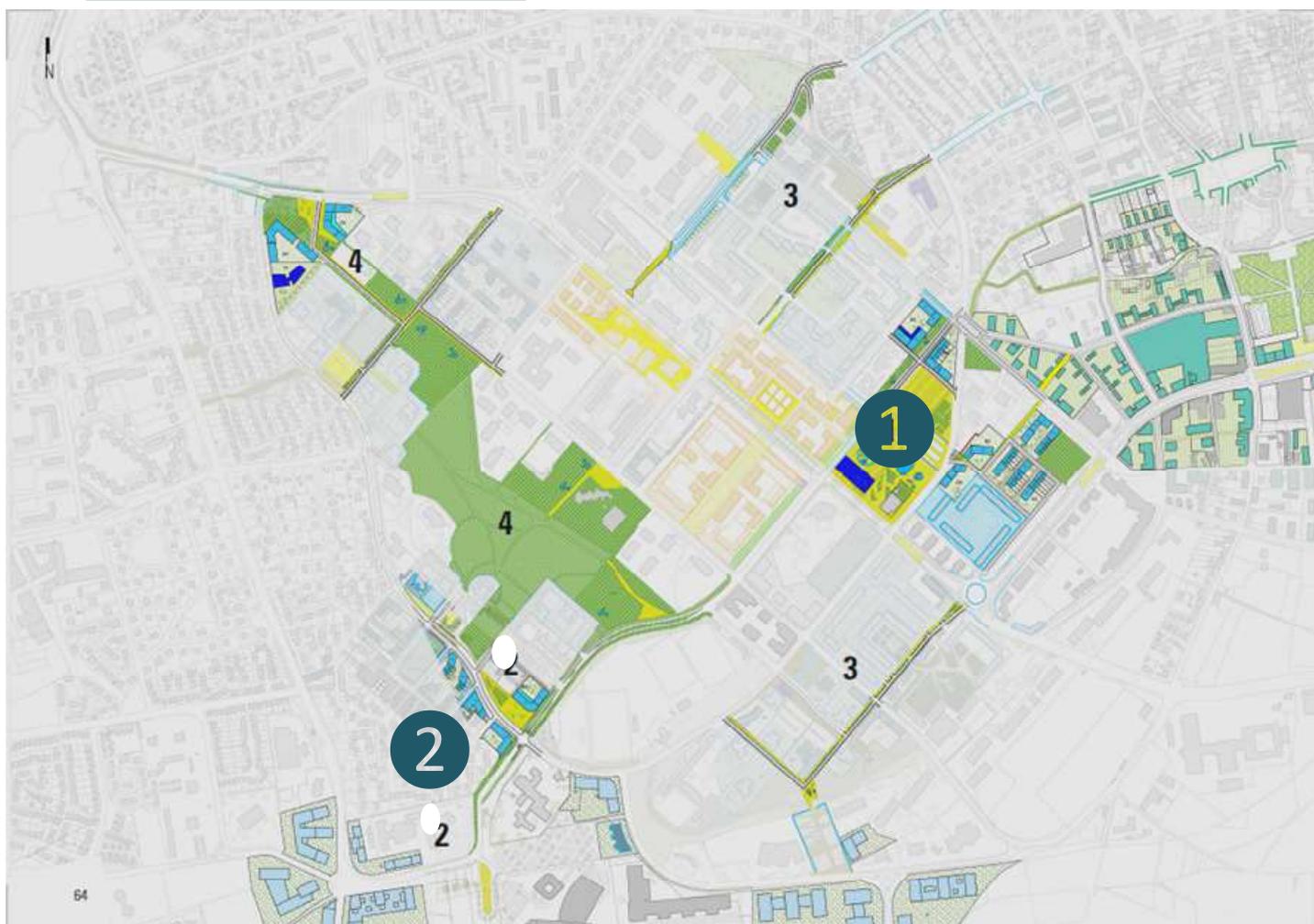
+ 90 000 m2 d'activités créées à la Porte Sud et  
1 500 m2 à Bourdarias 2

+ 1 172 logements démolis

Deux secteurs ont été identifiés comme prioritaires en termes de stratégie opérationnelle à engager pour la période 2015-2020 :

1. Aménagement secteur Marché/Monmousseau/Balmes :  
Réussir l'accroche au centre-ville et transformer la place du marché.
2. Aménagement secteur Darnaise / Porte Sud :  
Réussir le développement économique et le changement profond du quartier Darnaise en lien avec Saint-Fons.

**Stratégie pour le projet 2016/2024**  
**Proposition de stratégie opérationnelle**

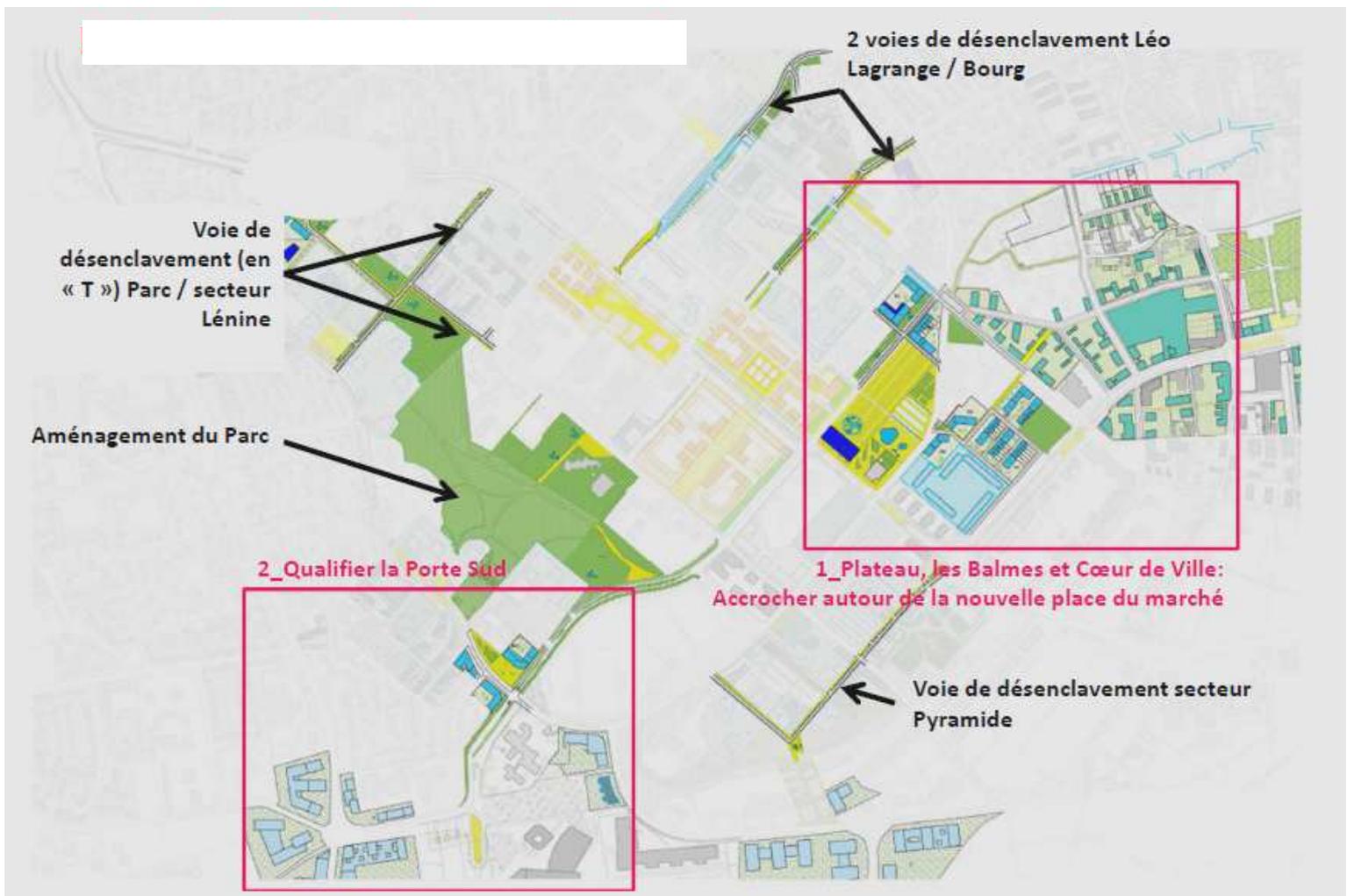


- ① Marché forain / Monmousseau / Balmes  
② Darnaise / Porte Sud

Par ailleurs, certaines opérations individualisées sont prioritaires compte-tenu du caractère structurant de leur réalisation :

- désenclavement du secteur Léo Lagrange par la réalisation de 2 voies traversantes vers le centre-bourg (prolongement rue Léo Lagrange-rue du Cluzel, et prolongement rue Paul Langevin et rue Maxime Gorki),
- création d'une voie de désenclavement du quartier Pyramide (du rond-point Cachin vers la rue Komarov et Martyrs de la Résistance),
- création de 2 voiries (en T) traversantes Porte Ouest/ Thorez (de la rue Thorez vers le boulevard Lénine, et prolongement de la rue des Martyrs de la Résistance dans le parc des Minguettes),
- aménagement du parc des Minguettes.

**Stratégie opérationnelle pour le projet 2016/2024**  
**Les incontournables du renouvellement**



**L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine a défini les conditions d'engagement des projets, avec l'élaboration initiale (après la signature du Contrat de Ville Métropolitain) d'un Protocole de Préfiguration de niveau métropolitain** en 2015. Ce protocole sera suivi d'une convention ANRU spécifique à chaque site courant 2016.

Le protocole de préfiguration a pour objectifs premiers :

- de valider les engagements pour les études qui vont permettre d'élaborer ou de préciser les projets de site,
- de désigner les opérations urgentes à engager avant même la signature de la convention ANRU du site.

Un processus local d'élaboration d'une proposition de contenu pour le Protocole de Préfiguration a été conduit par la Métropole de Lyon, en partenariat avec les communes et les services de l'Etat.

Le contenu de la proposition de protocole pour le site de Vénissieux a été validé avec le Maire lors d'un comité de pilotage restreint le 3 juin 2015, et avec le Préfet lors d'un comité de pilotage métropolitain en date du 23 juin 2015.

La négociation avec l'ANRU s'engage, avec la perspective d'une validation du document pour novembre 2015.

**Le comité de pilotage inter partenarial du 3 juin 2015 a validé par ailleurs, les enjeux de travail communs aux Minguettes et aux Clochettes, en matière urbaine, économique, équipements publics (collèges) et habitat privé à travailler à l'échelle intercommunale par les équipes projet Vénissieux et Saint Fons, avec notamment :**

- le traitement de l'entrée sur le boulevard urbain sud, secteur à vocation économique,
- le traitement du boulevard Yves Farge (limite intercommunale),
- l'amélioration de l'accès aux stations T4 pour les habitants des Clochettes et le renforcement de l'offre en T.C sur Y. Farge en direction des zones d'emploi de Gerland, Confluence pour les habitants des Minguettes,
- la réalisation d'aménagements favorisant les modes doux, la trame verte et la mise en valeur des atouts paysagers (balcons, belvédère...),
- l'élaboration d'un projet de développement économique Porte Sud (St Fons-Vénissieux-Feyzin),
- l'engagement d'un travail sur les enjeux liés aux collèges,
- la mise en œuvre d'un suivi et d'un accompagnement du parc d'habitat privé.

**Mesure 2 :** Faire évoluer le projet de développement intégré et durable dans le cadre des dispositifs de concertation (Conseil Citoyen)

**Mesure 3 :** A 2020, poursuivre et renforcer les dynamiques urbaines engagées

- (1) Terminer la réalisation des ZAC Vénissy et Armstrong
- (2) Poursuivre la dynamique de réhabilitation du parc social et des copropriétés dans le cadre du Programme d'Intérêt Général performance énergétique (PIG)
- (3) Réaliser l'opération d'aménagement des espaces extérieurs de la copropriété Montelier 2
- (4) Réaliser l'opération d'immobilier économique dans la ZAC Vénissy en lien avec le centre d'affaires de quartier
- (5) Inscrire le projet d'ensemble dans le cadre du PLU-H en cours de révision : élaborer la convention ANRU 2016-2024 pour le QPV Minguettes-Clochettes et engager les opérations programmées
- (6) Mettre en œuvre les engagements du protocole de préfiguration métropolitain (sous réserve de validation par l'ANRU)

Le protocole de préfiguration est composé :

### **1/ Du programme des études nécessaires à l'élaboration du projet :**

#### **\_sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon :**

- AMO urbaine - périmètre Vénissieux & Saint Fons
- AMO développement économique périmètre Vénissieux et Saint Fons
- Mission expertise organisation conduite de projet
- Études pré-opérationnelles secteur Marché Monmousseau Balmes (Vénissieux)

#### **\_sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Vénissieux :**

- Étude-action pour les centres commerciaux de proximité

### **2/ Des opérations urgentes proposées:**

**\_lancement du relogement** pour le projet Minguettes (sous maîtrise d'ouvrage des bailleurs sociaux), avec une priorité sur une barre ICF, situées du 1 au 21 avenue Monmousseau, (198 logements) et une tour sur le secteur Darnaise (tour 36- Grand Lyon Habitat – 69 logements).

**\_réhabilitation du parc social existant** (sous maîtrise d'ouvrage des bailleurs sociaux)

Deux opérations sont proposées en urgence à l'ANRU : Monmousseau / résidence E. Herriot (200 logements) ALLIADE et Pyramide / résidence Le Couloud (220 logements) SACOVIV

## **Mesure 4 : Renforcer le développement économique et commercial du projet**

### ***Voir orientation #3***

Le développement économique est clairement un enjeu à renforcer.

La déclinaison de cette mesure s'inscrit dans l'orientation 3 « *favoriser un développement économique inscrit dans le développement économique du bassin et de la métropole* ».

## **Mesure 5 : Mobiliser le levier culturel pour accompagner le Renouveau urbain et valoriser les QPV**

- (1) Partager le projet urbain avec les habitants et travailler sur l'identité du territoire
- (2) Accompagner les habitants dans les projets de démolition et de relogement
- (3) Ouvrir et relier les QPV au reste de la ville et à l'agglomération
- (4) Travailler sur les lieux et les espaces qui fédèrent les habitants
- (5) Valoriser le plateau et l'entrée d'agglomération en donnant à voir le site et en le signifiant par une approche artistique
- (6) Valoriser les mémoires des quartiers

## **Mesure 6 : Mettre en œuvre la charte d'insertion dans le cadre du NPNRU**

*« La dynamique d'accès à l'activité et à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville est un élément clef de réussite des projets de renouvellement urbain.*

*Cet enjeu doit être pris en compte de façon global en lien avec la stratégie d'implantation économique et de développement commercial et le désenclavement des quartiers. En particulier, le projet de renouvellement urbain contribue à l'accès à l'emploi des habitants des quartiers par l'application des principes et des objectifs de la nouvelle charte nationale d'insertion prévue au I de l'article 10-3 de la loi n°2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 et approuvée par le CA de l'Agence en articulation avec les orientations du contrat de ville en matière d'accès à l'emploi et à la formation des habitants des quartiers et de gestion des emplois et compétences. » Art. 5.2 La contribution du projet à l'insertion professionnelle – RGA ABNRU du 16/07/2015.*

- (1) Inscrire des clauses d'insertion dans le cadre des chantiers liés au Projet Urbain
- (2) S'appuyer sur la charte d'insertion pour initier de véritables parcours d'insertion vers l'emploi durable pour les publics concernés

## + ORIENTATION #3 :

### **FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE EN COHÉRENCE AVEC LES PROJETS DU BASSIN ET DE LA MÉTROPOLE**

Le territoire du GPV a bénéficié depuis 2004 d'un classement en Zone Franche Urbaine qui a permis d'accompagner l'installation ou la création de plus de 400 entreprises.

Les principales limites de cette action sont :

- très faible nombre d'emplois nouveaux créés (essentiellement des transferts d'activité ou des créations de leur propre emploi par des demandeurs d'emplois),
- aucun impact sur les demandeurs d'emplois du territoire y compris pour des raisons de niveaux de formation très faibles,
- pas de dynamique de développement économique mais plutôt l'accompagnement d'entreprises qui souhaitaient bénéficier des exonérations.

En élément très positif, on notera la production d'immobilier d'activité de manière tout à fait conséquente par des opérateurs privés et toute chose égale par ailleurs, l'installation d'emplois certes transférés sur ce territoire mais qui ont pu bénéficier à l'appareil commercial existant.

L'enjeu en matière de développement économique de ce territoire est de le positionner à l'échelle du bassin et de la métropole comme un espace de mutation en lien avec les grands projets économiques voisins (mutation de la vallée de la Chimie, développement du secteur de Gerland, développement des franges du périurbain Laurent Bonnevey et Boulevard urbain Sud).

Le territoire Minguettes-Clochettes offre des potentiels (fonciers, desserte, proximité de grands comptes...) qui permettent de construire une stratégie sur les 10 à 15 ans à venir. Il s'agira notamment de développer une offre d'accueil permettant de recevoir des activités supports aux entreprises industrielles et d'accueillir des implantations d'entreprises sur le Plateau au-delà même de l'activité générée localement.

Aujourd'hui 3 orientations principales seront développées dans le cadre d'un travail avec une assistance à maîtrise d'ouvrage « développement économique » :

- 1/ Orientation vers un projet de développement économique à définir du secteur Balmes-Monmousseau-Place du Marché,
- 2/ Construction d'un projet sur la partie Sud du Plateau en lien avec les disponibilités foncières le long du Boulevard Urbain Sud et en lien avec l'évolution du centre international de formation Bioforce, du Centre Hospitalier « Porte Sud » et du tissu entrepreneurial de la vallée de la Chimie (activités back-office),
- 3/ Développement sur le secteur Vénissy d'une offre tertiaire à qualifier.



Commerces de Vénissy et le parc d'activités Bourdarias

## **Mesure 7 : Favoriser la création d'activité**

- (1) Développer l'émergence à partir d'un dispositif type service d'amorçage de projets
- (2) Assurer une offre d'accompagnement sur chacune des étapes de la création d'entreprise
- (3) Assurer une offre de locaux diversifiés pour l'accueil des créateurs d'entreprises

## **Mesure 8 : Développer une stratégie autour de pôles économiques identifiés**

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) « développement économique » démarrera par un recensement exhaustif à l'échelle du Plateau de l'offre foncière et immobilière, identifiera les facteurs de différenciation d'une offre sur ce territoire (accessibilité, prix...), définira les conditions d'intégration de cette offre dans le service d'appui aux entreprises de la Métropole et définira les conditions de poursuite des efforts en matière de structuration de l'offre foncière et/ou immobilière (dans la continuité du Parc Bourdarias, Parc des ERM...).

L'AMO permettra par ailleurs de réintégrer le travail sur le développement économique du Plateau Minguettes-Clochettes dans la réflexion plus globale sur la stratégie de développement de Vénissieux au sein de la Métropole, de définir les conditions de gouvernance du projet de développement économique du territoire Minguettes Clochettes et de construire des actions de formation en lien avec la stratégie retenue. L'AMO aura enfin pour objectif l'accompagnement au montage opérationnel des projets économiques et l'appui à la recherche d'investisseurs privés.

- (1) Consolider voire renforcer l'offre de tertiaire sur le Plateau
- (2) Renforcer le tissu des Petites et Moyennes Entreprises sur le territoire
- (3) Développer un pôle économique autour de Bioforce
- (4) Développer l'attractivité des territoires par une communication adaptée

## **Mesure 9 : S'appuyer sur l'économie sociale et solidaire, génératrice d'emploi**

- (1) Participer au développement du projet de recyclerie sur la Métropole
- (2) Consolider l'offre d'insertion par l'activité économique sur le territoire

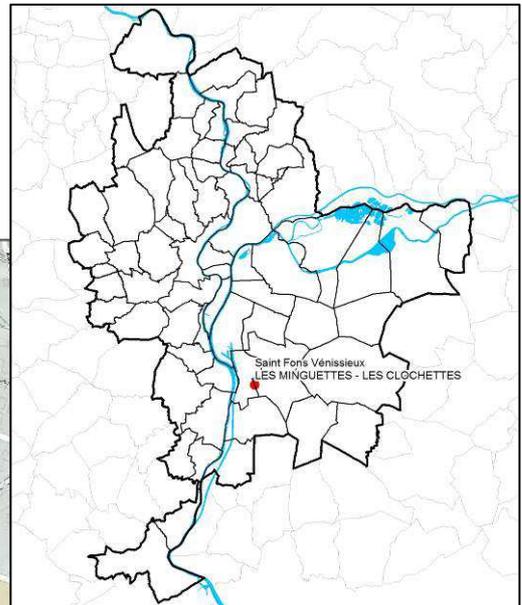
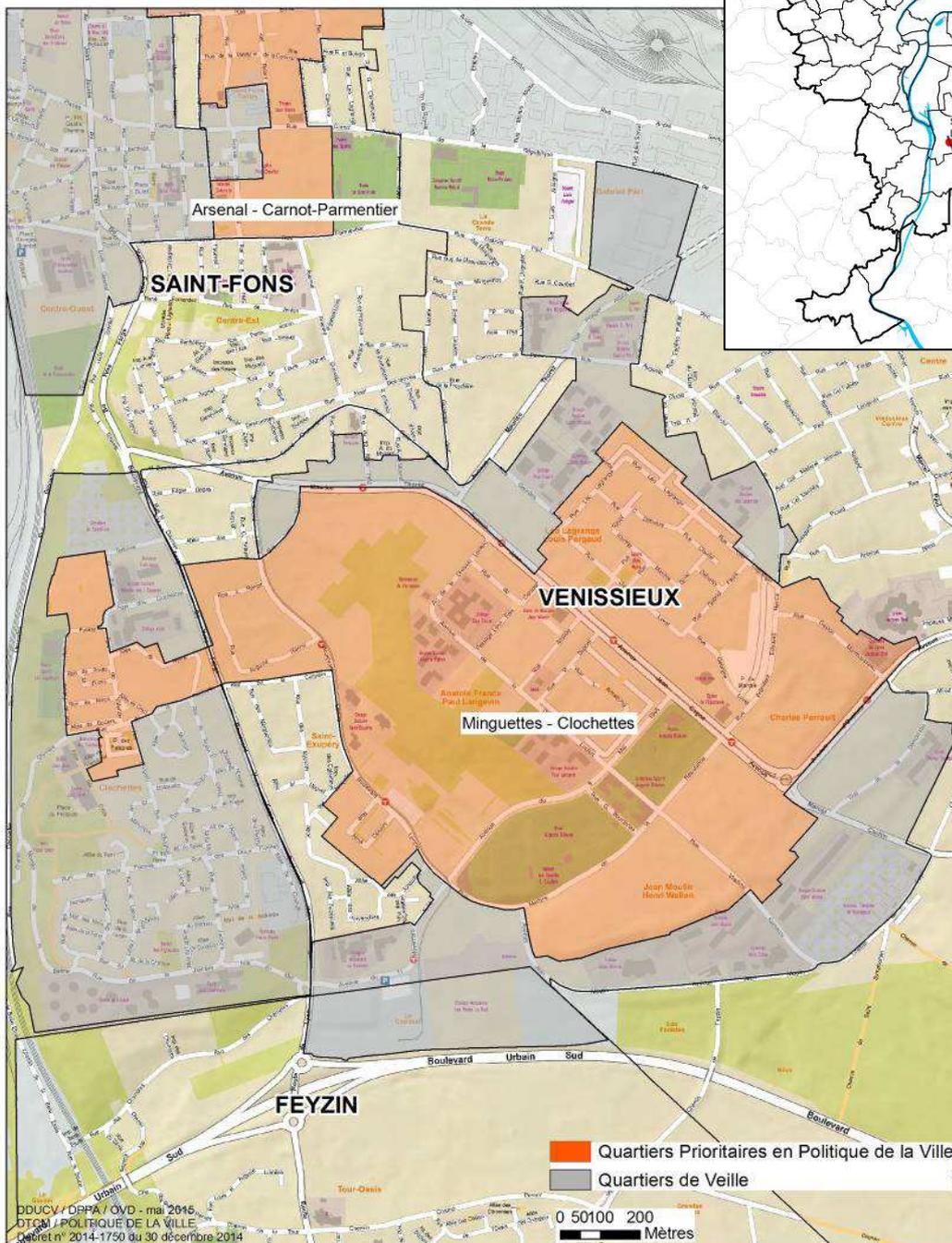
## **Mesure 10 : Revitaliser le territoire afin d'assurer le service rendu aux habitants**

- (1) Requalifier les centres commerciaux de proximité dégradés
- (2) Développer une animation commerciale autour des centres commerciaux de proximité

### Vénissieux - Saint Fons QPV Minguettes Clochettes

Situation du QPV

Localisation dans les communes



### Présentation du site Minguettes - Clochettes

Quelques chiffres clés des communes de Saint-Fons et Vénissieux dans l'agglomération :

#### Population (INSEE 2010-2011)

Portes du Sud : 98 800 habitants (7.6% des habitants du GL)  
QPV Vénissieux – Saint-Fons : 31 110 habitants (31% des hab de la CTM)  
Vénissieux : 60 159 habitants  
Saint-Fons : 17 032 habitants

#### Logements sociaux (SRU 2014)

Portes du Sud : 17 830 lgts (12% du parc du GL – 148 514 lgts sociaux GL)  
Vénissieux : 12 504 lgts / 51,33% (24 358 RP)  
Saint-Fons : 3 831 lgts / 53,27% (7 191 RP)

#### Marché logement neuf (ECLN 2012)

Portes du Sud : 2 900 € (Grand Lyon : 3 700 €)  
Vénissieux : 3 008 € (en QPV : 2 100 €)  
Saint-Fons : 2 128 €

#### anciens (OTIF 2012)

2 156 € (GL : 3 018 €)  
2 321 €  
1 631 €

#### RSA (Métropole MDR sept 2014 – évolution sept 2013 / sept 2014)

Vénissieux : 10 061 personnes (17,33% de la population, 4 725 bénéficiaires) +9.9%  
Saint-Fons : 2 713 personnes (16,26% de la population, 1 349 bénéficiaires) +8.7%

#### Collèges

Saint-Fons : 1 REP+ / Vénissieux 3 REP+ 2 REP

### ■ Le site en lui-même

Saint-Fons et Vénissieux constituent la plus importante poche de précarité de l'agglomération lyonnaise. Plus de 31 000 habitants habitent en Quartier Prioritaires Politique de la Ville.

Près de 23 000 habitants sont recensés sur le QPV Minguettes – Clochettes, environ 21 000 vénissiens et 1 600 saint-foniards.

Jusqu'en 1888 Saint-Fons était un hameau de la commune de Vénissieux, une histoire commune lie donc ces deux territoires. Longtemps le plateau était à vocation agricole et n'était traversé que par la route liant Lyon et Marseille. C'est cette route nationale qui a servi de base à la définition de la limite communale.

Toutefois, les dynamiques d'urbanisation à l'œuvre y compris sur le plateau ont été distinctes. Les communes se sont développées au gré de la dynamique économique et des besoins des industriels ou sur décision de l'Etat (Zones à Urbaniser en Priorité).

Le quartier des Clochettes (70 ha) a commencé à être urbanisé au début du XXème siècle sur sa partie nord avec l'implantation de la Cité Saint-Gobain (Cité les Clochettes, en plan de sauvegarde) puis le lotissement Miramas. Son développement s'est fait progressivement sans bouleverser la trame foncière agricole. Il en ressort un archipel de lotissements, résidences qui restent isolés entre eux, du reste de la commune et même des Minguettes attenantes. Le Boulevard Yves Farge (ex RN7) par les nuisances liées à la circulation a amené à une urbanisation qui lui tourne le dos tant sur Saint-Fons que sur Vénissieux.

Les Minguettes ont, elles, été créées sur plus de 270 ha à l'occasion des Zones à Urbaniser en Priorité engagées par l'Etat dans les années 60. Le développement a été massif (plus de 9 000 logements) sur la base d'un plan d'ensemble.

C'est donc sur cet oppidum aux Portes des Grandes Terres (Feyzin/ Saint Fons/ Vénissieux), que se situe le plateau des Minguettes sur Vénissieux et Clochettes sur Saint Fons. Il présente encore des atouts naturels, paysagers et géographiques remarquables. Ces secteurs de Vénissieux et Saint-Fons constituent la limite urbaine sud - est du cœur de la Métropole, potentiellement une entrée dans la Ville centre, visibles loin depuis l'autoroute A7.

Ce vaste territoire des Portes des Grandes Terres, constitue aujourd'hui une échelle intercommunale pertinente, et un espace de solution pour le désenclavement des quartiers, le renouvellement économique et urbain, voire l'approche de nombreuses problématiques sociales qui se posent en termes quasi-identiques de chaque côté du boulevard Yves Farge.

### ■ Concernant le secteur Minguettes sur la ville de Vénissieux :

Surface du territoire : 270 hectares environ

Population : 22 000 habitants

Logements sociaux : 77 % en 2015

### Taux de chômage 2,5 fois plus élevé que la moyenne du Grand Lyon

- 29% sur le Plateau
- près d'un jeune sur deux (-25 ans) au chômage

### Des revenus faibles

- revenu fiscal médian des habitants du Plateau 2 fois inférieur à celui du Grand Lyon
- 3 fois plus de bénéficiaires RSA et CMU que la moyenne du Grand Lyon
- Plus d'un tiers des familles allocataires CAF ont des ressources dépendant à plus 50% des allocations familiales

### Une population jeune et familiale

- surreprésentation des jeunes de moins de 17 ans (33% = +10 points par rapport au Grand Lyon)
- surreprésentation des couples avec enfants (40%) et des familles monoparentales (17%)

### ■ Concernant le secteur Clochettes sur la ville de Saint-Fons :

Le quartier des Clochettes comporte 4 000 habitants (23% des habitants de Saint-Fons) dont plus de 2000 ont moins de 30 ans pour environ 1 300 logements ; La part des habitants relevant du QPV Clochettes est estimée à 1 600 habitants.

C'est un quartier dont **le développement urbain a été progressif et morcelé. Il est contraint par les périmètres de risques technologiques** qui interdisent toute densification hormis sur les franges du quartier. Toutefois, la situation de belvédère, le parc Victor Basch et les jardins des lotissements assurent une qualité paysagère sans équivalent sur la commune.

Les Clochettes sont marquées par **un habitat de copropriétés dégradées** : 560 logements (51% des résidences principales) et un taux de logements sociaux contenu : 31% des résidences. Le secteur prioritaire compte près de 600 logements dont deux copropriétés en plan de sauvegarde totalisant 354 logements (60%) et 230 logements sociaux (38%).

Malgré un sentiment de délaissement, l'offre d'équipements et de services est conséquente : le Collège pour l'ensemble de la commune, deux groupes scolaires, deux gymnases, un équipement public multiforme (centre de formation Grand Lyon, Centre d'arts plastiques, Ecole de musique, Bibliothèque, Point Multi Services, Crèche) mais dégradé en termes de structure bâtie. Seule l'offre de commerces de proximité reste fragile.

### ■ Le site dans les communes

Avec **21 000 habitants**, le **QPV Minguettes** représente près de **40% de la population vénissienne**.

La population du **QPV Clochettes** est estimée à **1 600 habitants**, soit près de 10% des habitants de Saint-Fons).

### Dynamique immobilière du secteur Minguettes

La Ville de Vénissieux est particulièrement concernée par la Politique de la ville avec 2 secteurs inscrits dans la géographie prioritaire au titre du Contrat de Ville :

- les quartiers du plateau des Minguettes
- Duclos-Max Barel

Ces deux territoires accueillent environ 25 500 habitants soit 40% de la commune :

Sur le volet habitat, la dynamique de développement engagée au titre du GPV a permis depuis 2005 de :

- o mettre en œuvre les ZAC Armstrong et Vénissy,
- o démolir 711 logements sociaux depuis 2003,
- o programmer la reconstruction de 952 logements : 48% locatifs sociaux, 34% accession abordable, 18 % accession libre,
- o requalifier 2 copropriétés fragiles dans le cadre du plan de sauvegarde 2008 -2012 : Grandes Terres des Vignes (300 logements, 7,7 M€ de travaux livrés en 2012) et Montelier 2 (160 logements, 2,5 M€ de travaux livrés en 2011),
- o réhabiliter 1994 logements sociaux entre 2005 et 2014,
- o mettre en œuvre un programme d'actions diversifiées pour améliorer la gestion sociale et urbaine de proximité (env. 1M€/an).

### ■ Difficultés de commercialisation des logements privés et stratégie pour y remédier

Une étude a été menée en avril/mai 2015 auprès des promoteurs ayant des programmes en cours de commercialisation sur le plateau des Minguettes (ZAC Armstrong et Vénissy principalement).

Des entretiens ont donc été réalisés auprès de 5 promoteurs :

- L'OPAC du Rhône, programme « Hom'Strong », 23 logements en accession sociale.  
Rythme de commercialisation : 1.2 logement/mois
- Rhône Saône Habitat, programme « Le Louisiane », 38 logements en accession abordable sécurisée.  
Rythme de commercialisation : 0.8 logement/mois
- PITCH-NOHAO, programme « Les Sucres », 50 logements en accession libre.

Rythme de commercialisation : 1 logement/mois

- SLCI, programme « Vénissymo » (livré depuis déc.2014), 48 logements en accession abordable. Rythme de commercialisation : 1 logement/mois
- BOUYGUES-IMMO, programme « Indigo » (programme le moins cher du Grand Lyon), 36 logements en accession abordable.  
Rythme de commercialisation : 1.5 logement/mois

### **Les constats des promoteurs et commercialisateurs sont les suivants :**

- Tous s'accordent à dire que le prix doit être en cohérence avec le site et ne doit donc pas dépasser les 2 000 €/m<sup>2</sup> TTC (stationnement compris),
- L'environnement constitue encore un frein: image négative du quartier. Ce déficit d'image est une forte difficulté pour attirer d'autres ménages que ceux qui ont ou auraient eu un lien avec Vénissieux,
- Les ménages intéressés sont stabilisés face à l'emploi mais avec de faibles niveaux de ressources. L'accession à la propriété profite en effet à des ménages avec des attaches familiales locales, qui appartiennent aux fractions stables des classes populaires mais sont économiquement contraints.  
Ceux qui profitent de cette accession sur le Plateau le font avant tout parce que leur capital économique ne leur permet pas d'accéder à la propriété ailleurs.
- D'un point de vue de la commercialisation :
  - Les bulles de ventes ne fonctionnent pas
  - Il n'y a pas de stratégie marketing ayant fait ses preuves. Les promoteurs constatent qu'il faut mobiliser entre 5 000 et 7 000 €/logements pour la commercialisation.

Toutefois les difficultés de commercialisation trouvent une explication dans le fait que le marché immobilier a été globalement ralenti, phénomène qui n'est pas propre au Plateau.

Même si la production de logements privés a été importante et va le rester au moins jusqu'en 2017 (sur le nord de la commune et le long du tramway) avec une production annuelle variant entre 800 et 1000 logements, il n'y a pas de phénomène de concurrence forte et directe avec les programmes du plateau des Minguettes.

### **Par ailleurs certaines évolutions positives sont à prendre en compte :**

- Les nouveaux acquéreurs se diversifient de par leur origine géographique (par rapport aux programmes – Les Cerisiers (35 logements) et Anne Ingrid (57 logements)), livrées respectivement en 2007 et 2008 – où la majorité des acquéreurs étaient vénissiens. On constate une ouverture géographique des acquéreurs au-delà de Vénissieux : communes limitrophes/Est lyonnais : Lyon 8, Lyon 7, Saint-Fons, Bron...  
Les copropriétés livrées depuis 2007 fonctionnent bien (pas de difficultés significatives en termes de non remboursement de prêts ou de dysfonctionnement des nouvelles copropriétés).

### **Stratégie pour améliorer la commercialisation des programmes :**

Lors d'un comité de pilotage en date du 15 juillet 2015, les points suivants ont été validés :

- Travailler à un prix de sortie de 2 000 €/m<sup>2</sup> TTC stationnement compris, sans compromettre la qualité des projets. (prime à l'accession / prix du foncier...)

- Planifier la commercialisation des lots qui limitent à 80-85 logements la capacité maximale de mise en vente en même temps sur le plateau des Minguettes (ZAC et hors ZAC).
- Travailler avec les promoteurs autour de moyens à mobiliser pour garantir un certain dynamisme et réduire le délai entre la livraison et l'achèvement de la commercialisation.
- Mettre en place d'une démarche de marketing territorial pour accompagner et dynamiser les commercialisations immobilières entre autre.

Poursuivre la dynamique engagée autour de formation/action des copropriétaires (atelier-logements proposés au sein de la maison du projet) dans une logique de formation et de prévention (dispositif d'accompagnement des nouvelles copropriétés (POPAC).

### ■ Dynamique immobilière du secteur Clochettes

Le marché immobilier ne porte que sur l'ancien sur le secteur Clochettes, le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) contraignant en grande partie le développement urbain sur le quartier. Le marché se concentre sur quelques collectifs suivis au titre d'opérations accompagnées de l'Agence Nationale de l'Habitat (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ou Plan de sauvegarde) et sur le marché de maisons individuelles. Le nombre de ventes est peu significatif, ce qui ne permet pas d'assurer un suivi de tendance distinct de celui de la commune.

Un droit de préemption renforcé est effectif sur les copropriétés dégradées. L'objectif sur la copropriété Les Clochettes est de promouvoir la propriété occupante. Une dizaine de logements de l'OPAC du Rhône au sein de la copropriété ont été cédés à des propriétaires occupants afin de conforter la part de ces derniers.

### ■ Articulation avec les politiques d'agglomération : SCOT / PLU-H / PDU

Saint-Fons et Vénissieux font partie du territoire de projet Centre Est du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)** identifié comme territoire stratégique de développement pour l'agglomération. Ce grand territoire vise à accueillir près de 40% du développement à 2030.

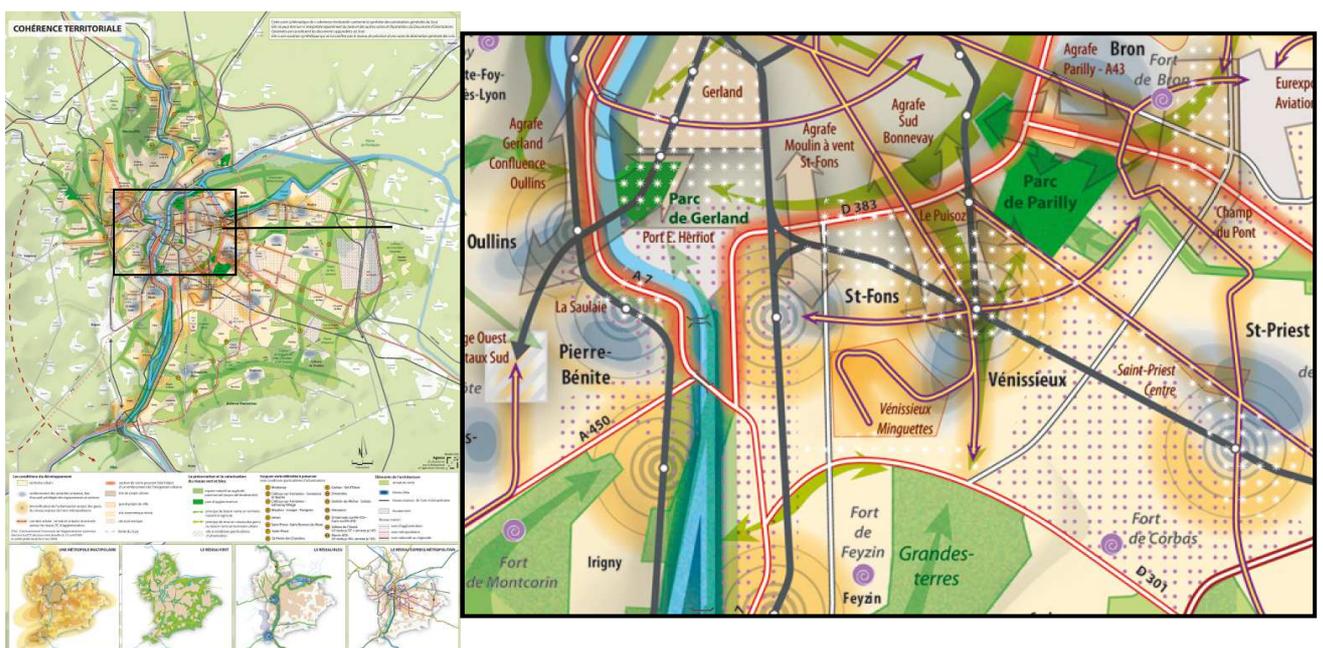


Schéma de cohérence territoriale - Carte de cohérence territoriale - Zoom Saint-Fons - Vénissieux

Vénissieux et Saint-Fons font partie des polarités urbaines d'agglomération à conforter au titre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Le nouveau programme de renouvellement urbain pour Vénissieux comme pour Saint-Fons vise à conforter ces polarités urbaines par un épaississement de leur centre : secteur Carnot Parmentier pour Saint-Fons et secteur Place du marché aux Minguettes pour Vénissieux.

La limitation des effets de coupure générés par le boulevard Laurent Bonnevey et les zones d'activités attenantes est un enjeu majeur qui est également porté par le renouvellement urbain. L'amélioration des liaisons avec la ville centre est un des objectifs partagés. La façade Nord du Boulevard Urbain Sud (BUS) a vocation à accueillir de l'activité économique et la mixité fonctionnelle doit être recherchée sur les secteurs en mutation notamment au titre du renouvellement urbain.

Le renforcement de l'offre de transports des gares TER au travers du réseau express de l'aire métropolitaine ainsi que le renforcement du réseau de transports urbains avec le projet de ligne forte périphérique A8 (Vaulx en Velin - Bron - Vénissieux - Saint-Fons) font partie des orientations fixées par le SCOT.

L'inscription dans la trame verte de l'agglomération figure parmi les objectifs notamment dans la recherche des connexions entre le parc de Parilly et le Rhône ainsi que les Grandes Terres.

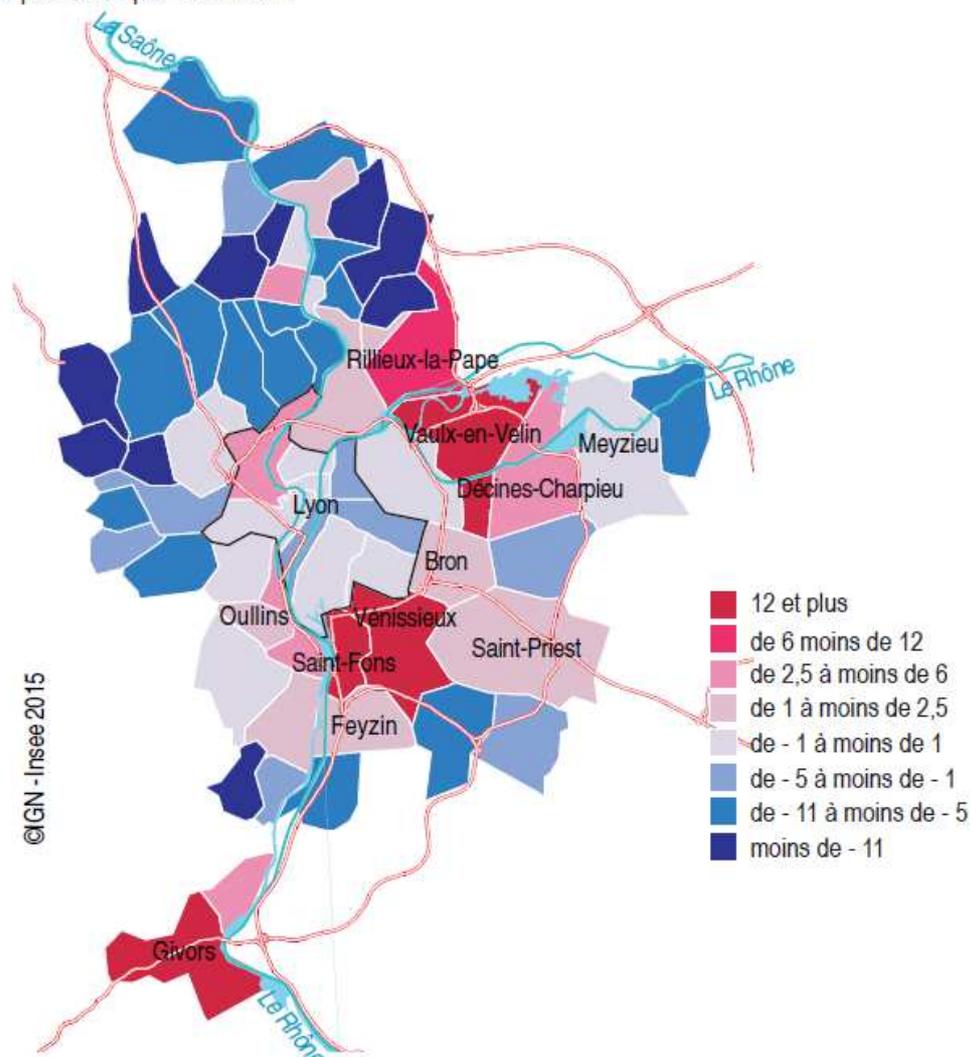
Le **Plan de Déplacement Urbain (PDU)** fixe comme objectif sans précision de délais une desserte de Vénissieux et Saint-Fons au titre de la ligne rocade A8.

### Enjeux / Orientations stratégiques à l'échelle des deux sites

En premier lieu, il faut noter que Vénissieux et Saint-Fons constituent la poche de précarité la plus importante de l'agglomération avec plus de 30 000 habitants en Quartier prioritaire. Ces deux communes ont une série d'indicateurs qui les placent parmi les trois territoires les plus précaires à l'échelle communale (Cf. étude INSEE). Le revenu médian 2010 est le suivant : 11 821 € Vaulx en Velin (+8.9% entre 2002 et 2009), 12 556 € Saint-Fons (+3%) et 13 907 € Vénissieux (-4%) au regard d'un revenu médian de 19 831 € en moyenne Grand Lyon (+4.6%). Les écarts se creusent donc avec le reste de l'agglomération pour Vénissieux et pour Saint-Fons. Les quartiers prioritaires concentrent encore un peu plus cette précarité.

#### 1 Quatre communes concentrent les populations précaires

Score global de précarité par commune



Sources : Insee - Recensement de la population 2009, Pôle emploi 2011, Revenus fiscaux 2011, CAF 2012

INSEE Analyses / Rhône Alpes / n°22 / février 2015 « Précarité dans le Grand Lyon : vers une réduction mais plus de concentration »

**Le levier de la politique de la ville et en particulier de la rénovation urbaine a été identifié pour rompre avec des dynamiques potentiellement ségrégatives.**

Sur commande des Maires et du Vice Président de la Communauté urbaine, les équipes projets de Vénissieux et de Saint-Fons ont poussé davantage leurs collaborations au-delà des coordinations classiques entre équipes de l'agglomération dès 2013.

Les conventions locales d'application du contrat de ville métropolitain pour Vénissieux et Saint-Fons portent des enjeux communs identifiés après plusieurs mois de collaboration poussée entre les équipes projets, les communes et les partenaires de la politique de la ville. Ils portent sur les trois piliers du contrat de ville. La création de la Métropole a facilité les coopérations avec les Maisons du Rhône (Services sociaux déconcentrés du Conseil général puis de la Métropole) sur le territoire Vénissieux - Saint-Fons.

Extrait pour mémoire, des conventions locales et des enjeux communs sont les suivants :

### **1/ Sur la gouvernance**

- Rechercher une optimisation, une meilleure efficacité et synergie des projets par un rapprochement des équipes projet politique de la ville et des méthodes interpartenariales de projet. Une mission d'appui sera mise en œuvre dès 2015/2016 pour reconfigurer et améliorer la conduite de projet.

### **2/ Sur le volet urbain**

Il s'agit de :

- Qualifier l'entrée sud-est de la Métropole avec le traitement du boulevard Yves Farge,
- Mailler le plateau avec les deux centres villes de Saint-Fons et Vénissieux,
- Qualifier les centres de vie secondaires,
- Améliorer la desserte de transports en commun : un accès facilité vers la ligne de tramway T4 pour les habitants de Saint-Fons et l'amélioration de la desserte de la ligne de bus le long du boulevard Yves Farge pour une desserte plus rapide vers le Sud de Lyon (Gerland...),
- Renforcer la trame verte en constituant un parcours de parc en parc (du parc Victor Basch sur les Clochettes vers le parc des Minguettes et le parc de Parilly à Vénissieux),
- Diversifier et qualifier l'offre de logement tant locative sociale qu'en copropriétés privées,

### **3/ Sur le volet économique**

Il s'agit de :

- Elaborer en commun un projet de développement économique Entrée Sud-Est du Boulevard Urbain Sud (B.U.S), qui tienne compte du projet de la vallée de la Chimie et plus globalement s'inscrive dans la stratégie de développement économique de la Métropole,
- Renforcer le soutien à l'entrepreneuriat dans le cadre de Lyon Ville Entrepreneuriat afin d'offrir à l'échelle du bassin, l'ensemble des outils facilitant le parcours des créateurs d'entreprises (constitution d'un pôle entrepreneurial à partir de la Coursive d'entreprises, accompagnement ante et post création, outils financiers, implantation dans des locaux d'activités et tertiaires, hébergement en pépinières,...),

### **4/ Sur le volet social**

Il s'agit de :

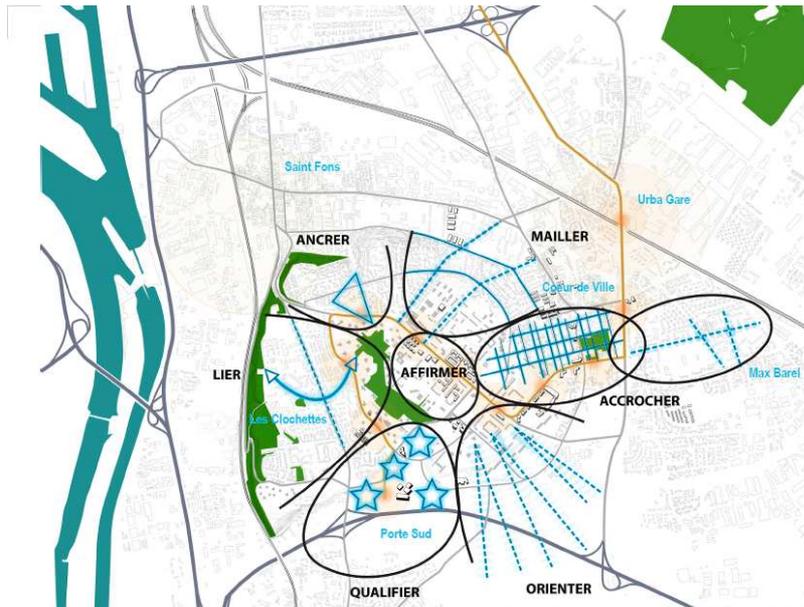
- Décliner localement les objectifs de la convention mixité sociale (article 8 de la loi du 21 février 2015) portant sur les attributions et les relogements dans le logement social au regard de l'occupation,
- Développer une logique commune d'accompagnement des copropriétés fragilisées, déjà existantes et nouvelles,
- Elaborer une stratégie immobilière et capacitaire sur les collèges (4 collèges concernés sur le QPV Minguettes-Clochettes),
- Définir et/ou développer des actions concertées sur des problématiques liées à la santé au travers des deux Ateliers Santé Ville : prévention des addictions chez les jeunes, prévention santé mentale, besoins et localisation des professionnels de santé...,
- Définir un plan d'actions favorisant l'ouverture à l'autre et au monde en travaillant sur les mobilités, participant de l'émancipation individuelle et au vivre ensemble.

### **5/ Sur l'image**

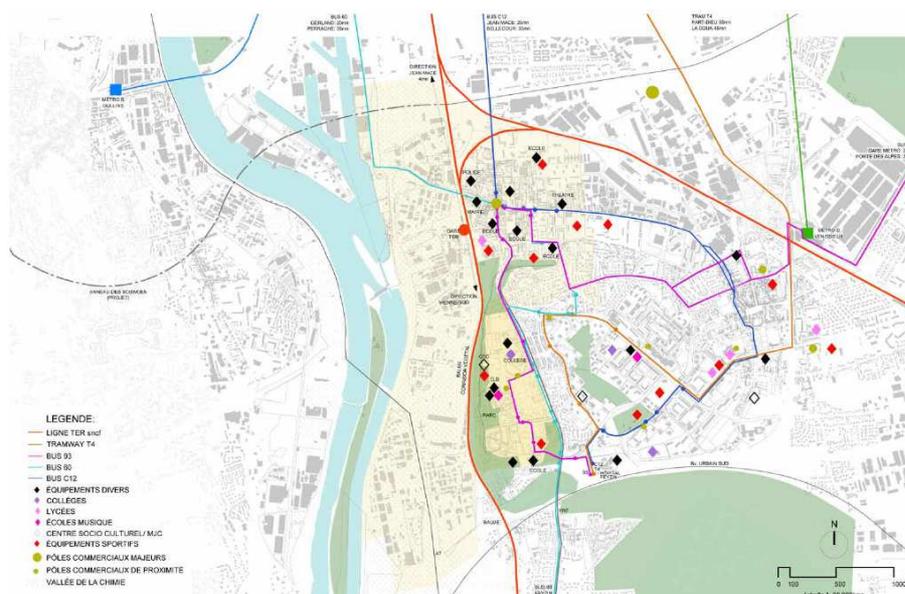
Enfin, plus globalement, les territoires en QPV sur les deux communes souffrent d'un déficit d'image : une démarche spécifique de promotion des territoires et des projets devra y être conduite.

Sur le projet de rénovation urbaine, les missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Urbaine ont été engagées de manière distincte dès 2012 en préparation du N PNRU. L'atelier Passagers de Villes a été missionné par le Grand Lyon sur le quartier des Minguettes (démarrage de mission en avril 2013) et l'atelier Gautier Conquet sur celui des Clochettes (démarrage de mission en novembre 2013 et reprise en juin 2014 suite au changement de municipalité). Chacun avait un périmètre de réflexion qui dépassait les seules limites des quartiers prioritaires, en témoigne les éléments fondateurs de chacun des projets « Lier ».

### Stratégie : les 7 orientations des Portes des Grandes Terres (Passagers des Villes)



### Diagnostic : Transports urbains / Équipements publics Porte des Grandes Terres (Gautier Conquet)



Plusieurs séances communes ont été pilotées par les équipes projet politique de la ville de Vénissieux et de Saint-Fons. Les services du Grand Lyon et des communes ont été mobilisés de manière croisée en complément des partenaires habituels et en premier lieu de la DDT. Deux séances du groupe ressource « atelier d'aménagement » associant l'Agence d'urbanisme ont été organisées pour assurer la cohérence des projets.

Cette convergence des projets sera poursuivie au travers de l'AMO Urbaine commune inscrite au protocole de préfiguration pour les territoires de Vénissieux et de Saint-Fons. Le temps du protocole permettra d'affirmer la stratégie à l'échelle du territoire des « Portes des Grandes Terres ».

Les territoires ont été développés selon des schémas radicalement différents (ZUP pour les Minguettes / développement progressif pour les Clochettes). L'axe routier que constituait la Route Nationale 7 étant majeur, les quartiers se sont développés en lui tournant le dos.

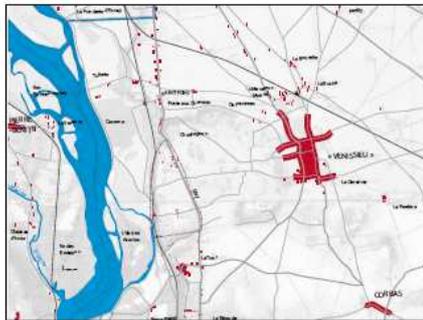
Photo IGN 1966 - Le déploiement de la ZUP des Minguettes

Évolution du territoire (1866 - 1990)

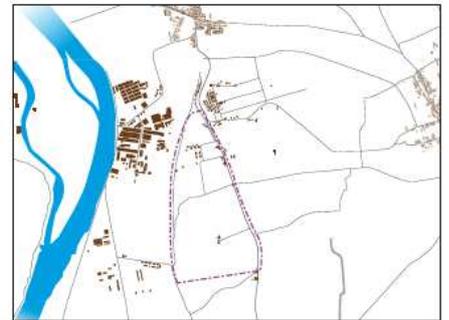
Les Clochettes - un développement progressif



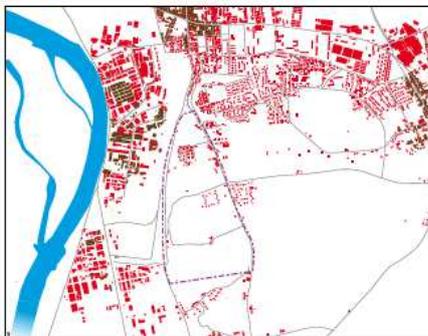
1866



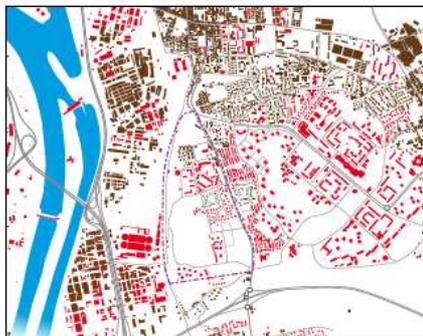
1940



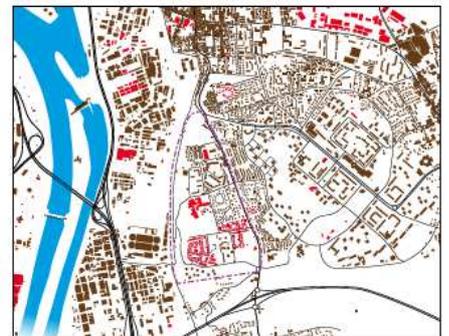
1960



1980

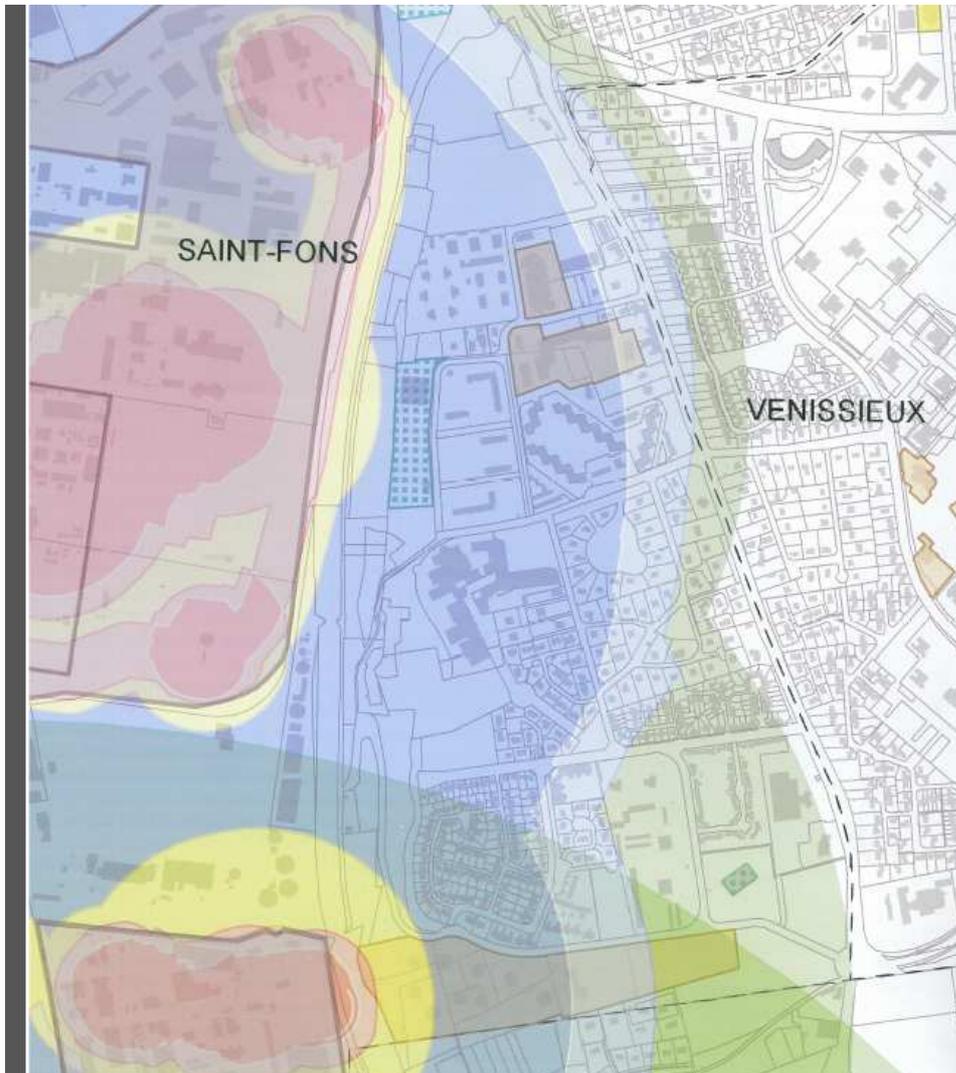


1990



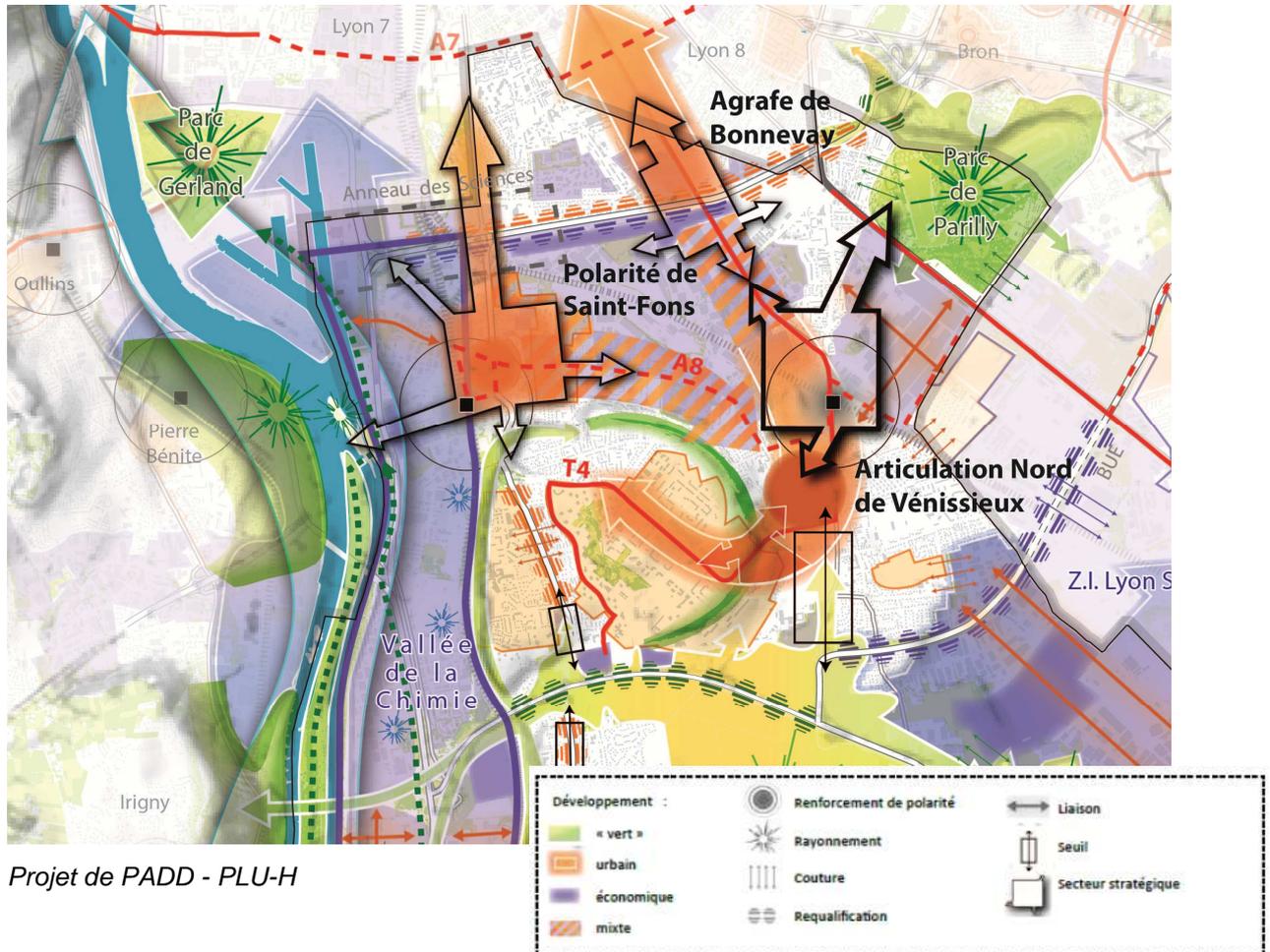
La transformation du boulevard Yves Farge d'une configuration de route nationale en véritable boulevard urbain constitue la colonne vertébrale de l'enjeu commun de l'entrée de ville agglomérée depuis le Boulevard Urbain Sud jusqu'au carrefour Maurice THOREZ à l'articulation des quartiers Minguettes / Clochettes / Centre de Saint-Fons. Construire une trame verte d'agglomération en s'appuyant sur les balmes et les parcs (Minguettes / Victor Basch aux Clochettes) qui amènent une qualité paysagère et de vie importante pour les habitants des deux communes.

Un élément de contexte distingue également les deux quartiers : l'exposition aux risques technologiques. Les périmètres stabilisés ne concernent plus les Minguettes mais contraignent fortement le développement sur les Clochettes. La transformation urbaine et la densification y sont en grande partie rendue impossible (zonage F à M+ qui interdisent toute densification).



*Carte Aléas tous risques - Projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (février 2012)*

La densification autour du Boulevard Yves Farge et notamment sur le carrefour Corsière / Rochette qui permet l'accès au tramway fait partie du cœur de projet. Ces éléments de couture sont repris dans le projet de PADD du PLU - H en cours de révision.



**C'est donc un projet d'ensemble « Minguettes - Clochettes » qui est en cours d'élaboration et que le temps du protocole en amont de la convention viendra affiner.** L'AMO sur la gouvernance doit accompagner cette mise en synergie de l'ingénierie pour répondre aux enjeux communs sur le territoire de Vénissieux et de Saint-Fons au titre de la politique de la ville.

### ■ Enjeux Minguettes – Vénissieux

Les orientations stratégiques à terme sont :

- 1 - Poursuivre les actions urbaines en lien avec l'opération Cœur de Ville et faire participer pleinement le plateau à l'enjeu de construction du centre-ville et d'affirmation de Vénissieux comme polarité urbaine d'agglomération,
- 2 - Inscrire le projet de renouvellement urbain du QPV Minguettes-Clochettes en cohérence et en synergie des grands projets sur la ville (Vénissieux cœur de ville, Urbagare, Puisoz-Laurent Bonnevey) et le bassin (vallée de la chimie, trame verte Parilly-Dupic-Grandes Terres),

**3** - Poursuivre la diversification de l'habitat par la construction de nouveaux produits logements, et le rééquilibrage à terme de la composition socio-démographique,

**4** - Poursuivre la diversification des fonctions et le développement de projets économiques

- Elaborer et engager un véritable projet de développement économique à l'échelle du bassin d'emploi et en synergie avec les évolutions à venir de certains grands territoires (bassin de la chimie, franges du boulevard urbain sud ...),
- Requalifier les pôles commerciaux de proximité en les inscrivant dans un plan de marchandisage cohérent à l'échelle de la zone de chalandise,
- Poursuivre la diversification et l'implantation d'équipements pour faire de ce territoire un lieu d'investissement et d'accès aux savoirs de niveau métropolitain.

### ■ Enjeux Clochettes – Saint Fons

Plusieurs enjeux ont été retenus afin de donner au territoire une nouvelle attractivité en cohérence avec le projet Minguettes sur Vénissieux :

- Le lien avec le Centre de Saint-Fons (aménagement de l'ancienne RN7, offre de transports en commun),
- Le lien aux Minguettes pour l'accès au tramway et avec un objectif de complémentarité de services - équipements proposés,
- Relier les parcs : Minguettes, Balmes - Belvédères, Grandes Terres (Feyzin),
- Une densité urbaine sur Yves Farge / Rochette / Corsière : passant par un accompagnement de la promotion immobilière avec une implantation de commerces en rez de chaussée, la redéfinition de l'entrée du Collège (voirie et espace public – parvis), implantation du Gymnase,
- Les balmes et le cœur de quartier pour les résidents : accompagner la réhabilitation de la copropriété Les Clochettes (voirie, résidentialisation), diversifier les activités proposées sur Léon Blum (implantation du Centre social et d'activités sportives) et travailler le lien de l'équipement avec la place (suppression des coursives), étendre le parc Victor Basch sur le Nord (démolition du Centre social et du Gymnase).

### Vocation et rôle du site à moyen – long termes (10-15 ans)

#### ■ Vocation du secteur Minguettes -Vénissieux

#### Le devenir du territoire à 2030/2040 : rappel des attendus du projet de développement social et urbain :

Après la phase de « réparation » de la 1<sup>ère</sup> convention ANRU, l'ambition est d'élargir l'échelle d'intervention, de valoriser sur le long terme un territoire doté d'atouts et d'un fort potentiel de développement, de poursuivre son intégration avec le reste de la commune, partie prenante de l'agglomération, et d'en renouveler l'image.

Le travail inter-partenarial sur le projet à horizon 2030/40 a consolidé les principes suivants :

- la poursuite de la transformation engagée en agissant sur le traitement des franges urbaines pour continuer à faire la ville dans les 10 à 15 ans qui viennent,
- l'élaboration d'une stratégie inscrite aux différentes échelles territoriales pour repositionner le devenir des quartiers dans l'évolution de la ville, du bassin et de la Métropole selon les domaines (habitat, économie, identité et rôle du territoire à l'échelle de la ville, du bassin et de la métropole...).

Un projet de renouvellement urbain qui s'inscrit en complémentarité de l'opération Cœur de ville dans la perspective de Vénissieux polarité métropolitaine, conformément au Schéma de Cohérence Territoriale et au PLU-H de la Métropole.

**Le projet de RU à horizon 2030 permet de renouer avec la géographie** de l'oppidum et d'optimiser ses qualités paysagères (balcons, balmes, chemin du belvédère...), ses vues et son histoire.

La trame verte s'intègre dans le projet de développement des modes doux et liaisons vertes depuis les Grandes Terres au sud jusqu'à Parilly au nord-est.

**Le projet de RU participe au renforcement de la construction d'un centre pour Vénissieux** à la dimension de la commune en faisant en sorte qu'une partie des quartiers du plateau devienne partie prenante de l'affirmation de cette polarité d'agglomération compte tenu de leur poids démographique et de leur dynamisme.

Cela passe notamment par la poursuite de l'intégration du plateau au reste de la Ville avec le traitement des espaces de transition (emprise de l'actuel lycée J Brel, des terrains au sud de l'hôtel de ville jusqu'à la Glunière, ancienne RN 7 et entrée sud de la commune).

Cela passe aussi par la réalisation des liaisons au centre bourg (via le quartier Léo Lagrange) pour simplifier et raccourcir les liens aux équipements du quartier du Cerisier sur le plateau (cinéma, école de musique...) pour tous et l'accès au centre bourg pour les habitants du plateau.

**Le projet de renouvellement urbain proposé permet d'éviter l'étalement urbain**, en densifiant les zones desservies par les TC en particulier le tramway T4 et de continuer à faire la ville sur le plateau des Minguettes en renforçant l'urbanité des lieux, en développement et en rationalisant l'offre en espaces verts pour les habitants.

**Les différents scénarios de développement de la ville en matière d'habitat amènent Vénissieux à atteindre entre 70 000 et 85 000 habitants à 2030.**

Le scénario à 85 000 habitants semble plausible au regard de la dynamique immobilière actuelle (680 logements par an).

Et la dynamique immobilière est plutôt sur le nord de la commune, le long du T4 et beaucoup moins sur le plateau des Minguettes. Le souhait de pouvoir retrouver à terme une offre globale habitat sur le Plateau équivalente à ce qui a été démolit depuis 1983 (1700 logements), devra être analysé aussi au regard de son impact sur le besoin en équipements publics (notamment scolaires)

### **Objectif chiffré en matière de rééquilibrage du taux de logements sociaux**

Il faut rappeler les éléments suivants :

- l'offre locative sociale dans les quartiers en QPV de la Commune est dominante, voire quasi-exclusive (entre 70 et 85 % selon les secteurs), le rééquilibrage de l'offre résidentielle constitue un enjeu majeur pour contribuer à la réussite du projet de requalification de ces quartiers
- à l'échelle de la Métropole, un nouvel équilibre entre les communes très fortement pourvues comme à Vénissieux (51.33 % en 2014) et les communes SRU, constitue également un enjeu important. A l'avenir, les moyens financiers des aides à la Pierre seront prioritairement positionnés sur les Communes déficitaires pour les aider dans leur effort de rattrapage.
- la nécessité de poursuivre une production de logements sociaux à Vénissieux est cependant incontestable pour répondre aux besoins des ménages et renouveler le parc existant
  - 70 % des ménages Vénissiens ont des revenus sous plafonds PLUS-PLAI
  - fin 2014, plus de 2 900 ménages demandent un logement social à Vénissieux (en 1er choix)
  - le taux de rotation dans le parc existant est relativement faible (8% à Vénissieux, contre 9.6 % sur la Métropole)
- le développement de la Commune et la part de logements sociaux dans l'offre nouvelle doivent être maîtrisés.
- la production de logements sociaux sera prioritairement orientée dans les quartiers les moins pourvus (ex : Moulin à Vent, Parilly)
- sur les quartiers QPV, le jeu cumulé des démolitions (1 172 LLS démolis au titre du PNRU) et de la construction de nouveaux produits (accession abordable et libre) conduira progressivement à rééquilibrer l'offre résidentielle et faire baisser la part de logements sociaux pour la rapprocher de la moyenne de l'agglomération.

Nombre total de logements sur le QPV Minguettes en 2015:	7562
Dont nombre de LLS sur le QPV Minguettes en 2015:	5850
Dont nombre de logements privés sur le QPV Minguettes en 2015 :	1712
Soit un taux LLS en 2015 de	<b>77,3 %</b>
Nombre de LLS restant à livrer pour les programmes engagés dans le cadre du PNRU 1 (à 2020) :	212
Nombre de logements privés restant à livrer pour les programmes engagés dans le cadre du PNRU 1 (à 2020)	338
A l'issue des livraisons de l'ensemble des programmes au titre du PNRU 1, le taux LLS pour le QPV est estimé à :	<b>74,7 %</b>
Nombre de démolition de LLS qui pourraient être réalisées dans le cadre du PNRU 2 :	1172
Estimation de logements privés qui pourraient être livrés dans le cadre du PNRU 2 (à 2024) :	800
Dans cette hypothèse, il y aurait au terme du PNRU 2 un total de 7740 logements répartis en 4890 LLS et 2850 logements privés, soit un taux de LLS.	<b>63,17 %.</b>

Pour atteindre ce taux de LLS sur le QPV Minguettes, les orientations suivantes devront être mises en œuvre :

- aucun nouveau programme de logements sociaux sur les QPV
- refus de financement des logements sociaux résultant de « retournement » sur les opérations prévues initialement en accession libre
- Soutien au développement de l'accession à la propriété par le biais des orientations suivantes à confirmer, notamment :
  - priorité à l'accession abordable sécurisée
  - dispositifs financiers incitatifs (primes aux primo-accédants dans le cadre du plan 3 A, adaptation du niveau des charges foncières dans les opérations publiques...)
  - montage opérationnel expérimental à l'étude avec la CDC, qui vise à dissocier le coût du foncier du coût du logement et à lisser les charges liées au foncier sur la durée (60 ans) du prêt que la CDC aura consenti au promoteur puis transféré au syndic de copropriété. La Métropole étudie la possibilité de garantir cet emprunt.

### **Un projet de renouvellement urbain qui fait du développement économique le pilier de la transformation urbaine du secteur/**

Le développement économique du secteur est un enjeu majeur du projet à venir. Des actions ont été engagées entre 2005 et 2015, avec la zone franche urbaine et la reconstruction du grand pôle commercial de Vénissy.

Les enjeux en matière d'emploi, d'amélioration de l'offre commerciale de proximité (centres commerciaux secondaires peu valorisants), nécessitent d'être dynamisés par des projets économiques singuliers, de qualité et qui réinstallent ce territoire en lien avec les évolutions à venir sur la couronne économique de Vénissieux et la vallée de la Chimie. Les secteurs Entrée porte sud-Darnaise, Monmousseau Balmes, Vénissy ... sont particulièrement adaptés à la poursuite de la diversification des fonctions, à l'émergence des projets économiques forts, de qualité et en lien avec les dynamiques économiques de la Métropole.

**En guise de synthèse, à horizon 2030/2040, notre vision pour le plateau dans la Ville et la Métropole, doit conduire à ce que :**

- les quartiers du plateau des Minguettes ne soient plus perçus ni ne vécus comme une ville dans la ville,
- les quartiers soient tournés vers les autres quartiers de la ville, vivent et échangent avec eux,
- la trame viaire ait été transformée de telle manière à ce que les flux (urbains et humains) soient plus fluides, plus faciles, en somme de manière à ce qu'il n'y ait pas besoin d'un mode d'emploi pour vivre la ville,
- les quartiers gardent leur vocation populaire, mais les parcours résidentiels y seront possibles sur le plateau comme sur la ville,
- le territoire ait été transformé par l'affirmation de pôles économiques singuliers et en lien avec les autres secteurs d'activités du bassin,

### ■ Vocation du secteur Clochettes Saint-Fons

Le secteur Clochettes est grevé par des contraintes de PPRT importantes qui gèlent son développement urbain. Toutefois, le secteur situé le long du Boulevard Yves Farge (ex RN7) est un secteur qui peut jouer un nouveau rôle attractif et constituer une vitrine à des secteurs dont la perception peut être dégradée.

Le quartier a une vocation principalement résidentielle, une petite polarité commerciale pourra être constituée de part le transit et les besoins de la population. Le quartier en grande partie pavillonnaire peut être un secteur de parcours résidentiel intéressant pour des accédants à la propriété ou pour des populations souhaitant s'installer en proximité de la ville centre dans un cadre plus paysager.

### ■ Objectifs poursuivis dans le cadre du projet

#### Pour le secteur Minguettes Vénissieux :

Un niveau d'ambition du projet à terme (2030/40) très important :

- 2 085 logements construits,
- 4 330 logements résidentialisés,
- 4 000 logements rénovés,
- 1 160 logements démolis.

#### Pour le secteur Clochettes Saint-Fons :

La phase 3 de l'étude urbaine (secteurs opérationnels) viendra préciser le programme sur le secteur des Clochettes. Les principales déclinaisons des enjeux en objectifs opérationnels sont les suivantes :

Traiter le boulevard Yves Farge en affirmant son caractère urbain pour améliorer la connexion avec le Centre, les Minguettes, porter une dynamique pour le quartier,

Reconquérir la balme et étendre le parc Victor Basch (constitution de séquences animant le parc),

Conforter la centralité de quartier autour de la Place des Palabres et de la rue de la Rochette (implantation du Centre social en façade de Léon Blum sur la Place des Palabres, requalification de l'offre commerciale, amélioration de l'offre de stationnement),

Recomposer l'îlot Collège – copropriété Les Clochettes (270 logements résidentialisés, création de voirie publique, création de parvis pour le Collège, implantation du Gymnase),

Requalification du Collège,

### ■ Programme opérationnel

#### Montage pressenti

##### - Pour le secteur Minguettes Vénissieux :

Opérations d'aménagements de type Zones d'Aménagement Concerté (ZAC).

##### - Pour le secteur Clochettes – Saint-Fons :

Principalement opérations isolées (voirie, espaces et équipements publics). Opération d'aménagement à étudier sur l'îlot Collège – Copropriété.

#### Etat d'avancement

##### - Pour le secteur Minguettes Vénissieux :

Compte-tenu de l'ambition du projet à horizon 2030/40, il est proposé de le considérer dans son ensemble, mais d'envisager d'ores et déjà 2 étapes de mise en œuvre :

1<sup>er</sup> temps : Convention ANRU 2015-2024, donner la priorité aux objectifs opérationnels prioritaires suivants :

**1** - Réussir l'accroche au centre-ville de Vénissieux par l'aménagement du secteur de la place du marché- Monmousseau et les Balmes, situées à l'articulation de l'hôtel de ville et du plateau des Minguettes,

**2** - Réussir le développement économique et le changement profond du secteur de la Darnaise en lien avec Saint-Fons et Feyzin pouvant constituer l'Entrée Sud du cœur de l'agglomération,

**Par ailleurs, certaines opérations individualisées sont prioritaires compte-tenu du caractère structurant de leur réalisation :**

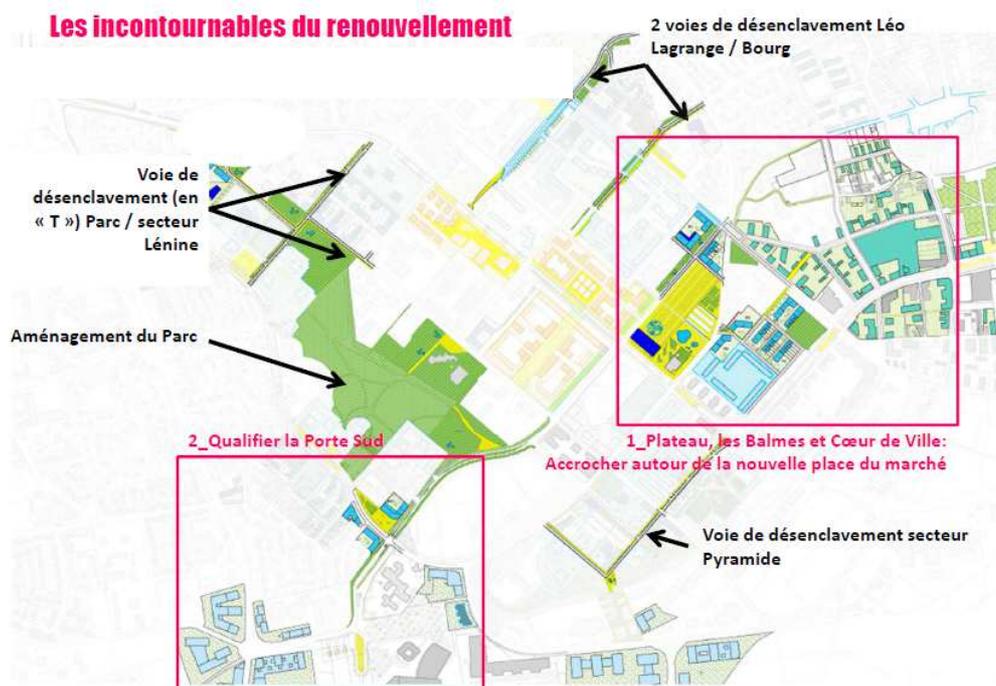
- désenclavement du secteur Léo Lagrange par la réalisation de 2 voies traversantes vers le centre-bourg (prolongement rue Léo Lagrange-rue du Cluzel, et prolongement rue Paul Langevin et rue Maxime Gorki),
  - création d'une voie de désenclavement du quartier Pyramide (du rond-point Cachin vers la rue Komarov et Martyrs de la Résistance),
  - création de 2 voiries (en T) traversantes Porte Ouest/ Thorez (de la rue Thorez vers le boulevard Lénine, et prolongement de la rue des Martyrs de la Résistance dans le parc des Minguettes),
  - aménagement du parc des Minguettes.
- Pour le secteur Clochettes Saint-Fons :**
- Étude de définition du projet urbain en cours :
  - Phase 2 : Schéma directeur approuvé par le Comité de pilotage du 17 juin 2015
  - Phase 3 : secteurs opérationnels programmé de juillet à novembre 2015

### Validation (contenu et dates)

Validation du plan guide du renouvellement urbain des Minguettes 2015 / 2030 lors du Comité de pilotage GPV inter partenarial du 18 décembre 2014

Saint-Fons Clochettes : projet en cours d'élaboration validation pour fin 2015

### Phasage du projet



### Besoins recensés pour finaliser le programme opérationnel

#### ■ Études restant à conduire

Type d'études (Fonctionnement / Investissement)

##### **Sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon**

- 1 - AMO urbaine – périmètre Vénissieux et Saint Fons (tous QPV)
- 2 - AMO développement économique - périmètre Vénissieux et Saint Fons (étude d'échelle métropolitaine)
- 3 - Mission expertise organisation conduite de projet (tous QPV)
- 4 - Etudes pré-opérationnelles secteur Marché Monmousseau Balmes (Vénissieux)

##### **Sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Vénissieux**

1. Etude action centres commerciaux de proximité

##### **Sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Saint-Fons**

1. Etude programmatique et architecturale Léon Blum

#### ■ Étapes restant à franchir

Tenue d'un Comité de pilotage intercommunal Vénissieux et Saint-Fons pour l'affirmation d'un projet Minguettes Clochettes cohérent.

### Concertation, information, communication

#### ■ Modalités d'association des habitants au projet

- Pour Vénissieux :

En cours de précision dans le cadre du contrat de ville pour Vénissieux Minguettes

- Pour Saint-Fons :

Mobilisation des habitants dès la conception du schéma directeur Clochettes

Mise en place du Conseil citoyens programmée fin 2015

#### ■ Modalités de concertation envisagées

Ateliers, réunions publiques, ...

#### ■ Mise en place d'une maison du projet et des outils de communication

Pour Vénissieux :

Maison du Projet existante sur Minguettes assurant un rôle d'information pour l'ensemble du PRU Minguettes Clochettes.

Pour Saint-Fons :

Point Multi Services Clochettes : relais de proximité (affichage, documentation) ; Maison du projet Arsenal Carnot Parmentier et Hôtel de Ville pour informations précises et opérationnelles.

### Ingénierie de projet

#### Présentation des équipes projet dédiées à la conduite de projet

##### ■ Vénissieux :

- 1 directeur de projet : 1ETP (pilotage du projet d'ensemble, en charge du volet urbain et développement économique)
- 1 directeur adjoint : 1 ETP (pilotage du projet d'ensemble, en charge du volet social, insertion et concertation)
- 4 agents de développement territorial (4 ETP) (Suivi du déploiement du projet sur un territoire dans son ensemble et en charge d'une ou plusieurs thématiques sociales)
- 1 agent chargé de la concertation, communication et animation de la Maison du Projet (1 ETP)
- 1 agent correspondant de proximité (1ETP) (pérennisation du projet, gestion du territoire)
- 2 assistantes (2 ETP- secrétariat)

##### ■ Saint-Fons :

- 1 directeur de projet : 1ETP
- 1 chargé de mission renouvellement urbain - cadre de vie : 1 ETP
- 1 chargé de mission Habitat : 0.5 ETP
- 1 chargé de mission développement social : 1 ETP
- 1 agent de développement social : 1 ETP
- 1 correspondant de proximité : 1 ETP
- 1 assistante : 0.5 ETP

### Opérations urgentes

- Secteur Minguettes – Vénissieux : réfinancement de la démolition de 2 immeubles ; autorisation de lancer le relogement

#### 1/ Secteur Monmousseau : barre ICF (198 logements, 11 au 21 rue Gaston Monmousseau – Vénissieux)



L'enquête sociale auprès de l'ensemble des locataires de la résidence pourrait démarrer dès novembre 2015 pour se terminer en février 2016.

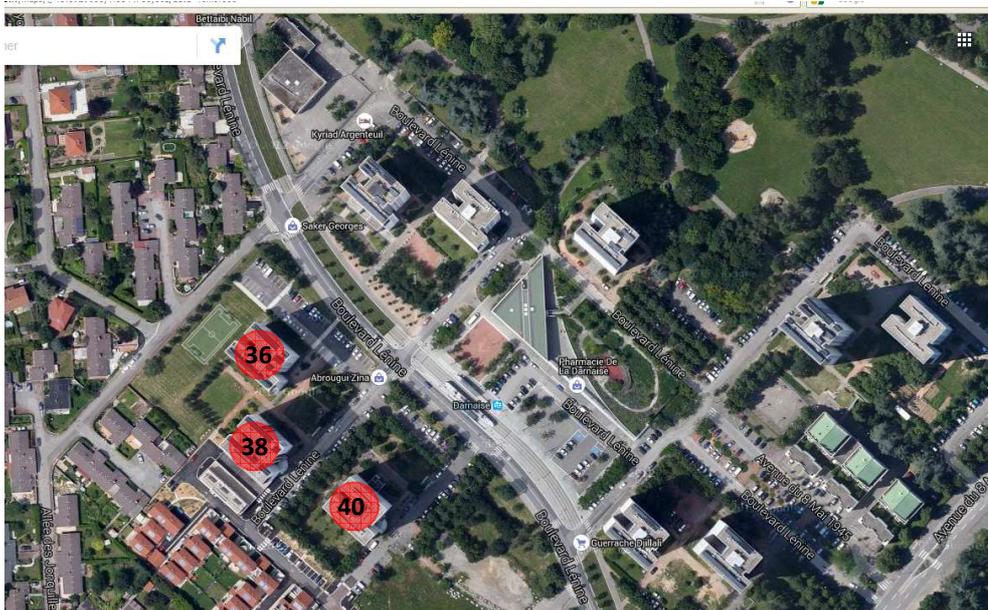
Les relogements effectifs pourraient démarrer dès mars 2016 pour une durée d'environ 3 ans (jusqu'en septembre 2018).

Les travaux de démolition pourraient démarrer début **2019**.

Coûts estimés études et amo relogement:: **Diagnostics sociaux et mission d'accompagnement relogement : 825 000 € TTC (chiffrage ICF)**

Coûts financiers (vacance) : **1 753 120 € (chiffrage ICF)**

Coût estimé démolition : **9 265 000 € TTC (chiffrage ICF) pour 198 logements et 52 garages**



Demande de mutations enregistrées (au 08.04.2015)

- 36 bd Lénine : 16 demandes sur 76 logements soit 21% des ménages

Pour cette tour il est envisagé un relogement entre janvier 2016 et juin 2017.

Concernant la date de démolition, elle pourrait intervenir dès la fin des relogements soit à l'été 2018.

Coûts estimés études et amo relogement: **Diagnostics sociaux et mission d'accompagnement relogement TOUR 36 : 579 000€ TTC (chiffage GPV)**

Coût estimé démolition : **TOUR 36 : 3 105 000 € TTC (chiffage GPV)**

### Argumentaire

#### **Démolition tour 36 de la Darnaise / projet urbain : rapprocher économie et habitat**

Le projet urbain d'évolution du secteur Darnaise a fait l'objet d'une proposition précise. Il faut se rappeler que ce secteur figurait dans la convention ANRU1 comme secteur de Renouvellement Urbain.

D'ailleurs 2 tours (42 et 44, voisines des 3 tours paires 36-38-40) ont été démolies en 2005.

Le projet n'a pu être poursuivi du fait de la mise en place d'un Périmètre de Protection contre les Risques Technologiques, périmètre qui a été restreint après 2010.

L'intervention sur le secteur est donc dans la continuité du projet urbain d'Antoine Grumbach.

Le cabinet Passagers des Villes a mis à jour et actualisé le projet en tenant compte de l'évolution de l'environnement (affirmation en cours d'un pôle économique Porte Sud) et de l'impact du tramway T4.

C'est pourquoi il est proposé de poursuivre l'intervention en :

- conduisant la démolition des 3 tours paires pour se donner la possibilité de faire émerger un habitat intermédiaire qui assure une évolution des formes bâties de part et d'autre de la ligne de tramway en diversifiant les offres de logements sur les tènements disponibles,
- désenclavant le quartier par la création d'une place au carrefour de l'avenue du 8 mai 1945 et du boulevard Lénine, face à l'institut Bioforce entre le secteur dédié aux activités et celui de l'habitat. Les commerces du centre commercial existant de la Darnaise seront replacés au rez-de-chaussée des nouveaux logements qui s'implanteront sur la nouvelle place. Cette nouvelle centralité de quartier visible et attractive permettra de rendre service à la fois aux habitants, aux passants dans le flux de l'avenue du 8 mai 1945 comme aux acteurs économiques et salariés (restauration, services...) afin d'imaginer un quartier durable qui fait le lien et vit à toute heure de la journée.
- enfin à terme en étendant le parc pour affirmer le caractère paysager du quartier. Les transformations du quartier doivent permettre de mettre en valeur le patrimoine paysager et les liens entre les quartiers. La définition des portes ouest et sud du parc urbain lisibles et visibles depuis l'espace public, notamment par la requalification de l'avenue du 8 mai 1945, permettra de valoriser les nouveaux liens vers les secteurs Armstrong et Vénissy. L'ouverture sur le secteur des Clochettes à Saint Fons à travers des cheminements clairement définis depuis le boulevard Yves Farges produira une articulation des quartiers afin de définir à une échelle plus large une complémentarité des usages et un rapprochement des territoires (espaces paysagers, équipements...).

### **PHASAGE :**

Pour le secteur Darnaise, comme pour les autres secteurs du projet à terme, la stratégie urbaine a été formalisée en une stratégie de projet. On parle d'étape plutôt que de phases opérationnelles qui se préciseront et évolueront en fonction des problématiques rencontrées dans le cadre du déploiement de projet. Il faut retenir que l'on affirme les invariants du projet et la volonté de construire ou réhabiliter rapidement en parallèle du lancement des processus de relogement pour démolition. Le déploiement opérationnel doit apporter d'abord un plus aux habitants qui vivent et vont rester sur le secteur. On trouvera ci-dessous une première hypothèse de phasage par grandes étapes élaborées avec les partenaires. Le déploiement du projet propose des étapes susceptibles d'être engagées dans la convention ANRU et des étapes ultérieures.

Hypothèse de Phasage Darnaise élaborée avec les partenaires :

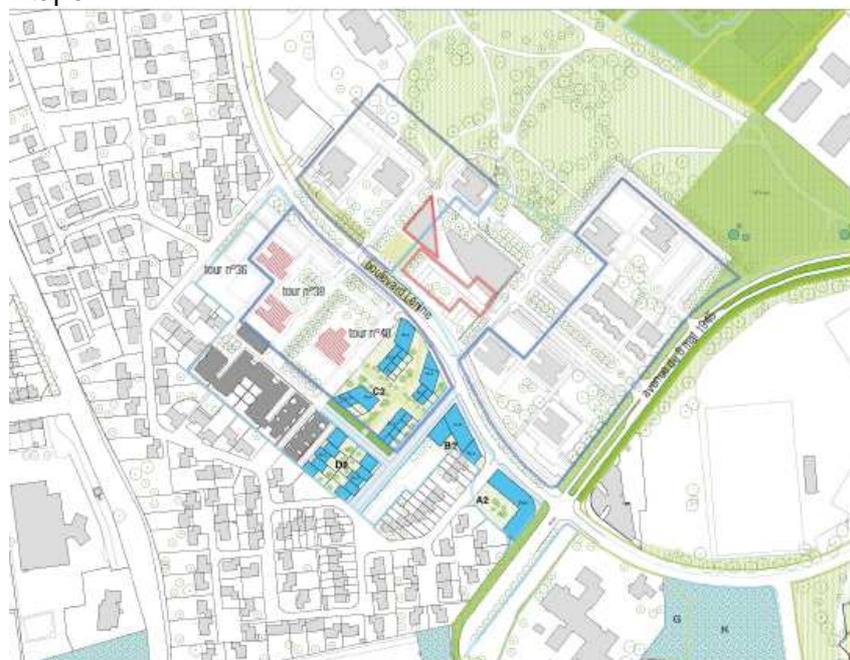
Existant :



Existant

Qualifier la Porte Sud  
échelle 1/2500

Étape 1 :



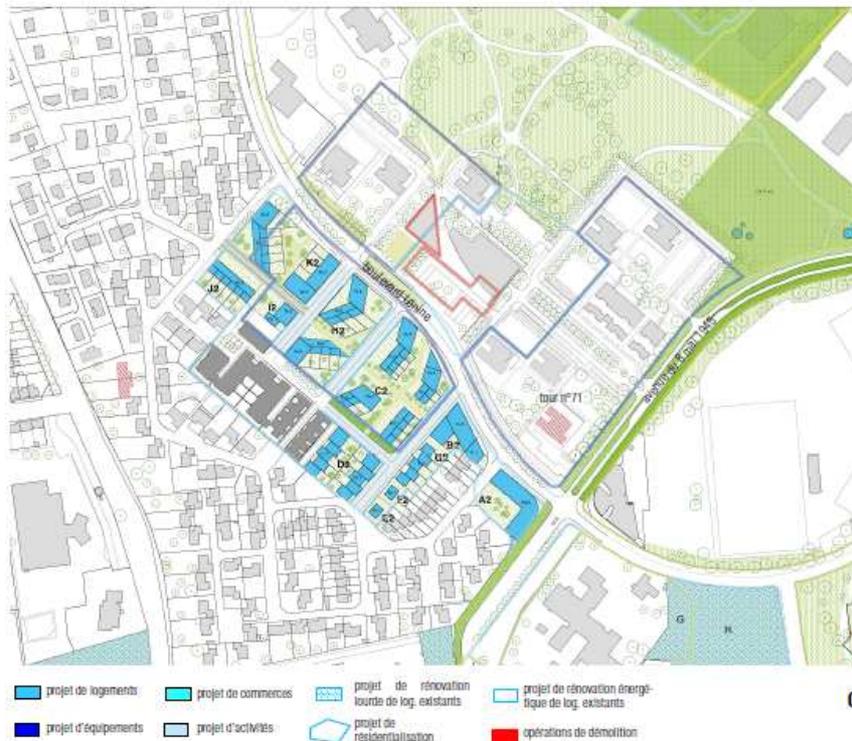
Programme du phasage

- 1. Les constructions**
  - \_ 188 log.
  - (A2 : 55 log - B2 : 44 log - C2 : 77 log - D2 : 10 log)
  - \_ 100 000 m2 SDP de surface de parcelles d'activités
- 2. Les rénovations et les résidentialisations**
  -
- 3. L'aménagement des espaces publics**
  - \_ Requalification de voiries existantes au droit des nouvelles constructions
  - \_ Requalification de la rue du 8 mai 1945 pour une voirie apaisée (plantations et cheminements doux)
  - \_ Aménagement de la **Porte Est du Parc**
- 4. Les démolitions**
  - \_ tour n°36, 38 et 40 Grand Lyon Habitat : 210 log

- |                      |                     |   |  |
|----------------------|---------------------|---|--|
| projet de logements  | projet de commerces | projet de rénovation lourde de log. existants | projet de rénovation énergétique de log. existants |
| projet d'équipements | projet d'activités  | projet de résidentialisation                  | opérations de démolition                           |

Qualifier la Porte Sud - ETAPE 1 (PNRU 2)  
échelle 1/2500

### Étape 2 :

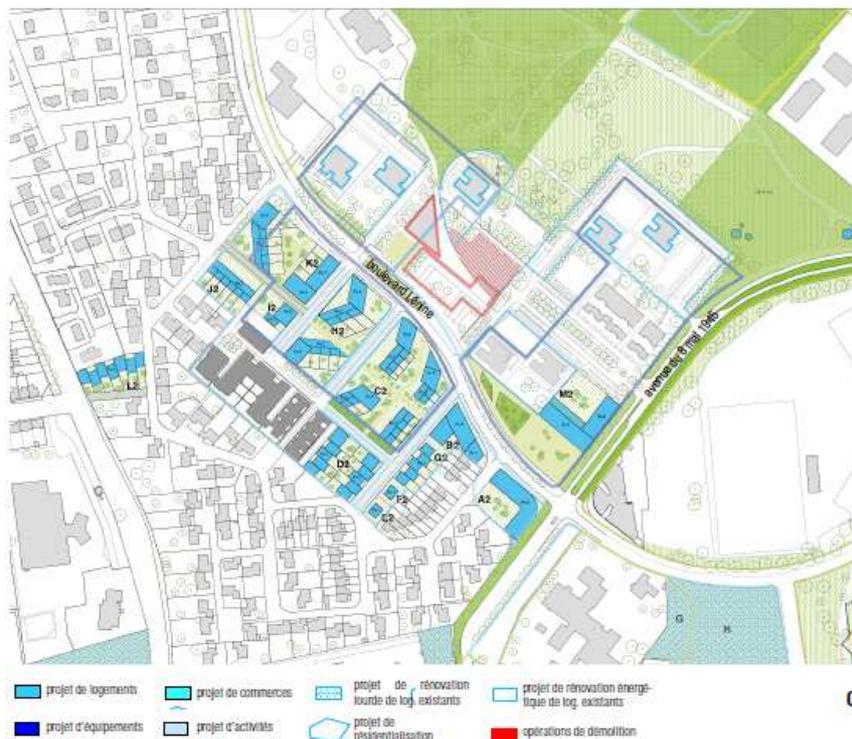


### Programme du phasage

- 1. Les constructions**
  - \_ 129 log.
  - (E2 : 1 log - F1 : 1 log - G2 : 5 log - H2 : 48 log - I2 : 8 log - J2 : 15 log - K2 : 51 log)
- 2. Les rénovations et les résidentialisations**
  - \_
- 3. L'aménagement des espaces publics**
  - \_ Requalification de voiries existantes au droit des nouvelles constructions
- 4. Les démolitions**
  - \_ tour n°71 Grand Lyon Habitat : 64 log
  - \_ deux maisons bd Yves Farge

Qualifier la Porte Sud - ETAPE 2 (PNRU 2)  
échelle 1/2500

### Étape 3 :



### Programme du phasage

- 1. Les constructions**
  - \_ 71 log.
  - (L2 : 7 log - M2 : 64 log)
  - \_ 800 m2 de commerces
- 2. Les rénovations et les résidentialisations**
  - \_ tours n° 39, 41, 59, 63 et 65 Grand Lyon Habitat : 320 log
  - rénovation pour la performance énergétique et amélioration du confort des logements, requalification des espaces extérieurs dont la réorganisation du stationnement et de leur accès
- 3. L'aménagement des espaces publics**
  - \_ Requalification de voiries existantes au droit des nouvelles constructions
- 4. Les démolitions**
  - \_ centre commercial

Qualifier la Porte Sud - ETAPE 3 (PNRU 2)  
échelle 1/2500

### Étape 4 :



### Programme du phasage

1. Les constructions
2. Les rénovations et les résidentialisations
3. L'aménagement des espaces publics  
\_Aménagement de la Porte Sud du Parc
4. Les démolitions  
\_ tours n° 61, 69 Grand Lyon Habitat : 130 log.

Qualifier la Porte Sud - ETAPE 4 (hors PNRU 2)  
échelle 1/2500

### Étape 5 :



### Programme du phasage

1. Les constructions  
\_ 104 log (N2)
2. Les rénovations et les résidentialisations  
\_
3. L'aménagement des espaces publics  
\_
4. Les démolitions  
\_

Qualifier la Porte Sud - ETAPE 5 (hors PNRU 2)  
échelle 1/2500

**Dispositif pour que le problème de la sécurité ne se reporte pas ailleurs.**

Le périmètre QPV est couvert par le dispositif ZSP. C'est dans ce cadre que sont traitées les problématiques sécuritaires sous le pilotage directe du maire et du préfet. La question du non report de difficultés d'un secteur vers un autre est un enjeu suivi tant pour Darnaise que d'autres secteurs.

**Motivation choix de la tour 36 pour le relogement en vue de la démolition par le bailleur social Grand-Lyon Habitat (GLH)**

Les demandes de mutations sur les tours destinées à la démolition enregistrées (au 08.04.2015) sont :

- 36 bd Lénine : 16 demandes sur 76 lgts soit 21% des ménages
- 38 bd Lénine : 11 demandes sur 61 lgts soit 18% des ménages
- 40 bd Lénine : 14 demandes sur 68 lgts soit 20% des ménages

**GLH a privilégié le relogement de la tour 36 dans un premier temps compte tenu que c'est l'immeuble où les demandes de mutation sont les plus fréquentes et les difficultés de vie sociale y sont très fortes.**

Pour cette tour il est envisagé un relogement entre janvier 2016 et juin 2017. GLH ajustera ensuite en fonction des constats les périodes de relogement des tours 38 et 40.

La tour 40 pose la question du relogement d'un équipement (SESSAD pour 500m<sup>2</sup>).

Le souhait initial du bailleur aurait été de pouvoir lancer simultanément les relogements pour avoir une démolition simultanée des 3 tours, opération qui sera probablement moins onéreuse que 3 démolitions successives même en intégrant les coûts de sécurisation.

Cependant les capacités de relogement ont amené le bailleur à privilégier le scénario d'une tour.

**Urgence liée à la livraison sur site de logements sociaux :**

Sur Vénissieux, des livraisons de logements sociaux (hors QPV) sont prévues dès la fin 2015 (127 logements) et en 2016 (75 logements) ; les attributions se préparent dès l'été 2015. Afin de tenir compte de ce calendrier, il est nécessaire de lancer les opérations de relogement pour optimiser la mobilisation des nouveaux logements sociaux au profit des ménages à reloger.

**Niveau de validation :**

- Copil inter partenarial du 18 décembre 2014 : validation du projet urbain à horizon 2015,
- Validation des immeubles à inscrire en opérations urgente par les bailleurs sociaux concernés en avril 2015
- Copil restreint (Maire, Vice Président Métropole et Préfet) préparation protocole de préfiguration du 3 juin 2015 : validation de 2 opérations urgentes (relogement-démolition)

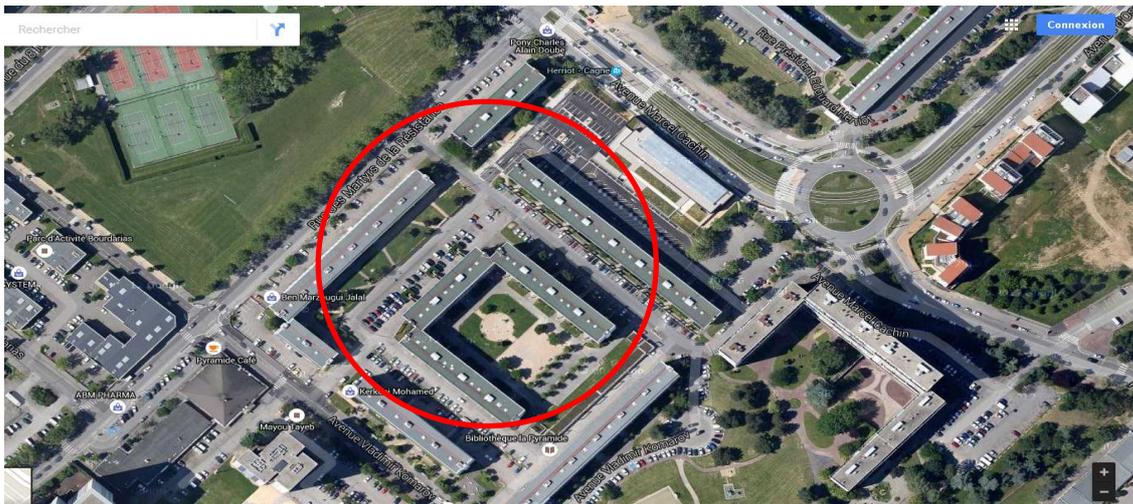
- **Secteur Minguettes – Vénissieux : Réhabilitation énergétique parc social, autorisation de lancer les études sociales et techniques pré-opérationnelles**

Les 2 résidences proposées à la réhabilitation ne sont clairement et définitivement pas vouées à la démolition. Le PRU validé par les partenaires le 18 décembre 2014 est définitif. La logique de déploiement du projet urbain ne peut justifier une autre destination que celle de la réhabilitation.

Les deux bailleurs sociaux concernés ont inscrit dans leurs plans de patrimoine respectifs la réhabilitation de ces 2 résidences.

- Concernant la résidence Le Couloud (secteur Pyramide) elle est aussi dans un état de vétusté avancé, et impactée par des démolitions à proximité pour créer une voie de désenclavement du quartier vers le centre-ville et générer un nouveau front bâti destiné à recevoir des logements dans le cadre du processus de diversification de l'offre habitat.

### Secteur PYRAMIDE : Résidence le Couloud (SACOVIV) : 220 logements



Etudes techniques et sociales pour la réhabilitation de la résidence Le Couloud.

Objectif PSP ; lancement des travaux 2017.

**COUT ETUDES : Etudes techniques et sociales : 670 000 € TTC (chiffage GPV)**

Le projet de réhabilitation de cette résidence du Couloud s'inscrit pleinement dans le nouveau projet de renouvellement urbain à l'horizon 2015-2025, qui porte un ambitieux volet de réhabilitation, en articulation avec les projets de restructuration urbaine.

La réhabilitation du Couloud est proposée en opération urgente en cohérence avec la stratégie patrimoniale de la SACOVIV. En effet quatre motivations majeures ont conduit la SACOVIV à inscrire la réhabilitation de sa résidence « LE COULLOUD » :

- un patrimoine devenu vétuste et dont les éléments techniques présentent de plus en plus de défaillances
- des déperditions énergétiques fortes nécessitant un traitement thermique et énergétique du bâti et des logements
- un site enclavé qui favorise le développement de l'insécurité

- un public fragile économiquement qui ne peut supporter des charges non maîtrisées du fait des problématiques techniques (défauts d'isolation)

La réhabilitation de cette résidence est de fait un enjeu primordial d'un point de vue social, économique et environnemental.

La résidence a bénéficié d'une réhabilitation « légère » en 1998 ou peu de travaux à l'intérieur des logements avaient été réalisés. A ce jour, malgré des travaux d'entretiens constants, la Sacoviv constate une dégradation du confort, un état de vétusté important des logements, des difficultés d'accessibilité et un niveau de charges élevées en particulier du chauffage.

Un programme de travaux lourd est devenu indispensable et urgent :

- isolation thermique et énergétique des logements et du bâti
- rénovation des installations de plomberie et sanitaire,
- rénovation et mise aux normes des installations électriques,
- rénovation de certains revêtements de sol
- réfection des embellissements des pièces humides
- travaux sur l'ensemble des menuiseries intérieures

Cette réhabilitation traitera tant la partie interne que la partie externe :

- requalification des abords et des cheminements
- requalification et adressage des allées
- collecte des ordures ménagères

Cela permettra de répondre à une politique d'amélioration plus large qui prend en compte l'habitat dans toutes ses dimensions : valorisation du bâti, amélioration des logements, amélioration des abords et espaces collectifs à l'échelle du quartier.

Le patrimoine Sacoviv marquant le front des avenues Komarov et Pyramide, sa réhabilitation sera porteuse d'une nouvelle morphologie urbaine et architecturale donnant l'élan aux objectifs du PNRU.

Dans un second temps, la création d'une liaison circulée et de modes doux à travers les unités Pyramide et Komarov, permettra de désenclaver cette résidence et favorisera une meilleure lisibilité urbaine.

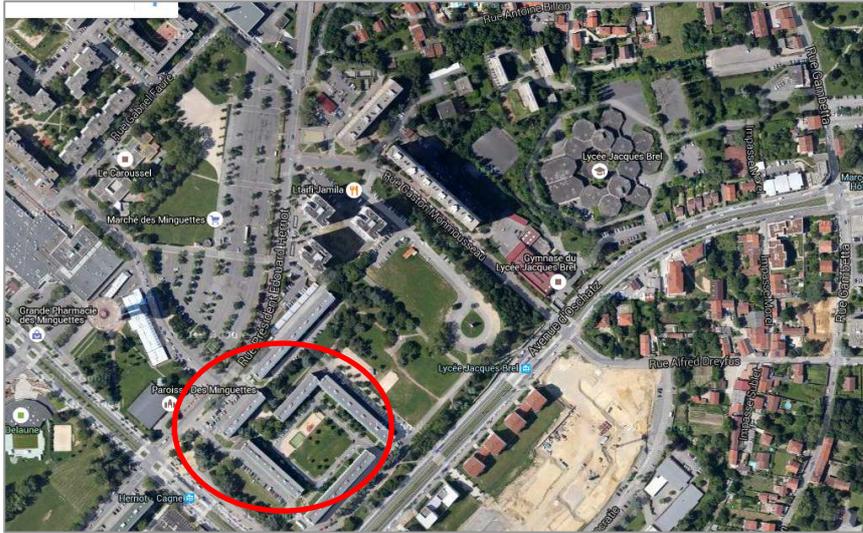
Cette nouvelle lisibilité urbaine et trame viaire assureront la mutabilité du foncier par la séparation claire des domaines publics et privés.

En conclusion, la sacoviv engagera dès janvier 2016 le travail pré opérationnel afin d'atteindre un objectif de démarrage des travaux en septembre 2017 en dehors de la phase de protocole de préfiguration.

La durée de la réhabilitation est estimée à 24 mois soit une fin de travaux en septembre 2019.

- Concernant la résidence E. Herriot (secteur Monmousseau), elle est dans un état de dégradation important, avec une image négative renforcée par sa proximité avec un programme neuf livré en 2015 (Vénissymo SLCI 48 logements accession abordable et Alliade 30 logements sociaux), et la remise à niveau dans le cadre de la convention ANRU 1 de l'espace extérieur central pour un montant de travaux d'environ 1,5 millions d'euros TTC.

### Secteur MONMOUSSEAU : Résidence Edouard Herriot (ALLIADE) : 200 logements



Etudes techniques et sociales pour la réhabilitation des 4 barres de la résidence Herriot.  
Objectif PSP : lancement des travaux sur 2016.

**COUT ETUDES: Etudes techniques et sociales : 606 998 € TTC (soit ~ 3 035 € TTC/logt)**

### ■ Secteur Clochettes – Minguettes : opérations urgentes « équipements publics » aux Clochettes

Les deux opérations d'équipements publics sur les Clochettes ont été présentées pour répondre à des enjeux urbains : création d'une centralité de quartier autour de la Place des Palabres et de la rue de la Rochette, de la constitution d'une intensité urbaine le long du boulevard Yves Farge qui change l'image du secteur.

L'équipement actuel accueillant le Gymnase et le Centre social étant exposé aux risques technologiques (limite de risque Fort, risque Moyen +) et aux risques naturels (balme instable) et leur implantation étant stabilisée, il a été proposé de les inscrire en tant qu'opération urgente.

*Périmètre du cœur de projet - cœur de quartier*



L'implantation du **Gymnase** sera organisée dans le même temps que la réhabilitation du Collège Alain (programmée à la programmation pluriannuelle d'investissement 2014-2020 de la Métropole) pourrait relever du conventionnement. Ce programme d'investissement intervient sur l'îlot central stratégique au titre de l'ANRU et de l'ANAH. En effet, la restructuration de cet îlot doit répondre aux enjeux du plan de sauvegarde de la copropriété « Les Clochettes » (270 logements) en cours de réhabilitation avec un objectif BBC réhabilitation (6.5M€ de travaux). Le désenclavement de la copropriété, le réaménagement de ses espaces résidentiels, la réorganisation du stationnement et l'accompagnement du changement d'image par

l'investissement public au travers de la restructuration du Collège, de la reconstitution du Gymnase sur le Boulevard Yves Farge et par l'investissement privé (opération immobilière - promotion privée) sont des objectifs poursuivis au titre du NPNRU sur le secteur des Clochettes.

L'implantation du **Centre social** en rez de chaussée de Léon Blum doit permettre de situer l'équipement en cœur de quartier afin d'assurer une animation de la place, accueillir davantage d'habitants tant par son implantation que par la visibilité de l'équipement. Il doit permettre une revalorisation du quartier et rendre perceptible la présence d'équipements publics alors qu'un sentiment d'abandon est largement ressorti des ateliers de concertation et des questionnaires habitants recueillis pour construire le contrat de ville. Le délitement du lien social sur le quartier est net. Le repli sur les communautés, sur le quartier, les résidences voire même sur les maisons individuelles est une réalité. C'est un regret exprimé par les habitants lors des ateliers mis en place pour la définition du projet urbain. Le renforcement du Centre social et son implantation de manière affirmée au cœur du quartier doit permettre de répondre à l'enjeu posé à l'échelle du quartier. C'est bien au cœur des enjeux de la politique de la ville et du renouvellement urbain. L'urgence de conforter le lien social est réelle et le levier du N PNRU indispensable.

### Fiche indicateurs (Agence d'urbanisme)

		Vénissieux / Saint Fons Minguettes Clochettes	Vénissieux	Grand Lyon la métropole
Démographie (Insee - RP 2011 sauf données de population par quartier issues de la source fiscale excepté Langlet Santy)	<b>Nombre d'habitants 2011</b>	<b>22 960</b>	<b>60 159</b>	<b>1 310 100</b>
	Part de la population dans la commune	37%	-	-
	Population de moins de 14 ans	29%	24%	18%
	Population de 15 - 24 ans	15%	13%	16%
	Population de 75 ans et plus	4%	7%	8%
	Taille des ménages	3,0	2,5	2,2
	Ménage 1 personne	27%	33%	40%
	Famille de 4 enfants et plus	12%	7%	3%
	Population immigrée	33%	24%	14%
	Population étrangère	24%	16%	9%
Logement (Insee RP 2011)	<b>Nombre de ménages</b>	<b>7 395</b>	<b>23 228</b>	<b>586 268</b>
	Part de locataires HLM	73%	47%	20%
	Part de propriétaires	18%	35%	44%
	Population installée depuis moins de 5 ans dans le même logement	31%	32%	38%
Précarité / revenus	Revenu médian par UC* en 2011 (RFL)	8 500	13 359	20334
	Ecart entre le revenu fiscal du 1 <sup>er</sup> décile /Unité Urbaine ** (RFL)	nd	-57%	nd
	Bas revenus en 2013 (en % des ménages) - Caf du Rhône	45%	30%	16%
	Part des familles monoparentales avec enfants sous le seuil de bas revenus (en % des ménages) ** - Caf du Rhône	12%	8%	4%
	Part des allocataires percevant le RSA (en % des ménages) - Caf du Rhône	34%	17%	8%
	Part des ménages avec un revenu constitué à 50 % de prestations sociales (en % des alloc. dans le champ du RUC) - Insee - Caf	48%	39%	28%

		Vénissieux / Saint Fons Minguettes Clochettes	Vénissieux	Grand Lyon la métropole
Formation / actifs (Insee - RP 2011)	Population de 15 ans ou plus sans diplôme	46%	33%	17%
	Population de 15 ans ou plus Bac + 3 et plus	4%	6%	21%
	Actifs de 15 à 64 ans ouvriers - employés	77%	67%	45%
	Actifs de 15 à 64 ans professions intermédiaires	13%	21%	27%
	Actifs de 15 à 64 ans cadres	2%	6%	22%
	Taux de chômage en 2011 (déf. Insee)	31%	21%	13%
	Part des demandeurs d'emploi à faible niveau de formation (niveau VI et V bis) ** - Insee - Pôle Emploi déc. 2011	32%	26%	16%
	Part des jeunes de 15 à 25 ans non scolarisés, sans diplôme (en % des jeunes non scolarisés) ** - Insee - Fichier détail individus	48%	38%	25%
Mobilité (Insee - RP 2011)	Taux de motorisation des ménages	63%	72%	73%
	Part des ménages sans voiture	37%	28%	27%
	Part des actifs travaillant à l'extérieur de la commune de résidence	66%	69%	59%

Sources : Insee - RP 2011 ; Insee - CAF et CAF du Rhône à l'Iris

\* Nombre d'habitants calculé sur les périmètres exact des quartiers (SF 2011)

\*\* Indicateurs de l'indice de sensibilité 2013

Iris concernés : Saint Fons : Clochette (0401) ; Vénissieux : Nord Jean-Moulin (0301), Henri-Wallon (0302), Charles-Perrault (0303), Anatole-France (0402), Amstrong (0403), Louis-Pergaud (0501), Leo-Lagrange (0502).

Surface du quartier couverte par les iris concernés à 90%.

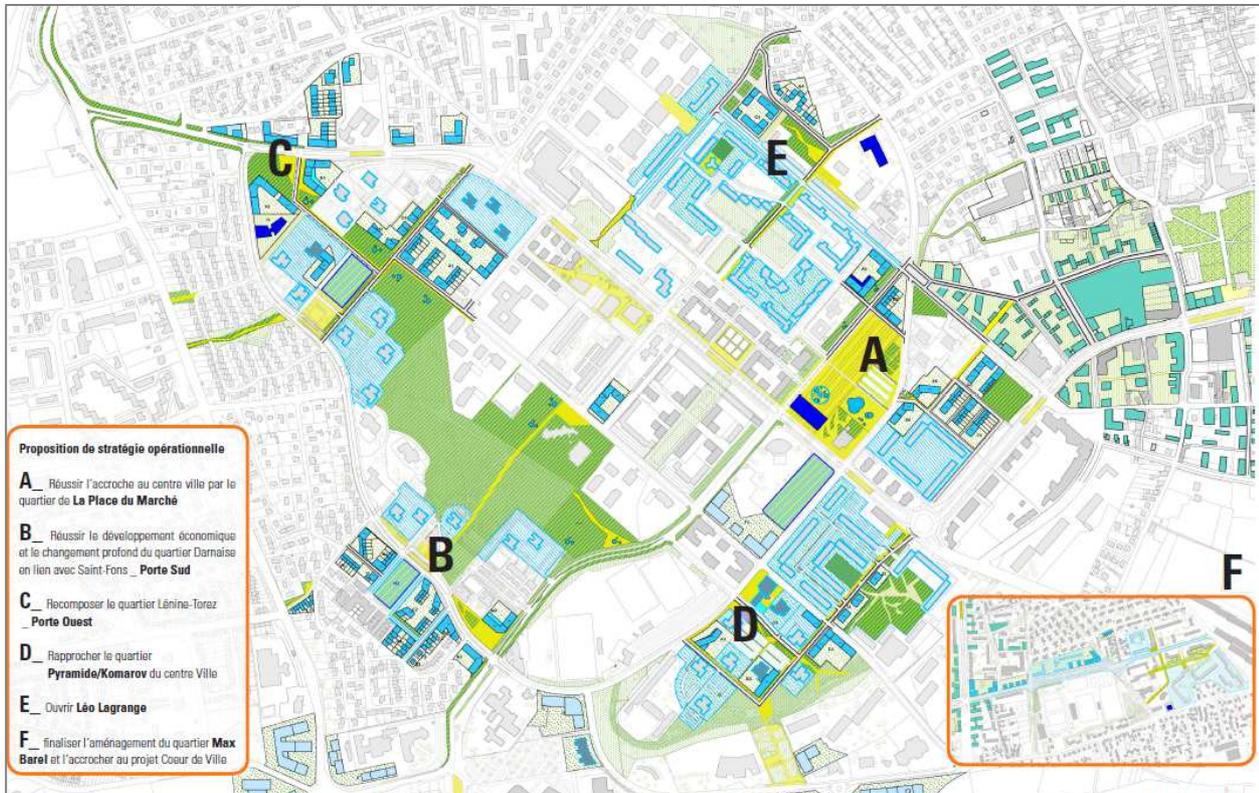
### Plan du projet Minguettes - Clochettes

UN PLAN DIRECTEUR À ÉCHELLE DU PLATEAU

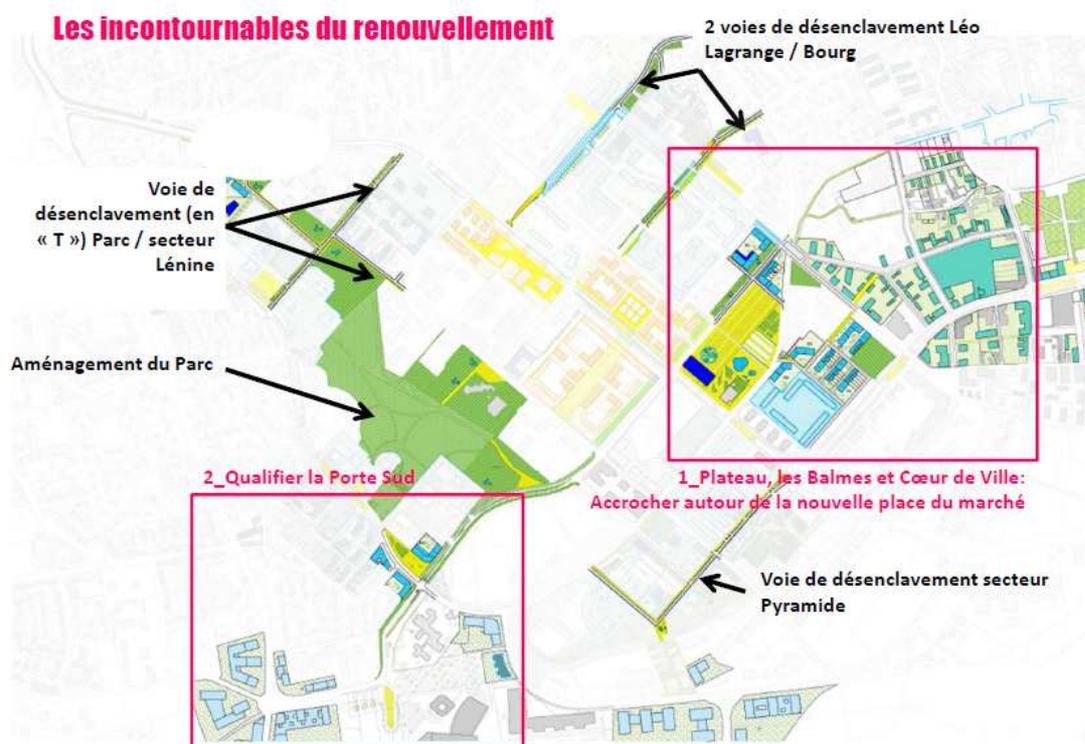


Document issu du travail en partenariat entre les projets Saint-Fons Clochettes et Vénissieux Minguettes. Vue axonométrique réalisée par Passagers des Villes

### Vénissieux- Minguettes à horizon 2030 – 2040



### Stratégie opérationnelle pour le projet 2016/2024 Les incontournables du renouvellement



### Eléments du projet Clochettes

#### SYNTHÈSE

#### CONNEXIONS

##### PAYSAGE - USAGES - IDENTITE- LIENS - TRANSPORTS - ACCESSIBILITE

- la force d'un paysage à travers la présence de la balme, de la situation en belvédère du plateau.
- la volonté des villes de Saint Fons et de Vénissieux de mettre en valeur leur patrimoine naturel et d'établir des liens d'usages et de paysage entre les différents sites (Balme, parc Victor Basch, ancien site de l'école ouverte, parc des Minguettes, belvédère des Minguettes, Grandes Terres).
- Lisibilité et accessibilité de l'offre TC.

#### YVES FARGE

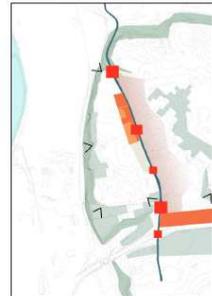
##### MUTATION - HABITAT - USAGES - IMAGE - LIENS

- Un axe majeur à l'échelle de l'agglomération, aujourd'hui frontière entre 2 villes.
- Des carrefours importants à valoriser en tant que liens entre les 2 villes (Av. Maurice Thorez, Rues Rochette / Corsière, rue du midi/av. du 11 nov 1918).
- Potentiel foncier mutable à court et moyen terme sur Saint-Fons, à plus long terme sur Vénissieux (Opération Nexity).

#### INTENSITES URBAINES

##### USAGES - EQUIPEMENTS- COMMERCE - ACCES - LISIBILITE - ATTRACTIVITE

- Une intensité urbaine existante sur la place des Palabres à valoriser, questionner en terme d'usages et à étendre du parc Victor Basch à Yves Farge.



Gautier + Conquet | Urbanisme & Logement | IOC | Scène publique - Ville de Saint-Fons - Quartier des Clochettes - COPIL Phase 2 | 17 juin 2015

#### INTENSITÉS URBAINES



# ÉTAT DES LIEUX RENOUVELLEMENT URBAIN

## Bilan de la Convention ANRU – 2005/2015

### Vénissieux – Minguettes

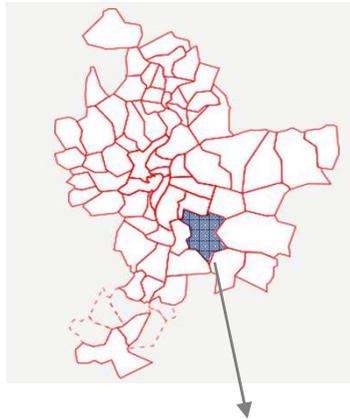


Présentation du bilan des opérations réalisées dans le cadre de la convention passée avec l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU)  
2005-2015

ville de  
**venissieux**

**GRANDLYON**  
la métropole

  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

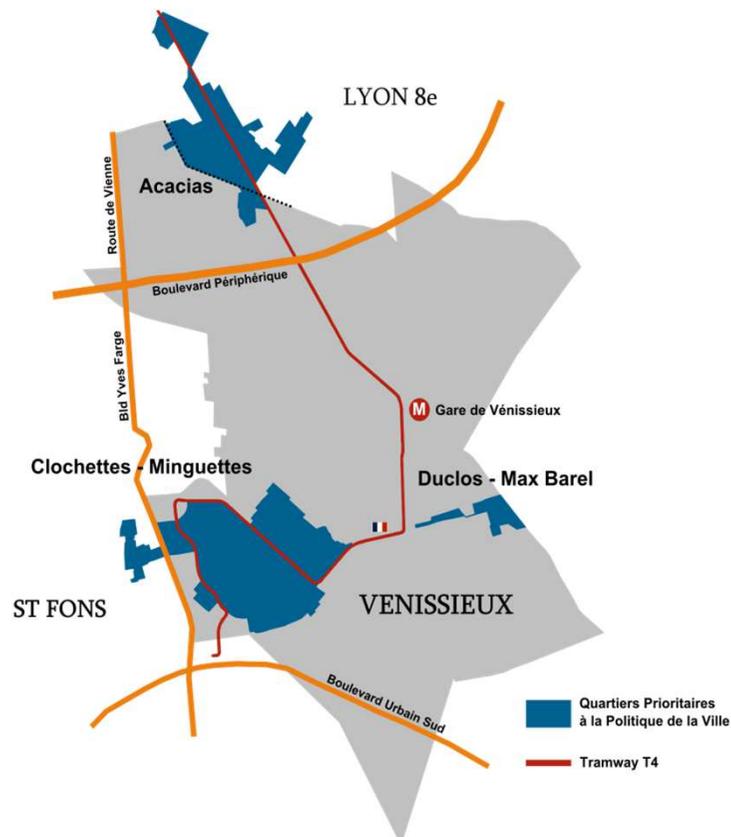


## VENISSIEUX

3ème commune de la Métropole de Lyon

61 791 habitants *au 1er janvier 2015*

Progression de **+7,2%** de la population depuis 2006



## QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

+ QPV Saint-Fons Clochettes / Vénissieux Minguettes  
(22 000 habitants)

+ QPV Duclos / Max Barel  
(2 500 habitants)

+ QPV Etats-Unis / Langlet-Santy  
(Les Acacias, 1000 habitants)

Les QPV de Vénissieux réunissent près de 25 500 habitants, soit environ **41% de la population de la ville**

## LE TERRITOIRE QUELQUES REPERES



**Jusqu'aux années 1950:** vaste plateau agricole

**1958:** L'État annonce la création d'un des grands ensembles majeurs de l'agglomération

**De 1965 à 1973:** Création de la ZUP (zone à urbaniser en priorité) des Minguettes

**9 200** logements construits

**10 quartiers / 1 centre commercial**

**Equipements** (écoles, ciné, clinique, gymnase )



**1975-1989:** crise économique (fermeture d'usines, chômage)

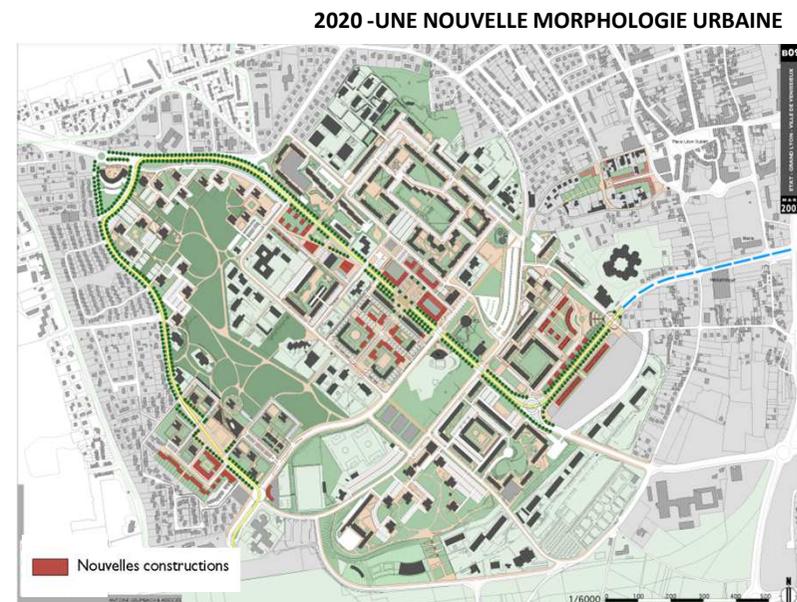
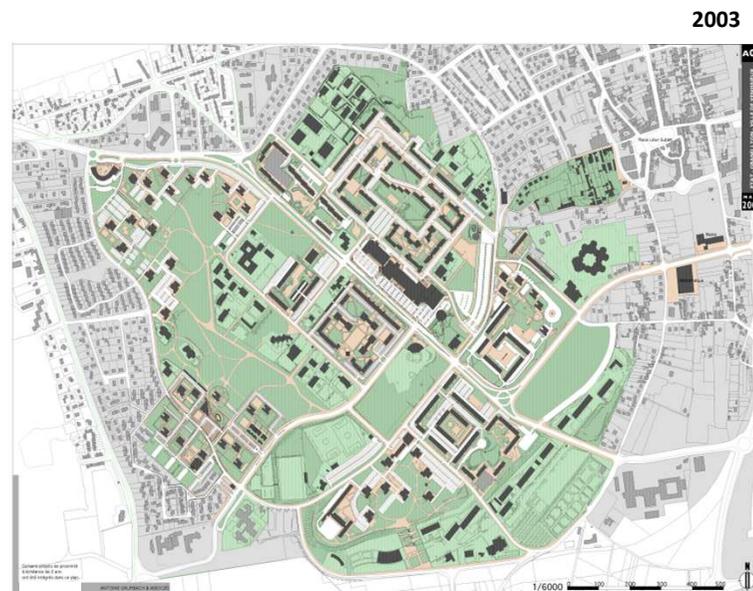
**1981-1983:** « **Eté chaud** »; Prise de conscience Nationale des difficultés des banlieues, Marche pour l'Égalité

**Dès 1983 et jusqu'aujourd'hui:** transformation urbaine des quartiers

# CONVENTION ANRU 2005-2015

## Programme de Renouvellement Urbain

### \_Le bilan

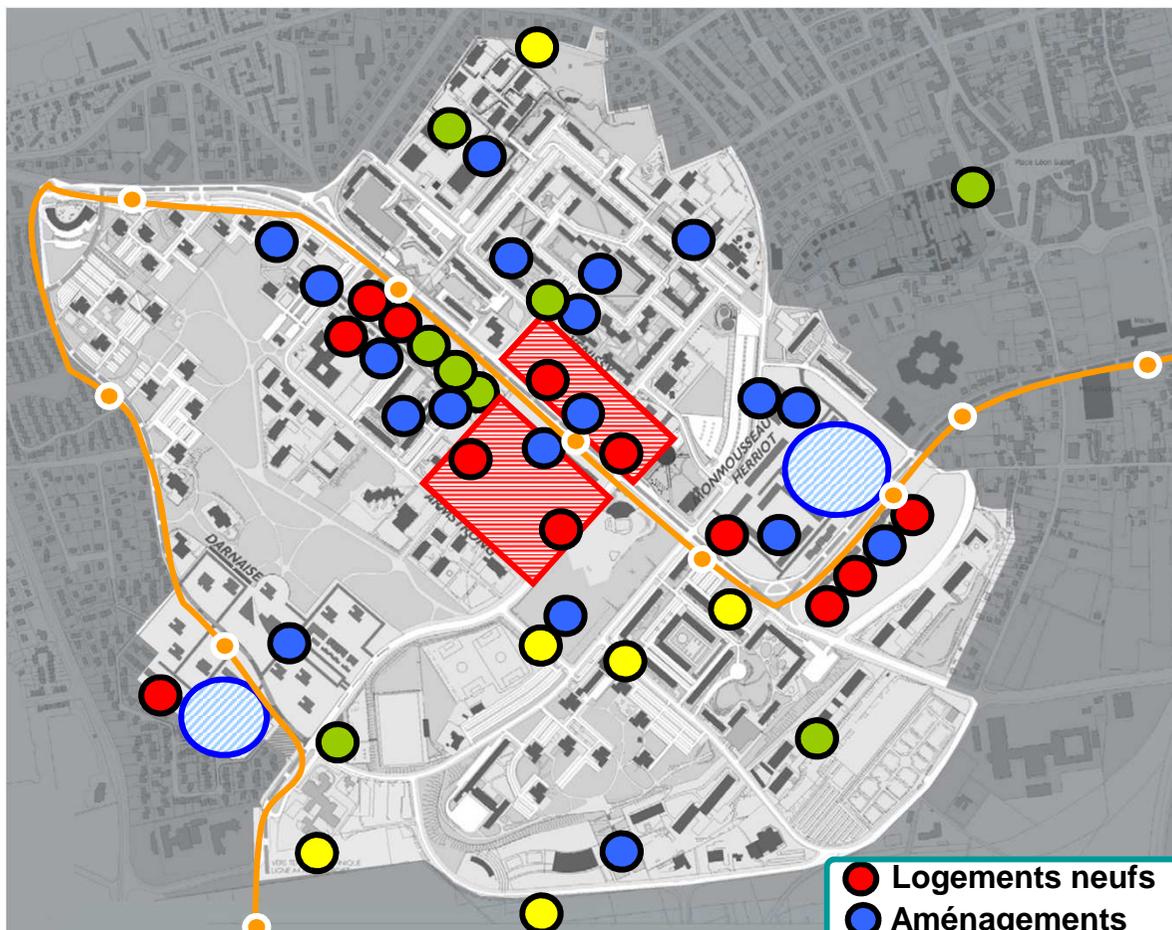


3 grands enjeux :

- > Relier les Minguettes au centre ville, à la ville et à l'agglomération
- > Renouveler l'urbain et diversifier l'offre d'habitat
- > Assurer la continuité urbaine par des aménagements hors secteur en renouvellement urbain

## Convention ANRU 2005-2015

\_170 Millions d'€ de coûts d'opérations



- Logements neufs
- Aménagements
- Équipements
- Opérations immobilier d'activité
- Opérations en cours
- Opérations reportées

\_des interventions urbaines sur tous les champs et une **bonne « couverture »** d'un territoire important (220 hectares)

\_les conditions d'une nouvelle étape à réaliser entre 2015 et 2030 sont réunies

Le projet de rénovation urbaine



## **5 SECTEURS EN RENOUVELLEMENT URBAIN**

+ **Le Cerisier** (*livré en 2010*)

Coût des aménagements: **3,5 millions € TTC**

+ **Vénissy** (*en cours de travaux /achèvement 2020*)

Bilan aménagement 2016: **53 millions € TTC**

+ **Armstrong** (*en cours de travaux – achèvement 2020*)

Bilan aménagement 2016: **11 millions € TTC**

+ **2 opérations reportées** (*Darnaise et Monmousseau*)

## **16 OPERATIONS SUR LES EQUIPEMENTS** *dont*

+ Nouvel Institut BIOFORCE: 4,9 millions € TTC

+ Parc de stationnement souterrain Léo Lagrange: 1,9 millions € TTC

## **36 OPERATIONS D'AMENAGEMENT DE PROXIMITE**

## **AUTRES INFRASTRUCTURES AYANT PARTICIPE AU DEVELOPPEMENT DU PROJET URBAIN**

+ Tramway tranche 1 : 185 millions € TTC

+ Nouveau Lycée polyvalent Jacques BREL: 28,5 millions € TTC

## 1 671 LOGEMENTS DEMOLIS

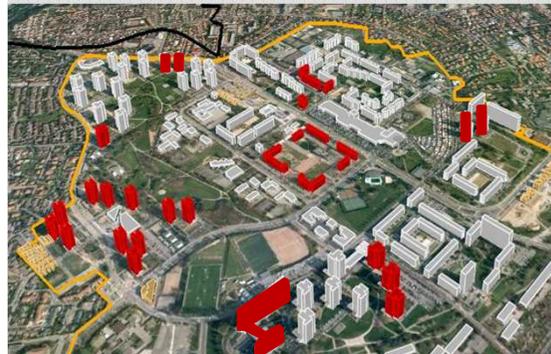
*(depuis 1983)*



+ 1983/2000:  
960 logements démolis  
(Monmousseau, Démocratie et  
Darnaise)

+ 2002/2008:  
**711 logements démolis dans le  
cadre de la convention ANRU**  
(Darnaise, Monmousseau et  
Armstrong)

## Près de 2 600 LOGEMENTS REHABILITES

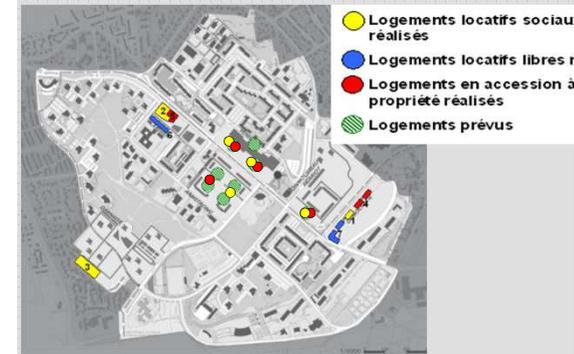


+ **2 082 logements sociaux  
réhabilités** depuis 2004

+ **460 logements en copropriété**  
(Grandes Terres des Vignes et  
Montelier 2)

+ 50 logements dans une  
résidence pour personnes âgées

## 869 NOUVEAUX LOGEMENTS PROGRAMMES



+ Depuis 2006, **440 logements  
livrés**

+ **429 logements prévus**,  
dont 1 opération en cours

+ 151 logements hors convention  
(2 opérations livrées et 1  
opération en cours)

## LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE D'HABITAT

### ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE

- \_dispositif de sécurisation de l'accèsion
- \_logements à haute performance énergétique (BBC)
- \_offre favorisant les parcours résidentiels

**Prime ANRU:** 10 000€ / logement

**Prime Ville:** 2 500€ / logement

**GL:** effort sur la charge foncière (objectif 2 000€ HT/m<sup>2</sup>/SP)

### LOCATIF LIBRE ET INTERMEDIAIRE

- \_5 programmes de l'Association Foncière Logement pour près de 180 logements (2 livrés, 3 programmés)
- \_coût de loyer au m<sup>2</sup> (7,5€/m<sup>2</sup>) inférieur à la moyenne vénissiane (9 à 10€/m<sup>2</sup>)

1 programme **en cours de négociation** sur le secteur Démocratie



### ACCESSION ABORDABLE

- \_Une opération livrée sur Monmousseau-Herriot (48 logements SLCI) (2 118€ TTC/m<sup>2</sup>/hors stationnement)
- \_ 1 opération en cours sur Vénissy (52 logements – 2 050 € TTC/m<sup>2</sup>/hors stationnement)
- \_1 opération programmée sur Vénissy (30 logements) (2 100€ HT/m<sup>2</sup>/SP)

La vente en **VEFA** d'une partie des programmes (50%) pour le LLS a constitué un **levier pour sortir les opérations**



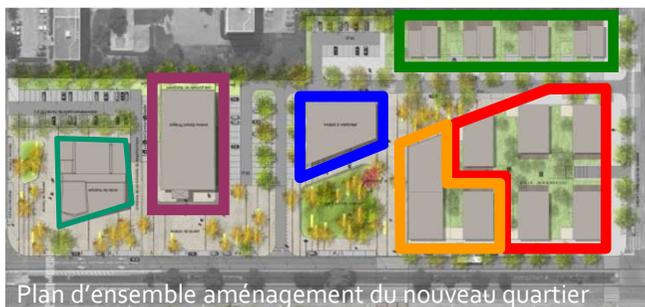
## ZOOM SUR LES SITES EN PRU

### UNE NOUVELLE CENTRALITE POUR LE PLATEAU DES MINGUETTES

- + CERISIER /POLE CULTUREL
- + VENISSY /QUARTIER DE VIE ET D'ACTIVITES
- + ARMSTRONG /ESPACES PUBLICS ET HABITAT



## LE QUARTIER DU CERISIER: Création d'un pôle culturel



### LOGEMENTS

- 56 locatifs sociaux OPAC du Rhône
- 35 accession sociale RSH
- 14 locatif privé AFL

### EQUIPEMENTS

- Cinéma Gérard Philipe
- Centre Académique Michel Delay
- Ecole de musique Jean Wiener



## LE NOUVEAU QUARTIER VENISSY: Un quartier de vie et d'activités



### ZAC Vénissy

- \_ Démolition de l'ancien centre commercial
- \_ Construction de 300 logements (LLS /locatifs libres /accession)
- \_ 7 200 m<sup>2</sup> de surface commerciale
- \_ 2 500 m<sup>2</sup> de locaux tertiaires
- \_ Une place centrale avec 78 places de stationnement



## ZAC VENISSY: Un quartier de vie et d'activités

Cout prévisionnel d'aménagement: 54 M€

### Ilot D

- 20 logements locatif libre (AFL)

### Ilot C

- 60 logements sociaux
- 30 logements en accession abordable
- 18 logements en accession abordable sécurisée
- 1 200 m<sup>2</sup> de commerces



### Ilot A

- 16 logements en accession sociale sécurisée (LMH)
- 75 logements sociaux (LMH)
- 2 500 m<sup>2</sup> de surface commerciale en RDC
- 700 m<sup>2</sup> pôle de santé
- livré mi 2014

### Place centrale

- 78 place de stationnement
- livrée mi 2015

### Ilot B

- 52 logements en accession abordable (PITCH)
- 50 logements sociaux (HMF)
- 1 300 m<sup>2</sup> de surface commerciale en RDC
- livré fin 2016

## LE QUARTIER ARMSTRONG: espaces publics et habitat à taille humaine

### ZAC Armstrong

- \_ 405 logements démolis
- \_ Reconstruction de 300 logements (LLS/ locatifs libres, accession)
- \_ Création d'une rue traversante
- \_ Création d'un mail piétonnier



## ZAC ARMSTRONG: espaces publics et habitat à taille humaine

Cout prévisionnel d'aménagement: 11 025 008 €

Relocalisation Agence LMH-  
600 m<sup>2</sup> - livré en 2012

**Lot 1**  
- 40 logements en accession  
libre/abordable  
- à lancer – livraison 2021

**Lot 6**  
- 23 logements en accession  
sociale sécurisée – LMH  
- livrés en 2015

**Lot 5**  
- 73 logements sociaux et  
Accession libre/abordable  
- à lancer – livraison 2021

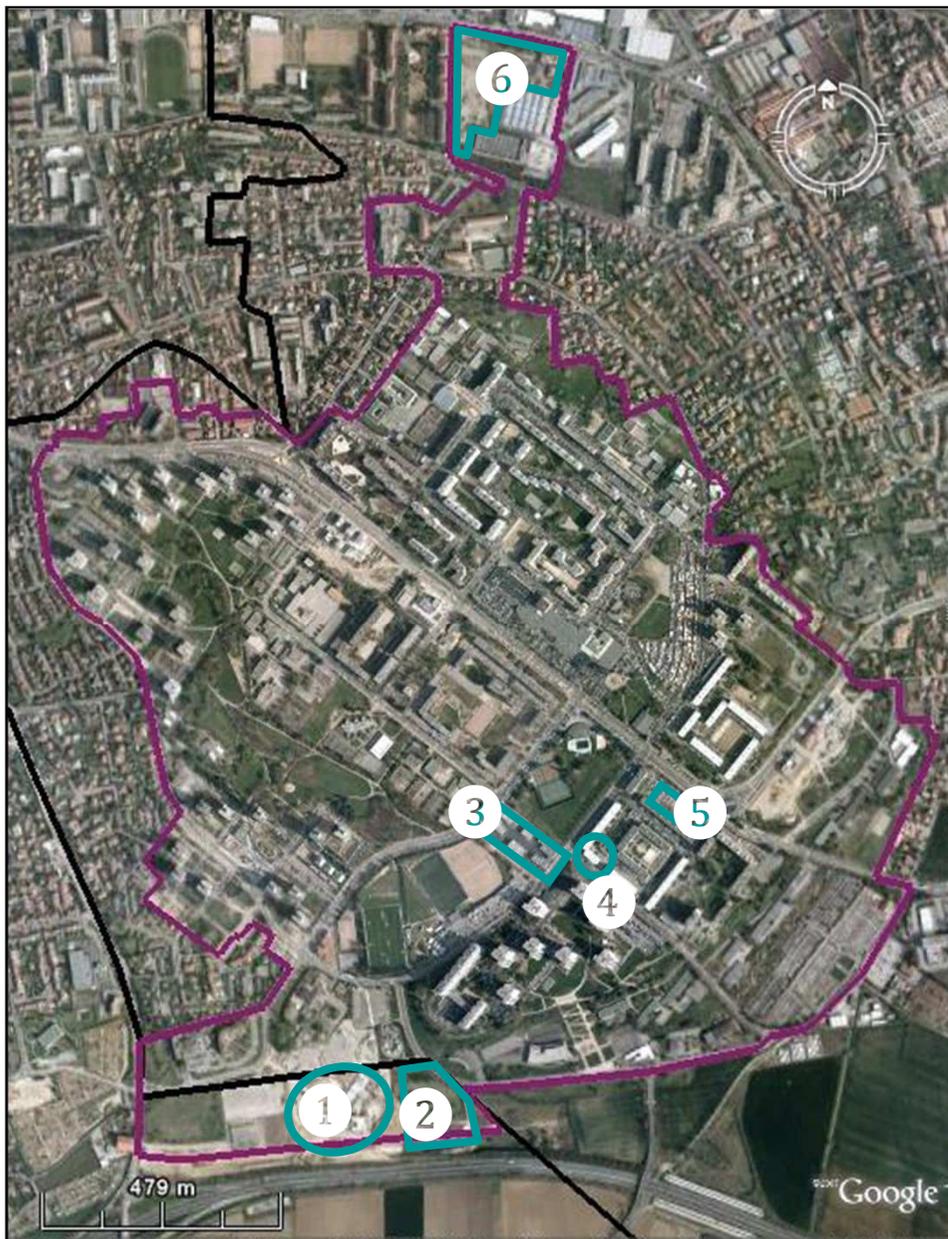


**Lot 4**  
- 48 logements locatif libre ALLIADE  
- livraison fin 2019

**Lot 3**  
- 72 logements locatif social LMH  
- livrés mi 2016



**Lot 2**  
- 38 logements en accession  
abordable sécurisée – RSH  
- livraison fin 2018



## IMMOBILIER D'ACTIVITE

+ 439 entreprises installées depuis 2005

### PRINCIPALES OPERATIONS

- 1 Installation **Hôpital Mutualiste** Portes du Sud
- 2 **Couloud** - Installation **Laboratoire CARSO**  
16 000 m<sup>2</sup> SP / 600 emplois
- 3 **Parc Bourdarias**  
4 500 m<sup>2</sup> SP / 30 entreprises / 130 emplois
- 4 **Pyramidion**  
2000 m<sup>2</sup> SP / transformation d'usage immeuble HLM  
25 petites structures
- 5 **Immeuble Cachin - Corallin**  
3000 m<sup>2</sup> SP dont 50% dédiés au service public
- 6 **Parc d'activités des ERM**  
12 000 m<sup>2</sup> SP / 300 à 400 emplois à terme

## UN PROJET QUI A ENGAGÉ UNE DYNAMIQUE DE TRANSFORMATION DU TERRITOIRE



- + **Affirmation d'une centralité du Plateau** (Le Cerisier / ZAC Vénissy / ZAC Armstrong)
- + **Désenclavement** par le **tramway T4** depuis 2009: effet levier majeur pour dynamiser la construction privée
- + **Action forte sur les équipements** publics ayant généré des flux vers le Plateau
- + **Un développement économique engagé** au travers du dispositif ZFU

Les Ateliers de Ville sont **le dispositif de concertation de la Ville de Vénissieux**

- Validés par le Bureau Municipal du 15 septembre 2008
- Inscrits dans le fonctionnement des Conseils de Quartier

## **Objectifs:**

- **Participation et enrichissement des projets**
  - améliorer la participation des habitants aux projets de territoire
  - favoriser une bonne appropriation des projets
- **Valorisation et communication des projets**
  - donner une meilleure lisibilité des projets
  - faire évoluer les représentations à l'extérieur de la ville

## **Membres:**

- Les partenaires impliqués (maîtrises d'ouvrage et d'œuvre, services ville, GPV, CQ)

## **Déroulement:**

- Mise en place du groupe opérationnel (principes et méthodologie de la concertation)
- Présenter aux habitants la démarche et ses enjeux (orientations du projet + cadre concertation)
- Assurer une journée de présence sur le terrain (expertise, avis, remarques, attentes)
- Restituer le projet aux habitants

# BILAN ANRU 1 LA CONCERTATION

Depuis leur création, **12 Ateliers de Ville** ont eu lieu sur les quartiers prioritaires de Vénissieux

**Plus de 750 habitants ont participé** à différents temps liés à ces démarches (diagnostic, questionnaires, réunions publiques, ateliers)





ÉTAT DES LIEUX

# VÉNISSIEUX - MINGUETTES UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ

## 1\_ UNE VISION PROSPECTIVE DU TERRITOIRE À 20 ANS

L'élaboration du projet intégré 2015/2030 des quartiers du Plateau des Minguettes s'est largement nourrie des conclusions du travail participatif de prospective territoriale mené en 2010/2011 avec une quinzaine d'habitants et d'élus, sous l'impulsion du ministère de la ville (SG-CIV).

[Pour connaître les objectifs, méthode et modalités de conduite de cette démarche, consulter le site suivant : <http://sg-civ.qualcity.com/venissieux.php>].

Les éléments exprimés par le groupe de participants et la synthèse de ce travail sont ici restitués en 3 parties :

- 1I la perception des dysfonctionnements socio-urbains des quartiers du Plateau et de la ville
- 2I les enjeux et attentes d'évolution de la ville à long terme (2040)
- 3I les enjeux à moyen terme (2020)

### 1 LES PRINCIPAUX DYSFONCTIONNEMENTS OU ENJEUX EXPRIMÉS PAR LE GROUPE : une analyse sensible du fonctionnement du territoire dans la ville

#### + Les Minguettes écrasent Vénissieux

*« Les Minguettes toute seule est une ville »*

Le groupe exprime le sentiment que Vénissieux a du mal à exister, à être vécue et ressentie comme une ville complète, équilibrée et structurée à l'image de ce que devrait être une ville de plus de 60 000 habitants. En effet il leur apparaît que les repères traditionnels et formels d'une ville (centre, hôtel de ville, espaces centraux de rassemblement ou d'activité de niveau municipal...) sont en décalage par rapport aux lieux de vie sociale et urbaine qu'ils identifient.

Ils soulignent que pour eux les quartiers du plateau des Minguettes représentent le secteur fort de la ville de Vénissieux. Ils leur confèrent au travers de leurs pratiques un rôle et une fonction de centralité qui n'existent pas ailleurs. Par ailleurs ils expriment le ressenti que vue de l'extérieur, ce sont « les Minguettes » qui constituent la référence pour se représenter Vénissieux, alors même que la commune est beaucoup plus vaste et diverse tant dans sa morphologie urbaine que dans ses activités.

Cette analyse des habitants génère chez eux des sentiments contradictoires :

- fierté de l'histoire de lutte et de solidarité qu'ils attribuent aux Minguettes depuis le début des années 80,
- souffrance liée à la lourde stigmatisation qui marque le plateau (banlieue, chômage, violence, danger...) et pèse sur toute la ville.

### **+ Une vie subie, basée sur un entre-soi communautaire**

*«Chacun fréquente les bars de son quartier»*

La description des relations sociales faite par le groupe, révèle une population qui subit plus qu'elle ne fait le mode de vie sociale : ses relations et sa fréquentation des espaces se structurent autour d'un mode de fonctionnement communautaire.

Il faut entendre par communauté un ensemble homogène, peu ouvert, aux règles de comportement très normées et souvent tacites. Elle empêche l'individu d'exister en tant que tel dans l'espace public dans une certaine forme d'anonymat ou d'indifférence du milieu ambiant. Dans ce cadre, l'Autre (qui incarne la diversité au quartier) est regardé comme allogène, a du mal à trouver sa place, à se sentir à l'aise sauf à se soumettre à la norme tacite.

Les espaces publics du plateau sont ainsi perçus comme « privatisés ». L'anonymat, l'imprévu ou la rencontre avec l'Autre y sont très difficiles. Cela pousse soit vers le repli, soit vers une forme de fuite du territoire pour trouver un anonymat qui permette de vivre pleinement et tranquillement sa vie. Pour les non-vénissiens, cette ambiance urbaine décourage.

### **+ Volonté du changement et impossibilité au changement**

*«Si je reste, je vais faire toute ma vie dans le même quartier, ou à la limite je pourrai déménager d'une tour à l'autre»*

Le groupe exprime le fait que l'arrivée du tramway et les transports urbains plus généralement, paradoxalement, semblent exacerber les dynamiques de renfermement et d'immobilisme locaux, en donnant la possibilité aux habitants d'aller expérimenter ailleurs ce qui manque sur place. C'est le syndrome de la fuite plutôt que du désenclavement.

En effet, la population des Minguettes se déplace beaucoup pour les voyages, pour le tourisme, pour le travail. Cette mobilité provoque une confrontation constante à une autre vie urbaine et à sa diversité, ce qui les conduit à opérer des comparaisons et à assimiler des modèles extérieurs de sociabilité.

Pourtant, le groupe constate que les habitants peinent à reproduire ici les pratiques observées et appréciées ailleurs. Ils empêchent objectivement le développement de ce type de rapports sociaux et l'évolution de la ville vers une meilleure intégration urbaine.

On est ainsi confronté à une sorte de « schizophrénie sociale » entre ce que l'on fait ici, et ce que l'on souhaite et l'on peut constater et apprécier ailleurs. Et sur ce fait social, les projets urbains n'ont qu'un impact très limité.

Cette contradiction ne semble pas tenable dans le temps. Il va devenir de plus en plus difficile de concilier la divergence entre le quotidien vécu et les aspirations à vivre comme des citoyens à l'échelle de la ville et de la métropole.

Le risque majeur de cette situation aujourd'hui étant d'aboutir à des situations insolubles, où la seule alternative restant aux habitants devient celle de rester, en renonçant à tout changement, ou de partir pour trouver un mode de vie plus libre et ouvert.

Le départ risque d'être le choix majoritaire dans les décennies à venir pour les jeunes générations, qui ne parviennent plus à concilier les deux modes de vie.

### **+ Une image qui évolue, des représentations qui perdurent et occultent les changements intervenus**

Pour le groupe, Vénissieux n'est plus le Vénissieux de la « marche pour l'égalité » des années 80, de ses émeutes urbaines, du symbole des banlieues reléguées et marginales de l'immigration.

Les projets de renouvellement urbain en faveur d'un habitat plus bas, perçu moins stigmatisant, une population qui renouvelle, l'installation d'établissements au rayonnement national voire international [ex. Bioforce] ont changé le paysage.

Cependant, pour les habitants, les représentations que l'on fait de Vénissieux peinent à se renouveler au rythme des changements opérés. La ville véhicule encore un imaginaire évocateur de marginalité, de délinquance et de danger qui finit par peser jusqu'au point d'occulter les changements sociaux et urbains intervenus entre-temps.

## **2 VÉNISSIEUX À 2040 :**

### **LA VISION PROSPECTIVE DU GROUPE D'HABITANTS**

#### **+ Pas une ville comme les autres, mais une ville parmi d'autres**

Pour le groupe, Vénissieux à 2040 ne sera pas une ville comme les autres, mais une ville parmi d'autres.

Comme ailleurs, à Vénissieux :

- les espaces publics consolideront l'agrégation sociale et le vivre-ensemble ;
- les quartiers seront intégrés les uns aux autres, communiqueront plus entre eux et ne seront plus simplement juxtaposés;
- la trame urbaine sera forte, intelligible organisée par un centre-ville efficace
- la société urbaine sera active et investie pleinement dans sa ville, et ne projettera pas l'essentiel de ses forces vives vers l'extérieur.

La spécificité de Vénissieux tiendra moins à un passé qui fut un temps fédérateur, mais qui n'est plus actif, qu'à un projet de vie partagé.

Vénissieux sera le nom propre d'une ville et non un mot évocateur de banlieue à problème ou d'une population stigmatisée. Ses particularités (fort tissu associatif, identité populaire, etc.) ne seront pas cristallisées une fois pour toutes dans une image stigmatisante mais au contraire, elles sauront muter et se mettre en résonance avec les changements externes et internes en termes sociaux, économiques, spatiaux.

#### **+ Accéder-Habiter-Travailler-Sortir : Une vie dans la ville**

Vénissieux aura des quartiers accessibles de la même manière à tout le monde, articulés autour de relations fonctionnelles et formelles claires.

Vénissieux aura un centre-ville bien identifié, vécu et perçu comme tel par tous, qui constituera un relais efficace avec celui de Lyon.

Les quartiers gagneront en termes d'esthétique et d'offre urbaine, les espaces en commun de chaque quartier seront des espaces communs de la ville entière et ils auront également pour ambition d'attirer et d'accueillir des habitants venus d'autres quartiers ou de villes voisines.

La ville gagnera aussi en accessibilité du point de vue physique —on pourra aller partout—, social —on se sentira à son aise partout—, et en sécurité urbaine, réelle et perçue, sur l'ensemble du territoire urbain. Les mobilités seront ainsi le résultat de choix et d'arbitrages de la population et non la seule façon pour cette dernière d'accéder à des comportements et à une offre autrement inexistante.

La ville sera plus diverse du point de vue du bâti, de l'architecture et de la population. Elle hébergera également des activités économiques en mesure d'attirer des usagers urbains des communes limitrophes. L'offre culturelle et sportive sera davantage développée pour renouveler l'image de la ville, stimulant ainsi son attractivité à l'échelle de l'agglomération.

### **+ Une société urbaine au diapason des réalités**

La population de Vénissieux sera diverse et plurielle en termes de composition sociale et démographique. Elle donnera lieu à une société au sein de laquelle les différences seront intégrées comme des éléments de renforcement et d'enrichissement du lien social.

Le droit à l'anonymat et à la liberté individuelle (par rapport à la norme du groupe) sera garanti par la société elle-même, par son ouverture et sa mixité, et par sa capacité à se percevoir à la fois comme un tout et comme une somme de parties individuelles et autonomes.

La population de Vénissieux aura une posture sereine vis-à-vis de son passé qu'elle aura dépassé sans l'oublier. En s'ouvrant et en refusant systématiquement la privatisation — parfois par la violence — de ses espaces publics, la société locale aura surmonté ses tensions.

La normalisation des interactions sociales lui aura permis de s'intégrer au reste des systèmes urbains et de développer ainsi des voisinages enrichissants.

L'espace de cette société sera Vénissieux, dans sa totalité, mais aussi plus largement la métropole, dans tout ce qu'elle offre d'opportunités.

## **3 VÉNISSIEUX À 2020 : LA VISION PROSPECTIVE DU GROUPE HABITANTS**

### **+ Une ville qui n'aura plus besoin d'un mode d'emploi**

Pour le groupe, le fonctionnement actuel de la ville doit évoluer pour que la ville formelle et la ville vécue se rejoignent. C'est l'enjeu prioritaire des politiques urbaines pour créer cette articulation majeure entre les quartiers.

Il ne s'agit pas d'équilibrer la ville pour compenser la force de certains quartiers (les quartiers du Plateau des Minguettes) par rapport à d'autres.

Au contraire, il s'agit de conduire la montée en puissance du centre-ville par rapport aux autres pour que celui-ci joue le rôle naturel d'organisateur de la vie sociale, de moteur de croissance et d'agent fédérateur pour toute la ville.

Pour Vénissieux, la question se pose clairement du statut de son centre-ville actuel, qui ne joue pas encore ce rôle. Il devrait être renforcé à l'échelle communale, en exploitant ses attributs de centralité existants.

Une fois que des réponses collectives et informées auront été apportées à la question du centre-ville de Vénissieux, il sera plus facile de structurer les autres quartiers autour de la nouvelle centralité, de redéfinir les transports urbains reliant les différents quartiers, d'adopter des politiques de logement et d'habitat social plus adaptées à une ville devenue plus cohérente.

### **+ Changer la forme et le fond**

Les habitants ont souvent pointé un écart entre la réalité de la ville et l'image qu'elle reflète, tout en dénonçant des poches d'insécurité et de danger liées, notamment, à l'économie informelle du commerce de la drogue.

Le travail sur l'image de la ville et sur la perception qu'en ont les habitants passe par une prise de conscience du fait que l'intensité des phénomènes l'emporte ici sur leur quantité.

Le fait que les épisodes de violence soient moins nombreux qu'auparavant ou que la sécurité urbaine soit meilleure, ne suffit pas à changer l'image de la ville ou sa perception par les autres, du moment qu'ils persistent.

Ainsi, la présence d'un cinéma d'art et d'essai de haute qualité, de l'école de musique, tout comme les opérations de requalification ayant nettement amélioré le paysage urbain, finissent par avoir moins d'influence sur les imaginaires que les épisodes de violence ou de criminalité, même rares.

Pour le groupe d'habitants, mettre en sécurité les espaces interstitiels de la ville où la petite criminalité s'installe ; dégager les espaces fermés ou peu rassurants ; stimuler l'émergence d'une société qui ne considère pas inévitable et imbattable la délinquance constituent autant d'incontournables, de l'action des politiques à l'horizon 2020.

### **+ Faire société pour refaire la ville**

Le groupe constate que Vénissieux a investi beaucoup sur sa rénovation et sur les projets de requalification urbaine (ex. le tram, l'abattement des tours, la ZAC de Vénissy etc.). Ces projets ont été reconnus et appréciés, à plusieurs reprises, par les habitants.

Cependant, ils semblent peiner à déployer tous leurs effets.

Cela suggère que si les projets mis en place n'ont pas permis, du moins pas encore, de déclencher les dynamiques urbaines fortes, l'enjeu autour duquel investir énergies et ressources est un enjeu de société et non uniquement un enjeu urbain.

Dans le cas de Vénissieux et du plateau des Minguettes, travailler la ville implique d'agir simultanément pour souder la population autour d'une identité commune qui prenne en compte les différences, mais aussi agir pour réduire les tensions qui empêchent les individus de s'épanouir.

Ainsi il s'agit de refuser une cohabitation basée sur la communauté, ses règles implicites et ses limites, voire frontières, bien définies, et de favoriser une coprésence fondée sur la société comme un ensemble ouvert, pluriel.

### **+ Relier les quartiers pour faire la ville**

Enfin, le groupe insiste sur le fait qu'une ville n'est pas un ensemble de quartiers isolés qui n'ont rien à se dire. C'est même l'inverse.

Dans le cas de Vénissieux, les quartiers se retrouvent isolés non pas à cause de la faiblesse des liaisons internes (pourtant pointée par les habitants), mais plutôt pour le fait de ne pas interagir, voir de s'opposer.

La tendance à s'identifier ou à se présenter comme ressortissant de tel ou tel autre quartier, plutôt que de Vénissieux, est un des indicateurs de cette désarticulation urbaine forte.

Pour améliorer cette situation il faut moins travailler sur les liaisons que sur la mise en réseau des espaces. Faire rentrer la fréquentation des différents quartiers dans les pratiques quotidiennes ou hebdomadaires des habitants est un premier pas vers davantage de cohérence et d'articulation urbaine des quartiers.

Les habitants ayant montré par leurs pratiques que la fréquentation des autres quartiers était uniquement liée à des besoins fonctionnels (école, centre sportif, démarches administratives), il est stratégique de stimuler ces occasions «pratiques» d'interagir spatialement et socialement, mais de passer ensuite à des occasions plus festives, solidaires, culturelles, etc.

## Synthèse de l'étude

Ainsi, la pression du groupe et de la communauté est vécue comme la difficulté première à lever pour permettre l'établissement de relations sociales fondées sur la libre volonté et adhésion des individus.

Le « groupe » tend, en effet, à s'interposer, et à empêcher l'affirmation de la personne comme individu qui choisit et assume son mode de vie, dans le respect de la loi. Cette difficulté est particulièrement exprimée pour les femmes et pour les jeunes.

D'un point de vue urbain, à l'échelle de la résidence d'habitation ou du quartier, les relations entre individus sont particulièrement soumises à la pression du groupe, qui dicte les comportements sociaux acceptables, au point où il faut « fuir » le secteur voire la ville pour vivre plus librement, respirer dans une forme d'anonymat ou d'indifférence du regard.

Du point de vue de l'organisation spatiale de la ville, les habitants estiment que les espaces publics, capables d'accueillir et de permettre la rencontre des personnes en toute liberté, sont insuffisants. L'espace est trop découpé en quartiers d'appartenance avec des codes de conduite convenus qui régulent et restreignent la liberté des individus.

A une échelle plus large encore, les habitants expriment le sentiment d'être marqués par ce fonctionnement communautaire, d'être renvoyés à une appartenance subie, et de ne pas être vus ou considérés comme des individus, des personnes libres à part entière.

Ainsi, il est impératif pour les habitants de développer la culture du respect de l'individu pour construire une autre manière d'être ensemble, qui concilie individualisme urbain et vie collective locale

## 2\_ LES PRINCIPES DU NOUVEAU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN: UNE ACTION URBAINE POUR FAIRE SOCIÉTÉ

### INSCRIPTION DU CONTRAT DE VILLE DANS LES OUTILS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU TERRITOIRE

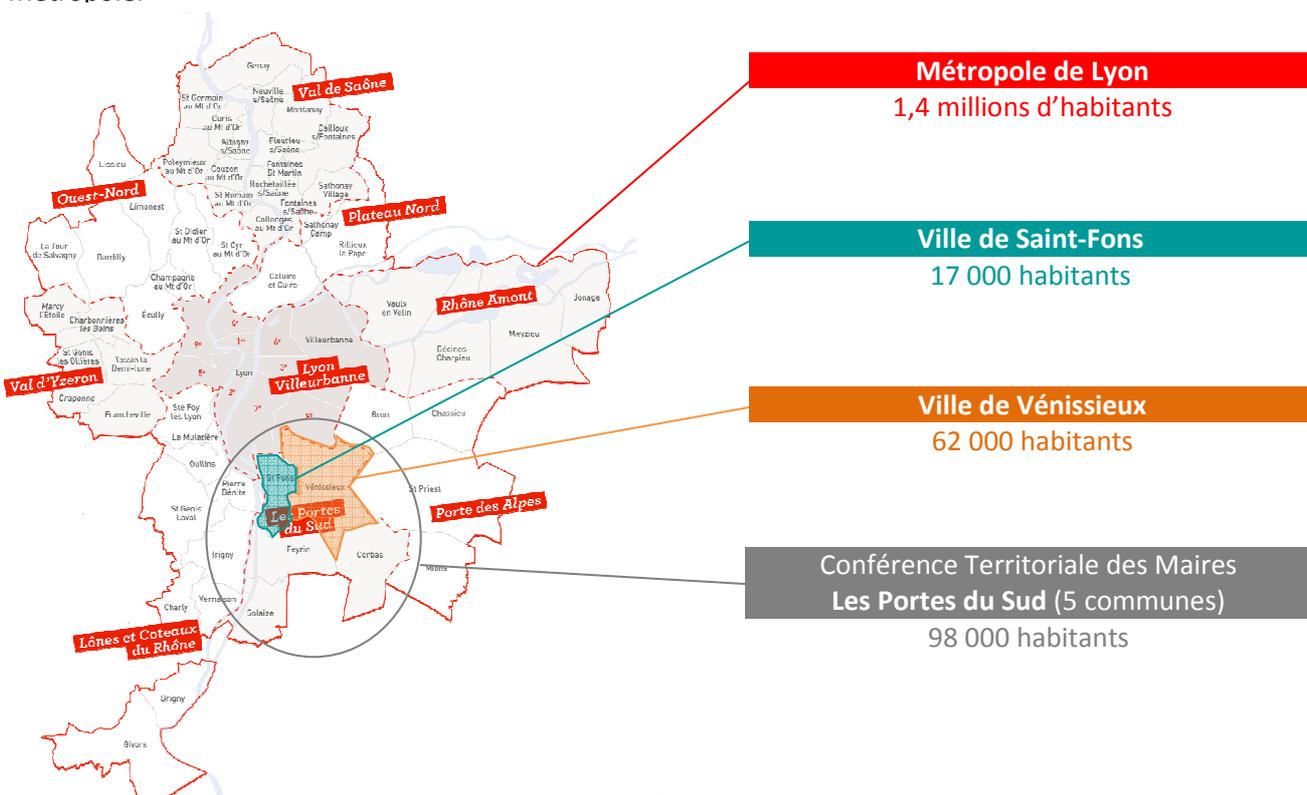
Cette partie du document vise à positionner le projet de renouvellement urbain du QPV dans le projet d'aménagement métropolitain et sa déclinaison sur le territoire de la commune de Vénissieux. Les éléments de cadrage sont tirés du SCOT et du PLU-H de la Métropole de Lyon. Ils illustrent comment la situation du GPV est traitée en cohérence avec son territoire d'inscription, les ressources qu'il recèle, avec comme objectif, la réduction des écarts de développement à l'échelle municipale et intercommunale. Cette approche positionne le programme de renouvellement urbain à 2030 à chacune des échelles et permet de décliner une stratégie opérationnelle qui s'inscrit dans les documents de planification urbaine.

### 1 MÉTROPOLE DE LYON : VÉNISSIEUX, UN TERRITOIRE STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

La ville de Vénissieux est la 3<sup>ème</sup> commune de la Métropole de Lyon (62000 habitants). Elle dispose de réserves foncières importantes et est un espace majeur pour le développement économique et la construction de logements.

Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Métropole ainsi que le PLU-H (concertation en cours jusqu'à fin 2016) inscrivent les évolutions de ce territoire à un niveau intercommunal (Conférence Territoriale des Maires - Porte Sud, 5 communes / 98 000 habitants) et à l'échelle de la Métropole (59 communes / 1,4 M d'habitants).

Le projet de renouvellement urbain Plateau des Minguettes – Clochettes est inscrit comme un des 4 territoires de projet à l'échelle de la Ville. Il est également inscrit comme projet directeur à l'échelle de la Métropole.



## 2 LES ENJEUX DU PROJET COMMUNAL VÉNISSIAN (SCOT ET PLU-H DE LA MÉTROPOLE DE LYON)

### Les spécificités de Vénissieux au regard des lieux de développement :

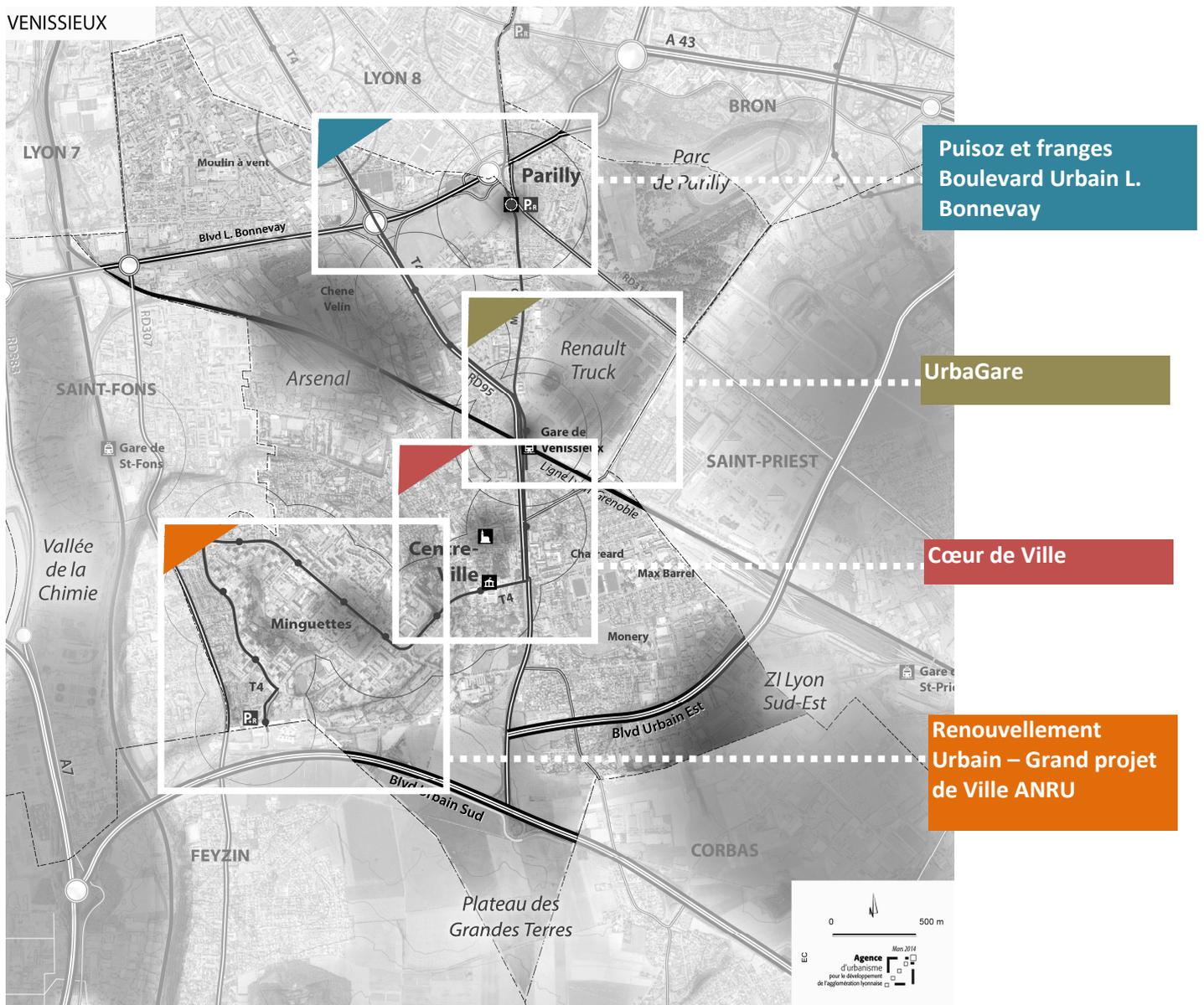
Les études préalables menées à l'échelle de la Conférence Territoriale des Maires (5 communes) ont montré que Vénissieux pouvait assurer une part importante du développement du secteur Portes du Sud avec un rythme présagé d'environ 700 logements/an et de nombreux lieux concernés par des potentiels de développement.

En outre, l'une des caractéristiques de Vénissieux est sa composition en mosaïque de quartiers et micro-quartiers ayant chacun leur identité.

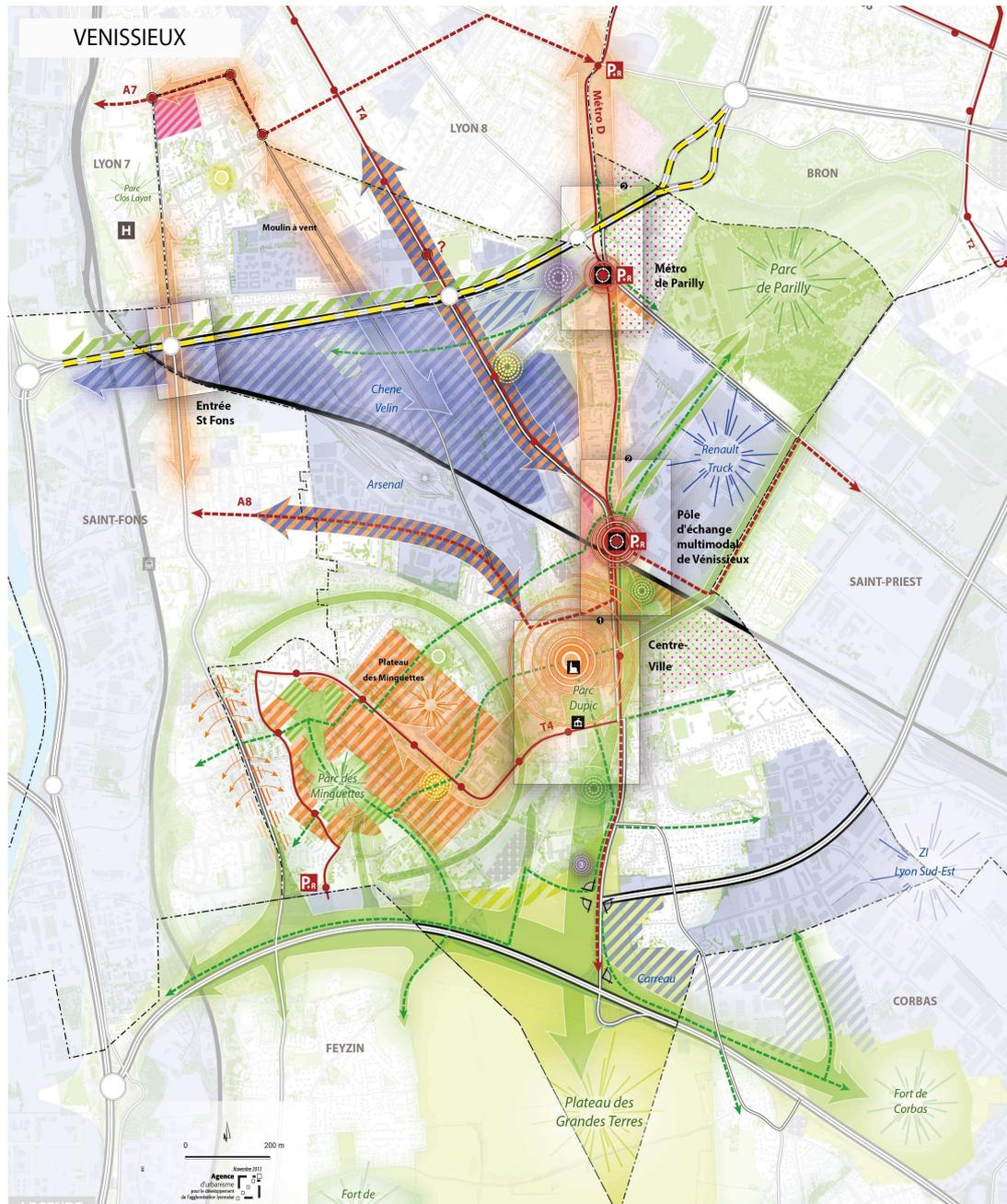
Afin de préserver ces qualités de la commune, une hiérarchisation du développement attendu ainsi qu'un phasage anticipé devront accompagner le projet de Vénissieux afin d'identifier les lieux prioritaires de développement, mais aussi, en corollaire, les lieux de stabilité et les temporalités.

De plus, la commune devra anticiper l'évolution démographique à venir pour tenter de répondre au mieux aux besoins de cette population grandissante et diversifiée, notamment en termes d'équipements.

### 4 secteurs structurants de transformation de la Ville



# Orientations stratégiques de l'organisation à terme du développement de la Ville de Vénissieux



## Orientations

### Conforter/Valoriser

- Garantir une vocation
- Conforter un lieu
- Valoriser un élément remarquable
- Préserver un point de vue de qualité
- Préserver les caractéristiques du quartier

### Renouveler/Développer

- Renouveler l'existant
- Développer un pôle
- Développer un site de projet stratégique
- Organiser un axe de développement
- Requalifier la façade
- Apaiser les voiries
- Améliorer l'accessibilité
- Améliorer les transitions
- Structurer l'espace public
- Réintroduire une composante

### Créer/Relier

- Créer
- Créer un pôle
- Créer une liaison
- Relier les quartiers / assurer l'intégration
- Maîtriser le développement**
- Contenir la consommation d'espace
- Réserver de l'espace pour l'avenir
- Prioriser dans le temps

## Vocations

- Urbain mixte
- Transports collectifs
- Mobilités douces
- Naturelle
- Economique
- Agricole
- Equipement
- Espace public
- Patrimoine

### **3 LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET COMMUNAL DE VÉNISSIEUX (SCOT ET PLU-H DE LA MÉTROPOLE DE LYON)**

#### **+ En matière d'aménagement et d'organisation territoriale, le projet s'attache à :**

- Renforcer les conditions d'un développement dynamique, facteur d'attractivité,
- Prioriser le développement des secteurs à fort potentiel de mixité fonctionnelle et sociale, tel que le quartier de Parilly,
- **Accompagner le déploiement du renouvellement urbain engagé sur le plateau des Minguettes,**
- favoriser le développement urbain autour des corridors de transports en commun et des pôles intermodaux existants et à venir, comme le préconise le SCOT,
- agir pour le rayonnement de la commune à l'échelle intercommunale à travers ses équipements de transports et de loisirs

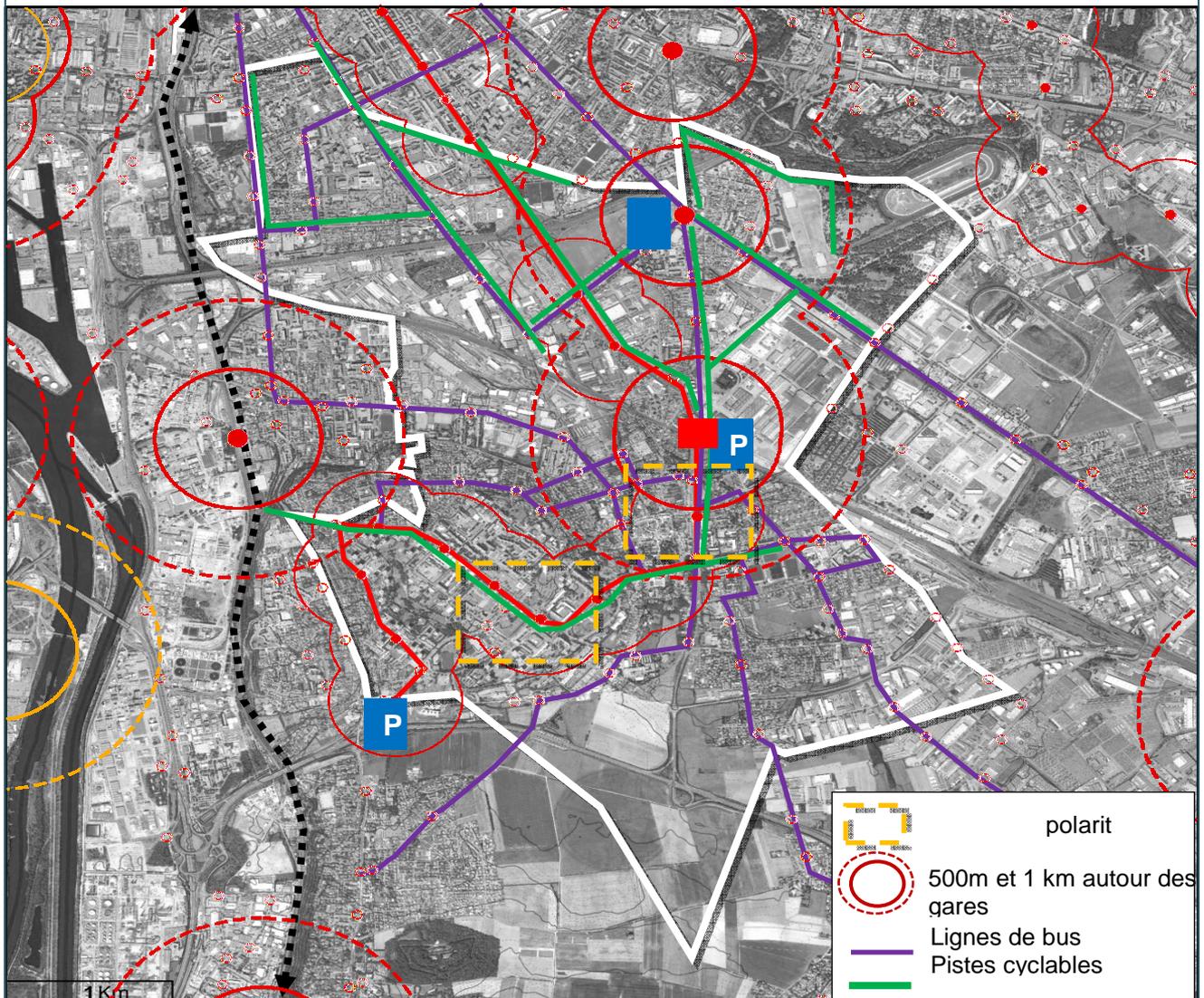
#### **+ En matière d'habitat et d'équilibre socio-urbain, le projet s'attache à :**

- **Rechercher et favoriser le développement d'un équilibre générationnel et d'un équilibre de mixité sociale sur l'ensemble du territoire communal,**
- Produire une offre de services et d'équipements en adéquation avec l'évolution de la population,
- Accompagner le renouvellement du parc de logements par une offre adaptée aux besoins de la population,
- **Maintenir l'attractivité de la commune par une offre de logements abordables.**

#### **+ En matière de déplacements et mobilités, le projet s'attache à :**

- Améliorer les points de franchissement des infrastructures de transports que sont le boulevard Laurent Bonneval et le boulevard urbain sud (BUS),
- **Promouvoir le développement des modes doux pour des connexions facilitées entre les différents quartiers de la ville,**
- Accompagner le renforcement du réseau de transports en commun et des pôles intermodaux,
- **Poursuivre le travail sur les agrafes urbaines permettant des échanges facilités entre Vénissieux et les secteurs environnants.**

**S'appuyer sur les lieux desservis en transport en commun et équipés de services et commerces**



**Un réseau de transports en commun dense**

\_2 pôles multimodaux importants à l'échelle de l'agglomération : la gare de Vénissieux et le métro Parilly

\_Une diversité d'offre avec des lignes fortes (métro D, le Tram T4; les TER) et un réseau atoutbus

\_Des perspectives de lignes supplémentaires: A7,

**Des initiatives pour des alternatives à la voiture individuelle**

\_Covoiturage / Parking relais

**Au potentiel important pour le réseau modes doux**

\_Des pistes cyclables sur les axes structurants

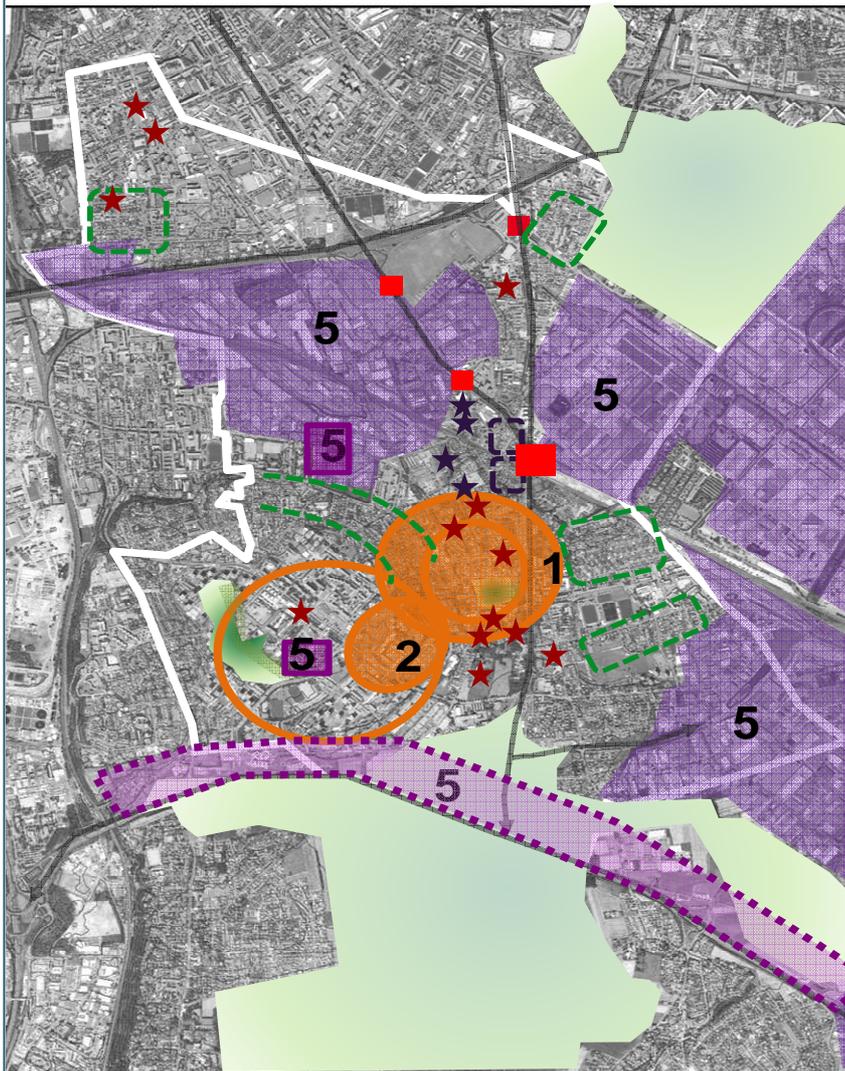
\_Des aménagements piétons

**Une concentration de commerces et services**

**+ En matière d'aménagement économique, le projet s'attache à :**

- Poursuivre et favoriser un développement économique favorisant un équilibre harmonieux entre secteurs urbains et économiques,
- Assurer le développement de chaque site dans le respect de ses spécificités,
- Agir pour la consolidation d'un tissu économique de proximité dense et de qualité,
- Accompagner la revitalisation des sites à fort potentiel de renouvellement avant d'envisager l'extension des zones d'activités.

**Les enjeux de développement économique**



**1 Poursuivre le développement du cœur de ville en le reliant aux quartiers environnants**

**2 Poursuivre le développement des quartiers sur le plateau des Minguettes**

\_en le reliant au centre-ville et aux autres quartiers tout améliorant le maillage (tous modes)  
\_en accompagnant le renouvellement urbain avec une offre d'équipements, de commerces et de services de proximité  
\_en poursuivant la qualité du cadre de vie et en valorisant le paysage végétal

**3 Constituer un quartier mixte autour de la gare**

**4 Territoire Laurent Bonnevey entre la route de Vienne et Parilly et entre le quartier des Etats-Unis et la gare**

**5 Conforter les activités économiques dans les secteurs dédiés**

\_En poursuivant le développement des secteurs d'activités (*ERM, Bourdarias,...*)  
\_En encourageant la requalification des zones d'activités : Génie/arsenal, Z.I. Lyon-Est, Renault Trucks (*densification, qualité urbaine, architecturale et paysagère..*)  
\_En étudiant de nouvelles zones économiques en lien avec les perspectives d'évolution des lignes fortes de transports en commun (*façade nord du Bd urbain Sud*)

+ **En matière d'environnement et de cadre de vie, le projet s'attache à :**

- Préserver et faire rayonner les grandes entités naturelles présentes sur la commune : le parc de Parilly et le plateau agricole des Grandes Terres,
- **Renforcer la trame verte, notamment pour répondre aux attentes du SCOT en termes de liaisons entre les grands parcs, par la création d'éléments végétalisés dans le tissu urbain,**
- Améliorer les espaces publics dans leurs usages et leur accessibilité,
- Préserver les identités multiples et les spécificités de chaque quartier de la ville.

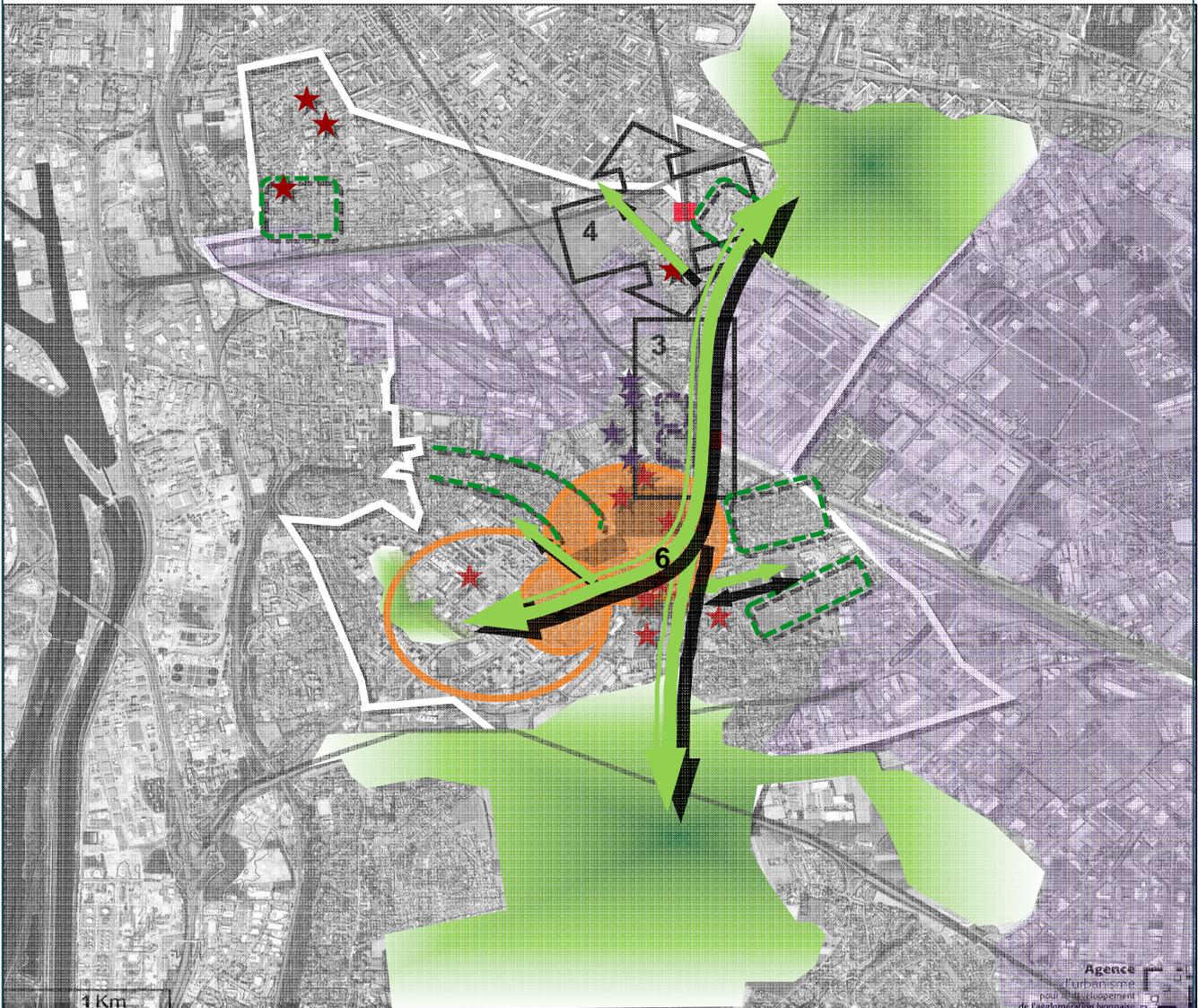
+ **En matière d'environnement et d'aménagement économique, le projet s'attache à :**

- Mettre en valeur l'interaction entre paysage exceptionnel et développement économique dans le secteur Sud,
- **Tirer parti de la proximité avec les Grandes Terres et renforcer les relations et la continuité entre territoires urbains et naturels,**
- Développer une zone économique de grande qualité paysagère à l'ouest de la D95, sur le secteur du Carreau dans le prolongement ZI Lyon Sud-Est,
- **Préserver les secteurs paysagers exceptionnels, mettre en valeur les vues sur le grand territoire.**

+ **En matière de déplacements et de qualité du cadre de vie, le projet s'attache à :**

- **Développer les liaisons transversales et créer une trame générale pour relier les quartiers et assurer une qualité du cadre de vie de grande échelle et de proximité,**
- **Valoriser la présence de grands parcs et territoires remarquables, améliorer leur accessibilité et les rendre plus lisibles,**
- Anticiper les besoins d'espaces naturels non bâtis de grande taille en concordance avec le développement,
- Créer de nouvelles liaisons modes structurantes pour relier les polarités aux grands parcs mais aussi tous les quartiers,
- **Développer une trame verte communale qui se décline de la grande échelle à la proximité,**
- Conforter et développer la présence de la nature en ville sous toutes ses formes.

## Mettre en valeur tous les espaces verts



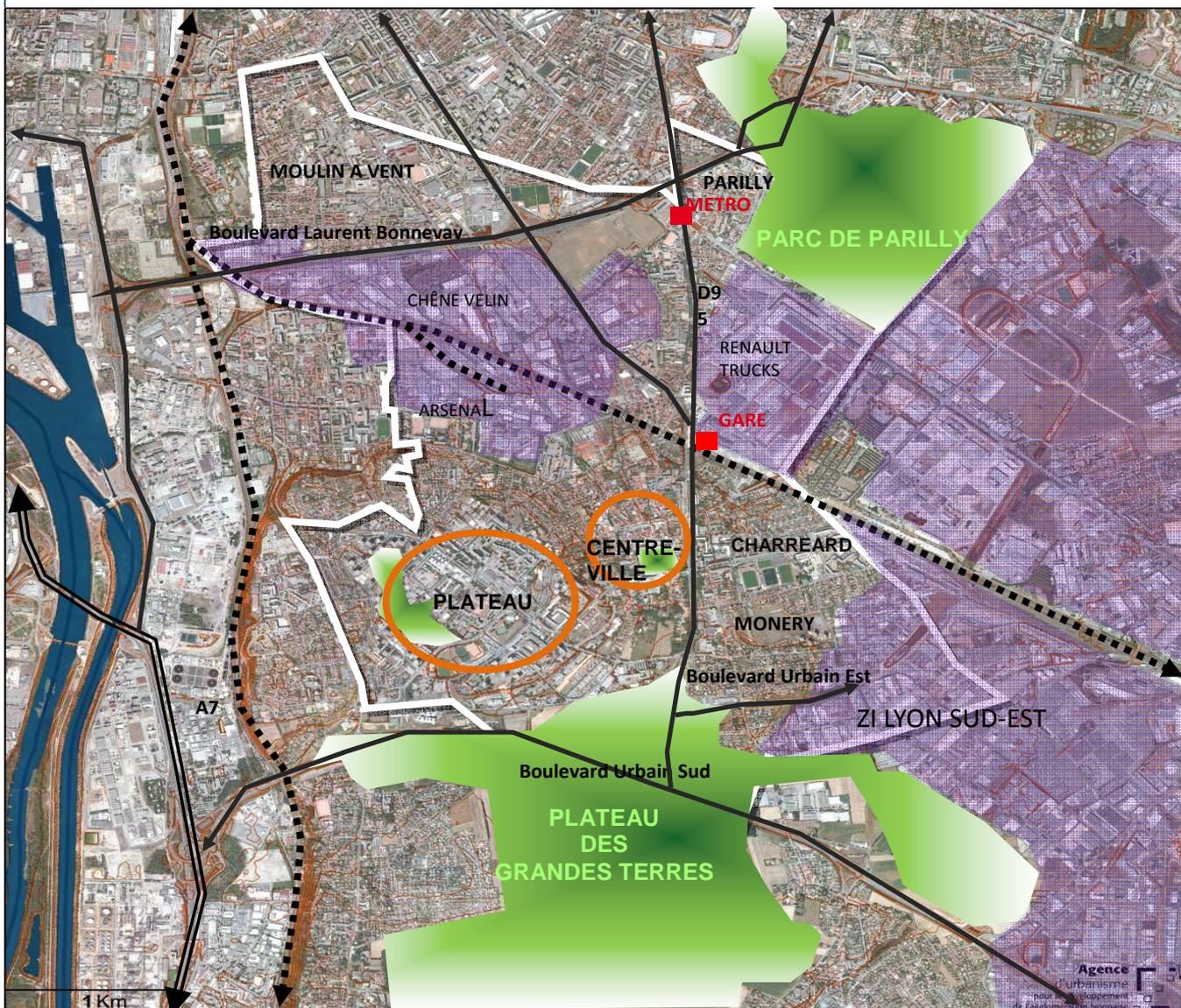
- \_En favorisant les **liaisons entre les grandes entités naturelles** (*parcs Parilly, Dupic, Minguettes, Grandes Terres*)
- \_En améliorant leur **accessibilité** depuis les quartiers résidentiels
- \_En identifiant les lieux pour développer les **espaces verts de proximité** (*parcs, squares, jardins familiaux, jardins d'insertion...*)
- \_En accompagnant les **évolutions de quartiers résidentiels** (*espaces plantés privés...*)

## 4 QUATRE PROJETS DE SECTEUR À VÉNISSIEUX

Ainsi, Vénissieux est le territoire de plusieurs grands projets, significatifs tant au niveau de la commune, engagée dans une dynamique ambitieuse, qu'au niveau de l'agglomération. Néanmoins chaque territoire a une identité propre et est concerné par des thématiques adaptées.

Les grandes orientations à développer sont donc proposées quartier par quartier, en fonction de leurs spécificités.

### Le contexte communal



#### Une commune en continuité directe avec la ville-centre

- \_ Deux pôles multimodaux (*gare, métro Parilly*)
- \_ Les secteurs d'activités au rayonnement national
- \_ Les grands espaces vert d'agglomération

#### Une commune traversée par des axes structurants

- \_ Voie ferrée / voies historiques / Boulevards urbains

#### Une ville plurielle

- \_ Du relief, avec un repère : le plateau (renforcé par son architecture spécifique)
- \_ 2 polarités : le centre-ville et le plateau
- \_ Les secteurs d'activité
- \_ Une diversité de quartiers

#### Une ville en mouvement

- \_ conjuguant densité et espaces naturels
- \_ évoluant avec plusieurs projets signifiant
- \_ et amplifiant sa centralité

## AI Développer le centre-ville de Vénissieux

*Poursuivre le développement du cœur de ville en le reliant aux quartiers environnants*



- \_ Encourager les **nouvelles constructions autour des transports en commun** tout en conservant l'identité du centre-ville et la qualité du cadre de vie
- \_ **En accompagnant le développement des secteurs par une offre d'équipements et des services et par un maillage viaire adapté** (tous modes)
- \_ **En préservant et en valorisant le patrimoine bâti et végétal**

- + **Elargir le centre pour bénéficier du T4, des équipements jusqu'au centre ancien**
- + **Introduire des formes urbaines adaptées pour une transition entre bourg historique et immeubles récents**
- + **Etendre la centralité vers le nord et la gare pour bénéficier du potentiel de ce pôle d'échange multimodal**
- + **Poursuivre la constitution de la continuité urbaine entre les Minguettes et le centre ancien**
- + **Préserver les qualités patrimoniales et végétales existantes, et s'appuyer sur l'existant pour les développer**

Le développement du centre de Vénissieux, via le projet « cœur de ville », permettra l'étoffement du centre ancien en lien avec le T4 et, à plus long terme, la ligne forte A8 (centre Saint-Fons / Vénissieux / Bron / Vaulx-en-Velin).

La centralité élargie englobera ainsi les équipements contemporains (hôtel de ville, médiathèque) et la centralité historique autour de la place L. Sublet.

La création de formes urbaines intermédiaires, la création de nouveaux logements et équipements pour répondre aux besoins des habitants avec une architecture attentive à l'environnement, permettra de constituer une transition entre un tissu traditionnel très constitué et les secteurs environnants, tout en contribuant à une qualité résidentielle.

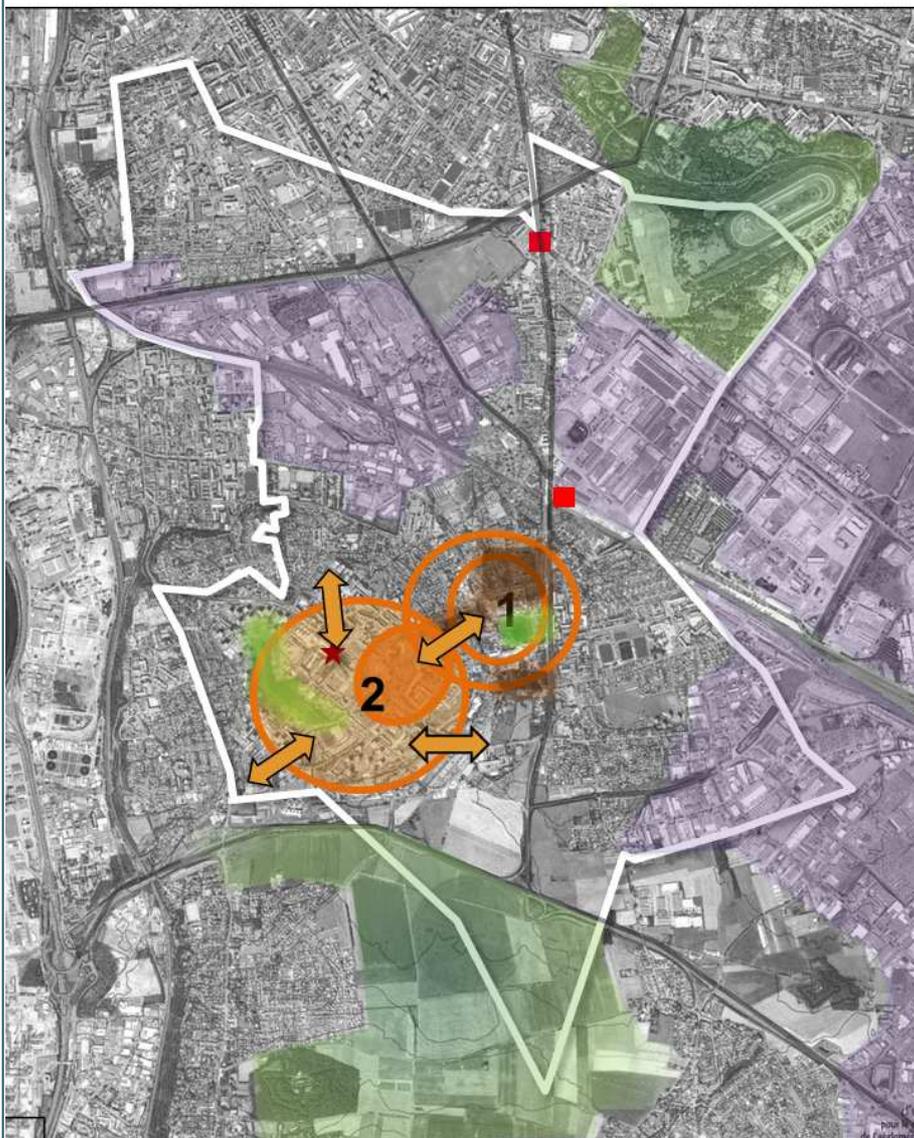
En outre, l'extension du centre vers le nord, en direction du pôle multimodal de la gare, permettra de bénéficier des atouts de desserte en transport en commun, afin de constituer une centralité globale d'envergure, à l'échelle d'une ville de 60 000 habitants.

Ce développement du centre-ville permet en outre la poursuite de la mise en lien avec le plateau : renforcement des liaisons modes doux constituées, continuité urbaine dans l'épaisseur du T4, développement du secteur de La Corsière (balmes des Minguettes).

Ce développement vise à doter Vénissieux d'un centre d'envergure au cadre de vie de qualité, qui s'inspire et s'appuie sur les qualités existantes pour les développer : par exemple en développant l'offre d'espaces publics et espaces verts généreux ou en poursuivant un vocabulaire caractéristique de venelles végétalisées s'appuyant sur la végétation existante.

## BI Poursuivre la requalification du plateau des Minguettes

*Poursuivre le développement des quartiers sur le plateau des Minguettes*



- \_ En le **reliant au centre-ville et aux autres quartiers** tout améliorant le maillage (tous modes)
- \_ En **accompagnant le renouvellement urbain avec une offre** d'équipements, de commerces et de services de proximité
- \_ En **poursuivant la qualité du cadre de vie et en valorisant le paysage végétal**

- + **Donner de la lisibilité à l'organisation urbaine**
- + **Relier les secteurs et renforcer les perméabilités**
- + **Structurer le quartier de grands ensembles autour de sa polarité principale et d'espaces publics secondaires de qualité**
- + **Poursuivre les réhabilitations et évolutions urbaines**
- + **Valoriser les espaces libres en gardant une offre généreuse, en renforçant leur accessibilité et leur qualité d'usages**
- + **Permettre l'accessibilité à une offre d'emploi sur le bassin de vie**

La dynamique de requalification des grands ensembles du plateau des Minguettes se poursuit, et entame un 2ème temps de réalisation avec le projet NPNRU.

En effet, les premières réalisations ont d'ores et déjà transformé le quartier et son image avec les créations et diversifications de logements sur les îlots des Cerisiers et Démocratie, les requalifications, notamment énergétiques, et l'arrivée de Bioforce à La Darnaise, les nombreux espaces publics de représentation et de proximité créés, l'expression d'une centralité autour de l'axe Jean Cagne ainsi que le désenclavement et la forte dynamique enclenchée autour de l'arrivée du Tramway T4.

Les objectifs du projet pour le plateau se prolongent et se développent.

Le secteur a ainsi vocation à être traité dans son ensemble, en intégrant dans les considérations le secteur des Clochettes (commune de St Fons) aux thématiques similaires.

Cela permet une prise en compte du plateau comme entité géographique spécifique, dotée de qualités propres telles que : vues lointaines, proximité des Grandes Terres, richesse en espaces libres, grande visibilité du territoire (vu notamment depuis la Part-dieu, ou les grands axes d'entrée de l'agglomération tels qu'A7 ou N7)...

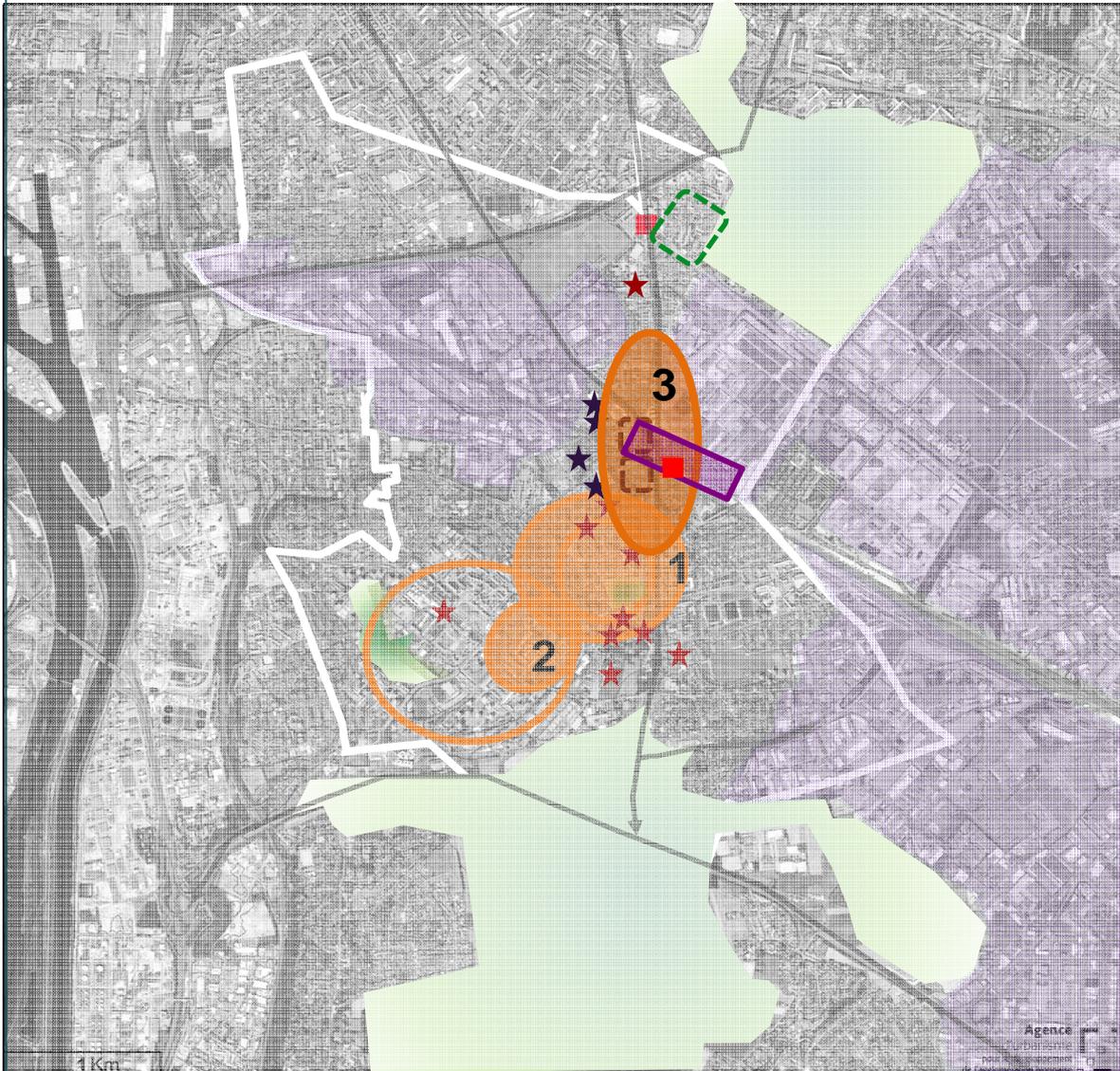
Les grandes orientations du projet visent donc à poursuivre la mise en lien entre le plateau et le centre-ville afin de mieux relier et articuler ces deux centralités.

La réhabilitation des logements et la diversification de l'offre pourra se constituer autour de la production de nouvelles constructions de qualité.

Le développement du maillage entre les quartiers, notamment modes doux, doit contribuer au désenclavement et à la valorisation des qualités existantes (par exemple : poursuite de requalification des espaces libres, dont l'espace central de la place du marché, ou encore la perméabilité du parc des Minguettes sur le quartier par la création de 6 portes, ..).

## CI Initier le développement d'une polarité et d'un quartier constitués autour de la gare

**Constituer un quartier mixte autour de la gare**



\_En s'appuyant sur **le potentiel de transports en commun structurants** (pôle multimodal constitué par la gare, le métro, le tramway) pour créer une identité de quartier (densification, qualité urbaine, architecturale et paysagère)

\_En **promouvant une mixité de fonctions**: activités, logements, commerces, services, mobilité...

- + **Bénéficier du potentiel de développement du pôle d'échange multimodal**
- + **Améliorer le rabattement et l'intermodalité**
- + **Consolider un projet d'ensemble et le développement d'un quartier de qualité**
- + **Anticiper et permettre la création d'éléments urbains fédérateurs (architectures remarquables, grand parc, espace public de représentation..)**
- + **Préparer la transition au centre-ville et la connexion avec les autres quartiers**

La gare représente un atout important et peut être restructurée afin d'améliorer l'intermodalité et d'asseoir son rôle à l'échelle métropolitaine au titre des pôles d'échanges multimodaux principaux de l'agglomération. De nombreuses pistes de projet visant à donner à terme au secteur un rôle urbain important, évoquent la constitution d'un nouveau quartier, la création de nouvelles voies et d'un espace public de représentation : un parvis pour la gare.

La fréquentation anticipée appelle à penser un espace vert public pour constituer une liaison verte structurante entre ce futur pôle d'échange et les parcs Parilly et Dupic.

## DI Valoriser et ré-intégrer dans l'urbain les territoires autour du périphérique Laurent Bonnevey

*Territoire Laurent Bonnevey : entre la route de Vienne et Parilly  
et entre le quartier des Etats-Unis et la gare*



- \_ En **créant une entrée de ville qualitative** notamment le long du boulevard Joliot Curie et autour de la place Grand Clément
- \_ En **développant une mixité des fonctions** (activités, surfaces commerciales, pôle automobile, logements, équipements et services)
- \_ En **s'appuyant sur le pôle multimodal de Parilly et la ligne de tramway T4**
- \_ En **prenant en compte le boulevard périphérique** et en tirant partie de sa visibilité et son accessibilité

>Via la valorisation des façades et secteurs attenants de l'axe Bonnevey, il s'agit de:

- + Reconquérir les territoires attenants et valoriser les façades du périphérique
- + Affirmer le rôle économique majeur de cette séquence du L. Bonnevey en renforçant la cohérence d'ensemble de cette section
- + Créer une façade urbaine de qualité, constituée et adressée au périphérique pour exploiter le potentiel de vitrine
- + Conforter le pôle automobile en renforçant sa qualité urbaine et architecturale

Vénissieux est concernée par une réflexion globale de territoire autour de la reconquête du périphérique et la réinsertion de cette infrastructure majeure, qui met en lien des secteurs éloignés de l'agglomération, dans un contexte urbain, afin d'atténuer l'effet de coupure actuellement généré.

En effet, les potentiels fonciers autour du boulevard L. Bonnevey sont importants. La section vénissienne du périphérique est marquée par son rôle économique et commercial à l'échelle de l'agglomération. A Vénissieux, le pôle automobile et les surfaces commerciales mettent d'ores et déjà en exergue l'atout de la visibilité depuis cet axe très passant.

Dès à présent, le projet de valorisation par la création d'une façade économique constituée peut être développé afin de présenter une qualité architecturale de nature à marquer une séquence urbaine de qualité dans le paysage.

>Via le confortement de la polarité Puisoz/Parilly, il s'agit de :

- + Développer la polarité autour du métro Parilly, pour bénéficier de sa desserte TC

>Via la réalisation des agrafes, il s'agit de :

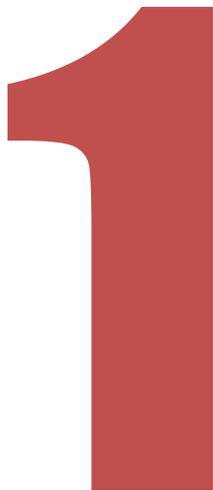
- + Poursuivre la valorisation des corridors urbains autour des axes de transports en commun (T4, métro Parilly)



# SOMMAIRE

<b>1-PRÉAMBULE</b>	<b>5</b>
<b>2-UN PROJET DE TERRITOIRE INTÉGRÉ</b>	<b>13</b>
<b>3-7 ENJEUX POUR UN PROJET DE TERRITOIRE AMBITIEUX</b>	<b>41</b>
<b>PROMOTION DU TERRITOIRE ET PARTICIPATION DES HABITANTS</b>	<b>43</b>
- <i>Orientation 1 : construire une stratégie de communication et animer un plan d'actions pour la promotion du territoire</i>	43
- <i>Orientation 2 : poursuivre l'animation de la Maison du Projet et ses activités d'éducation à la ville qui change</i>	44
- <i>Orientation 3 : favoriser l'implication des habitants dans le projet de développement du territoire</i>	44
<b>-PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL</b>	<b>45</b>
<b>UN TERRITOIRE EQUILBRÉ : POUR FAVORISER LES RÉUSSITES ET LES MOBILITÉS</b>	<b>49</b>
- <i>Orientation 4 : favoriser l'accès à l'emploi des habitants</i>	49
- <i>Orientation 5 : renforcer l'égalité des chances dans la réussite éducative</i>	50
- <i>Orientation 6 : réduire les phénomènes de ségrégation socio-urbaine</i>	52
- <i>Orientation 7 : démocratiser l'accès à l'offre et aux pratiques culturelles</i>	53
<b>-PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL</b>	<b>54</b>
<b>UN TERRITOIRE DE LIENS : POUR DÉVELOPPER LA MISE EN RESEAU, LA CITOYENNETÉ ET LA COHÉSION SOCIALE</b>	<b>71</b>
- <i>Orientation 8 : affirmer et partager le socle commun des valeurs</i>	71
- <i>Orientation 9 : encourager la rencontre et l'ouverture culturelle des habitants</i>	72
- <i>Orientation 10 : soutenir les capacités d'initiatives et les démarches participatives sur le territoire</i>	73
- <i>Orientation 11 : qualifier le partenariat avec des acteurs structurants du territoire</i>	74
<b>-PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL</b>	<b>78</b>

<b>UN TERRITOIRE À VIVRE : POUR UNE AMÉLIORATION PARTAGÉE DE LA QUALITE DE VIE</b>	<b>95</b>
- <i>Orientation 12 : garantir l'égalité républicaine et améliorer l'accès aux droits</i>	95
- <i>Orientation 13 : assurer la pérennité des investissements et le respect du cadre de vie</i>	97
<b>-PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL</b>	<b>98</b>
<b>UN TERRITOIRE D'INVESTISSEMENT ET D'INNOVATION</b>	<b>107</b>
- <i>Orientation 14 : inscrire le territoire dans une démarche de développement durable</i>	107
- <i>Orientation 15 : mettre en œuvre en nouveau programme de renouvellement urbain</i>	108
- <i>Orientation 16 : qualifier le territoire en termes de savoirs</i>	116
- <i>Orientation 17 : favoriser un développement économique du territoire en cohérence avec les projets du bassin et de la métropole</i>	117
<b>-PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL</b>	<b>119</b>
<b>PARCOURS ET POUVOIR D'AGIR DES JEUNES</b>	<b>129</b>
- <i>Orientation 18 : définir un plan d'actions ambitieux pour la jeunesse</i>	129
<b>-PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL</b>	<b>131</b>
<b>DES PLANS OPÉRATIONNELS PAR SOUS-SECTEUR</b>	<b>135</b>
<b>4- UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE</b>	<b>155</b>
<b>5- SIGNATURES</b>	<b>163</b>
<b>6- ANNEXES</b>	<b>169</b>



## **PRÉAMBULE**

**1\_ Bilan du CUCS 2011-2014**

**2\_ Réforme de la Politique de la Ville**

**3\_ Géographie prioritaire**

**4\_ Synthèse du diagnostic social**





**LE PRESENT CONTRAT CONSTITUE LE CADRE CONTRACTUEL  
EN FAVEUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE VENISSIEUX, POUR LA PERIODE 2015-2020.**

L'élaboration de la convention d'application locale du Contrat de Ville 2015-2020 de la Métropole de Lyon s'est inscrite dans un contexte institutionnel en transformation :

- Réforme de la Politique de la Ville et refonte de la géographie prioritaire au niveau national avec la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine de février 2014, et la désignation de territoires intercommunaux (Ex : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) Minguettes/Clochettes –Vénissieux/Saint-Fons)
- Création de la Métropole de Lyon au 01 janvier 2015.

Ce Contrat de Ville 2015-2020 entend poursuivre des ambitions sociales et urbaines fortes à destination des quartiers prioritaires de la ville et de leurs habitants afin de réduire les inégalités et restaurer ainsi l'égalité républicaine entre les territoires.

La ville de Vénissieux, la Métropole de Lyon, l'Etat et l'ensemble de leurs partenaires réaffirment leur conviction que la Politique de la Ville constitue un levier d'action pertinent pour répondre à ces enjeux.

Ainsi, l'amélioration durable des conditions d'existence des habitants des QPV requiert le plein effet de l'ensemble des moyens de l'action publique. C'est la raison pour laquelle ce nouveau Contrat de Ville, en tirant les enseignements de l'avenant expérimental au CUCS 2011-2014, repose prioritairement sur une mobilisation des politiques de droit commun et engage pleinement les partenaires dans un projet de territoire intégré, prenant en compte les dimensions sociales, urbaines et économiques.

De plus, le Contrat de Ville 2015-2020 doit œuvrer pour et avec les habitants, en favorisant la concertation, la participation populaire, la co- construction des actions et l'appropriation collective des enjeux, car seul l'engagement de tous permettra d'apporter des réponses concrètes aux défis posés par les territoires en Politique de la Ville.

Enfin, la population de Vénissieux se caractérise par une grande diversité culturelle, fruit de son histoire et de l'arrivée successive de plusieurs vagues d'immigration. Plus que jamais, les partenaires au travers de ce Contrat de Ville, réaffirment la nécessité de travailler sur les valeurs communes qui fondent notre République, socle qui forge le vivre ensemble et le respect de chacun, quelque soit ses origines et ses croyances.

# 1\_BILAN DE L'AVENANT AU CUCS 2011-2014

L'avenant au CUCS 2011-2014, partie expérimentale et générale, avait mobilisé tous les acteurs institutionnels et associatifs autour de sa rédaction. Fort de l'évaluation du contrat précédent, la construction de l'avenant général et de l'avenant expérimental s'est appuyée sur un diagnostic de territoire partagé et a défini de nouveaux enjeux et des priorités pour la Politique de la Ville sur la période 2011-2014.

## **AVENANT GÉNÉRAL** (signé en 2011)

- 5 thématiques (Éducation, Emploi et développement économique, Prévention, Gestion Sociale et Urbaine de proximité/habitat/logement, Vivre ensemble)
- 6 projets territoriaux
- 3 publics prioritaires (femmes, jeunes, personnes âgées)

## **AVENANT EXPÉRIMENTAL** (signé en 2011)

- mobilisation du droit commun de l'Etat et des partenaires du CUCS autour de 3 thématiques principales (Éducation, Emploi, Sécurité)
- choix des partenaires d'y intégrer 4 autres thématiques (Culture, Citoyenneté, Santé, GSUP)

## BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE

- **60 actions** en moyenne par an (programmation sociale),
- 13 000 bénéficiaires/an
- 4,4 M€ pour **1,1 M€** de cofinancements spécifiques, soient 7 M€ de crédits spécifiques sur la période 2008-2014 pour le volet social,
- des thématiques prioritaires: l'emploi, l'éducation et le lien social.
- **70%** du contrat engagé (avenant général et avenant expérimental)

## LIMITES

Mobilisation du droit commun encore insatisfaisante et des difficultés sociales qui restent prégnantes

Mais également sur les territoires en politique de la ville :

## **CONVENTION ANRU 2005-2015**

- 70 opérations conventionnées dont 69 engagées ou livrées
- 170 M d'€ conventionnés avec l'ensemble des partenaires
- tramway tranche 1 (185 M€), lycée J. Brel (28 M€)

## **ATELIER SANTÉ VILLE**

- un budget annuel de près de 160 000 euros
- 3 axes de travail prioritaires: nutrition, santé mentale, accès aux droits et aux soins

## **CONVENTION GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITÉ 2011-2014**

- Une vingtaine d'actions dans le cadre de programmations annuelles
- Un coût annuel d'opérations de près d'1M € TTC (répartis entre bailleurs, Grand Lyon, Ville de Vénissieux, Région, ACSE)
- 1.2 millions d'€ annuel d'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

## **PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

- un budget annuel de près de 300 000 euros
- plus d'une centaine d'enfants accompagnés par an

## **ZONE FRANCHE URBAINE**

- 400 entreprises installées depuis 2004

## **ZONE DE SÉCURITÉ PRIORITAIRE** depuis 2013

## 2\_RÉFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'élaboration du nouveau Contrat de Ville 2015-2020 s'est inscrite dans le cadre des enjeux affirmés par la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine de février 2014 :

- la mise en œuvre d'un contrat unique, prenant en compte les volets économique, social et urbain du projet de territoire en précisant les articulations
- la mobilisation du droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales
- une plus forte implication et participation des habitants
- la réaffirmation de l'échelle intercommunale dans le portage et le pilotage de la politique de la ville
- la prise en compte de la notion de Développement Durable
- l'intégration transversale à l'ensemble du contrat, des enjeux relatifs à la jeunesse, à l'égalité Femmes/Hommes, à la lutte contre les discriminations.

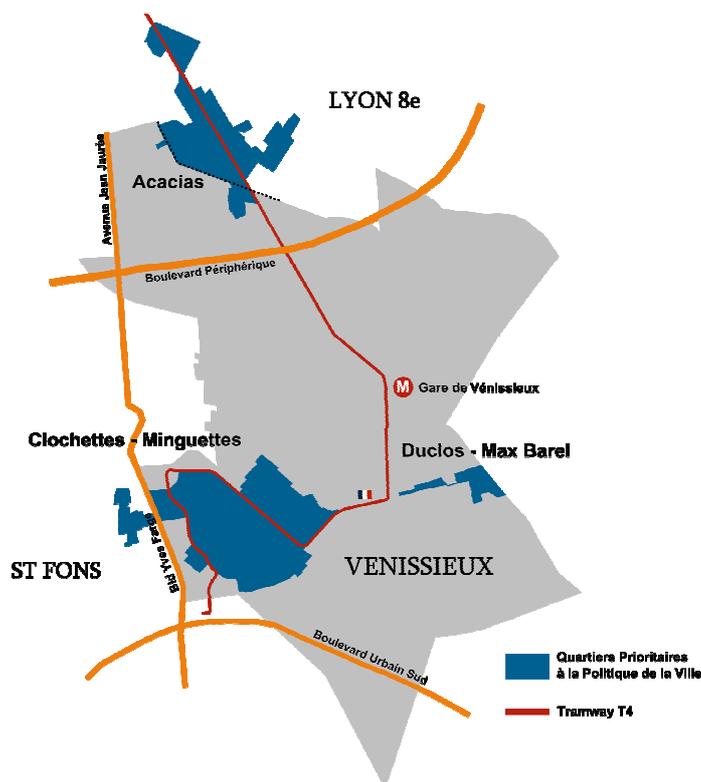
## 3\_GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

Basée sur un carroyage de 200m\*200m et sur le critère unique du revenu moyen par habitant, la réforme de la géographie prioritaire impacte peu l'ancien périmètre Politique de la Ville, en nombre d'habitants concernés et en limites géographiques.

Néanmoins, la définition de deux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) intercommunaux a des conséquences en termes de gouvernance, d'ingénierie de projet et de définition de plans d'actions.

En effet, le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 définit 3 QPV à Vénissieux (voir cartographie ci-dessous) :

- le périmètre du Plateau des Minguettes est élargi aux quartiers des Clochettes à Saint-Fons pour devenir le QPV Minguettes - Clochettes,
- le périmètre du quartier Max Barel est élargi pour devenir le QPV Duclos-Barel,
- le quartier des Acacias au nord de la commune (classé en catégorie 3 dans le précédent contrat) s'inscrit désormais dans un périmètre plus large comprenant une partie du territoire sur l'arrondissement de Lyon 8ème, le QPV Etats-Unis - Langlet Santy.

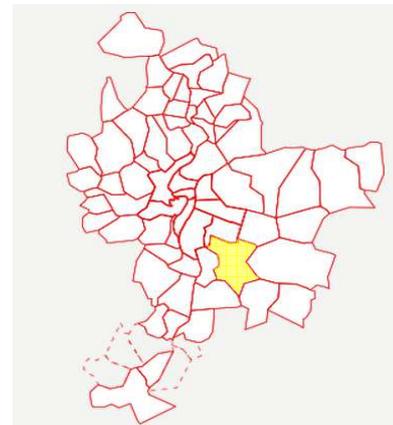


# 4 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC SOCIAL <sup>1</sup>

## VÉNISSIEUX, 3<sup>ème</sup> COMMUNE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

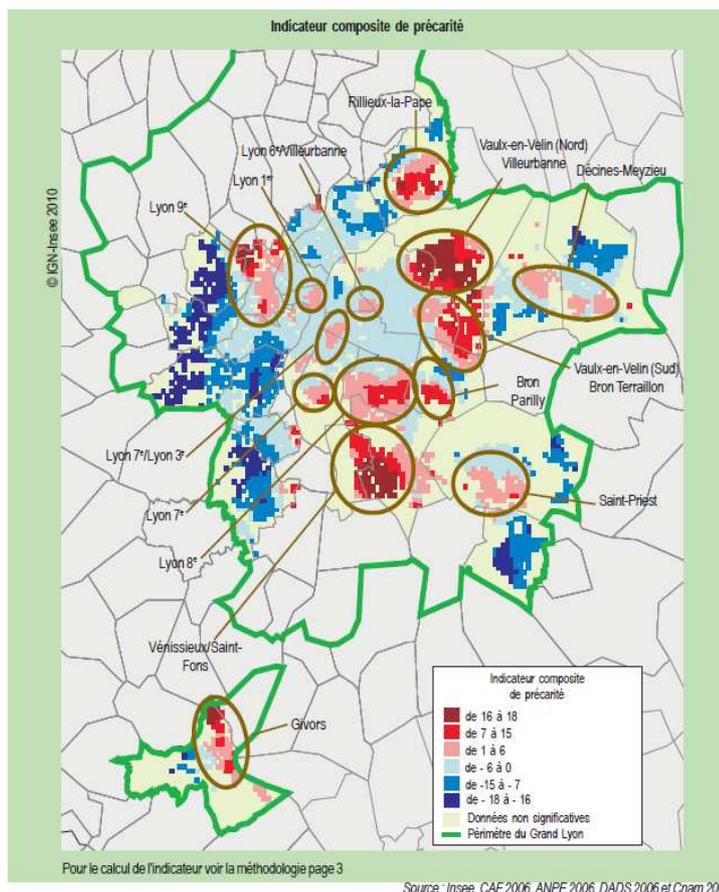
Avec près de 62000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2015, Vénissieux est la sixième commune la plus peuplée de la région Rhône-Alpes et la troisième du département du Rhône.

La Ville de Vénissieux est située dans le quart sud-est de l'agglomération lyonnaise, sur la rive gauche du Rhône, c'est une ville relativement étendue de la 1<sup>ère</sup> couronne (1 500 hectares), à la fois en contact direct avec l'hyper-centre de l'agglomération et de zones péri - urbaines agricoles, peu denses de 2<sup>ème</sup> couronne.



## 1 LA PLUS GRANDE POCHÉ DE PRÉCARITÉ DE LA MÉTROPOLE

2010-2015



INSEE Analyses Rhône-Alpes (n°22 / fév. 2015) montre une tendance à la réduction de la précarité dans le Grand Lyon mais une **concentration de la précarité à l'Est et au Sud-Est, particulièrement sur le territoire de Saint-Fons et Vénissieux.**

Ces communes cumulent une forte précarité monétaire, de l'emploi et des fragilités familiales liées principalement à de bas revenus.

Dans ces communes,

- plus d'un tiers des familles allocataires CAF voient leurs ressources dépendre à plus de 50 % des allocations familiales ;
- 23 % des jeunes de 15 à 24 ans sont inactifs
- plus d'une famille sur deux de 3 enfants ou plus, est à bas revenus.

De plus, la comparaison entre l'étude réalisée en septembre 2010 et des données récentes comparables, montre que si la situation d'autres communes comme Vaux-en-Velin semble rester stable, la situation de Vénissieux et de Saint-Fons, s'est en revanche dégradée (exemple : hausse du nombre de personnes dépendantes à plus de 50 % des prestations sociales entre les deux périodes comparées).

<sup>1</sup> Sources : Données internes GPV ; Données OPS 2012, RPLS 2012, SIG-Ville (2010), INSEE (2010), CNAF(2012), CNAM (2012), : Rectorat (2013), Cereq 2012 - Balise ORS Rhône-Alpes

## 2 POPULATION

\_Territoires QPV en 2010 : près de 25 500 habitants (*soient 41% de la population vénissienne*) +3 .5% par rapport à 2006

\_Une sur représentation des jeunes de moins de 17 ans (+10 points par rapport au Grand Lyon) et une sous-représentation des 65 ans (même si on constate parallèlement une tendance au vieillissement de la population, à l'instar des autres sites du Grand Lyon)

\_Une sur représentation des **couples avec enfants** et des **familles monoparentales** par rapport au reste de la ville et de l'agglomération

\_Zoom sur les données de l'unité territoriale (Métropole de Lyon): en 2014, 153 familles ont été accompagnées par le service Enfance dont 70% de familles monoparentales

## 3 PRÉCARITÉ

\_Un revenu fiscal médian des habitants du Plateau des Minguettes 2,3 fois moins élevé que celui de la Métropole (8381€ en 2009 par rapport 19 469€)

\_Le Plateau des Minguettes compte en proportion 3 fois plus de bénéficiaires RSA que le reste de la Métropole

\_Plus de 80% (82.1%) des familles monoparentales vivent sous le seuil de bas revenus sur les quartiers du Plateau des Minguettes

## 4 ZOOM SUR LES OCCUPANTS DU PARC SOCIAL

\_Fragilisation des nouveaux entrants : **profil moins âgé** (seul 1/4 des nouveaux entrants a plus de 50 ans, contre 57% des occupants plus anciens), **profil un peu plus familial** avec davantage de familles avec enfants, **des emménagés récents plus souvent en emploi précaire** (+8pts) et **au chômage** (+3pts) que les locataires en place, au détriment des emplois stables

## 5 LOGEMENTS

\_8 483 logements sur les 2 QPV (hors Résidence Les Acacias), dont 77% de logements locatifs sociaux

\_57% de l'offre de logement social de la commune

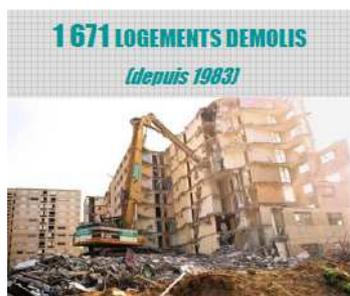
\_Vacance quasi-nulle (2,1% en 2012)

\_Des loyers moyens moins élevés que sur les autres GPV en m<sup>2</sup> de surface habitable (hors charge) :

Loyer moyen de 4,2 €/m<sup>2</sup> (contre 4,5 €/m<sup>2</sup> pour les 4 GPV), inférieurs par rapport à ceux des logements sociaux du reste de la commune hors GPV (5,3 €/m<sup>2</sup>) et du Grand Lyon (5,3 €/m<sup>2</sup>)

\_Sur le marché du logement, Vénissieux (QPV) est sur une moyenne de 2000€/m<sup>2</sup> (hors garage) quand la moyenne est de 2900€/m<sup>2</sup> sur le périmètre des Portes Sud et de 3700€/m<sup>2</sup> sur la Métropole

### LES DYNAMIQUES LIÉES AU PROJET URBAIN



## 6 EMPLOI - CHÔMAGE

- \_ Un taux de chômage à 30%, soit 2,5 fois supérieur à celui de la Métropole et en augmentation (+7 points par rapport à 2006)
- \_ Un faible niveau de qualification des demandeurs d'emploi : plus de 40% n'ont pas de qualification, contre 28% pour la moyenne de la Métropole

## 7 ÉDUCATION

- \_ Un taux de réussite au brevet des collèges qui restent globalement en dessous de la moyenne de l'Académie de Lyon (entre - 8 et - 22 pts en 2013)
- \_ Une part des 15-17 ans non scolarisés près de 3 fois supérieure à celle de la Métropole

## 8 SANTÉ

- \_ Le plateau des Minguettes compte en proportion 3 fois plus de bénéficiaires Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) que le Grand Lyon

## 9 PARTICIPATION - CITOYENNETÉ

- \_ Une abstention prononcée sur les quartiers QPV (+20 points d'abstention par rapport aux données nationales aux municipales de 2014)
- \_ 7 Conseils de Quartier concernés par les territoires QPV
- \_ 12 ateliers de ville animés par le GPV depuis 2009 (dispositif spécifique de concertation lié aux aménagements de proximité sur les territoires QPV)

## 10 VIE ASSOCIATIVE : un manque de structures de proximité

- \_ Peu d'associations de proximité actives sur les territoires
- \_ Des associations très jeunes sur le plateau des Minguettes *39% ont moins de 5 ans*
- \_ Peu d'associations sportives par rapport au reste de la ville (*moyenne de 4.4 associations et sections pour 10 000 habitants sur le Plateau des Minguettes contre 17 pour 10 000 habitants sur l'ensemble de Vénissieux*)
- \_ Une dynamique sociale qui se met en oeuvre également dans des lieux et des contextes autres qu'associatifs (exemple : Maison de Quartier, Equipement Polyvalent Jeunes, Maison de l'Enfance)

**>> Globalement, un manque d'actions des clubs sportifs sur les territoires QPV et des besoins sociaux qui remontent de façon inégale selon les quartiers.**

# 2

## UN PROJET DE TERRITOIRE INTÉGRÉ

**1\_** Une vision prospective du territoire à 20 ans

**2\_** Les principes du nouveau projet de renouvellement urbain : une action urbaine pour « faire société »

**3\_** Des enjeux intercommunaux  
Vénissieux-Minguettes / Saint-Fons -  
Clochettes





# UN PROJET DE TERRITOIRE INTÉGRÉ

## 1\_ UNE VISION PROSPECTIVE DU TERRITOIRE À 20 ANS

L'élaboration du projet intégré 2015/2030 des quartiers du Plateau des Minguettes s'est largement nourrie des conclusions du travail participatif de prospective territoriale mené en 2010/2011 avec une quinzaine d'habitants et d'élus, sous l'impulsion du ministère de la ville (SG-CIV).

[Pour connaître les objectifs, méthode et modalités de conduite de cette démarche, consulter le site suivant : <http://sg-civ.qualcity.com/venissieux.php>].

Les éléments exprimés par le groupe de participants et la synthèse de ce travail sont ici restitués en 3 parties :

- 1I la perception des dysfonctionnements socio-urbains des quartiers du Plateau et de la ville
- 2I les enjeux et attentes d'évolution de la ville à long terme (2040)
- 3I les enjeux à moyen terme (2020)

### **1 LES PRINCIPAUX DYSFONCTIONNEMENTS OU ENJEUX EXPRIMÉS PAR LE GROUPE : une analyse sensible du fonctionnement du territoire dans la ville**

#### **+ Les Minguettes écrasent Vénissieux**

*« Les Minguettes toute seule est une ville »*

Le groupe exprime le sentiment que Vénissieux a du mal à exister, à être vécue et ressentie comme une ville complète, équilibrée et structurée à l'image de ce que devrait être une ville de plus de 60 000 habitants. En effet il leur apparaît que les repères traditionnels et formels d'une ville (centre, hôtel de ville, espaces centraux de rassemblement ou d'activité de niveau municipal...) sont en décalage par rapport aux lieux de vie sociale et urbaine qu'ils identifient.

Ils soulignent que pour eux les quartiers du plateau des Minguettes représentent le secteur fort de la ville de Vénissieux. Ils leur confèrent au travers de leurs pratiques un rôle et une fonction de centralité qui n'existent pas ailleurs. Par ailleurs ils expriment le ressenti que vue de l'extérieur, ce sont « les Minguettes » qui

constituent la référence pour se représenter Vénissieux, alors même que la commune est beaucoup plus vaste et diverse tant dans sa morphologie urbaine que dans ses activités.

Cette analyse des habitants génère chez eux des sentiments contradictoires :

- fierté de l'histoire de lutte et de solidarité qu'ils attribuent aux Minguettes depuis le début des années 80,
- souffrance liée à la lourde stigmatisation qui marque le plateau (banlieue, chômage, violence, danger...) et pèse sur toute la ville.

### **+ Une vie subie, basée sur un entre-soi communautaire**

*«Chacun fréquente les bars de son quartier»*

La description des relations sociales faite par le groupe, révèle une population qui subit plus qu'elle ne fait le mode de vie sociale : ses relations et sa fréquentation des espaces se structurent autour d'un mode de fonctionnement communautaire.

Il faut entendre par communauté un ensemble homogène, peu ouvert, aux règles de comportement très normées et souvent tacites. Elle empêche l'individu d'exister en tant que tel dans l'espace public dans une certaine forme d'anonymat ou d'indifférence du milieu ambiant. Dans ce cadre, l'Autre (qui incarne la diversité au quartier) est regardé comme allogène, a du mal à trouver sa place, à se sentir à l'aise sauf à se soumettre à la norme tacite.

Les espaces publics du plateau sont ainsi perçus comme « privatisés ». L'anonymat, l'imprévu ou la rencontre avec l'Autre y sont très difficiles. Cela pousse soit vers le repli, soit vers une forme de fuite du territoire pour trouver un anonymat qui permette de vivre pleinement et tranquillement sa vie. Pour les non-vénissiens, cette ambiance urbaine décourage.

### **+ Volonté du changement et impossibilité au changement**

*«Si je reste, je vais faire toute ma vie dans le même quartier, ou à la limite je pourrai déménager d'une tour à l'autre»*

Le groupe exprime le fait que l'arrivée du tramway et les transports urbains plus généralement, paradoxalement, semblent exacerber les dynamiques de renfermement et d'immobilisme locaux, en donnant la possibilité aux habitants d'aller expérimenter ailleurs ce qui manque sur place. C'est le syndrome de la fuite plutôt que du désenclavement.

En effet, la population des Minguettes se déplace beaucoup pour les voyages, pour le tourisme, pour le travail. Cette mobilité provoque une confrontation constante à une autre vie urbaine et à sa diversité, ce qui les conduit à opérer des comparaisons et à assimiler des modèles extérieurs de sociabilité.

Pourtant, le groupe constate que les habitants peinent à reproduire ici les pratiques observées et appréciées ailleurs. Ils empêchent objectivement le développement de ce type de rapports sociaux et l'évolution de la ville vers une meilleure intégration urbaine.

On est ainsi confronté à une sorte de « schizophrénie sociale » entre ce que l'on fait ici, et ce que l'on souhaite et l'on peut constater et apprécier ailleurs. Et sur ce fait social, les projets urbains n'ont qu'un impact très limité.

Cette contradiction ne semble pas tenable dans le temps. Il va devenir de plus en plus difficile de concilier la divergence entre le quotidien vécu et les aspirations à vivre comme des citoyens à l'échelle de la ville et de la métropole.

Le risque majeur de cette situation aujourd'hui étant d'aboutir à des situations insolubles, où la seule alternative restant aux habitants devient celle de rester, en renonçant à tout changement, ou de partir pour trouver un mode de vie plus libre et ouvert.

Le départ risque d'être le choix majoritaire dans les décennies à venir pour les jeunes générations, qui ne parviennent plus à concilier les deux modes de vie.

### **+ Une image qui évolue, des représentations qui perdurent et occultent les changements intervenus**

Pour le groupe, Vénissieux n'est plus le Vénissieux de la « marche pour l'égalité » des années 80, de ses émeutes urbaines, du symbole des banlieues reléguées et marginales de l'immigration.

Les projets de renouvellement urbain en faveur d'un habitat plus bas, perçu moins stigmatisant, une population qui renouvelle, l'installation d'établissements au rayonnement national voire international [ex. Bioforce] ont changé le paysage.

Cependant, pour les habitants, les représentations que l'on fait de Vénissieux peinent à se renouveler au rythme des changements opérés. La ville véhicule encore un imaginaire évocateur de marginalité, de délinquance et de danger qui finit par peser jusqu'au point d'occulter les changements sociaux et urbains intervenus entre-temps.

## **2 VÉNISSIEUX À 2040 : LA VISION PROSPECTIVE DU GROUPE D'HABITANTS**

### **+ Pas une ville comme les autres, mais une ville parmi d'autres**

Pour le groupe, Vénissieux à 2040 ne sera pas une ville comme les autres, mais une ville parmi d'autres.

Comme ailleurs, à Vénissieux :

- les espaces publics consolideront l'agrégation sociale et le vivre-ensemble ;
- les quartiers seront intégrés les uns aux autres, communiqueront plus entre eux et ne seront plus simplement juxtaposés;
- la trame urbaine sera forte, intelligible organisée par un centre-ville efficace
- la société urbaine sera active et investie pleinement dans sa ville, et ne projettera pas l'essentiel de ses forces vives vers l'extérieur.

La spécificité de Vénissieux tiendra moins à un passé qui fut un temps fédérateur, mais qui n'est plus actif, qu'à un projet de vie partagé.

Vénissieux sera le nom propre d'une ville et non un mot évocateur de banlieue à problème ou d'une population stigmatisée. Ses particularités (fort tissu associatif, identité populaire, etc.) ne seront pas cristallisées une fois pour toutes dans une image stigmatisante mais au contraire, elles sauront muter et se mettre en résonance avec les changements externes et internes en termes sociaux, économiques, spatiaux.

### **+ Accéder-Habiter-Travailler-Sortir : Une vie dans la ville**

Vénissieux aura des quartiers accessibles de la même manière à tout le monde, articulés autour de relations fonctionnelles et formelles claires.

Vénissieux aura un centre-ville bien identifié, vécu et perçu comme tel par tous, qui constituera un relais efficace avec celui de Lyon.

Les quartiers gagneront en termes d'esthétique et d'offre urbaine, les espaces en commun de chaque quartier seront des espaces communs de la ville entière et ils auront également pour ambition d'attirer et d'accueillir des habitants venus d'autres quartiers ou de villes voisines.

La ville gagnera aussi en accessibilité du point de vue physique —on pourra aller partout—, social —on se sentira à son aise partout—, et en sécurité urbaine, réelle et perçue, sur l'ensemble du territoire urbain. Les mobilités seront ainsi le résultat de choix et d'arbitrages de la population et non la seule façon pour cette dernière d'accéder à des comportements et à une offre autrement inexistante.

La ville sera plus diverse du point de vue du bâti, de l'architecture et de la population. Elle hébergera également des activités économiques en mesure d'attirer des usagers urbains des communes limitrophes. L'offre culturelle et sportive sera davantage développée pour renouveler l'image de la ville, stimulant ainsi son attractivité à l'échelle de l'agglomération.

### **+ Une société urbaine au diapason des réalités**

La population de Vénissieux sera diverse et plurielle en termes de composition sociale et démographique. Elle donnera lieu à une société au sein de laquelle les différences seront intégrées comme des éléments de renforcement et d'enrichissement du lien social.

Le droit à l'anonymat et à la liberté individuelle (par rapport à la norme du groupe) sera garanti par la société elle-même, par son ouverture et sa mixité, et par sa capacité à se percevoir à la fois comme un tout et comme une somme de parties individuelles et autonomes.

La population de Vénissieux aura une posture sereine vis-à-vis de son passé qu'elle aura dépassé sans l'oublier. En s'ouvrant et en refusant systématiquement la privatisation — parfois par la violence — de ses espaces publics, la société locale aura surmonté ses tensions.

La normalisation des interactions sociales lui aura permis de s'intégrer au reste des systèmes urbains et de développer ainsi des voisinages enrichissants.

L'espace de cette société sera Vénissieux, dans sa totalité, mais aussi plus largement la métropole, dans tout ce qu'elle offre d'opportunités.

## **3 VÉNISSIEUX À 2020 :**

### **LA VISION PROSPECTIVE DU GROUPE HABITANTS**

#### **+ Une ville qui n'aura plus besoin d'un mode d'emploi**

Pour le groupe, le fonctionnement actuel de la ville doit évoluer pour que la ville formelle et la ville vécue se rejoignent. C'est l'enjeu prioritaire des politiques urbaines pour créer cette articulation majeure entre les quartiers.

Il ne s'agit pas d'équilibrer la ville pour compenser la force de certains quartiers (les quartiers du Plateau des Minguettes) par rapport à d'autres.

Au contraire, il s'agit de conduire la montée en puissance du centre-ville par rapport aux autres pour que celui-ci joue le rôle naturel d'organisateur de la vie sociale, de moteur de croissance et d'agent fédérateur pour toute la ville.

Pour Vénissieux, la question se pose clairement du statut de son centre-ville actuel, qui ne joue pas encore ce rôle. Il devrait être renforcé à l'échelle communale, en exploitant ses attributs de centralité existants.

Une fois que des réponses collectives et informées auront été apportées à la question du centre-ville de Vénissieux, il sera plus facile de structurer les autres quartiers autour de la nouvelle centralité, de redéfinir les transports urbains reliant les différents quartiers, d'adopter des politiques de logement et d'habitat social plus adaptées à une ville devenue plus cohérente.

### **+ Changer la forme et le fond**

Les habitants ont souvent pointé un écart entre la réalité de la ville et l'image qu'elle reflète, tout en dénonçant des poches d'insécurité et de danger liées, notamment, à l'économie informelle du commerce de la drogue.

Le travail sur l'image de la ville et sur la perception qu'en ont les habitants passe par une prise de conscience du fait que l'intensité des phénomènes l'emporte ici sur leur quantité.

Le fait que les épisodes de violence soient moins nombreux qu'auparavant ou que la sécurité urbaine soit meilleure, ne suffit pas à changer l'image de la ville ou sa perception par les autres, du moment qu'ils persistent.

Ainsi, la présence d'un cinéma d'art et d'essai de haute qualité, de l'école de musique, tout comme les opérations de requalification ayant nettement amélioré le paysage urbain, finissent par avoir moins d'influence sur les imaginaires que les épisodes de violence ou de criminalité, même rares.

Pour le groupe d'habitants, mettre en sécurité les espaces interstitiels de la ville où la petite criminalité s'installe ; dégager les espaces fermés ou peu rassurants ; stimuler l'émergence d'une société qui ne considère pas inévitable et imbattable la délinquance constituent autant d'incontournables, de l'action des politiques à l'horizon 2020.

### **+ Faire société pour refaire la ville**

Le groupe constate que Vénissieux a investi beaucoup sur sa rénovation et sur les projets de requalification urbaine (ex. le tram, l'abattement des tours, la ZAC de Vénissy etc.). Ces projets ont été reconnus et appréciés, à plusieurs reprises, par les habitants.

Cependant, ils semblent peiner à déployer tous leurs effets.

Cela suggère que si les projets mis en place n'ont pas permis, du moins pas encore, de déclencher les dynamiques urbaines fortes, l'enjeu autour duquel investir énergies et ressources est un enjeu de société et non uniquement un enjeu urbain.

Dans le cas de Vénissieux et du plateau des Minguettes, travailler la ville implique d'agir simultanément pour souder la population autour d'une identité commune qui prenne en compte les différences, mais aussi agir pour réduire les tensions qui empêchent les individus de s'épanouir.

Ainsi il s'agit de refuser une cohabitation basée sur la communauté, ses règles implicites et ses limites, voire frontières, bien définies, et de favoriser une coprésence fondée sur la société comme un ensemble ouvert, pluriel.

### **+ Relier les quartiers pour faire la ville**

Enfin, le groupe insiste sur le fait qu'une ville n'est pas un ensemble de quartiers isolés qui n'ont rien à se dire. C'est même l'inverse.

Dans le cas de Vénissieux, les quartiers se retrouvent isolés non pas à cause de la faiblesse des liaisons internes (pourtant pointée par les habitants), mais plutôt pour le fait de ne pas interagir, voir de s'opposer. La tendance à s'identifier ou à se présenter comme ressortissant de tel ou tel autre quartier, plutôt que de Vénissieux, est un des indicateurs de cette désarticulation urbaine forte.

Pour améliorer cette situation il faut moins travailler sur les liaisons que sur la mise en réseau des espaces. Faire rentrer la fréquentation des différents quartiers dans les pratiques quotidiennes ou hebdomadaires des habitants est un premier pas vers davantage de cohérence et d'articulation urbaine des quartiers.

Les habitants ayant montré par leurs pratiques que la fréquentation des autres quartiers était uniquement liée à des besoins fonctionnels (école, centre sportif, démarches administratives), il est stratégique de stimuler ces occasions «pratiques» d'interagir spatialement et socialement, mais de passer ensuite à des occasions plus festives, solidaires, culturelles, etc.

## Synthèse de l'étude

Ainsi, la pression du groupe et de la communauté est vécue comme la difficulté première à lever pour permettre l'établissement de relations sociales fondées sur la libre volonté et adhésion des individus.

Le « groupe » tend, en effet, à s'interposer, et à empêcher l'affirmation de la personne comme individu qui choisit et assume son mode de vie, dans le respect de la loi. Cette difficulté est particulièrement exprimée pour les femmes et pour les jeunes.

D'un point de vue urbain, à l'échelle de la résidence d'habitation ou du quartier, les relations entre individus sont particulièrement soumises à la pression du groupe, qui dicte les comportements sociaux acceptables, au point où il faut « fuir » le secteur voire la ville pour vivre plus librement, respirer dans une forme d'anonymat ou d'indifférence du regard.

Du point de vue de l'organisation spatiale de la ville, les habitants estiment que les espaces publics, capables d'accueillir et de permettre la rencontre des personnes en toute liberté, sont insuffisants. L'espace est trop découpé en quartiers d'appartenance avec des codes de conduite convenus qui régulent et restreignent la liberté des individus.

A une échelle plus large encore, les habitants expriment le sentiment d'être marqués par ce fonctionnement communautaire, d'être renvoyés à une appartenance subie, et de ne pas être vus ou considérés comme des individus, des personnes libres à part entière.

Ainsi, il est impératif pour les habitants de développer la culture du respect de l'individu pour construire une autre manière d'être ensemble, qui concilie individualisme urbain et vie collective locale

## 2\_ LES PRINCIPES DU NOUVEAU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN: UNE ACTION URBAINE POUR FAIRE SOCIÉTÉ

### INSCRIPTION DU CONTRAT DE VILLE DANS LES OUTILS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU TERRITOIRE

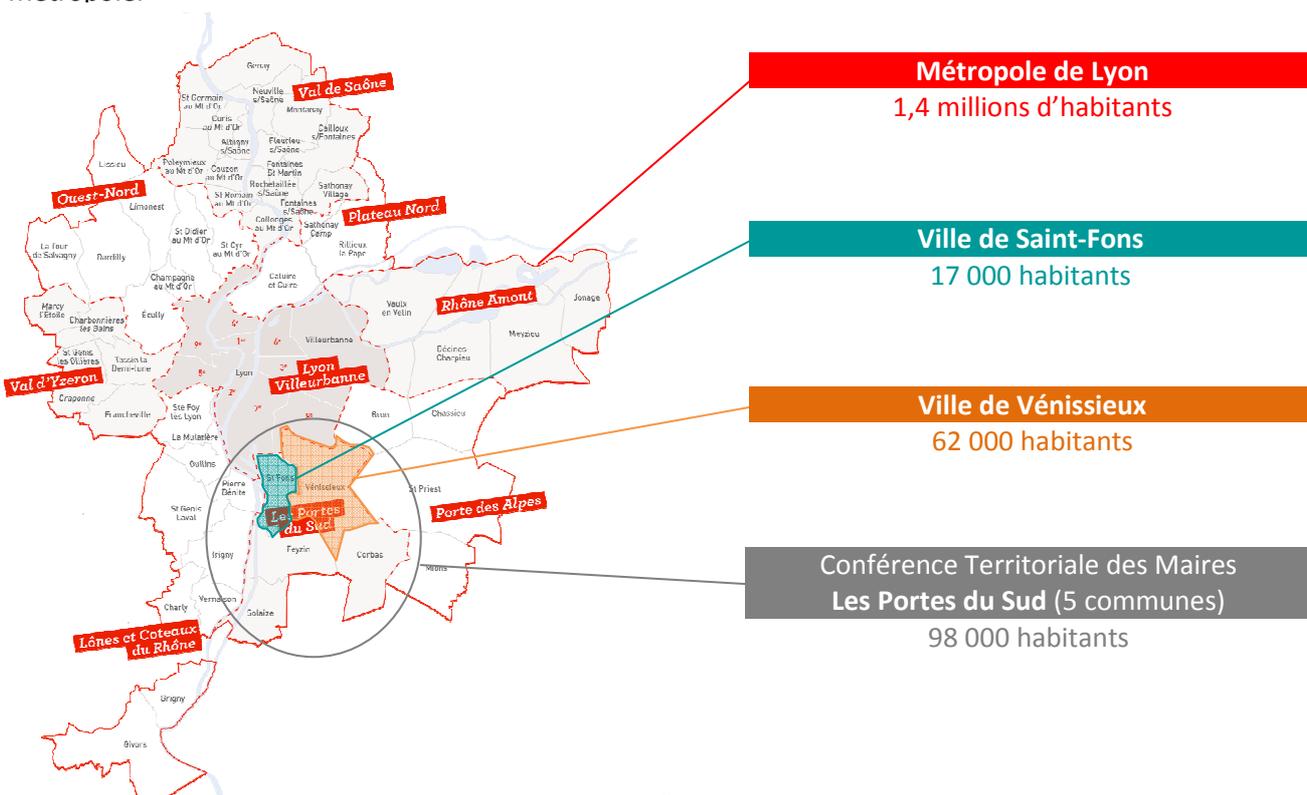
Cette partie du document vise à positionner le projet de renouvellement urbain du QPV dans le projet d'aménagement métropolitain et sa déclinaison sur le territoire de la commune de Vénissieux. Les éléments de cadrage sont tirés du SCOT et du PLU-H de la Métropole de Lyon. Ils illustrent comment la situation du QPV est traitée en cohérence avec son territoire d'inscription, les ressources qu'il recèle, avec comme objectif, la réduction des écarts de développement à l'échelle municipale et intercommunale. Cette approche positionne le programme de renouvellement urbain à 2030 à chacune des échelles et permet de décliner une stratégie opérationnelle qui s'inscrit dans les documents de planification urbaine.

### 1 MÉTROPOLE DE LYON : VÉNISSIEUX, UN TERRITOIRE STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

La ville de Vénissieux est la 3<sup>ème</sup> commune de la Métropole de Lyon (62000 habitants). Elle dispose de réserves foncières importantes et est un espace majeur pour le développement économique et la construction de logements.

Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Métropole ainsi que le PLU-H (concertation en cours jusqu'à fin 2016) inscrivent les évolutions de ce territoire à un niveau intercommunal (Conférence Territoriale des Maires - Porte Sud, 5 communes / 98 000 habitants) et à l'échelle de la Métropole (59 communes / 1,4 M d'habitants).

Le projet de renouvellement urbain Plateau des Minguettes – Clochettes est inscrit comme un des 4 territoires de projet à l'échelle de la Ville. Il est également inscrit comme projet directeur à l'échelle de la Métropole.



## 2 LES ENJEUX DU PROJET COMMUNAL VÉNISSIAN (SCOT ET PLU-H DE LA MÉTROPOLE DE LYON)

### Les spécificités de Vénissieux au regard des lieux de développement :

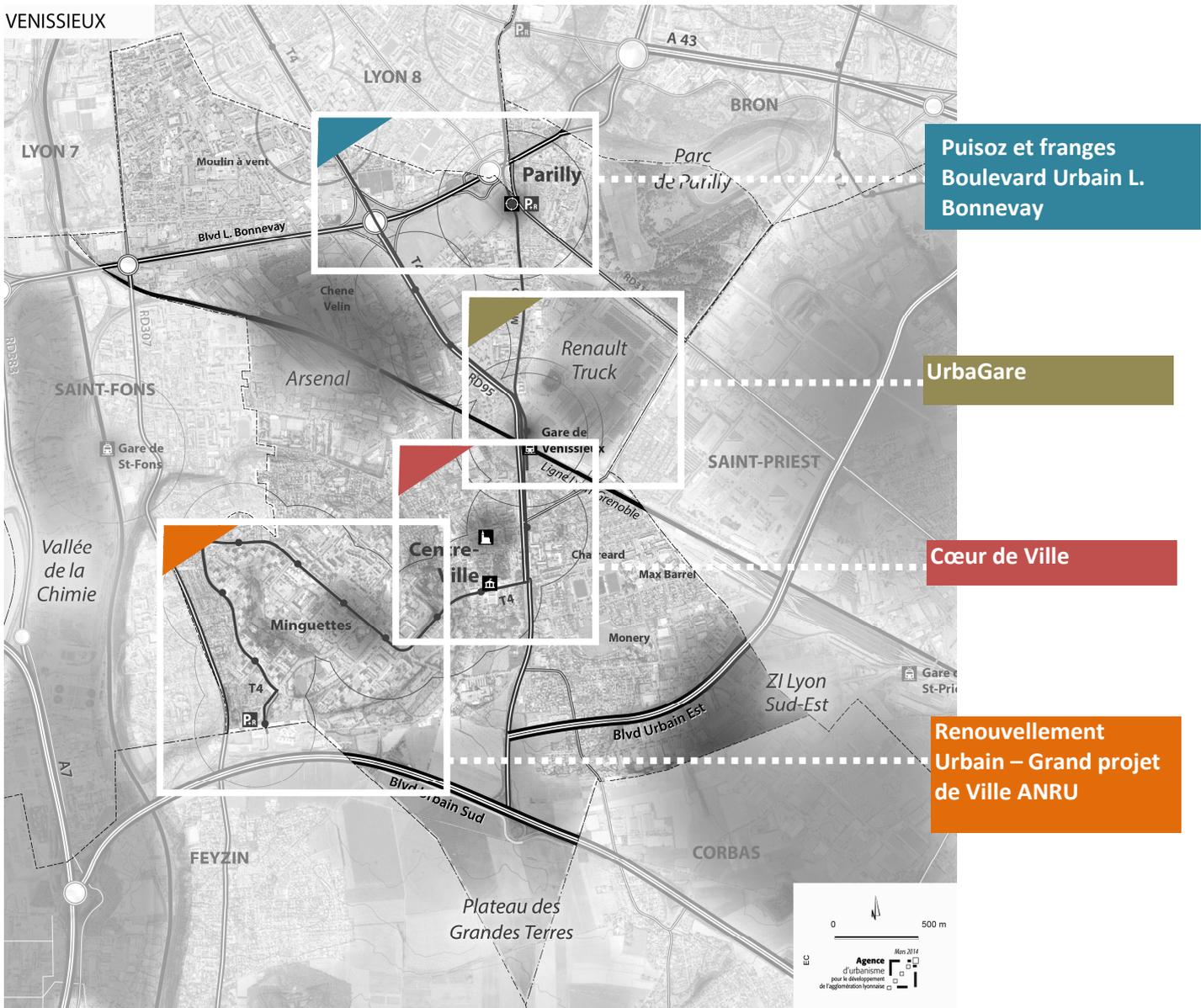
Les études préalables menées à l'échelle de la Conférence Territoriale des Maires (5 communes) ont montré que Vénissieux pouvait assurer une part importante du développement du secteur Portes du Sud avec un rythme présagé d'environ 700 logements/an et de nombreux lieux concernés par des potentiels de développement.

En outre, l'une des caractéristiques de Vénissieux est sa composition en mosaïque de quartiers et micro-quartiers ayant chacun leur identité.

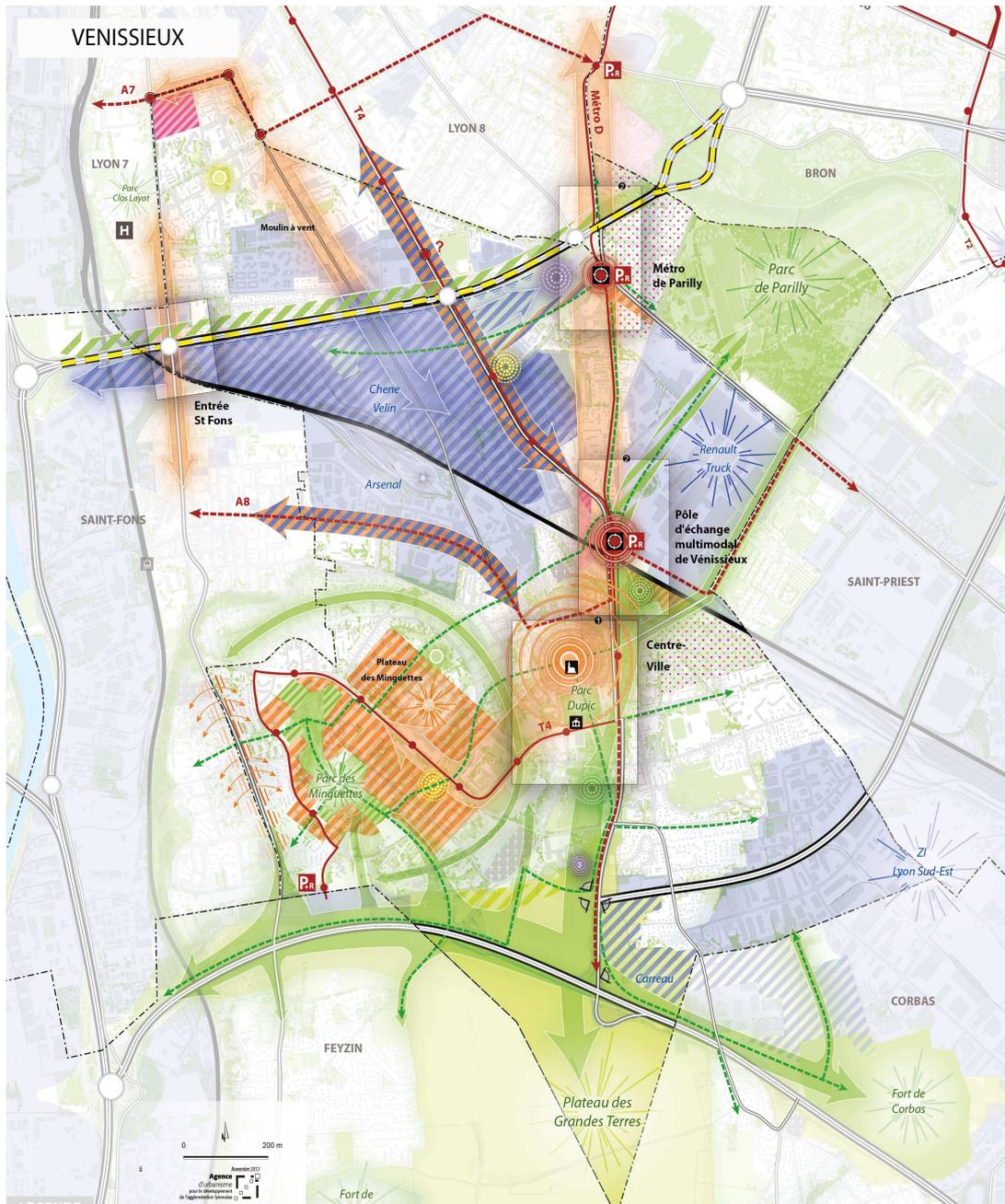
Afin de préserver ces qualités de la commune, une hiérarchisation du développement attendu ainsi qu'un phasage anticipé devront accompagner le projet de Vénissieux afin d'identifier les lieux prioritaires de développement, mais aussi, en corollaire, les lieux de stabilité et les temporalités.

De plus, la commune devra anticiper l'évolution démographique à venir pour tenter de répondre au mieux aux besoins de cette population grandissante et diversifiée, notamment en termes d'équipements.

### 4 secteurs structurants de transformation de la Ville



# Orientations stratégiques de l'organisation à terme du développement de la Ville de Vénissieux



## Orientations

### Conforter/Valoriser

- Garantir une vocation
- Conforter un lieu
- Valoriser un élément remarquable
- Préserver un point de vue de qualité
- Préserver les caractéristiques du quartier

### Renouveler/Développer

- Renouveler l'existant
- Développer un pôle
- Développer un site de projet stratégique
- Organiser un axe de développement
- Requalifier la façade
- Apaiser les voiries
- Améliorer l'accessibilité
- Améliorer les transitions
- Structurer l'espace public
- Réintroduire une composante

### Créer/Relier

- Créer
- Créer un pôle
- Créer une liaison
- Relier les quartiers / assurer l'intégration
- Maîtriser le développement
- Contenir la consommation d'espace
- Réserver de l'espace pour l'avenir
- Prioriser dans le temps

## Vocations

- Urbain mixte
- Transports collectifs
- Mobilités douces
- Naturelle
- Economique
- Agricole
- Equipement
- Espace public
- Patrimoine

### **3 LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET COMMUNAL DE VÉNISSIEUX (SCOT ET PLU-H DE LA MÉTROPOLE DE LYON)**

#### **+ En matière d'aménagement et d'organisation territoriale, le projet s'attache à :**

- Renforcer les conditions d'un développement dynamique, facteur d'attractivité,
- Prioriser le développement des secteurs à fort potentiel de mixité fonctionnelle et sociale, tel que le quartier de Parilly,
- **Accompagner le déploiement du renouvellement urbain engagé sur le plateau des Minguettes,**
- favoriser le développement urbain autour des corridors de transports en commun et des pôles intermodaux existants et à venir, comme le préconise le SCOT,
- agir pour le rayonnement de la commune à l'échelle intercommunale à travers ses équipements de transports et de loisirs

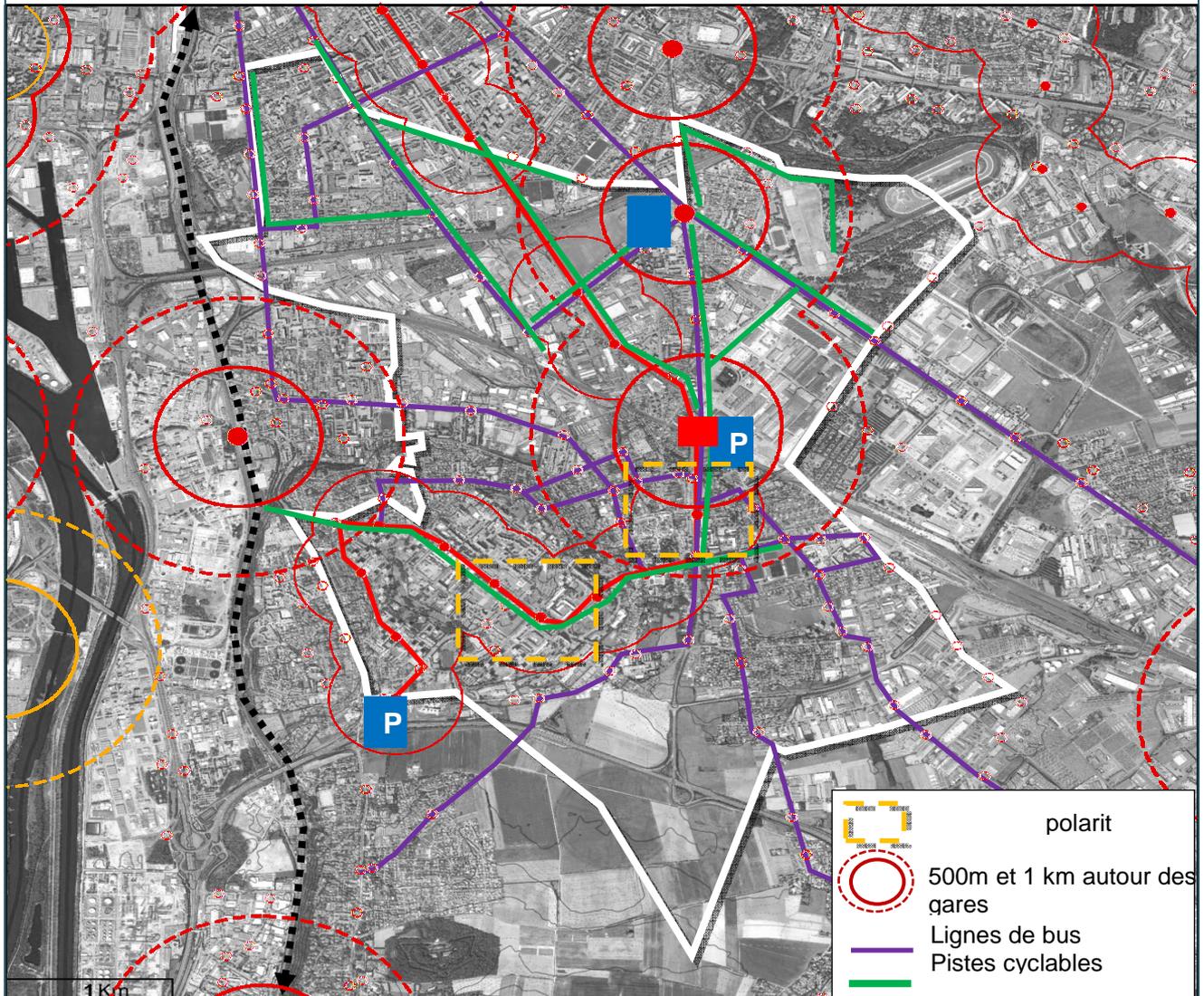
#### **+ En matière d'habitat et d'équilibre socio-urbain, le projet s'attache à :**

- **Rechercher et favoriser le développement d'un équilibre générationnel et d'un équilibre de mixité sociale sur l'ensemble du territoire communal,**
- Produire une offre de services et d'équipements en adéquation avec l'évolution de la population,
- Accompagner le renouvellement du parc de logements par une offre adaptée aux besoins de la population,
- **Maintenir l'attractivité de la commune par une offre de logements abordables.**

#### **+ En matière de déplacements et mobilités, le projet s'attache à :**

- Améliorer les points de franchissement des infrastructures de transports que sont le boulevard Laurent Bonneval et le boulevard urbain sud (BUS),
- **Promouvoir le développement des modes doux pour des connexions facilitées entre les différents quartiers de la ville,**
- Accompagner le renforcement du réseau de transports en commun et des pôles intermodaux,
- **Poursuivre le travail sur les agrafes urbaines permettant des échanges facilités entre Vénissieux et les secteurs environnants.**

**S'appuyer sur les lieux desservis en transport en commun et équipés de services et commerces**



**Un réseau de transports en commun dense**

\_2 pôles multimodaux importants à l'échelle de l'agglomération : la gare de Vénissieux et le métro Parilly

\_Une diversité d'offre avec des lignes fortes (métro D, le Tram T4; les TER) et un réseau atoutbus

\_Des perspectives de lignes supplémentaires: A7,

**Des initiatives pour des alternatives à la voiture individuelle**

\_Covoiturage / Parking relais

**Au potentiel important pour le réseau modes doux**

\_Des pistes cyclables sur les axes structurants

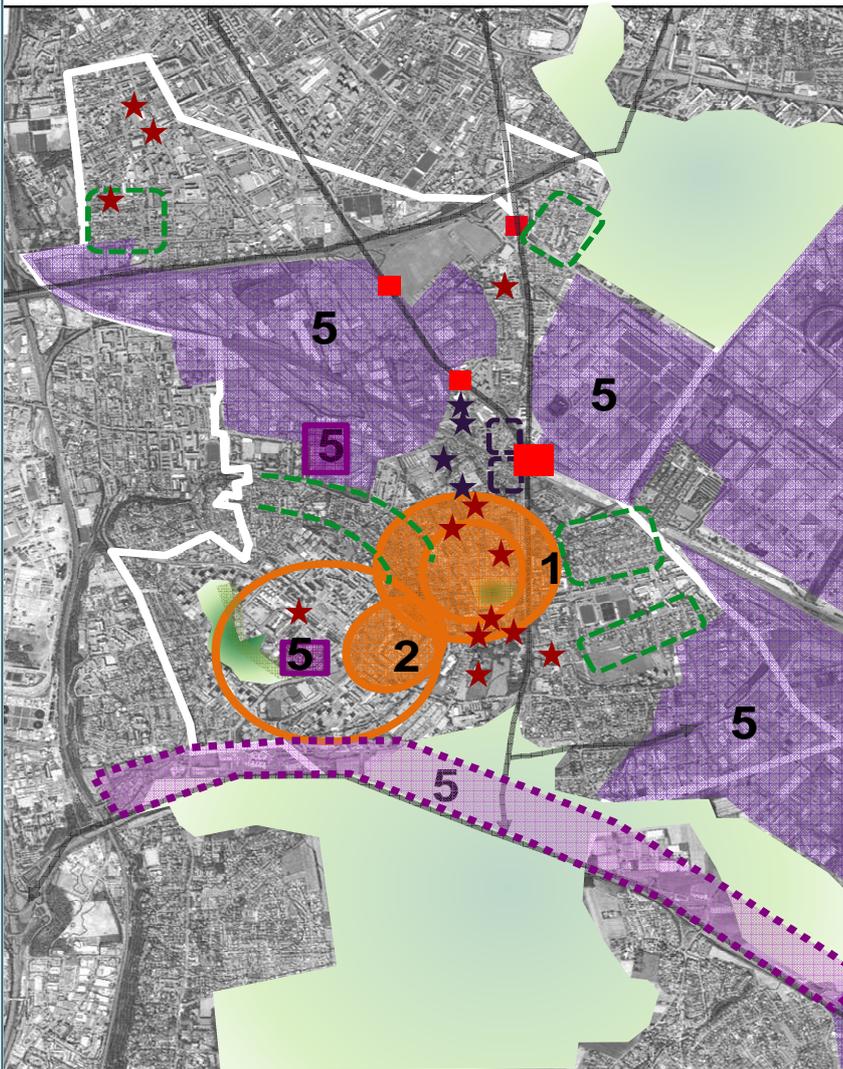
\_Des aménagements piétons

**Une concentration de commerces et services**

**+ En matière d'aménagement économique, le projet s'attache à :**

- Poursuivre et favoriser un développement économique favorisant un équilibre harmonieux entre secteurs urbains et économiques,
- Assurer le développement de chaque site dans le respect de ses spécificités,
- Agir pour la consolidation d'un tissu économique de proximité dense et de qualité,
- Accompagner la revitalisation des sites à fort potentiel de renouvellement avant d'envisager l'extension des zones d'activités.

**Les enjeux de développement économique**



**1 Poursuivre le développement du cœur de ville en le reliant aux quartiers environnants**

**2 Poursuivre le développement des quartiers sur le plateau des Minguettes**

\_en le reliant au centre-ville et aux autres quartiers tout améliorant le maillage (tous modes)  
\_en accompagnant le renouvellement urbain avec une offre d'équipements, de commerces et de services de proximité  
\_en poursuivant la qualité du cadre de vie et en valorisant le paysage végétal

**3 Constituer un quartier mixte autour de la gare**

**4 Territoire Laurent Bonnevey entre la route de Vienne et Parilly et entre le quartier des Etats-Unis et la gare**

**5 Conforter les activités économiques dans les secteurs dédiés**

\_En poursuivant le développement des secteurs d'activités (*ERM, Bourdarias,...*)  
\_En encourageant la requalification des zones d'activités : Génie/arsenal, Z.I. Lyon-Est, Renault Trucks (*densification, qualité urbaine, architecturale et paysagère..*)  
\_En étudiant de nouvelles zones économiques en lien avec les perspectives d'évolution des lignes fortes de transports en commun (*façade nord du Bd urbain Sud*)

+ **En matière d'environnement et de cadre de vie, le projet s'attache à :**

- Préserver et faire rayonner les grandes entités naturelles présentes sur la commune : le parc de Parilly et le plateau agricole des Grandes Terres,
- **Renforcer la trame verte, notamment pour répondre aux attentes du SCOT en termes de liaisons entre les grands parcs, par la création d'éléments végétalisés dans le tissu urbain,**
- Améliorer les espaces publics dans leurs usages et leur accessibilité,
- Préserver les identités multiples et les spécificités de chaque quartier de la ville.

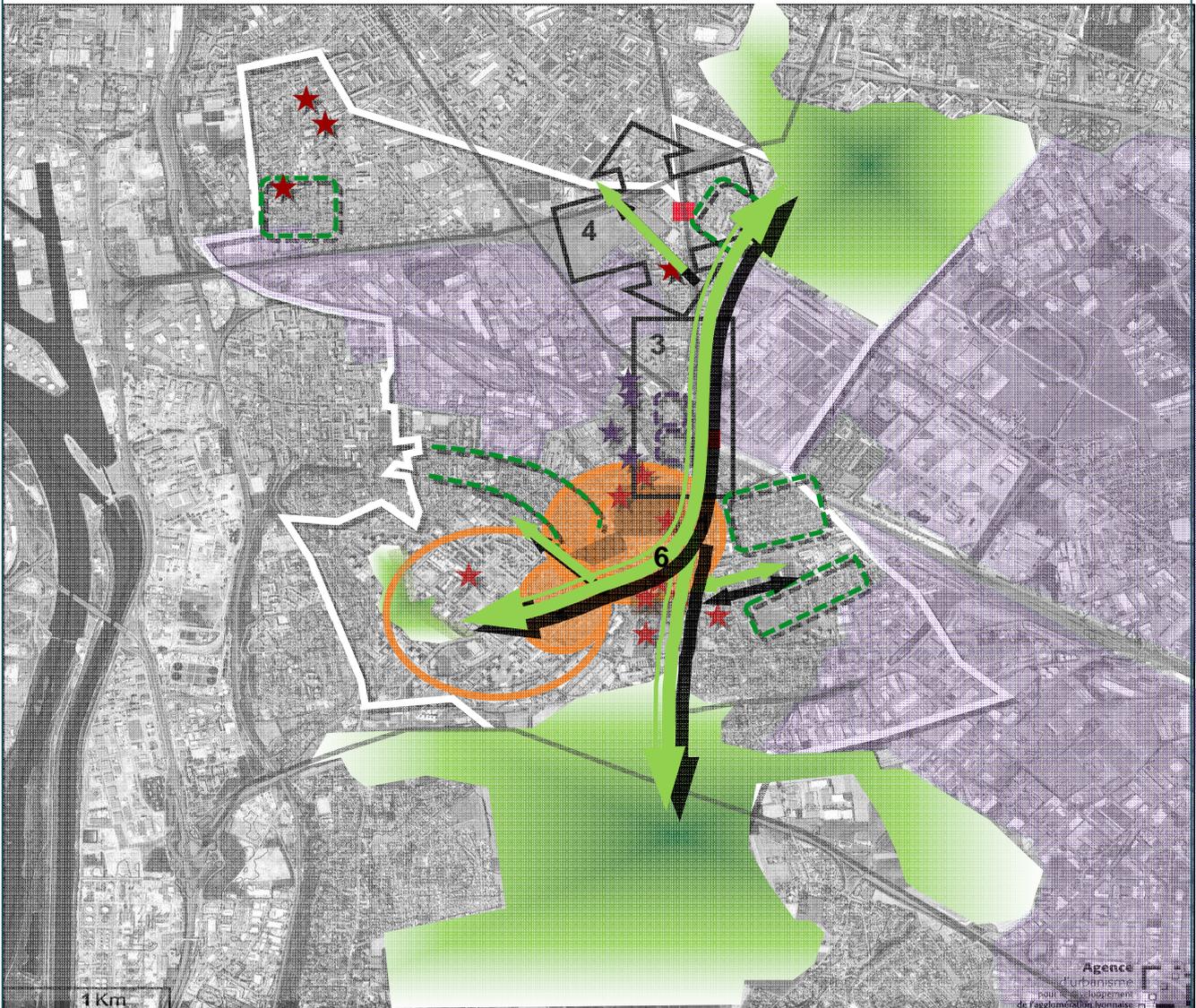
+ **En matière d'environnement et d'aménagement économique, le projet s'attache à :**

- Mettre en valeur l'interaction entre paysage exceptionnel et développement économique dans le secteur Sud,
- **Tirer parti de la proximité avec les Grandes Terres et renforcer les relations et la continuité entre territoires urbains et naturels,**
- Développer une zone économique de grande qualité paysagère à l'ouest de la D95, sur le secteur du Carreau dans le prolongement ZI Lyon Sud-Est,
- **Préserver les secteurs paysagers exceptionnels, mettre en valeur les vues sur le grand territoire.**

+ **En matière de déplacements et de qualité du cadre de vie, le projet s'attache à :**

- **Développer les liaisons transversales et créer une trame générale pour relier les quartiers et assurer une qualité du cadre de vie de grande échelle et de proximité,**
- **Valoriser la présence de grands parcs et territoires remarquables, améliorer leur accessibilité et les rendre plus lisibles,**
- Anticiper les besoins d'espaces naturels non bâtis de grande taille en concordance avec le développement,
- Créer de nouvelles liaisons modes structurantes pour relier les polarités aux grands parcs mais aussi tous les quartiers,
- **Développer une trame verte communale qui se décline de la grande échelle à la proximité,**
- Conforter et développer la présence de la nature en ville sous toutes ses formes.

## Mettre en valeur tous les espaces verts



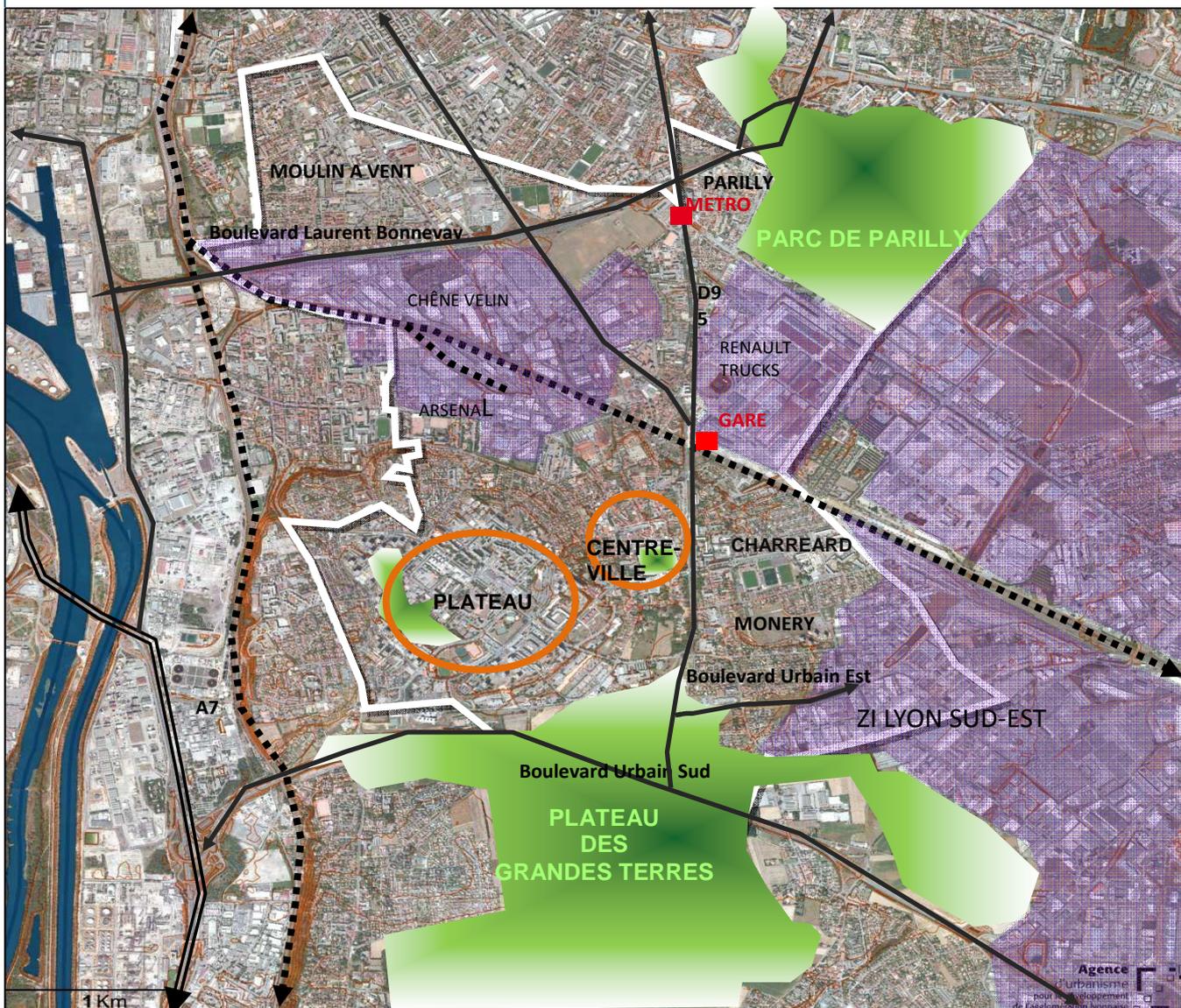
- \_En favorisant les **liaisons entre les grandes entités naturelles** (*parcs Parilly, Dupic, Minguettes, Grandes Terres*)
- \_En améliorant leur **accessibilité** depuis les quartiers résidentiels
- \_En identifiant les lieux pour développer les **espaces verts de proximité** (*parcs, squares, jardins familiaux, jardins d'insertion...*)
- \_En accompagnant les **évolutions de quartiers résidentiels** (*espaces plantés privés...*)

## 4 QUATRE PROJETS DE SECTEUR À VÉNISSIEUX

Ainsi, Vénissieux est le territoire de plusieurs grands projets, significatifs tant au niveau de la commune, engagée dans une dynamique ambitieuse, qu'au niveau de l'agglomération. Néanmoins chaque territoire a une identité propre et est concerné par des thématiques adaptées.

Les grandes orientations à développer sont donc proposées quartier par quartier, en fonction de leurs spécificités.

### Le contexte communal



#### Une commune en continuité directe avec la ville-centre

- \_ Deux pôles multimodaux (*gare, métro Parilly*)
- \_ Les secteurs d'activités au rayonnement national
- \_ Les grands espaces vert d'agglomération

#### Une commune traversée par des axes structurants

- \_ Voie ferrée / voies historiques / Boulevards urbains

#### Une ville plurielle

- \_ Du relief, avec un repère : le plateau (renforcé par son architecture spécifique)
- \_ 2 polarités : le centre-ville et le plateau
- \_ Les secteurs d'activité
- \_ Une diversité de quartiers

#### Une ville en mouvement

- \_ conjuguant densité et espaces naturels
- \_ évoluant avec plusieurs projets signifiant
- \_ et amplifiant sa centralité

## AI Développer le centre-ville de Vénissieux

*Poursuivre le développement du cœur de ville en le reliant aux quartiers environnants*



- \_ Encourager les **nouvelles constructions autour des transports en commun** tout en conservant l'identité du centre-ville et la qualité du cadre de vie
- \_ **En accompagnant le développement des secteurs par une offre d'équipements et des services et par un maillage viaire adapté** (tous modes)
- \_ **En préservant et en valorisant le patrimoine bâti et végétal**

- + **Elargir le centre pour bénéficier du T4, des équipements jusqu'au centre ancien**
- + **Introduire des formes urbaines adaptées pour une transition entre bourg historique et immeubles récents**
- + **Etendre la centralité vers le nord et la gare pour bénéficier du potentiel de ce pôle d'échange multimodal**
- + **Poursuivre la constitution de la continuité urbaine entre les Minguettes et le centre ancien**
- + **Préserver les qualités patrimoniales et végétales existantes, et s'appuyer sur l'existant pour les développer**

Le développement du centre de Vénissieux, via le projet « cœur de ville », permettra l'étoffement du centre ancien en lien avec le T4 et, à plus long terme, la ligne forte A8 (centre Saint-Fons / Vénissieux / Bron / Vaulx-en-Velin).

La centralité élargie englobera ainsi les équipements contemporains (hôtel de ville, médiathèque) et la centralité historique autour de la place L. Sublet.

La création de formes urbaines intermédiaires, la création de nouveaux logements et équipements pour répondre aux besoins des habitants avec une architecture attentive à l'environnement, permettra de constituer une transition entre un tissu traditionnel très constitué et les secteurs environnants, tout en contribuant à une qualité résidentielle.

En outre, l'extension du centre vers le nord, en direction du pôle multimodal de la gare, permettra de bénéficier des atouts de desserte en transport en commun, afin de constituer une centralité globale d'envergure, à l'échelle d'une ville de 60 000 habitants.

Ce développement du centre-ville permet en outre la poursuite de la mise en lien avec le plateau : renforcement des liaisons modes doux constituées, continuité urbaine dans l'épaisseur du T4, développement du secteur de La Corsière (balmes des Minguettes).

Ce développement vise à doter Vénissieux d'un centre d'envergure au cadre de vie de qualité, qui s'inspire et s'appuie sur les qualités existantes pour les développer : par exemple en développant l'offre d'espaces publics et espaces verts généreux ou en poursuivant un vocabulaire caractéristique de venelles végétalisées s'appuyant sur la végétation existante.

## BI Poursuivre la requalification du plateau des Minguettes

*Poursuivre le développement des quartiers sur le plateau des Minguettes*



- \_ En le **reliant au centre-ville et aux autres quartiers** tout améliorant le maillage (tous modes)
- \_ En **accompagnant le renouvellement urbain avec une offre** d'équipements, de commerces et de services de proximité
- \_ En **poursuivant la qualité du cadre de vie et en valorisant le paysage végétal**

- + **Donner de la lisibilité à l'organisation urbaine**
- + **Relier les secteurs et renforcer les perméabilités**
- + **Structurer le quartier de grands ensembles autour de sa polarité principale et d'espaces publics secondaires de qualité**
- + **Poursuivre les réhabilitations et évolutions urbaines**
- + **Valoriser les espaces libres en gardant une offre généreuse, en renforçant leur accessibilité et leur qualité d'usages**
- + **Permettre l'accessibilité à une offre d'emploi sur le bassin de vie**

La dynamique de requalification des grands ensembles du plateau des Minguettes se poursuit, et entame un 2ème temps de réalisation avec le projet NPNRU.

En effet, les premières réalisations ont d'ores et déjà transformé le quartier et son image avec les créations et diversifications de logements sur les îlots des Cerisiers et Démocratie, les requalifications, notamment énergétiques, et l'arrivée de Bioforce à La Darnaise, les nombreux espaces publics de représentation et de proximité créés, l'expression d'une centralité autour de l'axe Jean Cagne ainsi que le désenclavement et la forte dynamique enclenchée autour de l'arrivée du Tramway T4.

Les objectifs du projet pour le plateau se prolongent et se développent.

Le secteur a ainsi vocation à être traité dans son ensemble, en intégrant dans les considérations le secteur des Clochettes (commune de St Fons) aux thématiques similaires.

Cela permet une prise en compte du plateau comme entité géographique spécifique, dotée de qualités propres telles que : vues lointaines, proximité des Grandes Terres, richesse en espaces libres, grande visibilité du territoire (vu notamment depuis la Part-dieu, ou les grands axes d'entrée de l'agglomération tels qu'A7 ou N7)...

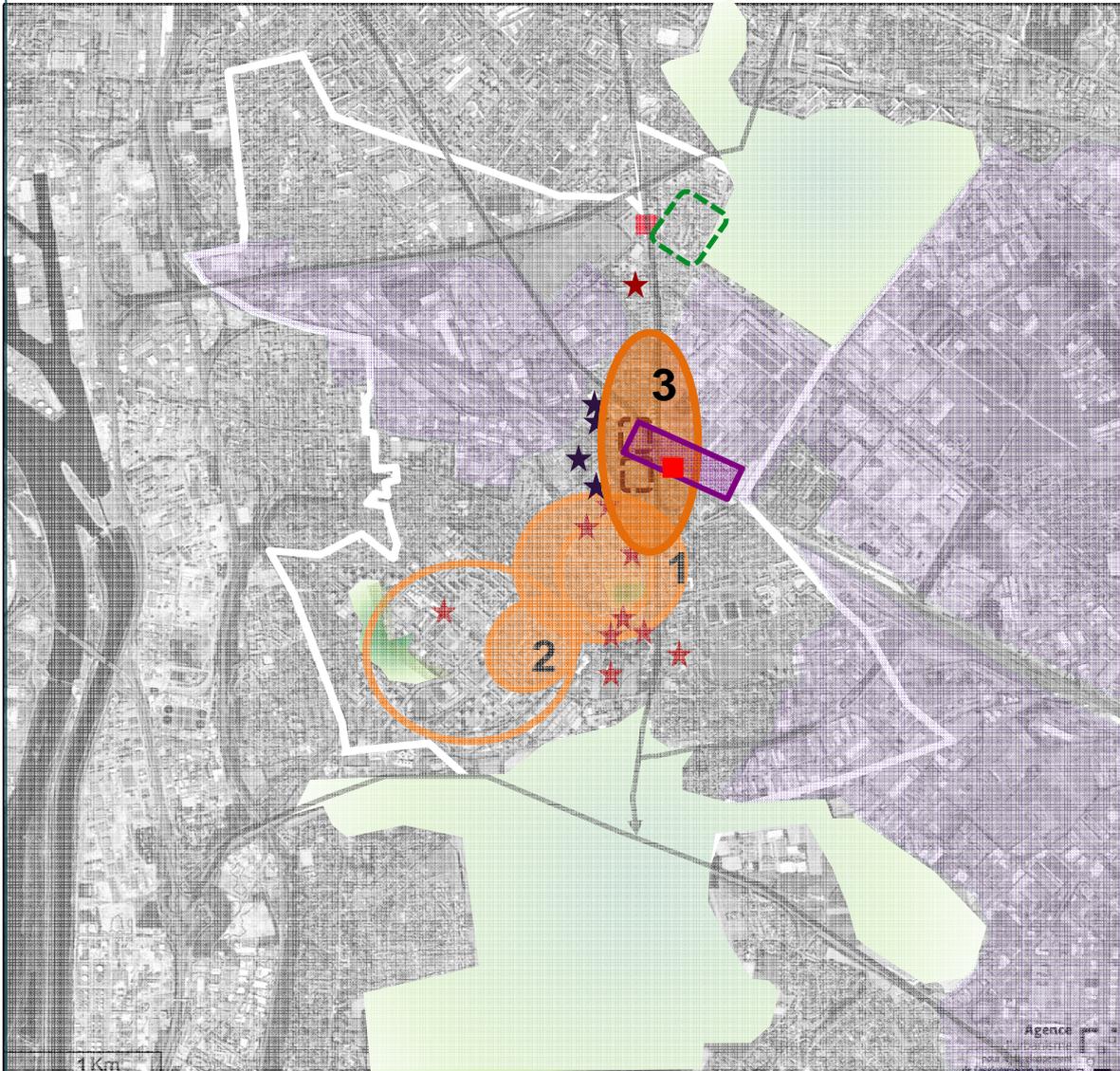
Les grandes orientations du projet visent donc à poursuivre la mise en lien entre le plateau et le centre-ville afin de mieux relier et articuler ces deux centralités.

La réhabilitation des logements et la diversification de l'offre pourra se constituer autour de la production de nouvelles constructions de qualité.

Le développement du maillage entre les quartiers, notamment modes doux, doit contribuer au désenclavement et à la valorisation des qualités existantes (par exemple : poursuite de requalification des espaces libres, dont l'espace central de la place du marché, ou encore la perméabilité du parc des Minguettes sur le quartier par la création de 6 portes, ..).

## CI Initier le développement d'une polarité et d'un quartier constitués autour de la gare

*Constituer un quartier mixte autour de la gare*



\_En s'appuyant sur **le potentiel de transports en commun structurants** (pôle multimodal constitué par la gare, le métro, le tramway) pour créer une identité de quartier (densification, qualité urbaine, architecturale et paysagère)

\_En **promouvant une mixité de fonctions**: activités, logements, commerces, services, mobilité...

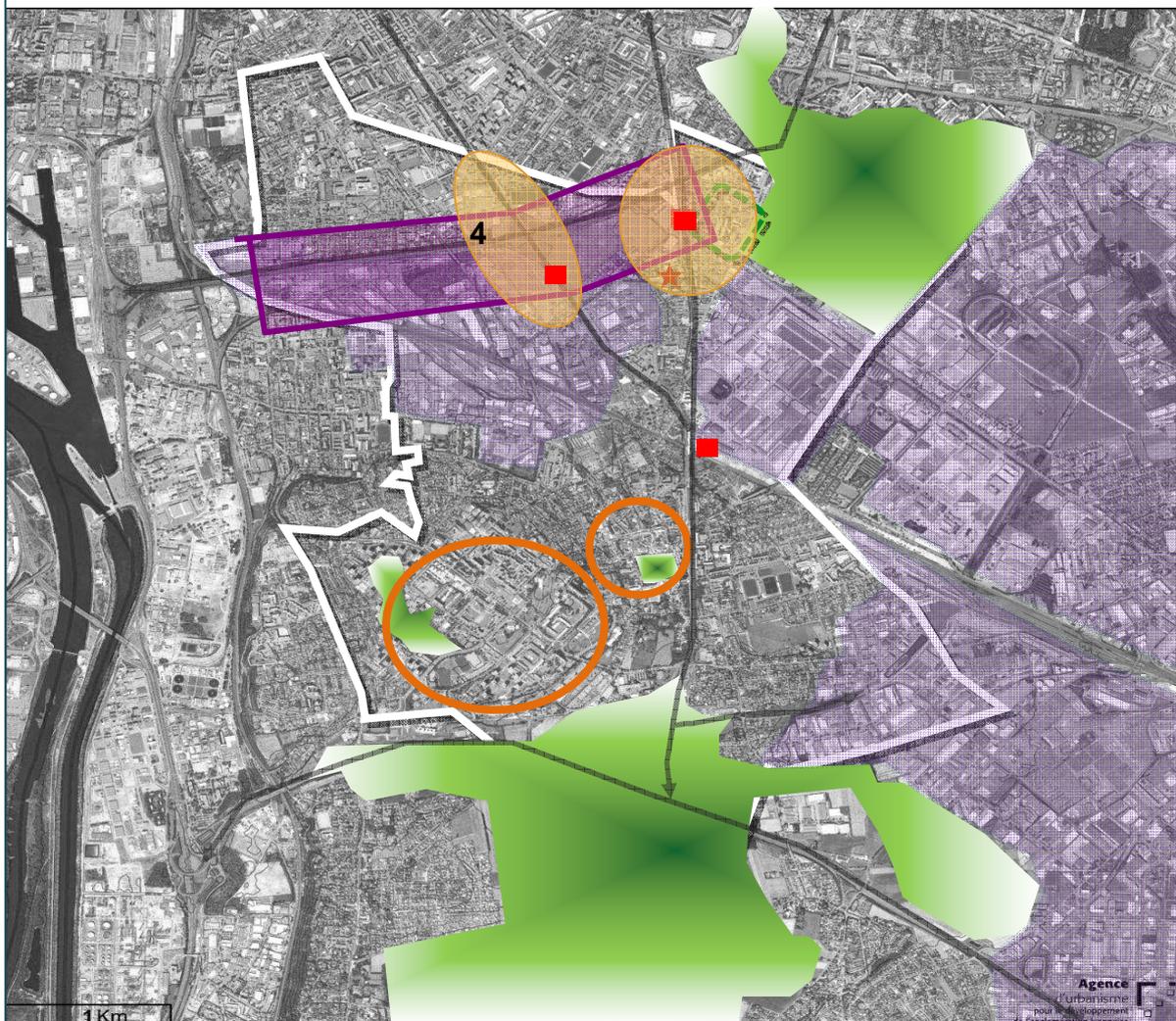
- + **Bénéficier du potentiel de développement du pôle d'échange multimodal**
- + **Améliorer le rabattement et l'intermodalité**
- + **Consolider un projet d'ensemble et le développement d'un quartier de qualité**
- + **Anticiper et permettre la création d'éléments urbains fédérateurs (architectures remarquables, grand parc, espace public de représentation..)**
- + **Préparer la transition au centre-ville et la connexion avec les autres quartiers**

La gare représente un atout important et peut être restructurée afin d'améliorer l'intermodalité et d'asseoir son rôle à l'échelle métropolitaine au titre des pôles d'échanges multimodaux principaux de l'agglomération. De nombreuses pistes de projet visant à donner à terme au secteur un rôle urbain important, évoquent la constitution d'un nouveau quartier, la création de nouvelles voies et d'un espace public de représentation : un parvis pour la gare.

La fréquentation anticipée appelle à penser un espace vert public pour constituer une liaison verte structurante entre ce futur pôle d'échange et les parcs Parilly et Dupic.

## DI Valoriser et ré-intégrer dans l'urbain les territoires autour du périphérique Laurent Bonnevey

*Territoire Laurent Bonnevey : entre la route de Vienne et Parilly  
et entre le quartier des Etats-Unis et la gare*



- \_ En **créant une entrée de ville qualitative** notamment le long du boulevard Joliot Curie et autour de la place Grand Clément
- \_ En **développant une mixité des fonctions** (activités, surfaces commerciales, pole automobile, logements, équipements et services)
- \_ En **s'appuyant sur le pôle multimodal de Parilly et la ligne de tramway T4**
- \_ En **prenant en compte le boulevard périphérique** et en tirant partie de sa visibilité et son accessibilité

>Via la valorisation des façades et secteurs attenants de l'axe Bonnevey, il s'agit de:

- + Reconquérir les territoires attenants et valoriser les façades du périphérique
- + Affirmer le rôle économique majeur de cette séquence du L. Bonnevey en renforçant la cohérence d'ensemble de cette section
- + Créer une façade urbaine de qualité, constituée et adressée au périphérique pour exploiter le potentiel de vitrine
- + Conforter le pôle automobile en renforçant sa qualité urbaine et architecturale

Vénissieux est concernée par une réflexion globale de territoire autour de la reconquête du périphérique et la réinsertion de cette infrastructure majeure, qui met en lien des secteurs éloignés de l'agglomération, dans un contexte urbain, afin d'atténuer l'effet de coupure actuellement généré.

En effet, les potentiels fonciers autour du boulevard L. Bonnevey sont importants. La section vénissienne du périphérique est marquée par son rôle économique et commercial à l'échelle de l'agglomération. A Vénissieux, le pôle automobile et les surfaces commerciales mettent d'ores et déjà en exergue l'atout de la visibilité depuis cet axe très passant.

Dès à présent, le projet de valorisation par la création d'une façade économique constituée peut être développé afin de présenter une qualité architecturale de nature à marquer une séquence urbaine de qualité dans le paysage.

>Via le confortement de la polarité Puisoz/Parilly, il s'agit de :

- + Développer la polarité autour du métro Parilly, pour bénéficier de sa desserte TC

>Via la réalisation des agrafes, il s'agit de :

- + Poursuivre la valorisation des corridors urbains autour des axes de transports en commun (T4, métro Parilly)

# 3 DES ENJEUX INTERCOMMUNAUUX

## VÉNISSIEUX - MINGUETTES / SAINT- FONTS CLOCHETTES

### ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES D'AGGLOMÉRATION : SCOT, PLU-H et PDU

Saint-Fons et Vénissieux font partie du territoire de projet Centre Est du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) identifié comme territoire stratégique de développement pour l'agglomération. Ce grand territoire vise à accueillir près de 40% du développement à 2030.

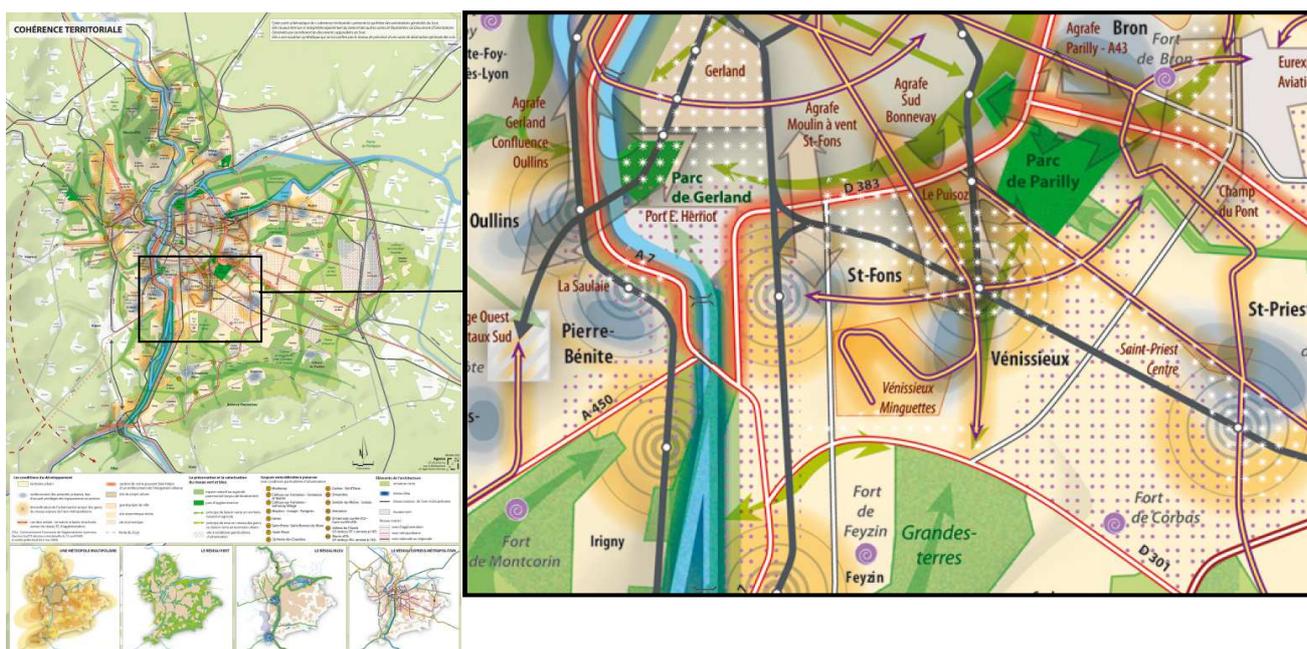


Schéma de cohérence territoriale - Carte de cohérence territoriale - Zoom Saint-Fons - Vénissieux

Vénissieux et Saint-Fons font partie des polarités urbaines d'agglomération à conforter au titre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Le nouveau programme de renouvellement urbain pour Vénissieux comme pour Saint-Fons vise à conforter ces polarités urbaines par un épaississement de leur centre : secteur Carnot Parmentier pour Saint-Fons et secteur Place du marché aux Minguettes pour Vénissieux.

La limitation des effets de coupure générés par le boulevard Laurent Bonnevey et les zones d'activités attenantes est un enjeu majeur qui est également porté par le renouvellement urbain. L'amélioration des liaisons avec la ville centre est un des objectifs partagés. La façade Nord du Boulevard Urbain Sud (BUS) a vocation à accueillir de l'activité économique et la mixité fonctionnelle doit être recherchée sur les secteurs en mutation notamment au titre du renforcement de l'offre de transports des gares TER au travers du réseau express de l'aire métropolitaine ainsi que le renforcement du réseau de transports urbains avec l'arrivée de la ligne forte périphérique A8 (Vaulx en Velin - Bron - Vénissieux - Saint-Fons) font partie des orientations fixées par le SCOT.

L'inscription dans la trame verte de l'agglomération figure parmi les objectifs notamment dans la recherche des connexions entre le parc de Parilly et le Rhône ainsi que les Grandes Terres.

Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) fixe comme objectif sans précision de délais une desserte de Vénissieux et Saint-Fons au titre de la ligne rocade A8.

C'est sur le territoire des *Portes des Grandes Terres* (Feyzin/ Saint Fons/ Vénissieux), qu'ont été construits les grands ensembles du plateau des Minguettes sur Vénissieux et Clochettes sur Saint Fons, sur un oppidum qui présente des atouts naturels, paysagers et géographiques remarquables.

Aussi, ces secteurs de Vénissieux et Saint-Fons, marquent-ils aujourd'hui naturellement et à la fois, la limite urbaine et l'entrée sud-est de la métropole, visibles loin depuis l'autoroute A7.

Le plateau des Minguettes se situe à l'interface d'une importante zone en mutation (couloir de la chimie) et d'autres qui vont s'aménager avec la prolongation du Boulevard Urbain Sud.

Le projet de renouvellement urbain élaboré initialement par Antoine Grumbach pour le plateau des Minguettes, l'a été dans la perspective d'optimiser cette situation géographique et d'en faire un atout en termes de développement économique, tout en l'accrochant aux dynamiques urbaines des communes et de la métropole.

Le vaste territoire des *Portes des Grandes Terres*, constitue aujourd'hui une échelle intercommunale pertinente, et un espace de solution pour le désenclavement des quartiers, le renouvellement économique et urbain, voire l'approche de nombreuses problématiques sociales qui se posent en termes quasi-identiques de chaque côté du boulevard Yves Farges.

L'inscription des deux anciennes Zones Urbaines Sensibles Vénissieux-Minguettes et Saint Fons Clochettes dans un même QPV à travers la réforme de la géographie prioritaire répond à ces différentes logiques, urbaines, économiques et de développement social.

Plusieurs enjeux se dessinent donc à l'échelle intercommunale :

### **1I Sur la gouvernance :**

- Rechercher une optimisation, une meilleure efficacité et synergie des projets par un rapprochement des équipes projet politique de la ville et des méthodes interpartenariales de projet. Une mission d'appui sera mise en œuvre dès 2015/2016 pour reconfigurer et améliorer la conduite de projet.

### **2I Sur le volet urbain, il s'agit de :**

- Qualifier l'entrée sud-est de la Métropole avec le traitement du boulevard Yves Farge,
- Mailler le plateau avec les deux centres villes de Saint-Fons et Vénissieux,
- Qualifier les centres de vie secondaires,
- Améliorer la desserte TC : un accès facilité vers la ligne de tramway T4 pour les habitants de Saint-Fons et l'amélioration de la desserte de la ligne de bus le long du boulevard Yves Farge pour une desserte plus rapide vers le sud de Lyon (Gerland...),
- Renforcer la trame verte en constituant un parcours de parc en parc (Du parc V. Basch sur les Clochettes vers le Parc de Parilly à Vénissieux).
- Diversifier et qualifier l'offre de logement tant locative sociale qu'en copropriétés privées



# 3

## **7 ENJEUX POUR UN PROJET DE TERRITOIRE AMBITIEUX**

**1\_** Promotion du territoire, participation des habitants

**2\_** Un territoire équilibré pour favoriser les réussites et les mobilités

**3\_** Un territoire de liens pour développer la mise en réseau, la citoyenneté et la cohésion sociale

**4\_** Un territoire à vivre pour une amélioration partagée et pérenne de la qualité de vie

**5\_** Un territoire d'investissement et d'innovation

**6\_** Parcours et pouvoirs d'agir des jeunes

**7\_** Des plans d'actions opérationnels par sous-secteurs

# MÉTHODOLOGIE

La méthode employée pour la partie qui va suivre s'appuie sur de nombreuses rencontres menées avec les partenaires institutionnels (pour la mobilisation du droit commun de chacun) et les partenaires opérateurs pour l'élaboration du projet de territoire.

Chaque enjeu se décline donc en plusieurs orientations et mesures (objectifs stratégiques). En fin de présentation de chacun des 7 enjeux, un plan d'actions détaillé est proposé, mettant en avant le droit commun des partenaires (dispositif, ligne budgétaire, moyens humains...) et les moyens spécifiques à mobiliser et/ou à négocier dans le cadre de futures conventions.

Quelques projets ont été chiffrés (en matière d'objectifs comme en matière financière). Néanmoins cela reste relativement marginal. Le chiffrage sera donc un élément central du travail de mise en œuvre des plans d'actions à conduire avec les partenaires.

Si la déclinaison des objectifs stratégiques en actions opérationnelles s'appuient d'ores et déjà sur des actions existantes et/ou à consolider, d'autres projets sont encore à travailler.

Ainsi un avenant pourra être conclu en 2016, afin de préciser les moyens mobilisés par chacun des partenaires et prenant en compte l'avis du futur conseil Citoyen. Une ingénierie en développement social est envisagée pour accompagner cette démarche.

Enfin, le plan d'actions s'inscrit dans une échéance à 5 ans : les priorités d'actions seront donc définies et validées de façon partenariale.

## Légende tableaux

**M** : Actions/pistes d'actions faisant référence au Contrat de Ville Métropolitain

## Lexique

**Ville de Vénissieux** : DAC (direction des Affaires Culturelles), DSJF (Direction Sport Jeunesse Famille), EPI (Equipement Polyvalent Jeunes), BIJ (Bureau Information jeunesse), DEE (Direction Education, Enfance), CVIF (Contrat de ville, Insertion, Formation), DAUE (Direction Aménagement, Urbanisme et Economie), DRC (Direction de la Communication), CQ (Direction des Conseils de Quartier), DFA (Direction des Formalités Administratives), DCV (Direction du Cadre de Vie), DUPS (Direction Unique Prévention Sécurité), SCHS (Service Communal Hygiène et Santé), OMR (Office Municipal des Retraités)

**Etat** : EN (Education Nationale), CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires), VVV (Ville, Vie Vacances), FIPD (Fond interministériel à la Prévention de la Délinquance), DRAC (Direction des Affaires Culturelles), DDCS (Direction Départementale Jeunesse et Sports) ARS (Agence Régionale de Santé) ANRU (Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain) PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), OFII (Office Français de l'immigration et de l'intégration)

**GLM** : Grand Lyon Métropole, PEDD (Plan d'Education au Développement Durable)

**Dispositifs** : FPA (Fond de Projet Associatif), PTEAC (Parcours Territorial d'Education Artistique et Culturelle), PEDT (projet éducatif territorial), GSUP (Gestion Sociale et Urbaine de Proximité), Exo TFPB (exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties), PIA (Programme d'investissement d'Avenir), ASV (Atelier Santé Ville), PRE (Programme de Réussite Educative)

**CDC** : Caisse des Dépôts et Consignation

**FSE** : Fond Social Européen

**UPA** : Union Patronale des Artisans



- PROMOTION DU TERRITOIRE ET PARTICIPATION DES HABITANTS**
  - Construire une stratégie de communication et animer un plan d’actions pour la promotion du territoire
  - Poursuivre l’animation de la Maison du Projet sur l’« éducation à la ville qui change »
  - Favoriser l’implication des habitants dans la réalisation du projet de développement du territoire

- UN TERRITOIRE EQUILBRÉ POUR FAVORISER LES RÉUSSITES ET LES MOBILITÉS**
  - Favoriser l’accès à l’emploi des habitants
  - Renforcer l’égalité des chances dans la réussite éducative
  - Réduire les phénomènes de ségrégation socio-urbaine
  - Démocratiser l’accès à l’offre et aux pratiques culturelles

- UN TERRITOIRE DE LIENS POUR DÉVELOPPER LA MISE EN RESEAU, LA CITOYENNETÉ ET LA COHÉSION SOCIALE**
  - Affirmer et partager le socle commun des valeurs
  - Encourager la rencontre et l’ouverture culturelle des habitants
  - Soutenir les capacités d’initiatives et les démarches participatives sur le territoire
  - Qualifier le partenariat avec des acteurs structurants du territoire

- UN TERRITOIRE À VIVRE POUR UNE AMÉLIORATION PARTAGÉE DE LA QUALITE DE VIE**
  - Garantir l’égalité républicaine et améliorer l’accès aux droits
  - Assurer la pérennité des investissements et le respect du cadre de vie

- UN TERRITOIRE D’INVESTISSEMENT ET D’INNOVATION**
  - Inscrire le territoire dans une démarche de développement durable
  - Mettre en œuvre en nouveau programme de renouvellement urbain
  - Qualifier le territoire en termes de savoirs
  - Favoriser un développement économique du territoire en cohérence avec les projets du bassin et de la métropole

- PARCOURS ET POUVOIR D’AGIR DES JEUNES**
  - Définir un plan d’actions ambitieux pour la jeunesse

- DES PLANS OPÉRATIONNELS PAR SOUS-SECTEUR**





# PROMOTION DU TERRITOIRE, PARTICIPATION DES HABITANTS

Afin d'accompagner les axes de développement stratégique des QPV de Vénissieux (développement économique, développement urbain, diversification du logement...), une démarche importante de promotion du territoire devra être conduite. Parallèlement, une plus forte mobilisation des habitants autour du projet de territoire sera recherchée, via notamment les actions d'« éducation à la ville qui change » proposées par la Maison du Projet et la constitution d'un Conseil Citoyen.



## + ORIENTATION #1:

### CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION ET ANIMER UN PLAN D' ACTIONS POUR LA PROMOTION DU TERRITOIRE VÉNISSIAN

Après une première phase de communication où l'enjeu était d'expliquer et de faire adhérer au projet, il convient d'aller aujourd'hui vers une démarche davantage promotionnelle pour accompagner les nouveaux enjeux liés à l'habitat, au cadre de vie ou encore au développement économique des QPV. Pour se faire, il est nécessaire de marquer une suite en mobilisant les techniques et stratégies propres au marketing territorial pour définir un réel plan d'actions à destination des cibles suivantes : habitants installés et potentiels, acteurs économiques, promoteurs, médias.

La visibilité accordée au territoire par le biais d'une démarche comme celle-ci doit permettre « d'attirer et faire venir » mais également de lutter contre les images négatives encore fortement associées au territoire.

**Mesure 1 :** Lancer une mission d'élaboration d'une stratégie de promotion du territoire

- (1) Identifier et partager le positionnement stratégique des territoires QPV de Vénissieux
- (2) Elaborer un plan de communication et d'actions de promotion du territoire pour la période 2015-2020
- (3) Mettre en œuvre des actions de communication selon un programme défini annuellement

## + ORIENTATION #2 :

### POURSUIVRE L'ANIMATION DE LA MAISON DU PROJET ET SES ACTIVITÉS AUTOUR DE L'ÉDUCATION À LA VILLE QUI CHANGE

La Maison du Projet est un espace d'animation du projet de territoire dont la mission principale est de donner à voir les changements opérés sur les QPV, tout en expliquant les principes qui sous-tendent l'évolution de la ville. Avec près de 500 personnes reçues en 2014, la Maison du Projet confirme son rôle d'éducation à la ville qui change. L'enjeu pour les années à venir sera ainsi de maintenir, voire de renforcer, les capacités de la Maison du Projet dans ses missions :

- d'information, d'accompagnement et de promotion du projet de territoire,
- d'adhésion et de participation des citoyens-habitants aux aspects impactant leur environnement, cadre et qualité de vie,
- d'espace de soutien aux dispositifs de concertation, notamment le Conseil Citoyen.



**Mesure 2 :** Définir et mettre en œuvre un programme d'actions « d'éducation à la ville »

- (1) Accueillir et informer : démultiplier le nombre de visiteurs et répondre aux sollicitations
- (2) Accompagner et expliquer : développer des outils adaptés aux différents publics
- (3) Faire participer et impliquer : soutenir la prise de parole et être un espace dédié à la concertation

## + ORIENTATION #3 :

### FAVORISER L'IMPLICATION DES HABITANTS DANS LA RÉALISATION DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Il s'agira d'assurer l'accompagnement des habitants en leur donnant les moyens d'être de véritables acteurs du projet de territoire.

**Mesure 3 :** Favoriser l'implication des habitants

- (1) Par la formation et l'acculturation des habitants
- (2) Par la mise en place et l'animation des instances de participation et de concertation
- (3) Par un travail collectif et concret à l'articulation urbain/humain



#### LE CONSEIL CITOYEN

L'enjeu n'est pas de créer le bon Conseil Citoyen mais de savoir petit à petit changer la place des habitants dans le projet. Et d'avoir à terme, une instance qui fonctionne et dans laquelle les parties prenantes s'y retrouvent.

Un lieu et des moyens dédiés : La Maison du Projet et les outils dont elle dispose pourront être mis à disposition du Conseil Citoyen.

# PLAN D' ACTIONS ENJEU-I

## PARTICIPATION DES HABITANTS ET PROMOTION DU TERRITOIRE

### + ORIENTATION #1

#### CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION ET ANIMER UN PLAN D' ACTIONS POUR LA PROMOTION DU TERRITOIRE VÉNISSIAN

##### Mesure 1: Lancer une mission d'élaboration d'une stratégie de promotion du territoire

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Identifier et partager le positionnement stratégique du territoire du GPV de Vénissieux</b>	<p><b>M</b> + Réaliser un diagnostic circonstancié de la communication du territoire du GPV</p> <p>+ Définir le positionnement stratégique du territoire retenu pour la communication de demain</p>	<p>Ville – DRC + CVIF GLM – Direction Communication</p> <p>Ville – DRC + CVIF GLM – Direction Communication + DA (+SERL)</p>	<p>ANRU GLM</p> <p>ANRU GLM</p>	<p>Evaluation de l'évolution de la perception du territoire par une enquête habitant / professionnel (Promoteurs, investisseurs, chefs d'entreprise)</p>
<b>(2) Elaborer un plan de communication et d'actions de promotion du territoire pour la période 2015-2020</b>	<p><b>M</b> + Elaborer le discours commun</p> <p>+ Produire les outils nécessaires à l'engagement des actions et recenser l'existant à mobiliser</p>	<p>Ville – DRC + CVIF GLM – Direction Communication</p> <p>Ville – DRC + CVIF GLM – Direction Communication+ DA (+SERL)</p>	<p>ANRU GLM</p> <p>ANRU GLM</p>	
<b>(3) Mettre en œuvre des actions de communication selon un programme défini annuellement</b>	<p><b>M</b> + Disposer d'au moins 5 actions de communication par an</p> <p>+ S'appuyer sur des relais et réseaux à grande visibilité (métropolitaine, régionale, nationale)</p> <p>+ Conforter les moyens d'animation en créant un poste de chargé de communication.</p>	<p>Ville – DRC + CVIF + Maison du Projet GLM – Direction Communication</p> <p>GLM – stratégie Direction Communication+ DA (+SERL) SYTRAL - Service Communication</p>	<p>ANRU GLM</p> <p>ANRU GLM</p> <p>ANRU GLM</p>	

**+ ORIENTATION #2**

**POUR SUIVRE L'ANIMATION DE LA MAISON DU PROJET ET SES ACTIVITÉS AUTOUR DE L'ÉDUCATION À LA VILLE QUI CHANGE**

**Mesure 2: définir et mettre en œuvre un programme d'actions « d'éducation à la ville »**

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Accueillir et informer : démultiplier le nombre de visiteurs et répondre aux sollicitations</b>	<p>+ Ouvrir au public et mettre à disposition les éléments d'information liés au projet</p> <p>+ Mettre en place une exposition ou habillage permanent dans la grande salle, pour assurer accueil et présentation même ponctuels</p>	<p>Ville – CVIF (accueil) + DRC (outils) GLM</p> <p>Ville – CVIF + DRC GLM</p>	<p>Poste chargé de mission à négocier dans le cadre de la convention ANRU</p>	<p>Mesure du public touché par an</p>
<b>(2) Accompagner et expliquer : développer des outils adaptés aux différents publics</b>	<p>+ Formaliser une démarche de sensibilisation / acculturation des corps intermédiaires comme préalable d'une action d'information plus large</p> <p>+ Mener une démarche particulière à destination des partenaires du territoire pour l'accueil de leurs publics</p> <p>+ Proposer tous les mois un programme d'activités à destination d'un public élargi (professionnels et habitants)</p> <p>+ Développer et actualiser la maquette numérique</p>	<p>Ville – CVIF Institutions et associations présentes sur le territoire</p> <p>Ville – CVIF Structures partenaires du territoire accueillant des usagers</p> <p>Ville – CVIF (Budget direction CV à mobiliser au besoin (20 000€)) Ville - DRC Mobilisation des partenaires</p> <p>GLM</p>	<p>Poste chargé de mission à négocier dans le cadre de la convention ANRU</p>	<p>Mesure du public touché par an</p>
<b>(3) Faire participer et impliquer : soutenir la prise de parole et être un espace dédié à la concertation</b>	<p>+ Proposer des séances de travail et temps de production en ateliers sur des projets ou thématiques ciblés (culture, cadre de vie, etc)</p> <p>+ Porter des initiatives valorisant l'engagement et l'action associative ou habitante</p> <p>+ Soutien aux démarches de concertation en Ateliers de Ville</p>	<p>Ville – CVIF + DRC</p>	<p>Poste chargé de mission à négocier dans le cadre de la convention ANRU</p>	<p>2 séances proposées /an et mesure du public mobilisé</p> <p>2 initiatives valorisées par an</p>

**+ ORIENTATION #3**

**FAVORISER L'IMPLICATION DES HABITANTS DANS LA RÉALISATION DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**Mesure 3 : favoriser l'implication des habitants**

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Acculturation et formation : aiguiser la compréhension et transformer le regard que les habitants portent sur leur propre environnement</b>	+ Accompagner les habitants sur les dimensions du projet par le biais de modules de découverte ou de temps forts thématiques, construits avec d'autres professionnels	Ville – CVIF + MDP + CQ Partenaires (autres directions, asso, bailleurs, ...) CR-DSU	CGET ANRU GLM Région	
<b>(2) Mise en place et animation des instances de participation et de concertation</b>	+ Constitution du Conseil Citoyen  + Animation des Ateliers de Ville  + Réflexion autour d'un fond participatif habitants en lien avec le FPA	Ville – CVIF + MDP + CQ	CGET ANRU GLM Région	
<b>(3) Travail collectif et concret à l'articulation urbain/humain</b>	<b>M</b> + Définir un plan d'actions Art et Renouvellement Urbain	Ville - CVIF	ANRU GLM (Mission ARTER) Région	





# UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ

## POUR FAVORISER LES RÉUSSITES ET LES MOBILITÉS

Difficultés d'insertion sur le marché du travail, particulièrement pour les jeunes, fragilisation des habitants entrant dans le parc social existant, taux de réussite au brevet des collèges et au baccalauréat encore largement au-dessous de la moyenne académique, un moindre accès à la culture pourtant facteur de réussite et d'épanouissement personnel...

Les QPV de Vénissieux restent encore fortement marqués par les inégalités sociales, ceci au sein d'une métropole dynamique et à rayonnement international.

Il y a donc un véritable enjeu à accompagner les habitants de ces territoires dans leur construction personnelle et de définir les moyens permettant l'égalité des chances dans leur accès à l'emploi, à l'éducation, au logement et à la culture.



### + ORIENTATION #4

#### FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES HABITANTS

L'enjeu consiste à développer toutes les démarches et actions qui participeront à la réduction de l'écart de chômage global entre les habitants des QPV, le reste de la ville et de l'agglomération, en priorité pour les jeunes et les femmes.

**Mesure 4** : Lever les freins des personnes pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle

- (1) Maintenir ou développer des outils d'insertion sociale, première marche vers l'insertion professionnelle
- (2) Assurer une cohérence territoriale de l'offre d'insertion pour favoriser la mise en place de parcours
- (3) Favoriser la mobilité des publics
- (4) S'appuyer sur la culture comme levier d'insertion sociale et professionnelle, comme levier de dynamisation des parcours
- (5) Initier de nouvelles actions de mobilisation dans le cadre des parcours d'insertion, notamment pour le public jeune.

#### DES PROJETS SPÉCIFIQUES EN FAVEUR DES JEUNES

Pérenniser le travail réalisé par la Mission Locale dans le cadre de l'action spécifique de partenariat pour la professionnalisation et l'emploi des jeunes (45 jeunes par an).

## Mesure 5 : Décliner un programme d'actions en faveur de la formation des publics

- (1) Conforter un parcours d'apprentissage du français pour les publics en insertion professionnelle
- (2) Renforcer l'accès à la formation et à la qualification des publics
- (3) Développer des actions spécifiques de formation en lien avec les besoins en terme d'emploi sur le territoire

## Mesure 6 : Favoriser le rapprochement Offre/Demande d'emploi

- (1) Mobiliser l'ensemble des moyens de Pôle Emploi
- (2) Mobiliser l'ensemble des outils de la Mission locale pour les jeunes des quartiers prioritaires
- (3) Développer l'offre d'emploi en direction des publics en parcours d'insertion en s'appuyant sur toutes les opportunités locales
- (4) Développer un plan d'action de lutte contre la discrimination dans le domaine de l'emploi

### RENFORCER LES MOYENS DE PÔLE EMPLOI SUR LES TERRITOIRES



Se rapprocher de la moyenne départementale concernant les moyens humains affectés à l'agence de Vénissieux et la moyenne des portefeuilles de demandeurs d'emplois suivis : en 2014, l'agence de **Vénissieux** compte en moyenne **169 demandeurs** d'emplois en suivi par conseiller, quand ce nombre est de **89** sur le département du **Rhône**

## + ORIENTATION #5

### RENFORCER L'ÉGALITÉ DES CHANCES DANS LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

La réussite éducative est, pour l'Etat comme pour les collectivités territoriales, un des objectifs majeurs retenus pour le Contrat de Ville. Basée sur le partenariat, elle réunit de nombreux acteurs et dispositifs présents à des échelles de territoire différentes.

Elle s'inscrit pleinement dans le PEDT (Projet Educatif De Territoire) porté et animé par la ville de Vénissieux, afin d'assurer la mise en cohérence de la politique éducative sur l'ensemble de la ville.

Il s'agit donc, à travers cet enjeu, d'assurer la continuité éducative sur les différents temps de l'enfant, en s'appuyant sur des idées fortes : le renforcement de la citoyenneté et la transmission des valeurs, l'appui à la parentalité notamment pour les familles en difficultés (principalement les mères seules pour élever leurs enfants), l'accès aux loisirs pour tous, source d'épanouissement et d'autonomisation.

**Mesure 7 : Renforcer la transmission des valeurs républicaines** (cf. les conclusions de la « Grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République » lancée en janvier 2015 par la ministre de l'Education nationale)

- (1) Inscrire la citoyenneté, la laïcité et les valeurs de la République au cœur des actions éducatives

## Mesure 8 : Accompagner les parents dans la réussite de leurs enfants

- (1) Soutenir les parents dans leur posture éducative
- (2) Accompagner les parents dans la réussite scolaire de leurs enfants
- (3) Assurer un accueil et un accompagnement particulier pour les familles monoparentales isolées

## Mesure 9 : Renforcer les conditions de la réussite au sein des établissements scolaires

Cette mesure s'inscrit en lien direct avec la mise en œuvre de la refondation de l'éducation prioritaire dans une dynamique collective et complémentaire, contribuant à la réussite scolaire des élèves.

- (1) Renforcer la maîtrise des apprentissages
- (2) Prévenir le décrochage scolaire
- (3) Contribuer à davantage de mixité au sein des collèges

**DES PRÉCONISATIONS DU CNESCO (Centre National de l'Évaluation du Système Scolaire)**  
**« Ajustements de carte scolaire »** pour "contribuer à diversifier socialement et scolairement les publics"... Ces ajustements "doivent être associés, simultanément, à une politique d'attractivité des établissements par une offre de formation, scolaire, parascolaire et périscolaire de qualité (devoirs surveillés, séjours linguistiques, équipements numériques, sportifs, par exemple) mais aussi par un encadrement pédagogique riche".

**Volet "mixité" dans chaque projet de construction et de restructuration".** Ce volet devrait démontrer "clairement" la politique et les moyens mis en œuvre pour atteindre l'objectif de « mixité », "notamment par l'étude de l'implantation de l'établissement en fonction de la mixité résidentielle".

## Mesure 10 : Encourager la réussite scolaire par des accompagnements spécifiques

- (1) Etendre le programme de réussite éducative
- (2) Assurer une offre de loisirs éducatifs élargie (en lien avec le Projet Educatif Territorial - PEDT)

### Le « Café des parents »

Un espace d'échanges dédié aux parents



Le « Café des Parents » est un lieu d'accueil, d'écoute et de soutien à la parentalité qui reçoit les parents de l'école primaire Paul Langevin lors d'une permanence hebdomadaire, au sein même de l'établissement. L'accueil est libre et gratuit et a pour principal objectif d'offrir aux parents un espace-temps propice aux échanges autour de l'éducation et du suivi de la scolarité de leur enfant.

Le « Café des Parents » est proposé aux familles à l'initiative d'un réseau de professionnels du champ du socio-éducatif, qui en assure l'animation et le fonctionnement, et avec l'adhésion et l'implication de l'école.

## + ORIENTATION #6

### RÉDUIRE LES PHÉNOMÈNES DE SÉGRÉGATION SOCIO-URBAINE

Intégré dans une politique de l'habitat plus globale (PLU-H), l'enjeu consiste à poursuivre la dynamique de requalification et de diversification de l'habitat sur le territoire, dans la continuité des opérations engagées dans le cadre de la convention ANRU précédente. Il s'agira en effet de développer une offre de logements adaptée aux besoins des habitants (en termes de produits et de typologies) ainsi qu'à leurs moyens financiers via le développement de logements en accession abordable notamment. Cette offre devra ainsi favoriser les parcours résidentiels, encourager les perspectives de mobilité entre le parc public et le parc privé, et attirer des populations nouvelles.

Dans le cadre des opérations de démolitions du NPNRU, la reconstitution de l'offre de logements sociaux devra se faire selon les règles inscrites dans la convention habitat métropolitaine réaffirmée et celles définies dans le règlement de l'ANRU.

Afin de maintenir l'attractivité de l'offre de logements, la lutte contre la précarité énergétique dans le parc existant doit également être encouragée et des mesures préventives d'accompagnement sont à mettre en place pour veiller à l'évolution des copropriétés.

Enfin, conformément aux orientations présentées dans le cadre du CIV du 6 mars 2015, la question des équilibres sociaux devra de même faire partie intégrante des réflexions engagées par les partenaires autour de cet enjeu.

En effet, les analyses socio-urbaines corroborent depuis de nombreuses années le fait que certains secteurs constituent des résidences de ségrégation urbaine (Monmousseau, Division Leclerc, Darnaise...).

Ces secteurs sont des entrées dans le parc social (le moins cher de l'agglomération) pour des populations particulièrement fragiles (voir chiffres ci-joints). C'est pourquoi un travail d'analyse approfondi de l'occupation, de connaissance des stratégies d'attributions et un plan d'actions pour réduire le phénomène de concentration sont à définir et conduire avec les bailleurs sociaux.

#### **Part moyenne des familles avec trois enfants et plus :**

*8 % dans les quartiers hors ZUS de l'agglomération et 23 % sur les quartiers du Plateau des Minguettes,*

**Part famille monoparentale :** *19% sur les quartiers du Plateau des Minguettes et 19% sur la Métropole,*

**Nombre de demandeurs de logement dont la nationalité est hors de l'union européenne sur les quartiers du Plateau des Minguettes (42%) alors que dans les autres ZUS le taux est de 34%,**

*37% des ménages entrants dans le parc social sont sans emplois (hors retraités), contre 22% en 2010,*

**Les quartiers du Plateau des Minguettes sont ceux qui accueillent le plus de demandeurs longue durée (ceux qui attendent depuis le plus longtemps dans le fichier commun)**

*Source : Instance locale de l'habitat et des attributions – Observatoire du logement et des flux 2012-2013*

### Mesure 11 : Diversifier et améliorer l'offre de logements

- (1) Faciliter le parcours résidentiel des habitants des QPV
- (2) Poursuivre la dynamique de réhabilitation dans le cadre du NPNRU

**Mesure 12:** Maintenir l'attractivité de l'offre de logements en accompagnant les habitants et en tenant compte des enjeux énergétiques

- (1) Accompagner les copropriétaires (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés - POPAC, suivi des nouvelles copropriétés, Plan 3A (Accession A prix Abordable) de la Métropole) afin de prévenir les dysfonctionnements
- (2) Favoriser les économies de charges locatives (parc locatif et privé)

**Mesure 13 :** Réduire les phénomènes de concentration des difficultés sociales

- (1) Accompagner le relogement des personnes dans le cadre des opérations de démolitions liées au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain – NPNRU en tenant compte des équilibres sociaux
- (2) En lien avec la démarche métropolitaine, moderniser la politique locale d'attribution : mettre en place un plan d'actions avec les bailleurs sociaux pour réduire sur les secteurs les plus sensibles, la concentration des populations en grandes difficultés.

## + ORIENTATION #7 :

### DÉMOCRATISER L'ACCÈS À L'OFFRE ET AUX PRATIQUES CULTURELLES

Le volet culturel de la politique de la ville fait partie intégrante d'un processus de changement. Les actions développées dans cette orientation visent en premier lieu les publics dont l'accès à la culture, aux équipements et aux biens culturels restent plus difficile de par leur position sociale (chômage, précarité, isolement...) et ce, afin de favoriser leur épanouissement et leur émancipation, éléments indispensables à la construction de chaque individu.

Pour rappel, la ville de Vénissieux a signé en 2013 un **avenant local à la Charte de Coopération Culturelle métropolitaine**, mobilisant prioritairement ses équipements culturels (médiathèque, théâtre, cinéma, école de musique, centre d'arts plastiques...) en faveur des populations fragilisées.

**Mesure 14 :** Renforcer l'accessibilité de l'offre culturelle et artistique

- (1) Mobiliser tous les partenaires et mettre en cohérence les dispositifs afin d'élargir l'offre culturelle et artistique pour les habitants des QPV
- (2) Développer la médiation culturelle
- (3) Articuler et/ou développer des projets culturels de proximité

**Mesure 15 :** Développer les pratiques artistiques et culturelles

- (1) Accentuer la pratique artistique et culturelle à l'école et dans les équipements socio-éducatifs
- (2) Favoriser les pratiques amateurs



**GALERIE 6 /** Un groupement d'artistes en résidence sur le quartier de Division Leclerc

Le projet consiste à :

- \_favoriser le rapprochement entre artistes et habitants
- \_développer un plan d'actions étroitement construit avec les habitants
- \_participer à l'animation de l'espace public du secteur par des actions artistiques de qualité

# PLAN D' ACTIONS ENJEU-II

## FAVORISER LES RÉUSSITES ET LES MOBILITÉS

### + ORIENTATION #4

#### FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES HABITANTS

##### Mesure 4 : lever les freins des personnes pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Maintenir ou développer des outils d'insertion sociale, première marche vers l'insertion professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Conforter le jardin de l'envol</li> <li>+ Développer un outil sur les freins psychologiques à l'emploi</li> <li>+ Offrir un accompagnement spécifique pour le public féminin</li> </ul>	Ville – CVIF : 16500€/an (montants 2015)  Bureau d'Accueil et d'Information pour l'Emploi (CIDFF) CAF	CGET : 18000€ Région : 5000€ (montants 2015) Développer un outil dans le cadre de l'ASV  Action collective spécifique - 21 000€	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat</li> <li>- Nombre de jardiniers</li> <li>- objectif de 60 femmes par an sur la durée du contrat</li> </ul>
<b>(2) Assurer une cohérence territoriale de l'offre d'insertion pour favoriser la mise en place de parcours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ S'assurer d'une stratégie et gouvernance partagée sur l'insertion</li> <li>+ <b>M</b> Mobiliser les outils et les moyens du « PMIE » pour les publics prioritaires dont les bénéficiaires du RSA</li> </ul>	GLM PLIE-Uni Est CVIF  GLM (Plan métropolitain d'insertion)		
<b>(3) Favoriser la mobilité des publics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ <b>M</b> Conforter le pilotage métropolitain de la plate-forme mobilité Adapter les actions aux besoins des territoires</li> <li>+ Faciliter l'accès des vénissians aux actions de la plate-forme mobilité</li> <li>+ Poursuivre le développement de l'auto-école sociale au profit des publics vénissians</li> </ul>	GLM – financement insertion Etat Région Fondation  Financement Région (CTEF – Initiatives locales) : 6500€ (montants 2015)	CGET  Financement ville : 8000€ Etat : 9000€ FSE : 9000€ (montants 2015)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de vénissians sur le transport micro-collectif et à la demande</li> <li>Objectif de 30 places/an en auto-école sociale pour des habitants QPV à la fin du contrat</li> <li>Nombre de jeunes</li> </ul>

<p><b>(4) S'appuyer sur la culture comme levier d'insertion sociale et professionnelle, comme levier de dynamisation des parcours</b></p>	<p><b>M</b> + Développer un plan d'action Insertion/culture avec les partenaires</p> <p>+ Mobiliser les jeunes en insertion sociale et professionnelle par la pratique artistique et la mobilité internationale</p>	<p>GLM : mission Insertion Culture portée par la Maison de l'Emploi de Lyon Ville - DAC + CVIF</p> <p>Fonds européens dédiés (Programme TAcOff, programme IDA, « Intégration à travers l'échange » du FSE)</p>		<p>6 actions développées dans ce cadre sur la durée du contrat - 20 bénéficiaires par an</p> <p>10 jeunes par an sur la durée du contrat</p>
<p><b>(5) Initier de nouvelles actions de mobilisation dans le cadre des parcours d'insertion, notamment pour le public jeune</b></p>	<p>+ Développer des chantiers d'insertion spécifique au public jeunes</p> <p><i>(Maître d'œuvre à définir ainsi que le montage opérationnel et financier)</i></p>	<p>Bailleur – Exo TFPB Région Ville de Vénissieux GLM (Prévention spécialisée)</p>	<p>CGET – FIPD</p>	<p>Mise en œuvre du chantier en 2016</p> <p>Nombre de jeunes bénéficiaires du chantier d'ici la fin du contrat</p>

**+ ORIENTATION #4**

**FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES HABITANTS**

**Mesure 5 : Décliner un programme d'actions en faveur de la formation des publics**

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<p><b>(1) Conforter un parcours d'apprentissage du français pour les publics en insertion professionnelle</b></p>	<p>+ Pérenniser la plate-forme d'accueil, d'accompagnement et de coordination du CIDFF</p>	<p><u>Financements /an:</u> CVIF : 18000€ DCII : 13000€ <i>(montants 2015)</i></p> <p><u>Dispositifs mobilisés</u> - Région( Compétences Premières) - Etat : OFII - Ville DC : 4 530€ <i>(montants 2015)</i></p>	<p>CGET : 11000€ GLM : 6500€ Ville PV : 11000€ <i>(montants 2015)</i></p> <p><u>Actions locales/an :</u>  CGET : 28 000€ Ville PV : 18 900€ Région PV : 5 000€ <i>(montants 2015)</i></p>	<p>Environ 250 bénéficiaires par an</p> <p>Environ 180 bénéficiaires des actions locales par an</p> <p>Faire évoluer à la hausse le % de personnes orientées sur le dispositif compétences premières Et OFII (office français de l'immigration et de l'intégration)</p>
	<p>+ En complémentarité avec l'offre de droit commun, développer une action expérimentale longue et renforcée afin de consolider les parcours des publics</p>	<p>Région Co-financement</p>		<p>12 personnes par an</p>
<p><b>(2) Renforcer l'accès à la formation et à la qualification des publics en parcours d'insertion</b></p>	<p>+ Mobiliser les différents outils de la Région concernant la formation (Action Projet Individuel, Projet Formation Emploi, compétences premières, offre qualifiante)</p> <p>+ Permettre l'identification des publics QPV bénéficiant de l'offre Droit Commun de la Région</p> <p>+ Rendre lisible l'offre de formation auprès des partenaires du territoire</p>	<p>Région/ CTEF Est Lyonnais GLM Ville – Equipe PLIE</p> <p>Région/CTEF</p> <p>Région/CTEF</p>		<p>identification du public QPV/public bénéficiant de l'offre de formation - dont jeunes, - - dont femmes</p>

	<p>+ Identifier les besoins non couverts en matière de formation et proposer le maintien ou le développement d'actions y répondant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développement de l'appétence à la formation pour les jeunes (action de l'ALPES)</li> <li>- pré-qualification pour les jeunes</li> <li>- Jeunes en emploi d'avenir</li> <li>- Publics en insertion en lien avec les acteurs locaux de la formation</li> </ul> <p>+ Favoriser l'accès des jeunes à l'apprentissage (maintenir l'action de l'UPA + travailler en lien avec les orientations du CTEF)</p> <p>+ travailler avec les organismes de formation du territoire sur la promotion des métiers</p> <p>+ Favoriser l'accès des jeunes à l'E2C et à l'EPIDE</p>	<p>Région/CTEF</p> <p>CTEF : 10 000€ <i>(montants 2015)</i></p> <p>Coût action UPA /an : CTEF 12 000€ Ville 3000 <i>(montants 2015)</i></p> <p>GLM (E2C)</p>	<p>(Action ALPES) CGET : 2 600€ Ville : 2 600€ <i>(montants 2015)</i></p> <p>FIPD : 7000€ <i>(montants 2015)</i></p>	<p>25 jeunes par an</p> <p>30 jeunes par an Nombre de mini-stages réalisés</p> <p>20 jeunes QPV/an</p>
<p><b>(3) Développer des actions spécifiques de formation en lien avec les besoins en terme d'emploi sur le territoire</b></p>	<p>+ Se saisir du diagnostic et des actions mises en place par le CTEF</p> <p>+ En lien avec les besoins des entreprises du territoire, mettre en place des actions de formations spécifiques</p>	<p>CTEF / DIRECCTE Ville – DAUE et CVIF (chargée de mission emploi, chef de projet PLIE)</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprises mobilisées</li> <li>- Nombre de CARED développés</li> <li>- POE (préparation opérationnelle à l'emploi)</li> </ul>



Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(3) Développer l'offre d'emploi en direction des publics en parcours d'insertion en s'appuyant sur toutes les opportunités locales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Développer la clause d'insertion dans les marchés publics de la ville</li> <li>+ Développer la clause dans les marchés privés</li> <li>+ Se saisir des opportunités d'emploi générées par le développement de clauses publiques et privés à l'échelle de l'agglomération</li> <li>+ Mise en relation des partenaires locaux et des entreprises via des offres d'emploi</li> <li>+ Mise en place d'une cellule emploi pour les projets de recrutement massif sur la ville</li> <li>+ Développer des actions autour de la découverte des métiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ville – DAUE chargée de mission emploi</li> <li>Ville – DAUE</li> <li>Métropole / Uni Est / PLIE Allies</li> <li>Ville – DAUE</li> <li>Ville – DAUE</li> <li>Ville – DAUE</li> </ul>	Charte d'insertion ANRU	<ul style="list-style-type: none"> <li>-80 % des marchés publics de la ville clausés</li> <li>-70% de bénéficiaires vénissians et</li> <li>-40% issus des QPV</li> <li>-2500 heures par an min</li> <li>Traitement de 200 offres par an</li> <li>- % de public QPV positionné</li> <li>1 événement tous les mois autour des métiers</li> <li>– 100 personnes touchées par an</li> </ul>
<b>(4) Développer le partenariat avec les entreprises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Charte de coopération des entreprises vénissiennes permettant de mettre à disposition du territoire des outils : Immersion, stages, simulations d'entretien</li> <li>+ Mobiliser la charte nationale « entreprises et quartiers »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ville – DAUE chargée de mission emploi</li> <li>Etat Préfecture</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Une vingtaine d'actions proposées par an par les entreprises partenaires</li> <li>3 entreprises mobilisées par an</li> </ul>
<b>(5) Développer un plan d'action de lutte contre les discriminations dans le domaine de l'emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Mobiliser le réseau d'entreprises sur les questions de LCD</li> <li>+ Actions de sensibilisation auprès des intermédiaires de l'emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ville - DAUE chargée de mission emploi</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>5 entreprises sensibilisées par an</li> </ul>

**+ ORIENTATION #5**

**RENFORCER L'ÉGALITÉ DES CHANCES DANS LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

**Mesure 7 : Renforcer la transmission des valeurs républicaines**

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<p><b>(1) Inscrire la citoyenneté, la laïcité et les valeurs de la République au cœur des actions éducatives</b></p>	<p>+ Soutenir et développer le projet « Néo-citoyens » au sein des établissements QPV, pour une citoyenneté active au quotidien</p> <p>+ Travailler autour des dates qui « font sens » (commémorations, histoires...)</p> <p>+ Favoriser l'appropriation des valeurs de la République (voir orientation 8)</p> <p>+ Suivre et accompagner le CME (conseil municipal d'enfants) autour des questions de laïcité, citoyenneté ...</p>	<p>Education Nationale Ville de Vénissieux : DEE, DSJF Etat : Volontaires en service civique (Unis-Cité)</p>	<p>Des actions pourront être soutenues dans le cadre de la programmation sociale, dans le cadre du FPA, en réponse à des appels à projets (Etat, Conseil Régional, fondations...)</p>	<p>- Nombre de classes bénéficiant d'actions/an - public QPV touché</p>

**+ ORIENTATION #5**

**RENFORCER L'ÉGALITÉ DES CHANCES DANS LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

**Mesure 8 : Accompagner les parents dans la réussite de leurs enfants**

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<p><b>(1) Soutenir les parents dans leur posture éducative</b>  <i>(autour des questions des rythmes de l'enfant, prévention numérique, nutrition ... )</i></p>	<p>+ Créer des lieux d'échanges et d'appui aux parents (groupe de parole, lieu parents-enfants Cerf-Volant...)</p> <p>+ Etudier l'opportunité de créer un lieu ressources à destination des parents (type maison des parents, espace parentalité, EPE (école des parents et des éducateurs)...) </p> <p>+ Soutenir les initiatives de parents autour des questions de parentalité: UPP, financement FPA d'un groupe de parents ...</p> <p><b>M</b> + Comprendre les approches interculturelles de la parentalité pour mieux accompagner les familles</p> <p>+ Renforcer la réalisation d'actions de la ludothèque sur les QPV et la possibilité de travailler hors les murs dans les espaces publics</p>	<p>CAF de Lyon  Ville de Vénissieux-DEE</p> <p>Ville de Vénissieux  CAF de Lyon</p> <p>GLM : Formation-Action 2015-2016</p> <p>Ville de Vénissieux-DEE</p>	<p>CGET (programmation sociale)  FPA</p>	<p>Nombre d'actions soutenues et public touché</p> <p>Nb d'actions hors les murs portées et public touché (nombre de parents, dont les pères)</p>

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(2) Accompagner les parents dans la réussite scolaire de leurs enfants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Pérenniser et développer des espaces d'échanges parents-école : café des parents, parent-relais, lieu passerelle ...</li> <li>+ Favoriser l'appropriation des codes de l'école (notamment par les familles nouvellement arrivées en France)</li> <li>+ Adapter et étendre/diffuser la mallette des parents</li> <li>+ En s'appuyant sur l'existant, proposer des ateliers d'échange favorisant la rencontre parents/professionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Education Nationale</li> <li>Ville de Vénissieux : REAAP, CLAS (<i>à flécher en priorité sur QPV</i>)</li> <li>CAF: REAAP, CLAS</li> <li>Education Nationale : mobilisation du dispositif OEP (<i>ouvrir l'école aux parents</i>)</li> <li>Education Nationale</li> <li>- Education Nationale (Ouverture des classes aux parents (semaine de la maternelle))</li> <li>- Coordonnateur de réseau</li> <li>Délégué du préfet</li> <li>Associations</li> <li>Médiateurs (type service civiques, adultes-relais)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nb d'espaces d'échanges créés et public touché (nombre de parents, dont les pères)</li> <li>Nb d'actions portées et public touché (nombre de parents, dont les pères)</li> <li>Généralisation/ systématisation de la mallette des parents sur les QPV</li> <li>Nb d'ateliers proposés et public touché</li> </ul>
<b>(3) Assurer un accueil et un accompagnement particulier pour les familles monoparentales isolées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Réaliser un diagnostic de l'offre existante et identifier les besoins spécifiques</li> <li>+ Accompagner les parents pour faciliter le recours aux modes de garde</li> <li>+ Développer des espaces d'échanges parents-enfants en lien avec le Centre social</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ville de Vénissieux (via le CEJ)</li> <li>CAF de Lyon</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'espaces développés et public touché</li> </ul>

**+ ORIENTATION #5**

**RENFORCER L'ÉGALITÉ DES CHANCES DANS LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

**Mesure 9 : Renforcer les conditions de la réussite au sein des établissements scolaires**

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Renforcer la maîtrise des apprentissages</b>	<p>+ Renforcer les équipes pédagogiques en lien avec les objectifs de l'éducation prioritaire</p> <p>+ Favoriser la maîtrise du langage, clé de la réussite</p> <p>+ Favoriser l'éducation artistique et culturelle dans le cadre scolaire</p>	<p>Education Nationale : dispositif « Plus de Maîtres que de classes »</p> <p>Education Nationale/collège : dispositif PPRE (<i>projet personnalisé de réussite éducative</i>)</p> <p>Ville de Vénissieux : DAC EN : PTEAC et Accompagnement éducatif</p>		<p>25% des postes créés dans les QPV</p> <p>Nb d'enfants bénéficiant du PPRE</p>
<b>(2) Prévenir le décrochage scolaire</b>	<p>+ Maintenir le dispositif ACTE sous une forme plus adaptée aux besoins des collèges</p> <p>+ Développer les mesures de responsabilisation, véritable alternative à l'exclusion temporaire</p> <p>+ Renforcer / développer l'opération « école ouverte »</p> <p>+ Offrir des lieux propices à l'aide au travail personnel et à l'autonomie en complémentarité des CLAS (contrat d'accompagnement à la scolarité)</p> <p>+ Poursuivre les actions assurant la continuité école – collège (passage du CM2 à la 6<sup>ème</sup>) : développer des projets de réseaux d'éducation prioritaire (JPO au collège )...</p> <p>+ Accompagner l'accès aux stages (collèges Lycées) et favoriser l'orientation</p>	<p>Mobilisation de la MLDS Plate forme de décrochage scolaire Réseau FOQUALE Groupe de Prévention contre le décrochage scolaire</p> <p>Education Nationale Associations</p> <p>Education Nationale</p> <p>Education Nationale (conseil école-collège) PPRE passerelle</p> <p>Ville de Vénissieux - DAUE</p>	<p>FIPD CGET</p> <p>FIPD CGET</p>	<p>Réduire le nombre de décrocheurs</p> <p>Nombre de mesures de responsabilisation</p> <p>Suivi du nombre de PPRE passerelle/an</p>

<b>(3) Contribuer à davantage de mixité au sein des collèges</b>	<p><b>M</b> + Etudier les modalités permettant de renforcer la mixité au sein des établissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- repositionnement potentiel de certain établissement sur offre pédagogique spécifique</li> <li>- ouverture des établissements scolaires à des partenaires extérieurs (Opéra ?, FABLAB ?...)</li> <li>- ouverture des collèges aux parents (apprentissage du français, mise à disposition des outils numériques...)</li> </ul>	GLM Education Nationale en lien avec la réforme des collèges	ANRU GLM	
--	--	---	-------------	--

**+ ORIENTATION #5**

**RENFORCER L'ÉGALITÉ DES CHANCES DANS LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

**Mesure 10 : Encourager la réussite scolaire par des accompagnements spécifiques**

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Etendre le Programme de Réussite Educative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Poursuite /maintien du dispositif PRE et renforcement du dispositif vers les collégiens.</li> <li>+ Expérimenter des parcours PRE pour les 16-18 ans</li> </ul>	Ville de Vénissieux  Région (Projets territoriaux de rattachage)	CGET  Région (PRE 16-18 ans)	Nombre de bénéficiaires du dispositif dont collégiens
<b>(2) Assurer une offre de loisirs élargie (dans le cadre du PEDT)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Développer des actions de loisirs éducatifs et de prévention de l'illettrisme : lecture, écriture</li> <li>+ Favoriser l'éducation artistique et culturelle</li> <li>+ Faciliter l'accès aux pratiques sportives et de loisirs</li> <li>+ Encourager le développement des bibliothèques hors les murs</li> <li>+ Maintenir l'offre de loisirs éducatifs aux familles les plus éloignées (temps périscolaire et vacances scolaires)</li> </ul>	CAF Ville de Vénissieux : DSJF, DEE Centre Social  Ville de Vénissieux : DAC  Ville de Vénissieux : DEE, DSJF  Ville de Vénissieux : DAC  Ville de Vénissieux : DAC, DSJF, DEE APASEV	Des actions pourront être soutenues dans le cadre de la programmation sociale, dans le cadre du FPA, en réponse à des appels à projets (Etat, Conseil Régional, fondations...)	Public touché/an



**+ ORIENTATION #6**

**REDUIRE LES PHÉNOMÈNES DE SÉGRÉGATION SOCIO-URBAINE**

**Mesure 12 : Maintenir l'attractivité de l'offre de logements en accompagnant les habitants et en tenant compte des enjeux énergétiques**

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Accompagner les habitants dans leur logement</b>	<p><b>M</b> + Mise en œuvre d'un POPAC (programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés)</p> <p>+ Assurer un suivi des nouvelles copropriétés en lien avec la MDR et le CCAS</p> <p><b>M</b> + Encourager les primo-accédants à participer aux ateliers d'échanges et de formation pour bénéficier des aides à l'accession de la métropole</p> <p>+ Favoriser les mutations des personnes âgées, notamment dans les situations de sous-occupation</p>	<p>ANAH GLM Ville de Vénissieux : DSAS</p> <p>GLM Ville de Vénissieux : DSAS - CVIF</p> <p>GLM</p> <p>Bailleurs</p>	<p>GLM</p> <p>GLM</p> <p>GLM</p>	<p>Nombre de copropriétaires touchés /an</p>
<b>(2) Favoriser les économies de charges</b>	<p>+ Inciter les bailleurs à engager des actions de sensibilisation aux économies d'énergie</p> <p>+ Sensibiliser les copropriétaires aux économies d'énergie en lien avec les outils développés (appartement pédagogique, atelier-copro ...)</p> <p>+ Informer les copropriétaires sur les différentes subventions mobilisables dans le cadre de travaux de réhabilitation</p> <p><b>M</b> + Orienter les propriétaires vers la plateforme d'éco rénovation mise en place par GLM</p> <p>+ S'appuyer sur l'Adulte-Relais porté par la CNL pour développer des ateliers de sensibilisation autour de la maîtrise des charges</p> <p>+ Accompagner les ménages intégrant un logement BBC</p>	<p>Ville de Vénissieux – CVIF-DSAS Bailleurs GLM : PEDD Agent DCV</p> <p>GLM Région Ademe</p>	<p>Abattement TFPB GLM : GSUP CGET : adulte-relais</p>	<p>Nombre d'actions engagées/ an</p> <p>Nombre de copropriétaires sensibilisés/an</p> <p>Nombre d'actions collectives portées par l'adulte relais</p>

**+ ORIENTATION #6**

**REDUIRE LES PHÉNOMÈNES DE SÉGRÉGATION SOCIO-URBAINE**

**Mesure 13 : moderniser et piloter la politique d’attribution à l’échelle métropolitaine**

Objectifs opérationnels	Leviers d’action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<p><b>(1) Accompagner le relogement des personnes dans le cadre des opérations de démolitions liées au NPNRU</b></p>	<p><b>M</b> + Engager un travail partenarial pour le suivi des relogements conformément à la charte de relogement qui constitue le cadre de référence pour l’ensemble des acteurs impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une enquête sociale</li> <li>- Assurer un accompagnement des ménages relogés</li> <li>- Veiller à traiter les relogements en inter-bailleurs</li> <li>- Assurer un suivi et une évaluation des relogements</li> </ul>	<p>Bailleurs GLM Ville de Vénissieux – CVIF-DSAS Etat</p>	<p>ANRU</p>	<p>Retours suite à évaluation des relogements</p>
<p><b>(2) Réduire les phénomènes de concentration de difficultés (Travailler les équilibres sociaux de peuplement)</b></p>	<p>+ Réaliser un diagnostic d’occupation sociale des quartiers en lien étroit avec les bailleurs</p> <p>+ Favoriser les mutations inter-bailleurs</p> <p>+ Analyser plus globalement les flux</p> <p>+ Evaluer et poursuivre le dispositif sur les réservations de l’Etat dans le cadre des ZSP</p> <p>+ Favoriser les mutations entre le parc privé et le parc public pour faciliter la mobilité des ménages</p> <p><b>M</b> + Mettre en application la convention prévue à l’article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014</p>	<p>Bailleurs GLM Etat</p>		<p>Suivre l’évolution de l’occupation du parc social (étude OPS annuelle)</p>

**+ ORIENTATION #7**

**DEMOCRATISER L'ACCÈS À L'OFFRE ET AUX PRATIQUES CULTURELLES**

**Mesure 14 : Renforcer l'accessibilité de l'offre culturelle et artistique**

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Mobiliser tous les partenaires et mettre en cohérence les dispositifs afin d'élargir l'offre culturelle et artistique pour les habitants des QPV</b>	<p>+ Réaliser une cartographie des actions et projets menés pour un meilleur suivi</p> <p>+ Développer les interventions artistiques et culturelles là où elles sont peu présentes</p>	<p>Ville de Vénissieux Education Nationale (PTEAC, PEDT,Charte de Coopération Culturelle...)</p> <p>Ville de Vénissieux : DAC</p>	<p>Ville : CVIF Etat - VVV</p>	<p>100 nouveaux bénéficiaires par an</p>
<b>(2) Développer la médiation culturelle</b>	<p>+ Etudier les conditions pour la création d'un poste de médiateur culturel (portage du poste par une structure locale)</p> <p><b>M</b> + Mobiliser les publics des quartiers prioritaires sur l'offre culturelle et sur les grands événements du territoire et de l'agglomération</p>	<p>Etat : programme « Citoyens de la culture » Ville /CCC (mobilisation des publics) Métropole de Lyon</p>	<p>Etat : Poste adulte relais= 17 540€ Portage du poste (à définir) (Suivi CVIF/DAC)</p>	<p>100 habitants mobilisés par an en dehors de tous réseaux</p>
<b>(3) Articuler et/ou développer des projets culturels de proximité</b>	<p>+ Donner les moyens au projet « Galerie6 », sur le quartier Division Leclerc de fonctionner</p> <p>+ Développer un projet artistique et culturel sur le territoire de Max Barel-Duclos</p>	<p>Etat DRAC Ville – CVIF, DAC</p> <p>Ville –DAC (préfiguration projet par le service des Arts plastiques pour 2015-2016</p>	<p>Coût action par an à terme: 40000€ (Etat – CGET, Ville – CV, Région – PV, Bailleurs – exo TFPB )</p>	<p>50 hbts mobilisés par an sur les ateliers</p> <p>200 hbts (1/2 enfants, ½ adultes) sur les manifestations</p>

**+ ORIENTATION #7**

**DEMOCRATISER L'ACCÈS À L'OFFRE ET AUX PRATIQUES CULTURELLES**

**Mesure 15 : Développer les pratiques artistiques et culturelles**

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Accentuer la pratique artistique et culturelle à l'école et dans les équipements socio-éducatifs de la ville</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Consolider et articuler les résidences d'artistes</li> <li>+ Développer la formation et les échanges interprofessionnels</li> </ul>	EN – PTEAC Ville - DAC, DEE  Mobilisation des équipements culturels dans la définition et l'accompagnement des projets		1 résidence d'artistes / an impactant les QPV
<b>(2) Favoriser les pratiques amateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Consolider l'action de Bizarre et de Traction Avant dans la mise en œuvre de projets adaptés aux besoins des habitants</li> <li>+ Etudier la possibilité d'avoir une offre culturelle plus développée durant les périodes de vacances scolaires (Equipements culturels ?, structures associatives ?)</li> <li>+ Accompagner les projets portés par les habitants</li> </ul>	Etudier la possibilité d'inscrire l'action de ces deux structures au sein de l'avenant local à la Charte de coopération culturelle	Soutenir les associations Traction Avant et Bizarre dans leurs missions (Financements : RRA, Ville-PV, CGET/ACSE, Métropole)  Mobilisation du dispositif VVV : ateliers, stages, initiations, etc. (voir développement des ateliers avec Le théâtre)  Etat CGET (FPA) Ville – PV (FPA)	100 jeunes touchés par an dont, 40% de filles  50 jeunes bénéficiaires  2 à 3 /an





# UN TERRITOIRE DE LIENS

## POUR DÉVELOPPER LA MISE EN RESEAU, LA CITOYENNETÉ ET LA COHÉSION SOCIALE

Cet enjeu renvoie à la nécessité de renforcer *le mieux vivre ensemble* sur les quartiers politique de la ville en permettant à tous d'adhérer, de contribuer, de participer et de se reconnaître dans **le projet commun, social et citoyen**. A ce titre, la ville de Vénissieux envisage la mise en place de deux commissions : une commission « Laïcité » et une commission « Lutte contre l'abstention » afin d'apporter des réponses concrètes à ces deux thématiques.



### + ORIENTATION #8 :

#### **AFFIRMER ET PARTAGER LE SOCLE COMMUN DES VALEURS**

Le renforcement des déterminismes sociaux et territoriaux obligent l'ensemble des partenaires à penser des projets qui remettent au cœur des préoccupations le socle commun des valeurs, qui permettent à tous les individus, quelques soient leur(s) culture(s) ou leur(s) croyance(s), de vivre ensemble.

Cette orientation réaffirme également l'égalité entre les femmes et les hommes, et la nécessité de prévenir toutes formes de discriminations.

**Mesure 16 :** Partager des valeurs communes, connaître la loi et les devoirs du citoyen

- (1) Développer des réponses innovantes dès le plus jeune âge afin de favoriser l'appropriation des valeurs de la république et de la laïcité et d'engager un travail sur le sentiment d'appartenance à la nation (*via les pratiques culturelles, le sport et les démarches d'éducation populaire...*).
- (2) Réaffirmer et agir pour l'égalité Femmes/Hommes  
*La question de l'égalité femmes/Hommes devra s'appuyer sur les 3 piliers du nouveau contrat de ville à savoir : la cohésion sociale, le cadre de vie, le renouvellement Urbain et le développement de l'activité économique et de l'emploi. Une approche intégrée qui permettra d'agir de manière transversale et complémentaire sur l'ensemble des axes d'intervention.*

**Cet axe de travail s'appuiera sur l'instruction interministérielle n°DGCS/B3CGET/2015/170 du 23 juin 2015 relative à la mise en œuvre de plans d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes habitant les quartiers de la politique de la ville**

**(3) Prévenir toutes formes de discriminations**

*La question des discriminations dont peuvent être sujets les habitants des quartiers prioritaires reste posée (1 habitant de 18 à 50 ans sur 4 résidant en ZUS déclare se sentir discriminé, soit 2 fois plus que hors ZUS [source rapport ONZUS 2012]). La ville de Vénissieux a mis en place un Plan Territorial de Prévention des Discriminations depuis 3 ans, plan qui s'appuie essentiellement sur un travail en interne à la commune. Il s'agira donc dans le prochain temps, d'élaborer un diagnostic des besoins sur l'ensemble de la commune qui viendra appuyer la mise en œuvre d'un plan d'actions dans le cadre du contrat de ville.*

## **Mesure 17 : Favoriser le partage d'une histoire commune**

**(1) Inscrire les territoires QPV dans la culture et l'histoire locale**

**(2) Valoriser le patrimoine matériel et immatériel des territoires auprès des habitants**

**(3) Mettre en œuvre un programme de valorisation de la mémoire des quartiers, en déclinaison de la convention NPNRU 2016-2024**

*« Les projets de renouvellement urbain constituent un moment particulier dans l'histoire de ces quartiers. La mise en place d'un travail spécifique de documentation de l'histoire du quartier et de valorisation de l'histoire des habitants est donc indispensable pour l'appropriation de ces projets par ces derniers. En cohérence avec les orientations du contrat de ville, les projets portant sur les QPV bénéficiant d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain peuvent comprendre des moyens nécessaires à la réalisation d'actions de recueil et de valorisation de l'histoire et de la mémoire des quartiers sur le champ urbain, en lien avec les habitants » Article 5.3 « La valorisation de la mémoire des quartiers » du RGA ANRU du 16 juillet 2015*

## **+ ORIENTATION #9 :**

### **ENCOURAGER LA RENCONTRE ET L'OUVERTURE CULTURELLE DES HABITANTS**

La diversité culturelle est une réalité de Vénissieux. La mobilité des personnes brasse les populations de cultures différentes et les fait cohabiter sur un même territoire, et ce dans un contexte où l'expression des particularismes culturels s'amplifie et peut générer des crispations au sein de la population, éloignant ainsi les habitants les uns des autres.

Il s'agit donc de s'appuyer sur la (les) culture(s) comme une force et une ressource pour la ville, favorisant le vivre ensemble. Pour ce faire, les projets portés devront s'appuyer sur l'espace public comme espace de rencontre et sur la dimension interculturelle comme dynamique pour favoriser le rapprochement des habitants.

Enfin, les projets devront prendre en compte les parcours de vie et les différentes générations, pour tisser du lien et favoriser la place de chacun.



## Mesure 18 : Développer les rencontres interculturelles et intergénérationnelles

- (1) Accompagner et soutenir les projets portés par les associations ou les collectifs d'habitants ayant pour vocation le rapprochement des cultures diverses et la dimension intergénérationnelle
- (2) Mobiliser la culture et l'art dans l'espace public afin de fédérer les publics et favoriser la rencontre

## Mesure 19 : Favoriser l'inclusion sociale des personnes les plus isolées

- (1) Mobiliser l'offre et les acteurs culturels en direction des personnes isolées
- (2) S'appuyer sur l'animation des jardins partagés que compte le territoire

## + ORIENTATION #10 :

### SOUTENIR LES CAPACITÉS D'INITIATIVES ET LES DÉMARCHES PARTICIPATIVES SUR LE TERRITOIRE

A l'heure où la démocratie locale et la participation des habitants présentent des signes de fragilité (abstention, baisse de l'engagement militant et bénévole, etc.), il demeure important de susciter, d'accompagner et de dynamiser l'envie de vénissiens de se mobiliser, en tant qu'acteurs de leur parcours et de leur environnement, individus ou associations engagés en faveur de l'intérêt général.

## Mesure 20 : Encourager et promouvoir l'initiative des habitants

- (1) Assurer l'accueil et l'orientation des porteurs de projets
- (2) Accompagner l'implication et l'investissement directs des associations de proximité et collectifs d'habitants sur les quartiers politiques de la ville

## Mesure 21 : Dynamiser les projets renforçant et/ou favorisant une citoyenneté active

- (1) Ouvrir le pilotage du fond associatif à des habitants
- (2) Soutenir les dynamiques favorisant la culture du débat et l'esprit critique
- (3) Impliquer les habitants dans leur quartier à partir des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication -NTIC



#### Extrait du rapport du Haut Conseil à la Vie Associative (juin 2015)

« Le bénévolat n'est pas en diminution, bien au contraire, la volonté de s'engager est toujours présente pour bon nombre de personnes, mais ce bénévolat évolue dans sa nature. Ainsi, l'étude du CERLIS nous apprend que les raisons de s'investir dans les mouvements associatifs sont, pour 68% des bénévoles défendre des valeurs de solidarité, pour plus de 65% s'impliquer dans la vie locale et pour 54% recréer du lien social. Pour de nombreux bénévoles, l'engagement participe de la reconnaissance de soi tout en étant au service des autres. »

## Observatoire de la Vie Associative

Données CABV (2013)

Près de 500 associations répertoriées *en activité* à Vénissieux, dont plus de **130 domiciliées ou intervenant sur les quartiers du Plateau des Minguettes** (soit 26%).

### PROFIL DES ASSOCIATIONS

Associations plutôt jeunes (30% ont – de 5 ans),  
Intervenant principalement à l'échelle du quartier,  
Peu de femmes et de jeunes à la tête des associations,  
La moitié intervient dans le champ de l'action sociale, la culture et la défense des droits et des causes,  
Environ 10 bénévoles en moyenne,  
A peine 1/3 sont employeurs.

### PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

1 association sur 4 déclare rencontrer des difficultés :  
32 % financement et recherche de financement,  
31% recrutement et renouvellement des bénévoles,  
19% locaux et matériel.

## + ORIENTATION #11 :

### QUALIFIER LE PARTENARIAT AVEC DES ACTEURS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

L'Institut Bioforce, les Centres Sociaux des Minguettes, le centre Associatif Boris Vian et l'Espace Pandora sont des partenaires phares et des acteurs structurants du développement social et humain des territoires prioritaires de Vénissieux.

Afin de consolider leurs actions et implication en faveur des habitants, et pour asseoir leurs rôles et missions au titre de la politique de la ville, une « feuille de route » a été élaborée avec chacune des structures pour la période du Contrat de Ville.

Conformément aux orientations ci-dessus et dans l'esprit de la « Charte de partage des valeurs républicaines » proposée par l'Etat, il sera notamment attendu de ces acteurs de partager et promouvoir le socle commun des valeurs, les principes de laïcité, de non-discrimination et d'égalité entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, l'intervention de ces acteurs sur les quartiers prioritaires sera d'autant plus facilitée qu'une Convention Pluri-annuelle d'Objectifs entre l'Etat et chacune des associations sera priorisée (*cf convention avec Ministère sport, jeunesse, éducation populaire et vie associative*).

Enfin, travaillée avec 4 acteurs dans un premier temps, cette structuration du partenariat pourra être étendue à d'autres acteurs sur la durée du contrat.

## 1I INSTITUT BIOFORCE



Compte tenu de son inscription sur le Plateau des Minguettes depuis une trentaine d'années et fort de son expertise dans le champ de la solidarité internationale, l'Institut Bioforce s'est doté en 2006 d'un Pôle de Développement Local dont la mission est de contribuer à répondre aux enjeux identifiés pour les quartiers prioritaires de Vénissieux. Ainsi, outre sa compétence première en matière de formation et de par son travail mené auprès des associations, des jeunes et des habitants, Bioforce mène une action significative en matière de cohésion sociale et de solidarité locale. Le cadre de son intervention au titre du Contrat de Ville est présenté ci-après :

### OFFRIR UN APPUI À LA JEUNESSE VÉNISSIANE

- (1) Accompagner l'engagement solidaire et citoyen des jeunes vénissians
- (2) Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes vénissians

### ORGANISER DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, EN DIRECTION DES ASSOCIATIONS ET DES HABITANTS

- (1) Renforcer la dynamique des structures du territoire
- (2) Participer à créer les conditions du vivre ensemble et favoriser la participation des habitants
- (3) Mener une démarche d'éducation au développement durable
- (4) L'équipement municipal de proximité « Maison de Quartier Darnaise » et l'association BIOFORCE s'engagent à renforcer leur partenariat

## 2I CENTRES SOCIAUX DES MINGUETTES



L'association de gestion des Centres Sociaux des Minguettes assure le déploiement de son projet social au sein de deux équipements, Centre Social Eugénie Coton et Centre Social Roger Vailland, respectivement implantés sur les quartiers Léo Lagrange et Armstrong du Plateau des Minguettes. L'expertise de terrain des professionnels des deux équipements, leur proximité avec les habitants du secteur (de la petite enfance aux adultes) et les dimensions participative et éducative inhérentes à leurs actions, placent les Centres Sociaux au cœur de la vie des quartiers prioritaires de la Ville de Vénissieux. En écho avec les enjeux posés dans le Contrat de Ville, la feuille de route concertée avec les Centres Sociaux des Minguettes met l'accent sur différents aspects :

### ROMPRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES ET FAVORISER LEUR INSERTION SOCIALE

- (1) Définir un plan d'actions concerté sur la problématique de l'isolement
- (2) Mettre en œuvre des actions renforçant l'accès à l'autonomie des habitants, leurs compétences individuelles et sociales

## DEVELOPPER LES CAPACITES D'AGIR DES HABITANTS ET LEUR PARTICIPATION A LA VIE LOCALE

- (1) Valoriser les potentiels et capacités des habitants
- (2) Soutenir les initiatives et permettre les dynamiques de parcours et d'engagement des usagers
- (3) Eduquer à la citoyenneté, au dialogue et à l'ouverture sur le monde

## PARTICIPER A L'ANIMATION DES ESPACES PUBLICS DES QUARTIERS QPV

- (1) Contribuer à l'animation de la vie sociale des quartiers du Plateau des Minguettes
- (2) Favoriser la rencontre des publics et l'expression de la diversité par le biais d'actions de proximité

## 3I CENTRE ASSOCIATIF BORIS VIAN



Le Centre Associatif Boris Vian (CABV) assure l'animation de la Maison des Associations de la Ville de Vénissieux et a, par là même, une mission d'accompagnement et d'appui à la vie associative locale. Compte-tenu des enjeux présentés dans le présent contrat, le CABV joue également un rôle fondamental au titre de la Politique de la Ville. L'intérêt de mobiliser les compétences du CABV se situe à 3 niveaux : *outiller* les professionnels et associations sur des problématiques communes par le biais d'un **pôle ressources**, *accompagner* des porteurs de projets via le **point d'appui**, *dynamiser* le partenariat entre les structures par un travail de **mise en réseau**. Ces savoir-faire seront mobilisés pour appréhender les axes suivants :

## PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DE COMPETENCES ET DE CONNAISSANCES COMMUNES ET PARTAGEES ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE

- (1) Faciliter les liens entre les différents acteurs et mettre en commun les ressources du territoire
- (2) Animer annuellement un cycle de rencontres collectives sur un/des sujets retenus et partagés par les associations et autres acteurs, animateurs du territoire (vivre ensemble, jeunesse, etc...)
- (3) Intervenir sur des modules et petits formats de formation en support de l'initiative des habitants et du futur Conseil Citoyen.

## FAVORISER LA CITOYENNETE ACTIVE ET RENFORCER LES CAPACITES D'AGIR DES HABITANTS ET ASSOCIATIONS SUR LES TERRITOIRES

- (1) Qualifier les initiatives des associations et habitants sur les territoires (FPA, création d'activités, prise de responsabilités, etc)
- (2) Accompagner et valoriser les initiatives en faveur de l'égalité femmes-hommes et à l'égard du public féminin
- (3) Accompagner et valoriser l'engagement des jeunes dans la vie sociale et citoyenne, en faveur de l'intérêt général

## FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE EN RECONNAISSANT ET EN S'APPUYANT SUR LA RICHESSE CULTURELLE LOCALE *(en appui de la mesure 18)*

- (1) Travailler à la concrétisation des objets sociaux des associations visant à partager une culture d'apport
- (2) Appuyer ces associations dans leur capacité à être plus visibles dans le paysage associatif et évènementiel local et élargir leurs partenariats et thématiques d'intervention

## 4I ESPACE PANDORA



Spécialisé dans l'action culturelle autour du livre et de l'écrit, l'Espace Pandora est une association qui intervient sur le territoire communal depuis bientôt trente ans. L'association fait la part belle à la littérature contemporaine qu'elle souhaite rendre accessible au plus grand nombre, et particulièrement aux personnes qui en sont le plus éloignées. L'Espace Pandora a su s'imposer au fil des années comme un acteur majeur du territoire à travers la mise en œuvre d'actions locales (résidence littéraire, festival hors cadre) ou régionales (festival Parole Ambulante, Printemps des poètes). Dans le cadre du présent contrat de ville, l'Espace Pandora devra investir de manière plus forte les QPV afin de mobiliser davantage les publics prioritaires. Il s'agira également d'instaurer un rapport simple et de proximité avec l'écriture et la lecture (outils de savoir) pour les jeunes et les familles. Le Jour du Livre (Salon du Livre en plein air) et les actions en amont devront notamment répondre à cet objectif.

### PROMOUVOIR L'ECRITURE, LA LECTURE ET LA LITTERATURE DANS LES TERRITOIRES QPV

- (1) Soutenir et développer le Jour du Livre (Salon du Livre en plein air)
- (2) Renforcer le réseau de lecture publique au sein des quartiers politiques de la ville
- (3) Conduire des actions pour développer le goût et la maîtrise de la langue française

## PLAN D' ACTIONS ENJEU-III

# DONNER A CHACUN LA POSSIBILITÉ DE PARTICIPER AU DESSEIN COMMUN

### + ORIENTATION #8 :

#### AFFIRMER ET PARTAGER LE SOCLE COMMUN DES VALEURS

#### Mesure 16 : Partager des valeurs communes, connaître la loi et les devoirs du citoyen

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Développer des réponses innovantes dès le plus jeune âge et particulièrement en direction des jeunes afin de favoriser l'appropriation des valeurs de la république et de la laïcité et d'engager un travail sur le sentiment d'appartenance à la nation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Favoriser la mixité des publics par la mise en place de projets intergroupes et inter territoires</li> <li>+ Valoriser les pratiques et les savoirs faire des habitants</li> <li>+ Renforcer les temps de sensibilisation durant les temps de vacances</li> <li>+ Favoriser l'expression et le débat d'idées en mobilisant tous les supports possibles (médias, Internet, etc.)</li> <li>+ S'appuyer sur les commissions développées par la ville, et notamment la commission laïcité</li> </ul>	<p>Ville –DAC Mobilisation des événements de la Ville sur ces questions (ex : festival Essenti'Elles)</p> <p>Equipements sociaux éducatifs, Centre Sociaux, DAC, DSJF</p> <p>Ville de Vénissieux</p>	<p>FPA</p> <p>Etat : VVV</p>	<p>4 projets par an</p> <p>1 temps de valorisation par an</p> <p>15 jeunes sensibilisés sur chaque période de vacances</p> <p>Au moins 5 temps de débat et un support valorisés à l'échelle de la commune</p>
<b>(2) Réaffirmer et agir pour l'égalité Femmes/Hommes</b>	<p>+ Développer une approche intégrée qui permettra d'agir de manière transversale et complémentaire sur l'ensemble des axes d'intervention suivants :</p> <p><b>A/ Cohésion sociale</b> (Vie associative, éducation, culture, sport, santé)</p> <p>1. Former les femmes à la vie associative</p> <p>2. Encourager la mixité dans la création d'associations</p>	<p>ETAT : droites des femmes</p> <p>Cf plan d'actions avec le Centre Associatif Boris Vian</p>	<p>FPA (Consacrer 30% de l'enveloppe aux initiatives et associations)</p>	<p>Au moins 4 initiatives portées par des femmes /an</p>

	<p>3. Développer l'accès à la culture et aux activités sportives notamment chez les jeunes filles en favorisant la mixité dans les activités</p> <p><b><u>B/ Cadre de vie et Renouveau Urbain</u></b> (appropriation et usage des espaces publics)</p> <p>1. Associer les femmes sur les projets urbains pour une meilleure appropriation de ceux-ci</p> <p>2. Expérimenter « les marches exploratoires » mobilisant des femmes afin de s'appuyer sur leurs pratiques d'usages du quartier et des espaces de vie</p> <p><b><u>C/ Développement de l'activité économique et de l'emploi</u></b></p> <p>1. Porter un projet ambitieux en faveur de l'emploi des femmes (appui à la garde d'enfants, diversification des choix professionnels, formation et accès à l'emploi)</p> <p>2- Favoriser la création d'activité par le soutien à l'entrepreneuriat féminin: susciter l'initiative chez le public féminin (renforcement des opérateurs dans leurs missions d'accompagnement)</p>	<p>Ville - DAC (Charte de Coopération culturelle), DSJF (convention avec les associations)</p> <p>GLM Ville – CVIF/CQ (concertation et co-construction des projets).</p> <p>Ville DAUE/ CVIF Région GLM - insertion Etat : droits des femmes</p>	<p>portées par des femmes) VVV (sur le volet jeunesse)</p>	<p>Au moins 1 projet sur chaque période de vacances devra être orienté en faveur du public féminin</p> <p>Au moins 3 temps de concertation et d'échanges/ an avec un public féminin autour des projets</p> <p>Au moins 3 marches exploratoires/ an</p> <p>30% des projets sont portés par des femmes</p>
<p><b>(3) Prévenir toutes formes de discriminations</b></p>	<p><b><u>A/ Lutter contre la discrimination dans l'accès à l'emploi</u></b> : Porter un projet en direction des entreprises et des intermédiaires de l'emploi qui pourrait se concrétiser par l'élaboration d'une charte LCD, d'un club RH, de « petits déj » entreprises, etc.</p> <p>1. Travail en lien avec les entreprises, les boîtes d'intérim et Pôle Emploi</p>	<p>Ville – CVIF/ DAUE</p>	<p>Mobilisation d'un prestataire pour l'animation du</p>	<p>20 entreprises mobilisées /an</p>

	2. Formation des cadres	Ville – CVIF/ DAUE	dispositif : Coût estimé : 10 000€/an	10 cadres formés/an	
	<b><u>B/ Prévenir les discriminations et accompagner les victimes</u></b>				
	1. Elaboration d'une démarche avec le défenseur des droits	En lien avec la Maison de Justice et du Droits : (mobiliser 1 convention sur Vénissieux)		100 personnes reçues et orientées / an	
	2. Mobilisation des acteurs locaux (associations, habitants, conseils de quartier, acteurs publics) pour actualiser l'état des lieux et élaborer des plans d'action collectifs en phase avec le territoire et des difficultés rencontrées,	Ville – CVIF	CGET Mobilisation d'un prestataire pour l'animation du dispositif : Coût estimé : 10 000€/an	10 acteurs mobilisés chaque année	
	3. Former les acteurs du territoire et les habitants à la LCD	Ville – CVIF		70 personnes formées / an	
	4. Sensibiliser les enfants et les jeunes à la LCD	Ville DEE/ DSJF		80 enfants et jeunes sensibilisés /an	
<b><u>C/ Produire de la connaissance sur les questions des discriminations à l'échelle métropolitaine</u></b>					
<b>M</b> . Inscrire la démarche LCD à l'échelle de la ville et de l'agglomération pour une plus grande cohérence et efficience du plan d'action	GLM				

**+ ORIENTATION #8 :**

**AFFIRMER ET PARTAGER LE SOCLE COMMUN DES VALEURS**

**Mesure 17 : Favoriser le partage d'une histoire commune**

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Inscrire les Quartiers en Politique de la Ville dans la culture et l'histoire locale</b>	<p>+ Elaborer un projet autour du patrimoine culturel avec l'objectif de constituer une ressource partagée et un bien commun</p> <p>+ Elaborer un projet autour de la mémoire (identité vénissiane, parcours d'habitants) s'appuyant sur une approche art et renouvellement urbain</p> <p>+ faciliter l'ouverture d'espaces ou la mise en œuvre de projets dédiés à la transmission des mémoires</p> <p>+ Mobiliser les acteurs culturels et les institutions d'archives (DFA, Archives municipales) pour accompagner les projets</p>	<p>Journée Européennes du Patrimoine - Ville DAC</p> <p>Ville DAC (Maison des Mémoires)</p> <p>Ville DAC/DFA Etat - DRAC</p>	<p>GLM - ARTER ANRU CGET</p> <p>FPA GLM - ARTER</p>	<p>60 %des habitants QPV mobilisés</p> <p>70 habitants mobilisés /an</p> <p>Au moins 1 évènements fort sur la dimension mémorielle</p> <p>Au moins 2 projets soutenus /an</p>
<b>(2) Valoriser le patrimoine matériel et immatériel des territoires auprès des habitants</b>	<p><b>M</b> + Charger « de sens » les lieux, le patrimoine (architecture avec l'exemple des tours Pascal) et espaces de vie</p> <p>+ Soutenir le projet mosaïque urbaine</p> <p><b>M</b> + Elaborer un parcours sensible du territoire (œuvre visuelles et sonores, etc..)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser à moyen terme la collection d'œuvres de la ville</li> <li>- Etudier la possibilité de développer un projet symposium de sculptures</li> </ul>	<p>Ville - DAC</p> <p>Ville - DAC</p> <p>Ville -DAC - service arts plastiques</p>	<p>GLM (ARTER)</p> <p>Bailleurs- Exo TFPB 20 000€/an GLM (ARTER)</p> <p>Ville CVIF Etat – CGET</p>	<p>100 jeunes mobilisés / an</p>
<b>(3) Mettre en œuvre un programme de valorisation de la mémoire des quartiers</b>	<p><b>M</b> + Elaborer un plan d'actions spécifiques</p>		<p>A négocier dans le cadre de la convention ANRU</p>	

**+ ORIENTATION #9 :**

**ENCOURAGER LA RENCONTRE ET L'OUVERTURE CULTURELLE DES HABITANTS**

**Mesure 18 : développer les rencontres interculturelles et intergénérationnelles**

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<p><b>(1) Accompagner et soutenir les projets portés par les associations ou les collectifs d'habitants ayant pour vocation le rapprochement des cultures diverses et la dimension intergénérationnelle</b></p>	<p>+ Qualifier et accompagner des associations et les collectifs d'habitants répondant à cet objectif (cf Mobilisation du CABV sur cet axe)</p> <p>+ Encourager l'expérimentation de nouvelles modalités de rencontre et de brassage interculturels</p> <p>+ Développer des événements et animations qui fédèrent les publics (Ex projet de festival porté par des hbts accompagnés par les Centres Sociaux)</p> <p>+ Valoriser les pratiques des habitants</p> <p>+ Mobiliser les artistes pour accompagner la démarche de valorisation des cultures pour une meilleure connaissance et reconnaissance des populations du territoire</p>	<p>Ville</p>	<p>CGET Ville - CVIF</p> <p>FPA Ville - CVIF</p> <p>FPA</p> <p>VVV (public jeune) FPA Ville - CVIF</p>	<p>10 acteurs mobilisés /an</p> <p>500 personnes par an</p> <p>Au moins 1 temps de valorisation / an</p>
<p><b>(2) Mobiliser la culture et l'art dans l'espace public afin de fédérer les publics et favoriser la rencontre</b></p>	<p>+ Mobiliser les manifestations culturelles et artistiques dans les nouveaux espaces publics conçus dans le cadre du RU : Mobilisation des événements de la Ville sur ces questions (ex : Arts d'Echos, fête de la musique, fêtes escales) - Pique nique républicain (fêtes escales, ...)</p> <p><b>M</b> + Favoriser les projets coopératifs associant artistes et habitants autour de projets de créations d'œuvres et de productions artistiques</p>	<p>Ville - DAC Etat – DRAC</p> <p>Ville-DAC GLM (lien Arter)</p>		<p>Au moins 3 événements mis en œuvre par an</p> <p>Au moins 1 projets collaboratif /an</p>

**+ ORIENTATION #9 :**

**ENCOURAGER LA RENCONTRE ET L'OUVERTURE CULTURELLE DES HABITANTS**

**Mesure 19 : Favoriser l'inclusion sociale des personnes les plus isolées**

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<p><b>(1) Mobiliser l'offre et les acteurs culturels en direction des personnes isolées</b></p>	<p>+ Renforcer l'accès aux personnes isolées au sein des équipements culturels</p> <p><b>M</b> + poursuivre l'adaptation de l'offre des équipements culturels (Ville et agglo) à un public spécifique : tarification, accompagnements, médiations, etc. (Renforcer la médiation sur les événements d'agglomération)</p> <p>+ Développer une approche adaptée pour mobiliser les publics – Etudier la possibilité d'un partenariat avec Culture pour tous</p>	<p>Ville – Charte de Coopération culturelle GLM – Charte de coopération culturelle</p> <p>Ville - Dac (ex : médiathèque : portage de livre pour répondre à la problématique de l'isolement physique) GLM : charte de coopération culturelle</p> <p>Etat</p>		<p>20 personnes nouvelles /an</p> <p>50 personnes /an bénéficiant d'un accompagnement adapté</p>
<p><b>(2) S'appuyer sur l'animation des jardins partagés du territoire</b></p>	<p>+ Conforter les deux jardins d'insertion sociale sur le territoire comme outil de lutte contre l'isolement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le jardin de l'Envol</li> <li>- Le jardin de la Passion</li> </ul>	<p>Ville – DCV</p> <p>Bailleurs</p>	<p>Ville – PV Etat – CGET (Poste Adulte Relais) Région PV</p>	<p>Nombre de bénéficiaires par an dont nouveaux habts</p>

**+ ORIENTATION #10**

**SOUTENIR LES CAPACITÉS D’INITIATIVES ET LES DEMARCHES PARTICIPATIVES SUR LE TERRITOIRE**

Mesure 20 : Encourager et promouvoir l’initiative des habitants

Objectifs opérationnels	Leviers d’action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Assurer l’accueil et l’orientation des porteurs de projets</b>	<p>+ Améliorer la lisibilité des différents appels à projets existants, assurer la communication autour du soutien à l’initiative et flécher les ressources et interlocuteurs à identifier</p> <p>+ Organiser un forum / temps fort annuel en lien avec les acteurs concernés</p>	<p>Ville DAUE + DSJF + CVIF + DRC Région Etat : DDJS</p>		<p>Création d’un guide</p>
<b>(2) Accompagner l’implication et l’investissement directs des associations de proximité et collectifs d’habitants sur les QPV</b>	<p>+ En lien avec la démarche initiative, organiser une cellule d’appui proposant des formations permettant d’accompagner les demandes et outiller les volontés d’agir</p> <p>+ Poursuivre le soutien de projets au travers du Fond de Projet Associatif</p> <p>+ Soutenir les structures associatives et les accompagner dans la participation de leurs publics aux projets</p> <p>+ Accompagner les porteurs de projets dans la recherche de mécénats et financements privés</p>	<p>DC des partenaires Région</p> <p>Ville et Etat – cf. convention Ministère sports jeunesse</p> <p>Ville – CVIF+ en lien avec CABV</p> <p>Etat-charte entreprises et quartiers Ville- CVIF + en lien avec CABV</p>	<p>Ville : 10000 CGET : 12 000 € / an <i>(montants 2015)</i></p>	<p>Nombre de projets déposés par an</p> <p>Nouveaux bénéficiaires / modalités de participation des publics renouvelées</p> <p>Diversification des soutiens et sources de financements</p>

**+ ORIENTATION #10**

**SOUTENIR LES CAPACITÉS D’INITIATIVES ET LES DEMARCHES PARTICIPATIVES SUR LE TERRITOIRE**

**Mesure 21: Dynamiser les projets renforçant et/ou favorisant une citoyenneté active**

Objectifs opérationnels	Leviers d’action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Ouvrir le pilotage du fond associatif à des habitants</b>	+ Ouvrir les commissions du FPA et la composition du jury à des habitants  + Développer un fond participatif piloté par un collectif d’habitants en définissant les modalités de gestion d’une enveloppe financière	<i>Dans le cadre du FPA</i>  Ville – CVIF + lien avec le CABV	<i>Dans le cadre du FPA</i>  Etat CGET : 15 000 € / an <i>(montants 2015)</i>	Identification de quelques personnes / leur assiduité  Définition d’un collectif et d’un mode de gouvernance
<b>(2) Soutenir les dynamiques favorisant la culture du débat et l’esprit critique</b>	+ Accompagner l’Université Populaire des Parents de Vénissieux  <b>M</b> + Proposer manifestations et ateliers développant la culture du débat : étudier la possibilité de créer des passerelles avec le festival Mode d’emploi, festival des idées + avec la Fête de la science		Coût UPP	Nombre d’habitants mobilisés par an
<b>(3) Impliquer les habitants à partir des NTIC</b>	+ Animer des ateliers thématiques d’éducation à la pratique du numérique : de l’explication à l’implication des habitants			Nombre d’habitants mobilisés par an

**+ ORIENTATION #11 :**

**QUALIFIER LE PARTENARIAT AVEC DES ACTEURS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE**

**1I INSTITUT BIOFORCE**

**Offrir un appui à la jeunesse vénissiane**

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<p><b>(1) Accompagner l'engagement solidaire et citoyen des jeunes vénissians</b></p>	<p>+ Séances de sensibilisation sur les thèmes de la solidarité et de la citoyenneté auprès des partenaires jeunesse intéressés</p> <p>+ Accompagnement méthodologique et pédagogique de projets solidaires de jeunes, dans le cadre du « Défi Solidaire ».</p> <p>+ Rencontrer des porteurs de projets dont l'initiative s'inscrit dans l'appel à projets municipal Jeune et Aussi Citoyen et porte sur des questions de solidarité</p>	<p>Ville – DSJF GLM</p> <p>Ville – DSJF</p> <p>Ville – DSJF</p>	<p>Ville – CV Etat – ACSE Région</p>	<p>30 séances / an, dont dans EPJ et BIJ</p> <p>Au moins 5 projets de jeunes vénissians / an</p>
<p><b>(2) Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes vénissians</b></p>	<p>+ Information et présentation des formations et métiers de la solidarité et de l'humanitaire lors de forums des métiers ou de séances d'information collective organisés par le BIJ</p> <p>+ Accueil de jeunes vénissians en stage, dans la structure Bioforce et/ou en lien avec les entreprises partenaires de l'Institut</p> <p>+ En partenariat avec le Ville, engager une réflexion de l'offre de formation liée au secteur de la solidarité, adaptée aux besoins du territoire (niveau de qualification requis, pré-formation, alternance)</p>	<p>Ville – DSJF</p> <p>Ville – CVIF / DAUE</p>		<p>Présence lors des informations organisées par la BIJ</p>

## Organiser des actions de développement du territoire, en direction des associations et habitants

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Renforcer la dynamique des structures du territoire</b>	+ projets d'appuis opérationnels ou méthodologiques qui se réaliseront auprès de structures et associations vénissiennes à travers l'implication de ses stagiaires		Coût PDL /an	15 projets APSI identifiés / an
<b>(2) Participer à créer les conditions du vivre ensemble et favoriser la participation des habitants</b>	+ Animation du jardin collectif « Jardin de la Passion »  + Faire du jardin collectif un lieu de vie à l'échelle du quartier Darnaise, respecté et apprécié par les habitants, contribuant à l'amélioration du cadre de vie.  + Conforter un programme d'actions permettant d'assurer l'animation de la vie de quartier, ainsi que l'ouverture et l'accueil de nouveaux publics au sein du jardin.  + Développer les accueils (individuels et collectifs) et rencontres intergénérationnelles dans un esprit d'ouverture à l'autre et d'épanouissement des individus.	Bailleur (exo TFPB)	Coût du jardin de la passion	Participation régulière de 6 à 10 personnes / an + mixité  Mesure de la fréquentation, baisse des actes de vandalisme  Au moins 12 actions / an menées avec les acteurs locaux
<b>(3) Mener une démarche d'éducation au développement durable</b>	+ Mobiliser des habitants autour de diverses actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement  + Contribuer aux grands événements thématiques annuels et relayer les actions proposées par la Ville de Vénissieux et la Direction Cadre de Vie	Ville - DCV		Participation aux événements Semaine du Dév. Durable, Semaine de la propreté, réseaux jardins
<b>(4) La « Maison de Quartier Darnaise » et BIOFORCE s'engagent à renforcer leur partenariat</b>	+ Définir un plan d'actions annuels entre les 2 structures (appui de projet, activités autour du jardine, etc)	Ville-DSJF		Nombre d'actions développées en commun/an

## 21 CENTRES SOCIAUX DES MINGUETTES

### Rompre l'isolement des personnes et favoriser leur insertion sociale

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Définir un plan d'actions concerté sur la problématique de l'isolement</b>	<p>+ Animer le réseau de partenaires élargi (à l'échelle des centres sociaux de la Ville) investis sur la question de l'isolement: coordination / tête de réseau / veille</p> <p>+ Décliner un plan d'actions à destination des habitants des QPV (femmes isolées, familles monoparentales notamment, en lien avec les structures)</p>	CAF Convention Ville de Vénissieux	Coût action spécifique – CGET Ville-CVIF	
<b>(2) Mettre en œuvre des actions renforçant l'accès à l'autonomie des habitants, leurs compétences individuelles et sociales</b>	<p>+ Proposer des ateliers d'apprentissage permettant aux participants une meilleure connaissance et appréhension de leur environnement social</p> <p>+ Mettre en place des projets permettant d'outiller les personnes dans leur rôle parental</p> <p>+ Offrir aux femmes des espaces de rencontre, d'expression et de projets dans le but de les inscrire dans un parcours d'ouverture et vers une plus forte autonomie</p>	<p>CAF Convention Ville de Vénissieux Etat - DCII</p> <p>CAF Convention Ville de Vénissieux Groupe Parentalité</p> <p>CAF Convention Ville de Vénissieux</p>	<p>Coût action spécifique-CGET</p> <p>CAF-REAAP/CLAS CEL - Coût action spécifique-CGET</p> <p>Coût action spécifique-CGET</p>	Nombre d'habitants touchés/an

### Développer les capacités d'agir des habitants et leur participation à la vie locale

Objectifs opérationnels	Leviers d'actions	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Valoriser les potentiels et capacités des habitants</b>	<p>+ Organiser la transmission et l'échange de savoir-faire entre les habitants usagers</p> <p><b>M</b> + Encourager l'analyse et l'expression des points de vue en organisant des espaces de débat</p>	<p>CAF Convention Ville de Vénissieux</p> <p>Charte CAF- Fédération des Centres Sociaux du Rhône-Métropole</p>		Nombre d'échanges organisés/ Nombre de partenaires touchés/ Nombre d'habitants

<p><b>(2) Soutenir les initiatives et permettre les dynamiques de parcours et d'engagement des usagers</b></p>	<p>+ Accompagner les groupes d'habitants à l'initiative d'idées et de projets, en assurant notamment un lien avec le Fonds de Projet Associatif</p> <p>+ Accompagner la prise de responsabilité des habitants bénévoles par le biais de stages et formations sur l'organisation et la place du débat dans la vie associative</p>	<p>CAF Convention Ville de Vénissieux</p> <p>Lien avec CABV</p>	<p>FPA-financement de projets</p>	
<p><b>(3) Eduquer à la citoyenneté, au dialogue et à l'ouverture sur le monde</b></p>	<p><b>M</b> + Conduire des projets ciblés, prioritairement à destination des jeunes (13-17 ans) et des femmes, ayant une forte valeur ajoutée en matière d'émancipation personnelle et de culture de l'altérité</p> <p><b>M</b> + Encourager la mobilité des publics</p>	<p>CAF Convention Ville de Vénissieux Charte CAF- Fédération des Centres Sociaux du Rhône-Métropole</p> <p>Charte CAF- Fédération des Centres Sociaux du Rhône-Métropole ERASMUS +</p>	<p>Actions spécifiques CGET VVV</p> <p>GLM - Programmes d'échanges habitants</p>	

### Participer à l'animation des espaces publics des quartiers QPV

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<p><b>(1) Contribuer à l'animation de la vie sociale des quartiers du Plateau des Minguettes</b></p>	<p>+ Engager la réflexion sur la possibilité d'assurer une animation de proximité envers le public jeune (8-13 ans) tout au long de l'année</p> <p>+Avec le concours des services de la Ville, des bailleurs locaux et de la Métropole, faciliter les conditions de réalisation d'évènements de « lien social » en extérieur</p>		<p>Financements dans le cadre des programmations sociales</p> <p>Fondations ?</p>	<p>Nombre d'évènements /an</p>
<p><b>(2) Favoriser la rencontre des publics et l'expression de la diversité par le biais d'actions de proximité</b></p>	<p>+ Valoriser les projets conduits par les groupes d'habitants et la structure sur l'espace public</p> <p>+ Organiser annuellement le festival des enfants sur les espaces publics du Plateau</p>		<p>Financements dans le cadre des programmations sociales</p> <p>Fondations ?</p>	<p>Nombre de familles touchées</p>

### 3I CENTRE ASSOCIATIF BORIS VIAN

Permettre le développement de compétences et de connaissances communes et partagées entre les acteurs du territoire

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Faciliter les liens entre les différents acteurs et mettre en commun les ressources du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Offrir aux acteurs (habitants, bénévoles, professionnels), un espace collaboratif pour agir concrètement sur le territoire</li> <li>+ Faire vivre un <u>espace ressource</u> (physique et virtuel) répertoriant des supports d'information, témoignages, actions</li> <li>+ Réunir 1 à 2 fois/an des acteurs sur des thématiques partagées</li> </ul>		CGET	<p>Nombre d'actions engagées</p> <p>Nombre de professionnels et bénévoles engagés dans la dynamique</p>
<b>(2) Animer annuellement un cycle de rencontres collectives sur un/des sujets retenus et partagés par les acteurs du territoire (asso, animateurs, etc)</b>	<p><b>M</b> + Proposer des temps de formation sur les thèmes « vivre ensemble » aux professionnels du territoire pour développer une culture commune</p> <p>+ Proposer aux adultes relais intervenant dans la Métropole des temps de rencontres et de formation visant à améliorer leurs compétences</p>	Etat – DDCS / DRJSCS	CGET GLM	Nombre de professionnels et bénévoles engagés dans la dynamique
<b>(3) Intervenir sur des modules et petits formats de formation en support de l'initiative des habitants et du futur Conseil Citoyen</b>	+ Participer à la réflexion sur la gouvernance et les modalités opérationnelles de ces instances, aide à l'élaboration d'un mode de fonctionnement (membres, choix des membres, durée et contenu des mandats, prise de décisions, etc)		CGET	Nombre d'habitants /an

Favoriser la citoyenneté active et renforcer les capacités d’agir des habitants et associations des territoires

Objectifs opérationnels	Leviers d’action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Qualifier les initiatives des associations et habitants sur les territoires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Accompagner les projets et la vie associative de structures du territoire (étapes du projet, prise de responsabilités, démarches participatives)</li> <li>+ Accompagner les porteurs de projets éligibles au Fond de projet Associatif</li> <li>+ Proposer une évaluation spécifique des compétences acquises</li> </ul>	Région Rhône-Alpes Ville DPMG	CGET GLM  Ville DCVIF	Nombre d’associations QPV concernées
<b>(2) Accompagner et valoriser les initiatives en faveur de l’égalité femmes-hommes et à l’égard du public féminin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Accompagner l’action pour l’égalité entre les femmes et les hommes</li> <li>+ Amener des femmes à prendre davantage de responsabilités dans les associations et projets du territoire</li> <li>+ Mettre en lumière des parcours de femmes via différents supports et sous différentes formes</li> </ul>	Région Rhône-Alpes Ville	CGET Ville DCVIF	Organisation de manifestations annuelles  Suivi du nombre de femmes dans les associations et leur niveau de responsabilité
<b>(3) Accompagner et valoriser l’engagement des jeunes dans la vie sociale et citoyenne, en faveur de l’intérêt général</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Proposer des modules d’accompagnement adaptés aux jeunes porteurs de projets (junior association, financement participatif, communication, etc)</li> <li>+ Favoriser le déploiement du Service Civique en direction des jeunes résidant en QPV (mutualisation, concevoir des missions adaptées, formation des jeunes)</li> <li>+ Poursuivre l’action dans le dispositif « Jeunes Ambassadeurs »</li> <li>+ Valoriser les engagements des jeunes lors de temps forts</li> </ul>	Etat – DDCS/DRJSCS Région Rhône-Alpes Ville DSJF	CGET Ville DCVIF	Nombre de jeunes QPV bénéficiaires

## Favoriser le vivre ensemble en reconnaissant et en s'appuyant sur la richesse culturelle locale

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Travailler à la concrétisation des objets sociaux des associations visant à partager une culture d'apport</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Accompagner les associations promouvant une culture d'apport dans la mise en œuvre de leur projet social</li> <li>+ Engager un travail de mise en réseau (voire de mutualisation de moyens) de ces associations pour leur permettre de développer plus favorablement leurs activités</li> </ul>	Ville DPMG	CGET Ville DCVIF	Nombre d'associations inscrites dans une démarche de collaboration
<b>(2) Appuyer ces associations dans leur capacité à être plus visibles dans le paysage associatif et évènementiel local et élargir leurs partenariats et thématiques d'interventions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Appuyer ces associations dans la définition d'une stratégie d'intervention territoriale</li> <li>+ Les encourager à valoriser leurs activités autour d'évènements communs</li> </ul>	Ville DPMG	CGET Ville DCVIF	Nombre d'évènements par an

### 3I ESPACE PANDORA

#### Promouvoir l'écriture, la lecture et la littérature dans les territoires QPV

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Soutenir et développer le Jour du livre</b>	<p>+ Développer un plan d'action en amont du Jour du livre pour sensibiliser les publics adolescents et les familles</p> <p><b>M</b> + Développer les actions littéraires dans l'espace public des territoires QPV</p>	<p><b>Jour du livre :</b> Prise en charge de la communication et des frais de personnel et fonctionnement (budget Parole Ambulante) 5 salariés mobilisés dont 1 nouvelle salariée à pérenniser (contrat CUI)</p> <p><b>Ville – DAC GLM</b></p>	<p>Coût de l'action /an : Jour du livre Politique de la Ville : 15 000 euros mobilisés en 2015. (Etat-ACSE, Ville de Vénissieux-CVIF, Métropole PV)</p>	<p>- au moins 2 groupes d'habitants participent à des actions en amont du Jour du livre</p> <p>- au moins 2 rendez-vous ont lieu sur les espaces publics des quartiers QPV</p>
<b>(2) Renforcer le réseau de lecture publique au sein des quartiers QPV</b>	<p>+ Soutenir les manifestations et projets autour de la culture littéraire (festival Parole Ambulante, résidence littéraire...)</p> <p>+ Faire de la résidence littéraire un fil conducteur pour la lecture publique en QPV</p> <p><b>M</b> + Pérenniser la participation des habitants des quartiers QPV aux événements d'agglomération, en particulier le festival Parole Ambulante.</p> <p><b>M</b> + Développer les ateliers participatifs dans les écoles et équipements socio-éducatifs pour les différentes actions (résidence, Parole Ambulante, 10 mots...)</p>	<p><b>Résidence littéraire :</b> part de rémunération de l'auteur et du personnel en droit commun pour actions en école</p> <p><b>Parole Ambulante :</b> communication, frais de fonctionnement (personnel etc.) et événements, 5 salariés mobilisés</p> <p><b>Ville – DAC GLM</b></p>	<p><b>Résidence littéraire :</b> financement Politique de la Ville</p> <p><b>Parole Ambulante :</b> part de financement Politique de la Ville pour actions de sensibilisation en amont et événements à proximité des habitants QPV</p>	<p>- Au moins 60 % des participants aux ateliers de la résidence sont issus des QPV.</p> <p>- Au moins 4 rendez-vous du festival Parole Ambulante ont lieu à proximité des habitants QPV</p>
<b>(3) Conduire des actions pour développer le goût et la maîtrise de la langue française</b>	<p>+ Cibler davantage les actions autour de la langue française sur les QPV en visant notamment les jeunes (hors temps scolaire) et le public apprenant de français</p>	<p>DRAC</p> <p><b>Semaine de la langue française-dis-moi dix mots :</b></p> <p><b>Appel à projets « L'action culturelle au service de la maîtrise du français »</b></p>	<p>FPA VVV</p>	<p>50 jeunes et 20 personnes apprenant le français mobilisés chaque année</p>





# UN TERRITOIRE À VIVRE

## POUR UNE AMÉLIORATION PARTAGÉE DE LA QUALITE DE VIE SUR LES TERRITOIRES

Au travers de cet enjeu, l'ensemble des partenaires du contrat de ville se donne pour objectif de participer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants :

- assurer les conditions participant de la baisse du sentiment d'insécurité,
- permettre l'accès aux droits les plus fondamentaux comme la santé,
- améliorer le cadre de vie par une intervention renforcée de tous.



### + ORIENTATION #12 :

## GARANTIR L'ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE ET AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS

**Mesure 22 :** Développer un programme d'actions en faveur de la prévention de la délinquance

Parmi les objectifs de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine figure la garantie de la tranquillité des habitants. Ainsi l'articulation entre la politique de prévention, qui repose sur la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 et la nouvelle politique de la ville se traduit par l'inscription dans ce contrat de ville 2015-2020 d'un programme d'actions se déclinant selon trois priorités. **Ces trois priorités s'inscrivent dans le cadre de travail mené au titre de la Zone de Sécurité Prioritaire et de la stratégie locale de prévention de la délinquance.**

***A noter : la réflexion des partenaires devra également s'étendre à la prévention de la radicalisation notamment chez les jeunes.***

- (1) Prévenir l'exclusion des jeunes 12-25 ans les plus exposés à la délinquance
- (2) Soutenir les actions de prévention des violences faites aux femmes : *les actions à conduire doivent prendre en compte les différentes formes de violence (physiques, morales, etc)*
- (3) Conforter les dispositifs de tranquillité publique

### **Mesure 23** : Permettre l'accès aux droits sociaux et lutter contre le non recours

Certains publics rencontrent des obstacles à l'ouverture des droits sociaux : barrière de la langue, non maîtrise des outils informatiques et complexité des procédures peuvent freiner, voire décourager...

- (1) Accompagner l'accès aux droits sociaux
- (2) Permettre aux personnes discriminées ou ayant le sentiment de l'être, de porter un recours auprès d'une instance qualifiée
- (3) Soutenir les professionnels à l'accueil des services publics

### **Mesure 24** : Développer l'accès aux soins

Des problématiques de santé sont clairement identifiées sur la ville de Vénissieux et en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Parmi celles-ci, figurent :

- **Des difficultés d'accès aux soins** : cela concerne entre autres les enfants d'âge scolaire, leurs parents n'étant pas toujours en mesure de les conduire jusqu'à des cabinets médicaux en raison de contraintes familiales ou professionnelles (exercice de métiers précaires, avec des horaires de travail décalés en particulier),
- **Des problématiques de santé mentale**,
- **Des problèmes nutritionnels**, de sur-poids, d'obésité et diabète,
- **Des handicaps** repérés chez des enfants d'âge scolaire par l'équipe enseignante et non traités en raison d'un déni des familles,
- **Des addictions diverses** : drogue, alcool, écrans et jeux vidéos.

Au-delà de l'existence de l'établissement des Portes du Sud (dont un service d'accès aux soins) et pour répondre à ces difficultés, différentes réponses sont proposées sur le terrain.

Cet axe de travail s'articule autour de **l'Atelier Santé Ville** et s'inscrit pleinement dans les réflexions en cours autour de l'élaboration **d'un Contrat Local de Santé** à l'échelle de la Ville de Vénissieux.

- (1) Améliorer l'accès aux droits et aux soins
- (2) Développer la plate-forme santé mentale au sein d'une instance qualifiée
- (3) Promouvoir une nutrition saine et équilibrée

## + ORIENTATION #13 :

### ASSURER LA PÉRENNITÉ DES INVESTISSEMENTS ET LE RESPECT DU CADRE DE VIE

Alors qu'un nouveau programme de rénovation urbaine d'envergure s'engage, il est important de poursuivre les actions de gestion sociale et urbaine de proximité dans une perspective de pérennisation des investissements et de développement durable.

Il s'agira également d'encourager les habitants à (ré) investir la gestion de leur espace de vie et à participer à des actions visant des comportements plus respectueux du bien commun, garantie d'un cadre de vie de qualité et d'un usage mieux partagé des espaces publics et résidentiels.

Ces actions s'inscriront dans une démarche partenariale et territorialisée et feront l'objet d'une **Convention unique d'application locale** et d'utilisation de l'abattement TFPB, comme levier d'actions spécifiquement, en lien avec les objectifs de la convention cadre GSUP métropolitaine en cours de rédaction. Cette convention triennale, adossée au présent contrat de ville, reprendra l'ensemble des actions et moyens mobilisés pour la mise en œuvre du plan d'actions sur les différents secteurs des QPV Minguettes – Clochettes et Duclos - Barel.



#### LE CENTRE DE RESSOURCES DE VÉNISSIEUX: Un espace professionnel dédié aux bailleurs sociaux

Le centre de Ressources vise à mettre en réseau les personnels (gardiens, régisseurs, responsables d'immeubles, conseillers clientèle...). L'objectif est de croiser les expériences, échanger les savoir-faire, en vue d'améliorer la qualité du travail fourni à destination des locataires, mais aussi de mieux appréhender des situations de travail parfois complexes.

#### Mesure 25 : Décliner un programme d'actions pour l'amélioration du cadre de vie des habitants

- (1) Améliorer la propreté des espaces extérieurs
- (2) Renforcer une démarche concertée de prévention situationnelle
- (3) Poursuivre la régularisation des domanialités
- (4) Assurer la prise en charge des équipements livrés
- (5) Redéfinir les projets de gestion de sites sur chacun des territoires

#### Mesure 26 : Soutenir les personnels de proximité

- (1) Conforter le centre de ressources des personnels de proximité
- (2) Qualifier et améliorer les conditions d'exercice des métiers de la proximité

#### Mesure 27 : Favoriser une dynamique de ré appropriation du cadre de vie par les habitants

- (1) Sensibiliser, éduquer et responsabiliser les habitants au respect du cadre de vie
- (2) Valoriser les actions menées auprès des habitants

# PLAN D' ACTIONS ENJEU-IV

## POUR UNE AMÉLIORATION PARTAGÉE ET PÉRENNE DU CADRE DE VIE

### + ORIENTATION #12 :

### GARANTIR L'ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE ET AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS

#### Mesure 22 : développer un programme d'actions en faveur de la prévention de la délinquance

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Prévenir l'exclusion des jeunes 12-25 ans les plus exposés à la délinquance</b>	+ Favoriser le développement des actions liées au respect et à la citoyenneté dans les établissements scolaires, autour de thématiques (respect des règles, relations filles-garçons, etc.)	Education Nationale/Collèges (mobilisation de fondations) : 10 000€/an GLM : (fond d'animation des collèges) (1200 € par an et par collège )	FIPD	Nombre d'actions menées par an sur ces thématiques et nombre de jeunes touchés
	+ <b>M</b> Prévenir les conduites à risques (toxicomanie, alcoolisme, jeux vidéo et nouvelles technologies...)	Etat - MIDELCA GLM	Atelier Santé Ville VVV	Public touché/an par les actions de sensibilisation (jeunes 12-25 ans et parents)
	+ Mettre en place une campagne d'information et de sensibilisation autour de la sécurité routière	Etat - Préf/Sécurité routière Ville de Vénissieux-DUPS		Public touché/an par les actions de sensibilisation
	+ Prévenir la récidive = réduire la répétition du passage à l'acte <ul style="list-style-type: none"> <li>o Mettre en cohérence le dispositif des TIG sur le territoire</li> <li>o Développer des actions d'accompagnement individuel ou collectif favorisant la réinsertion sociale et/ou professionnelle des sortants de prisons</li> </ul>	SPIP, PJJ Ville de Vénissieux Etat- Justice : moyens de la justice mobilisés prioritairement sur les ZSP Conventions Justice/bailleurs	FIPD	Public touché

	<p>+ Remobiliser les jeunes les plus exposés à la délinquance en les accompagnants vers un parcours d'insertion sociale et professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Etudier la possibilité de développer le programme booster</li> <li>o Développer des chantiers passerelles vers le droit commun</li> <li>o Développer l'action de l'UPA</li> <li>o S'appuyer sur le sport et la culture pour mettre en place des actions collectives</li> </ul>	<p>(voir chapitre emploi) Etat-Justice Favoriser les CPI « égalités des chances Favoriser l'accès à l'EPIDe + E2C</p> <p>Ville de Vénissieux : avenant à la charte de coopération culturelle</p>	<p>Dispositif Ville-Vie Vacances FIPD</p>	<p>- 30 jeunes entrant à l'EPIDe sur la durée du contrat - 50 jeunes à l'E2C sur la durée du contrat</p> <p>50 jeunes touchés par an</p>
<p><b>(2) Soutenir les actions de prévention des violences faites aux femmes</b></p>	<p>+ Consolider la coordination du réseau des partenaires sur cette thématique</p> <p>+ <b>M</b> S'inscrire dans un réseau d'agglomération au niveau de l'hébergement d'urgence</p> <p>+ Développer un lieu d'accompagnement psychologique</p> <p>+ Développer les actions de sensibilisation qui luttent contre la dégradation de l'image de la femme</p>	<p>Ville de Vénissieux : coordinatrice du CLSPD + 50% du temps de l'intervenant sociale en commissariat Etat - Droit des Femmes Etat – Justice : développer les bureaux d'aides aux victimes</p> <p>Etat – droits des femmes GLM</p> <p>Ville de Vénissieux – PAEF (Point d'Accueil Ecoute Famille) 10 000 €/</p> <p>Etat- droits des femmes Ville de Vénissieux – travail à mener dans le cadre de la journée de la femme</p>	<p>FIPD : 50% du temps de l'intervenant sociale en commissariat</p> <p>FIPD</p>	<p>Partenariat mobilisé autour de cette thématique sur les 6 ans</p> <p>Développement de l'offre d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences</p> <p>Nombre de femmes bénéficiant de l'action sur les 6 ans (objectif : 15 par an)</p> <p>Nombre d'actions développées</p>

<p><b>(3) Conforter les dispositifs de tranquillité publique</b></p>	<p>+ <b>M</b> Articulation entre les différents dispositifs de médiation (TOP, présence plus, et les services de police, municipale et nationale....)</p> <p>+ Prévention situationnelle à inscrire dans le cadre de le NPNRU (lien avec le référent sûreté de la DDSP et la DUPS)</p> <p>+ Renforcer l'articulation GSUP/tranquillité publique dans le cadre des différents dispositifs de GSUP</p> <p>+ Etudier la possibilité de créer un observatoire de la délinquance</p>	<p>Ville de Vénissieux-DUPS Bailleurs-Etat (exo TFPB) GLM</p> <p>Ville de Vénissieux-DUPS Police Nationale</p> <p>Ville de Vénissieux Bailleur Police Nationale Mobilisation d'un membre de la police nationale (réfèrent police/population, de la DUPS) lors des diagnostics en marchant</p> <p>Ville de Vénissieux-DUPS</p>	<p>FIPD</p>	
--	---	---	-------------	--

**+ ORIENTATION #12 :**

**GARANTIR L'ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE ET AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS**

**Mesure 23 : permettre l'accès aux droits sociaux et lutter contre le non recours**

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Accompagner l'accès aux droits sociaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Elaborer, en lien avec les partenaires institutionnels, des indicateurs pour mesurer le taux des non-recours</li> <li>+ Accompagner la dématérialisation dans la relation à l'usager</li> <li>+ Assurer la cohérence dans les interventions de chacun des partenaires</li> </ul>	CAF Ville-DSAS GLM - MDR  Ville Métropole – MDR CAF		Baisser de 20% sur les 6 ans le taux de non recours
<b>(2) Permettre aux personnes discriminées ou ayant le sentiment de l'être, de porter un recours auprès d'une instance qualifiée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Développer un partenariat fort et organisé avec le Défenseur des Droits</li> <li>+ Identifier ou développer une plateforme de recours</li> </ul>	Etat – Défenseur des droits		
<b>(3) Soutenir les professionnels à l'accueil des services publics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Identifier les besoins des institutions accueillant le public</li> <li>+ Mettre en place des formations adaptées (exemple : accueil des femmes victimes de violences)</li> </ul>	Etat – Droits des Femmes		Nombre de professionnels mobilisés/an

**+ ORIENTATION #12 :**

**GARANTIR L'ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE ET AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS**

**Mesure 24 : Développer l'accès aux soins**

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Améliorer l'accès aux droits et aux soins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Assurer une permanence par une médiatrice santé pour les populations les plus précaires</li> <li>+ Améliorer la prévention en santé bucco-dentaires : développer l'action bucco-dentaire</li> <li>+ Proposer des formations professionnelles pour faciliter l'orientation des usagers</li> <li>+ Etudier l'opportunité de développer un pôle de santé sur le territoire</li> <li>+ Aider les habitants à mieux connaître les différentes ressources santé sur le territoire en proposant des « ballades santé »</li> </ul>	<p>ARS Ville : Santé scolaire (SCHS) Ville : poste de coordinatrice ASV</p> <p>ARS Ville (SCHS)</p>	Etat - CGET	<p>Nb d'habitants reçus en permanences issus des QPV</p> <p>50% de parents présents au dépistage de leurs enfants</p> <p>80% des professionnels formés réorientent plus facilement leur public</p> <p>Nb d'habitants participant issus des QPV</p>
<b>(2) Développer la plate-forme santé mentale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Accompagner les familles (12-25 ans) en terme de parentalité et de souffrance psychosociale via le PAEJ</li> <li>+ Accompagner les familles (0-11 ans) en terme de parentalité et de souffrance psychosociale via le PAEF</li> <li>+ Améliorer la prise en compte de la souffrance psychique via le CLSM</li> <li>+ Développer une instance Santé Psychique et logement</li> <li>+ Travailler autour de l'estime de soi : public 6 – 25 ans et former les professionnels sur cette question</li> </ul>	<p>Ville (SCHS)</p> <p>Ville (SCHS)</p> <p>ARS (poste de coordonnateur) Villes : Vénissieux + Saint Fons</p> <p>Ville (SCHS / DSAS) Bailleurs</p>	Etat CGET (via le financement du PAEJ)	<p>Nb de jeunes suivis issus des QPV (75%) Nb d'actions collectives portées en lien avec les partenaires</p> <p>Nb de familles suivies issues des QPV (75%) Nb d'ateliers collectifs proposés</p> <p>Au moins une commission plénière en 2016</p> <p>Nb de dossiers traités et classés . Nb de partenaires mobilisés régulièrement</p> <p>Nbre de prof. Formés</p>

<b>(3) Promouvoir une nutrition saine et équilibrée</b>	+ Parcours de santé « en mouvement »	Ville : SCHS ARS	71% de participation aux ateliers 50% des famille déclare avoir changé au moins une habitude alimentaire
	+ Ecole des papilles	Ville : SCHS ARS	25% des enfants changent leurs habitudes alimentaires
	+ Senior et bien-être	Ville : SCHS - OMR ARS	80% de participation aux ateliers
	+ Rythmes de vie « Bien manger, bien bouger, bien dormir »	Ville : SCHS ARS	
	+ Séjour sportif bien-être	Ville : SCHS ARS	
	+ Centre sportif du mercredi		
	+ Projet diabète (dépister, accompagner et favoriser la prise en charge)		
	+ Formation habitant « Bien-être, bien manger »		
+ Former et accompagner les professionnels de la santé à la mise en œuvre de projets de prévention pour la santé			

**+ ORIENTATION #13**

**ASSURER LA PÉRENNITÉ DES INVESTISSEMENTS ET L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE**

**Mesure 25** : décliner un programme d'actions pour l'amélioration du cadre de vie des habitants

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<p><b>(1) Améliorer la propreté des espaces extérieurs</b></p>	<p><b>M</b> + Etudier l'opportunité de mise en œuvre d'une démarche globalisée d'entretien avec la métropole et les partenaires (ville, bailleurs, copro...)</p>	<p>GLM Ville de Vénissieux: DCV, CVIF Bailleurs</p>		<p>m<sup>2</sup> concerné par l'entretien globalisé</p>
	<p>+ Etudier la possibilité de développer les silos enterrés (en lien avec les NPNRU)</p>	<p>Bailleurs GLM Ville de Vénissieux: DCV, CVIF</p>	<p>ANRU</p>	<p>Nbre de silos enterrés</p>
	<p>+ Question des nuisibles : évaluer l'action sur les conteneurs à pain et étudier l'opportunité de son développement</p>	<p>Bailleurs</p>	<p>GLM (prog GSUP)</p>	
	<p>+ Maintien des dispositifs de sur-entretien tant que c'est nécessaire et préparation à la sortie du dispositif exceptionnel</p>	<p>Ville de Vénissieux : DCV = maîtrise d'ouvrage Bailleurs Copros</p>	<p>GLM (prog GSUP)</p>	<p>Suivi de la prestation par un diagnostic en marchant tous les 6 mois avec un agent DCV, CVIF + bailleurs</p>
	<p>+ Poursuivre les opérations « Marché propre » (actuellement 150 à 300 forains touchés)</p>	<p>Ville de Vénissieux : DCV, DUPS</p>		<p>Nombre d'actions de sensibilisation réalisées auprès des forains /</p>
	<p><b>M</b> + Mettre en œuvre une opération Marché propre de nouvelle génération (diminution des déchets à la source, mise en place du tri sélectif, gestion des déchets alimentaires avec l'aide d'associations caritatives...)</p>	<p>GLM</p>		<p>Nombre de forains touchés</p>
	<p><b>M</b> + Etudier la création d'une procédure sécurisée de traitement des déchets issus de la mécanique sauvage</p>	<p>GLM</p>		

<b>(2) Renforcer une démarche concertée de prévention situationnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Initier les marches exploratoires (public féminin)</li> <li>+ Renforcer les liens avec la DUPS dans le cadre des PGS</li> <li>+ Mise en œuvre d'une commission « prévention situationnelle » qui analyse les projets d'aménagement futurs</li> </ul>	Bailleurs Ville de Vénissieux : CLSPD  Etat : référent police population Conseil de quartier		Nombre de marches initiées
<b>(3) Poursuivre la régularisation des domanialités</b>	<b>M</b> + En lien avec le NPNRU et la Métropole	GLM		
<b>(4) Assurer la prise en charge des équipements et aménagements livrés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Définir les modalités de prise en charge des équipements et aménagements à la livraison : élaboration d'un plan de gestion sur 2 ans, afin d'assurer sa pérennisation</li> <li>+ Réaliser des visites sur site 2x/an et assurer un suivi via un tableau de bord</li> </ul>	Bailleurs Ville de Vénissieux : DCV, CVIF GLM  1 agent CVIF + chargé de site bailleur + 1 agent DCV		
<b>(5) Redéfinir les projets de gestion de sites sur chacun des territoires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Redéfinition des périmètres avec les bailleurs</li> </ul> Durée de 3 ans Pilotage	Bailleurs Ville – CVIF, Conseil de quartier et DCV GLM (services concernés)		Nombre de PGS mis en place

### + ORIENTATION #13

## ASSURER LA PÉRENNITÉ DES INVESTISSEMENTS ET L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

### Mesure 26: soutenir les personnels de proximité

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Conforter le Centre de ressources des personnels de proximité des bailleurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Travailler autour du Cadre de vie, l'usage du logement, l'accueil et la relation client et la tranquillité résidentielle</li> <li>+ Etudier la possibilité d'étendre cette culture commune à d'autres acteurs de proximité</li> </ul>	Bailleurs 53 000€/an (+ Mobilisation des collaborateurs du territoire) <i>(Montants 2015)</i>	1 poste de coordinatrice GLM (prog GSUP) 19 000€/an Etat – CGET : 10 000 € /an <i>(Montants 2015)</i>	Nombre d'ateliers réalisés / Nombre de collaborateurs touchés.

<b>(2) Qualifier et améliorer les conditions d'exercice des métiers de la proximité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Réaliser une étude de faisabilité relative au développement de l'outil application GSUP</li> <li>+ En fonction des résultats de l'étude définir les possibilités de développer et expérimenter l'application</li> </ul>	Bailleurs (ABC HLM)	GLM (prog GSUP)	
---	--	---------------------	-----------------	--

**+ ORIENTATION #13**

**ASSURER LA PÉRENNITÉ DES INVESTISSEMENTS ET L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE**

**Mesure 27 : favoriser une dynamique de ré appropriation du cadre de vie par les habitants**

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Sensibiliser, éduquer et responsabiliser les habitants au respect du cadre de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Décliner des actions éducatives autour des thématiques suivantes : encombrants, tri des déchets, économie d'énergie, mécanique sauvage, respect des parties communes ...</li> <li>+ Soutenir les initiatives menées par des groupes d'habitants autour du respect du cadre de vie</li> <li>+ Etudier les modalités d'un dispositif de « pollueur-payeur » pour l'enlèvement des encombrants</li> <li>+ Accompagner les bailleurs dans des actions de sensibilisation autour du vivre ensemble et du respect des parties communes dans les programmes neufs ou récemment livrés</li> </ul>	GLM : PEDD Bailleurs ABC HLM Ville de Vénissieux: DCV (éco-projets), CVIF, + partenaires du territoire (équipements scolaires, association, centres sociaux....)  Bailleurs	Etat : exo TFPB GLM (prog GSUP)  -FPA	Nombres d'actions réalisées / nombres de locataires – habitants touchés  Au moins une action / an portée par un groupe d'habitants  Nombre d'actions portées par les bailleurs
<b>(2) Valoriser les actions menées auprès des habitants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Réaliser une « enquête habitant » en début et en fin de contrat</li> <li>+ Communication / association des habitants autour des actions GSUP (coût ...)</li> </ul>	Ville de Vénissieux: DCV & Pôle conseil de quartier, CVIF Bailleurs  Bailleurs	GLM (prog GSUP) Etat (bailleurs – Exo TFPB)	



# UN TERRITOIRE D'INVESTISSEMENT ET D'INNOVATION

L'ambition de ce nouveau contrat est de mettre en œuvre des projets forts et innovants, nourrissant la singularité du territoire et s'inscrivant dans la perspective d'une ville durable et solidaire, pour opérer un effet levier sur l'attractivité des quartiers.



## + ORIENTATION #14 :

### INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ensemble des actions déclinées dans le cadre du présent contrat, intègre les enjeux de développement durable en lien avec les orientations de l'Agenda 21, porté par la Ville de Vénissieux .

Dans une perspective de démarche intégrée, les actions proposées s'articuleront donc autour de 4 axes : l'économie sociale et solidaire, l'énergie, le cadre de vie et la mobilité, dans un objectif de ville durable et solidaire et d'excellence environnementale.

De plus, le projet urbain a été construit en intégrant pleinement les enjeux de développement durable. Enfin, certaines actions seront proposées dans le cadre des appels à manifestation du programme d'investissement d'avenir « Villes et Territoires durables », porté par l'ANRU.

### Mesure 28 : Développer un programme d'actions répondant aux enjeux du Développement Durable

- (1) Engager des actions exemplaires autour de l'habitat (réhabilitation, gestion des charges, etc.)
- (2) Promouvoir le développement des modes doux
- (3) S'appuyer sur l'économie sociale et solidaire pour développer des outils innovants (recyclerie, garage solidaire)
- (4) Contribuer à la valorisation des espaces verts / naturels

## + ORIENTATION #15 :

### **METTRE EN ŒUVRE UN NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUELEMENT URBAIN**

Après la phase de « réparation » de la 1ère convention ANRU, l'ambition est d'élargir l'échelle d'intervention, de valoriser sur le long terme un territoire doté d'atouts et d'un fort potentiel de développement, de poursuivre son intégration avec le reste de la commune, partie prenante de l'agglomération **et d'en renouveler l'image.**

Le travail inter-partenarial a consolidé les principes suivants (dans la continuité des enjeux du cahier des charges de la mission urbaine confiée par la Métropole de Lyon et la ville de Vénissieux à Passagers des Villes):

- Produire une vision prospective à 20/30 ans poursuivant la transformation engagée en agissant sur le traitement des franges urbaines pour continuer à faire la ville,
- Elaborer une stratégie inscrite aux différentes échelles territoriales pour repositionner le devenir des quartiers dans l'évolution de la ville, du bassin et de l'agglomération selon les domaines (habitat, économie, identité et rôle du territoire à l'échelle de la ville, du bassin et de la métropole...).

**L'élaboration d'un nouveau projet de renouvellement urbain pour la période 2015/2030** pour le QPV Vénissieux-Minguettes / Saint-Fons Clochettes est conduite depuis avril 2013, pour construire de manière inter partenariale le projet de renouvellement urbain à déployer à terme, sur une période estimée à 15 ou 20 ans. **Ce projet à horizon 2030 a vocation à évoluer et à être précisé dans le cadre des concertations à mettre en œuvre selon les formes légales du code de l'urbanisme, et dans le cadre des dispositifs de concertation habitants (Conseil Citoyen).**

Le projet d'ensemble à horizon 2030 a été validé par un comité inter partenarial de pilotage du GPV, en présence notamment du Préfet, du Vice-Président métropolitain délégué et du Maire, le 18 décembre 2014.

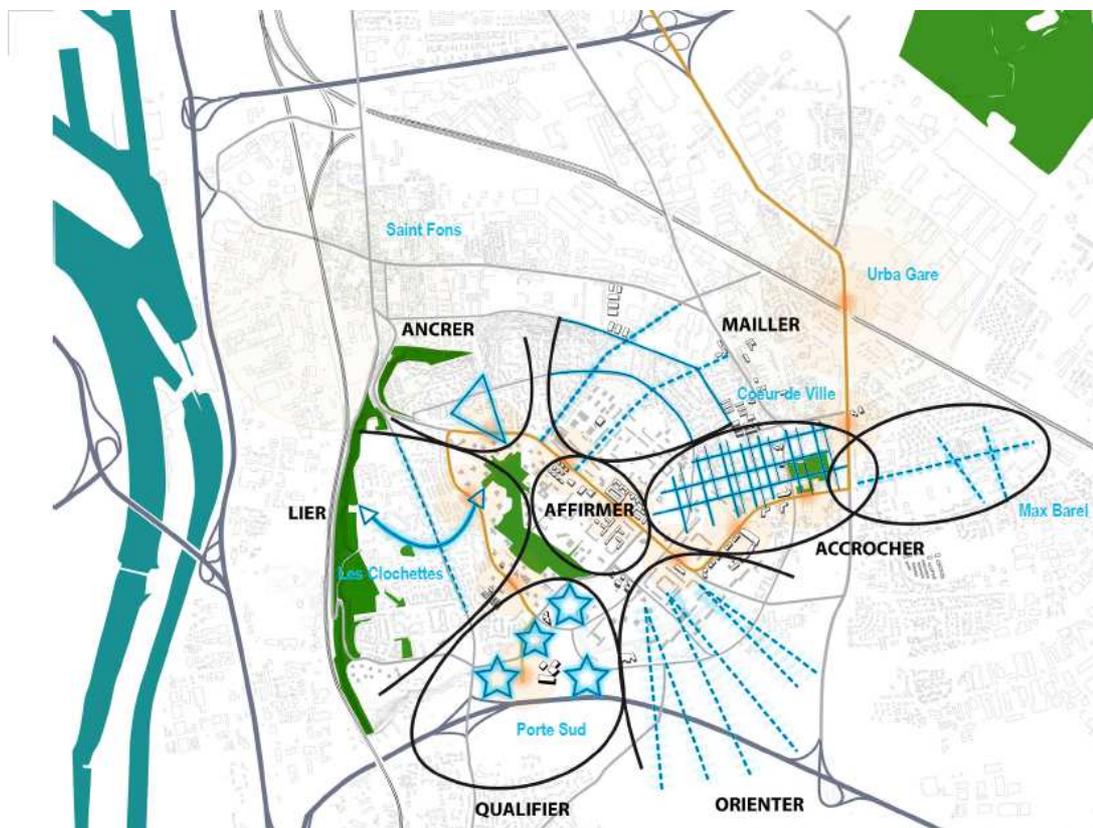
**Le comité de pilotage a validé un niveau d'ambition du projet à terme (2030) et un premier phasage opérationnel pour la convention de site ANRU-NPNRU à 2024.**

La stratégie urbaine est basée sur les orientations suivantes :

- un territoire peuplé à terme par environ 28 000 habitants, dans une commune qui en compterait entre 75 000 et 85 000 selon les scénarios habitat possibles,
- l'inscription du projet de renouvellement urbain du QPV Minguettes-Clochettes en cohérence et en synergie avec les grands projets sur la ville (Vénissieux Cœur de Ville, Urbagare, Puisoz-Laurent Bonnevey) et le bassin de vie des Portes du Sud (Vallée de la Chimie, trame verte Parilly-Dupic-Grandes Terres),
- la diversification de l'habitat sur les Minguettes, dans la perspective d'un rapprochement de la moyenne de la ville en termes de locatif social (50% / actuellement, 77% sur QPV Minguettes),
- le développement de la vocation économique du plateau notamment sur les secteurs entrée porte sud-Darnaise, Monmousseau Balmes, Vénissy... pour poursuivre la diversification des fonctions, faire émerger des projets singuliers, de qualité et en lien avec les dynamiques économiques de la ville et de la Métropole.

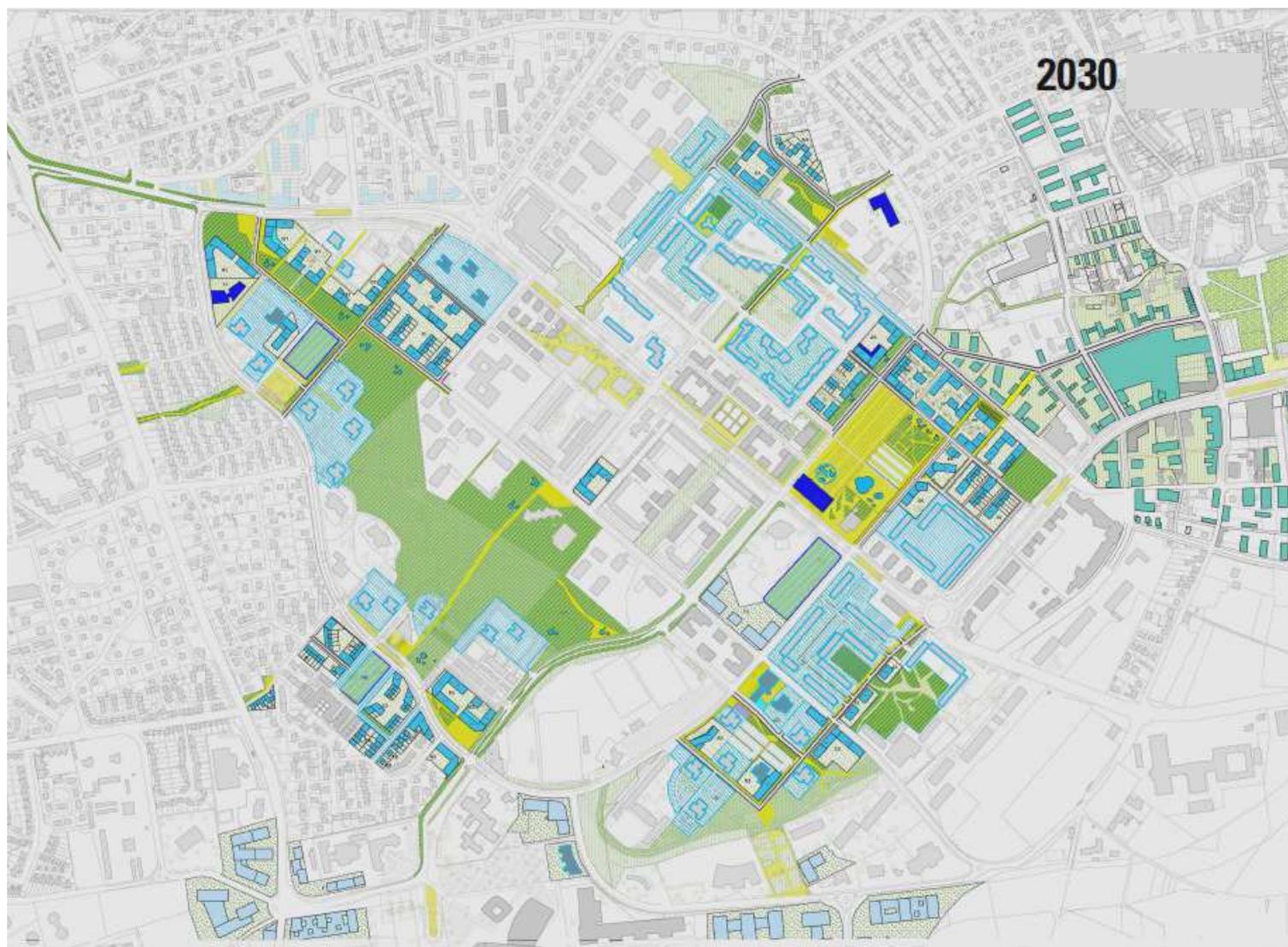
## VISION ET AMBITION DU PROJET A 2030

### **Stratégie : les 7 orientations des Portes des Grandes Terres**



Le projet de renouvellement urbain 2015/2030 favorise ainsi:

- **du point de vue de l'aménagement, la réalisation de places aux interfaces et dans les flux** : ainsi le réaménagement de la place du marché en un espace dédié à toute la ville constitue un élément central du programme.
- **du point de vue de l'habitat, la recherche d'une diversification des produits (accession abordable, accession sociale,...) et des formes architecturales, tout en conduisant une action énergique de requalification du parc social et des copropriétés des années 60/70** : dans un territoire caractérisé par une spécialisation résidentielle forte, et par une présence dominante de logement social public (75%), la possibilité de parcours résidentiels diversifiés sur le quartier lui-même est un enjeu majeur.
- **du point de vue des équilibres sociaux, la réduction des secteurs fortement déséquilibrés**, sur lesquels la vie quotidienne est très difficile sur de multiples aspects (sécurité, cadre de vie...), et où la reproduction des échecs (taux de chômage, réussite scolaire...) est extrêmement préoccupante et a tendance à se dégrader.
- **du point de la diversification des fonctions et de l'enrichissement du territoire en matière de savoir, l'élaboration d'un programme de développement économique en lien avec les projets du bassin et de la métropole, le développement d'action et d'investissements pour améliorer l'offre et l'accès aux savoirs (livre et lecture, sciences...)**
- **du point de vue de la participation des habitants, la poursuite de l'animation autour de la Maison du Projet et la mobilisation du levier culturel et artistique.**



**+ OBJECTIFS**

**\_un parc urbain valorisé**

**\_Une place du Marché redessinée** et programmée pour être un espace public emblématique de la Ville

**\_ Le développement de la mixité des programmes** (logements, activités économiques et services publics)

**\_ Des services de proximité** maintenus par quartiers et revalorisés

**\_ Un maillage viaire** complété et relié aux quartiers environnants

**\_ Une diversité des modes d'interventions** sur le logement (réhabilitation, restructuration, typologies ...)

**LE PROJET EN QUELQUES CHIFFRES A 2030**

**\_ 2 085 Logements construits**

**\_ 4 330 logements résidentialisés**

**\_ 4 000 logements rénovés**

**\_ 1 172 logements démolis**

## DÉPLOIEMENT DU PROJET URBAIN POUR LA PERIODE 2016-2024

Le comité de pilotage du 18 décembre 2014 a validé une stratégie de déploiement opérationnel du projet, qui constitue la base pour l'élaboration d'une convention ANRU 2016-2024.

### Objectifs du projet 2016/2024



#### + Espaces publics créés et requalifiés

- \_ Place du Marché
- \_ Requalification du Parc et de ses entrées
- \_ Création de voiries pour faire lien
- \_ Aménagement de 2 squares
- \_ Places Lénine –Thorez / de la Darnaise / Pyramide

#### + Programme d'équipements

- \_ Restructuration groupe scolaire Léo Lagrange
- \_ Bibliothèque Pyramide
- \_ Equipement scolaire Porte Ouest

+ 1 900 m2 de reconfiguration de commerces

+ 16 100 m2 de réserves foncières

+ 4000 logements rénovés

+ 2 085 logements construits

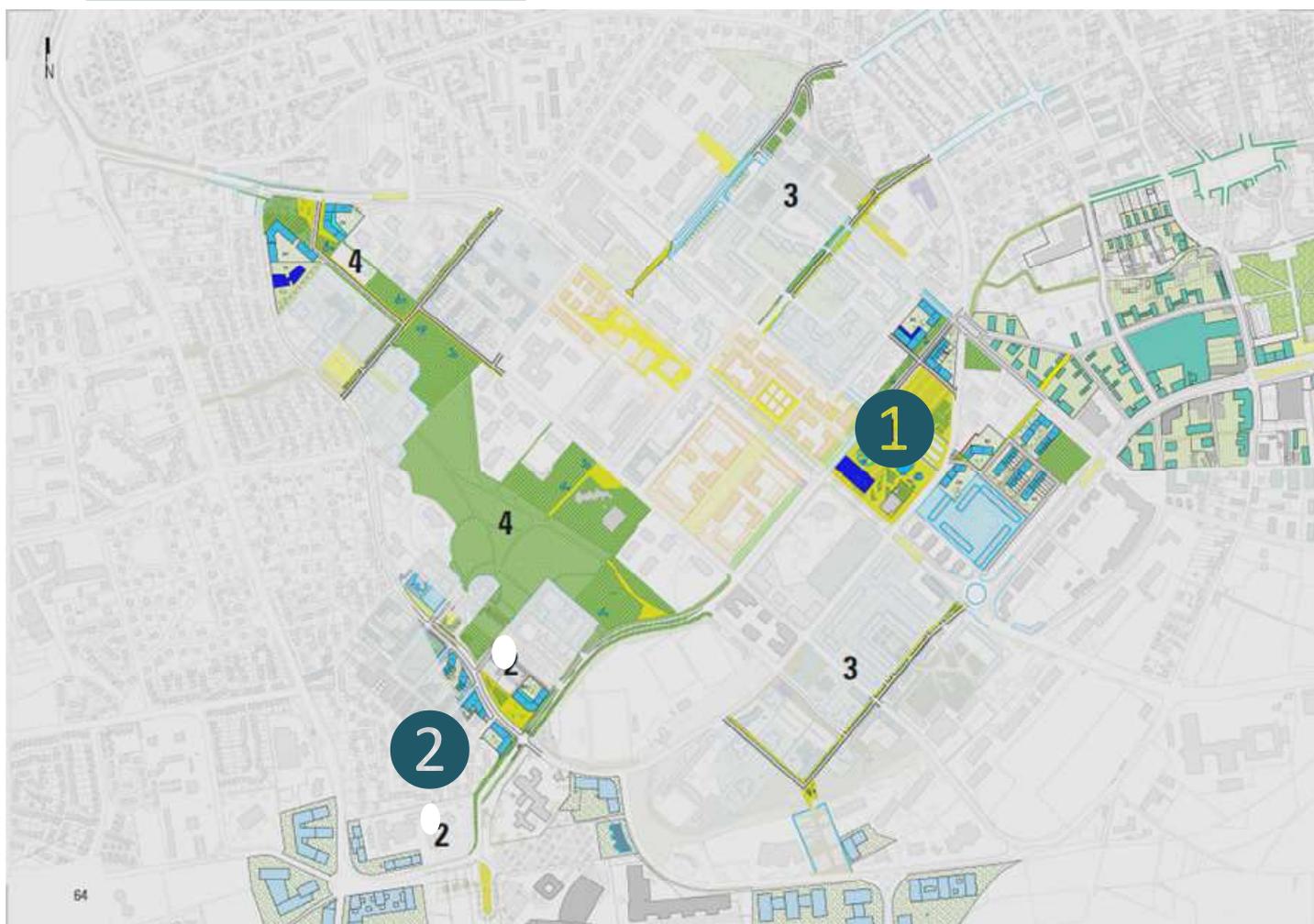
+ 90 000 m2 d'activités créées à la Porte Sud et  
1 500 m2 à Bourdarias 2

+ 1 172 logements démolis

Deux secteurs ont été identifiés comme prioritaires en termes de stratégie opérationnelle à engager pour la période 2015-2020 :

1. Aménagement secteur Marché/Monmousseau/Balmes :  
Réussir l'accroche au centre-ville et transformer la place du marché.
2. Aménagement secteur Darnaise / Porte Sud :  
Réussir le développement économique et le changement profond du quartier Darnaise en lien avec Saint-Fons.

**Stratégie pour le projet 2016/2024**  
**Proposition de stratégie opérationnelle**

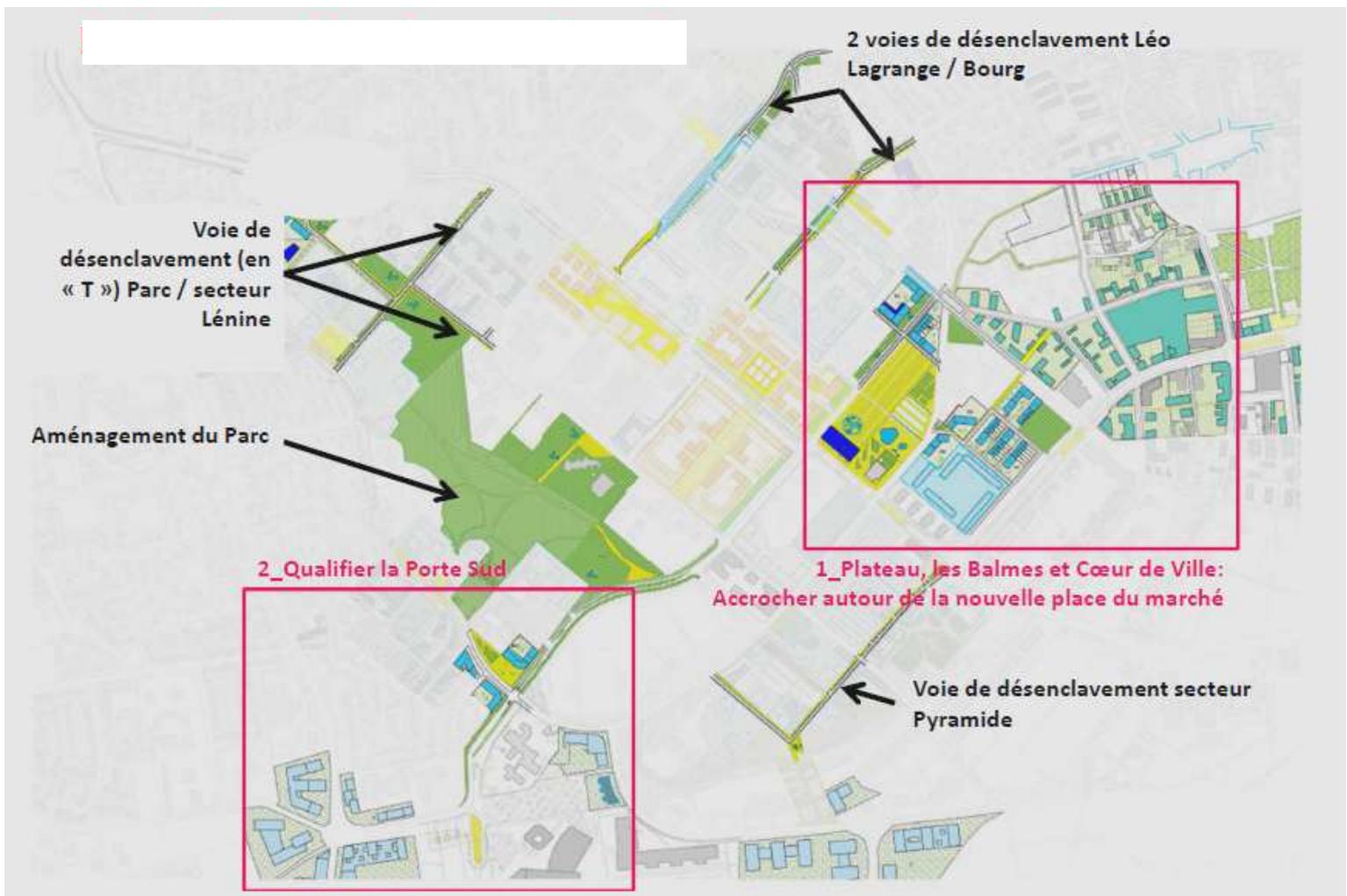


- ① Marché forain / Monmousseau / Balmes  
② Darnaise / Porte Sud

Par ailleurs, certaines opérations individualisées sont prioritaires compte-tenu du caractère structurant de leur réalisation :

- désenclavement du secteur Léo Lagrange par la réalisation de 2 voies traversantes vers le centre-bourg (prolongement rue Léo Lagrange-rue du Cluzel, et prolongement rue Paul Langevin et rue Maxime Gorki),
- création d'une voie de désenclavement du quartier Pyramide (du rond-point Cachin vers la rue Komarov et Martyrs de la Résistance),
- création de 2 voiries (en T) traversantes Porte Ouest/ Thorez (de la rue Thorez vers le boulevard Lénine, et prolongement de la rue des Martyrs de la Résistance dans le parc des Minguettes),
- aménagement du parc des Minguettes.

**Stratégie opérationnelle pour le projet 2016/2024**  
**Les incontournables du renouvellement**



**L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine a défini les conditions d'engagement des projets, avec l'élaboration initiale (après la signature du Contrat de Ville Métropolitain) d'un Protocole de Préfiguration de niveau métropolitain** en 2015. Ce protocole sera suivi d'une convention ANRU spécifique à chaque site courant 2016.

Le protocole de préfiguration a pour objectifs premiers :

- de valider les engagements pour les études qui vont permettre d'élaborer ou de préciser les projets de site,
- de désigner les opérations urgentes à engager avant même la signature de la convention ANRU du site.

Un processus local d'élaboration d'une proposition de contenu pour le Protocole de Préfiguration a été conduit par la Métropole de Lyon, en partenariat avec les communes et les services de l'Etat.

Le contenu de la proposition de protocole pour le site de Vénissieux a été validé avec le Maire lors d'un comité de pilotage restreint le 3 juin 2015, et avec le Préfet lors d'un comité de pilotage métropolitain en date du 23 juin 2015.

La négociation avec l'ANRU s'engage, avec la perspective d'une validation du document pour novembre 2015.

**Le comité de pilotage inter partenarial du 3 juin 2015 a validé par ailleurs, les enjeux de travail communs aux Minguettes et aux Clochettes, en matière urbaine, économique, équipements publics (collèges) et habitat privé à travailler à l'échelle intercommunale par les équipes projet Vénissieux et Saint Fons, avec notamment :**

- le traitement de l'entrée sur le boulevard urbain sud, secteur à vocation économique,
- le traitement du boulevard Yves Farge (limite intercommunale),
- l'amélioration de l'accès aux stations T4 pour les habitants des Clochettes et le renforcement de l'offre en T.C sur Y. Farge en direction des zones d'emploi de Gerland, Confluence pour les habitants des Minguettes,
- la réalisation d'aménagements favorisant les modes doux, la trame verte et la mise en valeur des atouts paysagers (balcons, belvédère...),
- l'élaboration d'un projet de développement économique Porte Sud (St Fons-Vénissieux-Feyzin),
- l'engagement d'un travail sur les enjeux liés aux collèges,
- la mise en œuvre d'un suivi et d'un accompagnement du parc d'habitat privé.

**Mesure 29 :** Faire évoluer le projet de développement intégré et durable dans le cadre des dispositifs de concertation (Conseil Citoyen)

**Mesure 30 :** A 2020, poursuivre et renforcer les dynamiques urbaines engagées

- (1) Terminer la réalisation des ZAC Vénissy et Armstrong
- (2) Poursuivre la dynamique de réhabilitation du parc social et des copropriétés dans le cadre du Programme d'Intérêt Général performance énergétique (PIG)
- (3) Réaliser l'opération d'aménagement des espaces extérieurs de la copropriété Montelier 2
- (4) Réaliser l'opération d'immobilier économique dans la ZAC Vénissy en lien avec le centre d'affaires de quartier
- (5) Inscrire le projet d'ensemble dans le cadre du PLU-H en cours de révision : élaborer la convention ANRU 2016-2024 pour le QPV Minguettes-Clochettes et engager les opérations programmées
- (6) Mettre en œuvre les engagements du protocole de préfiguration métropolitain (sous réserve de validation par l'ANRU)

Le protocole de préfiguration est composé :

### **1/ Du programme des études nécessaires à l'élaboration du projet :**

#### **\_sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon :**

- AMO urbaine - périmètre Vénissieux & Saint Fons
- AMO développement économique périmètre Vénissieux et Saint Fons
- Mission expertise organisation conduite de projet
- Études pré-opérationnelles secteur Marché Monmousseau Balmes (Vénissieux)

#### **\_sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Vénissieux :**

- Étude-action pour les centres commerciaux de proximité

### **2/ Des opérations urgentes proposées:**

**\_lancement du relogement** pour le projet Minguettes (sous maîtrise d'ouvrage des bailleurs sociaux), avec une priorité sur une barre ICF, situées du 1 au 21 avenue Monmousseau, (198 logements) et une tour sur le secteur Darnaise (tour 36- Grand Lyon Habitat – 69 logements).

**\_réhabilitation du parc social existant** (sous maîtrise d'ouvrage des bailleurs sociaux)

Deux opérations sont proposées en urgence à l'ANRU : Monmousseau / résidence E. Herriot (200 logements) ALLIADE et Pyramide / résidence Le Couloud (220 logements) SACOVIV

## **Mesure 31 : Renforcer le développement économique et commercial du projet**

### **Voir orientation #17**

Le développement économique est clairement un enjeu à renforcer.

La déclinaison de cette mesure s'inscrit dans l'orientation 17 « favoriser un développement économique inscrit dans le développement économique du bassin et de la métropole ».

## **Mesure 32 : Mobiliser le levier culturel pour accompagner le Renouveau urbain et valoriser les QPV**

- (1) Partager le projet urbain avec les habitants et travailler sur l'identité du territoire
- (2) Accompagner les habitants dans les projets de démolition et de relogement
- (3) Ouvrir et relier les QPV au reste de la ville et à l'agglomération
- (4) Travailler sur les lieux et les espaces qui fédèrent les habitants
- (5) Valoriser le plateau et l'entrée d'agglomération en donnant à voir le site et en le signifiant par une approche artistique
- (6) Valoriser les mémoires des quartiers

## **Mesure 33 : Mettre en œuvre la charte d'insertion dans le cadre du NPNRU**

### **Voir Orientation #4**

« La dynamique d'accès à l'activité et à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville est un élément clef de réussite des projets de renouvellement urbain.

Cet enjeu doit être pris en compte de façon globale en lien avec la stratégie d'implantation économique et de développement commercial et le désenclavement des quartiers. En particulier, le projet de renouvellement urbain contribue à l'accès à l'emploi des habitants des quartiers par l'application des principes et des objectifs de la nouvelle charte nationale d'insertion prévue au I de l'article 10-3 de la loi n°2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 et approuvée par le CA de l'Agence en articulation avec les orientations du contrat de ville en matière d'accès à l'emploi et à la formation des habitants des quartiers et de gestion des emplois et compétences. » Art. 5.2 La contribution du projet à l'insertion professionnelle – RGA ABNRU du 16/07/2015.

- (1) Inscrire des clauses d'insertion dans le cadre des chantiers liés au Projet Urbain
- (2) S'appuyer sur la charte d'insertion pour initier de véritables parcours d'insertion vers l'emploi durable pour les publics concernés

## + ORIENTATION #16 :

### QUALIFIER LE TERRITOIRE EN TERMES DE SAVOIRS

Maîtriser les savoirs contemporains, développer l'analyse, la capacité critique et d'expression, pour mieux comprendre le monde pour pouvoir agir. Pour cela, le projet s'appuiera sur le potentiel de la ville (industrie, architecture, culture, entreprise...). Trois volets prioritaires seront mobilisés : la culture scientifique, technique et industrielle, le numérique, la littérature et l'écriture.

#### Mesure 34 : Développer l'accès à la culture scientifique, technique et industrielle

- (1) Favoriser les échanges entre la communauté scientifique et le grand public
- (2) Développer un programme d'actions de vulgarisation scientifique et technique
- (3) Étudier la faisabilité d'un projet d'équipement de type FAB LAB dédié à la culture scientifique, technique, industrielle ainsi qu'à la recherche collaborative

#### Mesure 35 : Outiller le territoire en développement du numérique : vers le label Vénissieux « ville Internet »

- (1) Favoriser l'accès aux outils de l'information et de la communication
- (2) Lutter contre la fracture numérique
- (3) S'appuyer sur les outils numériques pour favoriser l'esprit critique et la culture du débat



#### Projet FabLab

L'enjeu est de promouvoir l'invention, la créativité et l'esprit d'initiative, en donnant des moyens technologiques à des citoyens-amateurs. Ouvert à tous, le Fab Lab met en valeur le partage de connaissances et la collaboration.

#### Mesure 36 : Favoriser l'attractivité du territoire en diversifiant l'offre de formation

- (1) Elaborer un partenariat avec l'Education Nationale, la Région et les partenaires locaux pour créer des filières attractives
- (2) Favoriser le dialogue entre enseignement secondaire et supérieur

#### Mesure 37 : Promouvoir l'écriture, la lecture et la littérature

- (1) Soutenir et développer le salon du livre
- (2) Renforcer le réseau de lecture publique au sein des quartiers QPV



#### « LE JOUR DU LIVRE »

Un salon du livre qui consiste à ré-instaurer, au fur et à mesure, un rapport simple et de proximité avec l'écriture et la lecture pour les jeunes et les familles. Des ateliers d'écritures sont proposés toute l'année, en amont du salon afin d'associer le public à cette manifestation.

## + ORIENTATION #17 :

### **FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE EN COHÉRENCE AVEC LES PROJETS DU BASSIN ET DE LA MÉTROPOLE**

Le territoire du GPV a bénéficié depuis 2004 d'un classement en Zone Franche Urbaine qui a permis d'accompagner l'installation ou la création de plus de 400 entreprises.

Les principales limites de cette action sont :

- très faible nombre d'emplois nouveaux créés (essentiellement des transferts d'activité ou des créations de leur propre emploi par des demandeurs d'emplois),
- aucun impact sur les demandeurs d'emplois du territoire y compris pour des raisons de niveaux de formation très faibles,
- pas de dynamique de développement économique mais plutôt l'accompagnement d'entreprises qui souhaitaient bénéficier des exonérations.

En élément très positif, on notera la production d'immobilier d'activité de manière tout à fait conséquente par des opérateurs privés et toute chose égale par ailleurs, l'installation d'emplois certes transférés sur ce territoire mais qui ont pu bénéficier à l'appareil commercial existant.

L'enjeu en matière de développement économique de ce territoire est de le positionner à l'échelle du bassin et de la métropole comme un espace de mutation en lien avec les grands projets économiques voisins (mutation de la vallée de la Chimie, développement du secteur de Gerland, développement des franges du périurbain Laurent Bonnevey et Boulevard urbain Sud).

Le territoire Minguettes-Clochettes offre des potentiels (fonciers, desserte, proximité de grands comptes...) qui permettent de construire une stratégie sur les 10 à 15 ans à venir. Il s'agira notamment de développer une offre d'accueil permettant de recevoir des activités supports aux entreprises industrielles et d'accueillir des implantations d'entreprises sur le Plateau au-delà même de l'activité générée localement.

Aujourd'hui 3 orientations principales seront développées dans le cadre d'un travail avec une assistance à maîtrise d'ouvrage « développement économique » :

- 1/ Orientation vers un projet de développement économique à définir du secteur Balmes-Monmousseau-Place du Marché,
- 2/ Construction d'un projet sur la partie Sud du Plateau en lien avec les disponibilités foncières le long du Boulevard Urbain Sud et en lien avec l'évolution du centre international de formation Bioforce, du Centre Hospitalier « Porte Sud » et du tissu entrepreneurial de la vallée de la Chimie (activités back-office),
- 3/ Développement sur le secteur Vénissy d'une offre tertiaire à qualifier.



Commerces de Vénissy et le parc d'activités Bourdarias

### **Mesure 38 : Favoriser la création d'activité**

- (1) Développer l'émergence à partir d'un dispositif type service d'amorçage de projets
- (2) Assurer une offre d'accompagnement sur chacune des étapes de la création d'entreprise
- (3) Assurer une offre de locaux diversifiés pour l'accueil des créateurs d'entreprises

### **Mesure 39 : Développer une stratégie autour de pôles économiques identifiés**

L'AMO développement économique démarrera par un recensement exhaustif à l'échelle du Plateau de l'offre foncière et immobilière, identifiera les facteurs de différenciation d'une offre sur ce territoire (accessibilité, prix...), définira les conditions d'intégration de cette offre dans le service d'appui aux entreprises de la Métropole et définira les conditions de poursuite des efforts en matière de structuration de l'offre foncière et/ou immobilière (dans la continuité du Parc Bourdarias, Parc des ERM...).

L'AMO permettra par ailleurs de réintégrer le travail sur le développement économique du Plateau Minguettes-Clochettes dans la réflexion plus globale sur la stratégie de développement de Vénissieux au sein de la Métropole, de définir les conditions de gouvernance du projet de développement économique du territoire Minguettes Clochettes et de construire des actions de formation en lien avec la stratégie retenue. L'AMO aura enfin pour objectif l'accompagnement au montage opérationnel des projets économiques et l'appui à la recherche d'investisseurs privés.

- (1) Consolider voire renforcer l'offre de tertiaire sur le Plateau
- (2) Renforcer le tissu des Petites et Moyennes Entreprises sur le territoire
- (3) Développer un pôle économique autour de Bioforce
- (4) Développer l'attractivité des territoires par une communication adaptée

### **Mesure 40 : S'appuyer sur l'économie sociale et solidaire, génératrice d'emploi**

- (1) Participer au développement du projet de recyclerie sur la Métropole
- (2) Consolider l'offre d'insertion par l'activité économique sur le territoire

### **Mesure 41 : Revitaliser le territoire afin d'assurer le service rendu aux habitants**

- (1) Requalifier les centres commerciaux de proximité dégradés
- (2) Développer une animation commerciale autour des centres commerciaux de proximité

# PLAN D' ACTIONS ENJEU-V

## UN TERRITOIRE D' INVESTISSEMENT ET D' INNOVATION

### + ORIENTATION #14

**INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS UNE DYNAMIQUE FORTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** en lien avec les orientations de l'Agenda 21

**Mesure 28 : Développer un programme d'actions répondant aux enjeux du Développement Durable**

<p><b>(1) Engager des actions exemplaires autour de l'Habitat</b></p>	<p>+ Inscrire les opérations de réhabilitations dans un objectif de très haute performance énergétique</p> <p>+ Accompagner les habitants dans l'usage de leur logement</p> <p>+ Expérimenter un quartier durable : traiter le secteur Pyramide dans une perspective « d'éco-quartier » (requalification du bâti ultra performante)</p>	<p>Ville GLM Bailleurs</p> <p>Ville : DCV</p> <p>Ville : DCV, DAUE GLM Bailleurs</p>	<p>NPNRU</p>	
<p><b>(2) Promouvoir le développement des modes doux</b></p>	<p>+ Favoriser la pratique du vélo en proposant des sessions d'apprentissage type « permis vélo »</p> <p>+ Développer les balades urbaines à vélo</p>	<p>GLM : Plan modes doux Ville : DCV France Centres Sociaux</p>	<p>FPA</p>	<p>Nombre de balades sur QPV</p> <p>Nombre de participants</p>
<p><b>(3) s'appuyer sur l'économie sociale et solidaire pour développer des outils innovants</b></p>	<p><b>M</b> + Porter une réflexion autour d'une recyclerie à l'échelle métropolitaine</p> <p>+ Etudier la possibilité de développer un garage solidaire à l'échelle inter-communale</p>	<p>GLM</p> <p>GLM Villes: Vénissieux et Saint-Fons</p>		
<p><b>(4) Contribuer à la valorisation des espaces verts / naturels</b></p>	<p>+ Valoriser les espaces verts du plateau (belvédère ...)</p> <p>+ Redéfinir les usages du parc des Minguettes / Définir un projet partagé avec les habitants</p> <p>+ Promouvoir les 2 Jardins partagés</p>	<p>Ville : DCV, DUPS, conseils de quartier, CVIF</p> <p>Ville : DCV, CVIF</p> <p>GLM Politique Jardins partagés</p>	<p>NPNRU</p> <p>NPNRU</p>	

## + ORIENTATION #15

### METTRE EN ŒUVRE UN NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Les mesures 29, 30, 31 seront développées dans le cadre de la convention ANRU 2 et/ou ci-dessous dans l'orientation 17

#### Mesure 32 : Mobiliser le levier culturel pour accompagner le Renouveau urbain et valoriser les QPV

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Partager le projet urbain avec les habitants et travailler sur l'identité du territoire</b>	<p><b>M</b> + Mobiliser une équipe artistique pour accompagner la maîtrise d'ouvrage « la fabrique du projet »</p> <p>+ Donner à comprendre et lire le projet, les grands projets d'aménagements, ...</p> <p>+ Concevoir des outils dynamiques de participation</p> <p>+ Mise en place de permanences et d'ateliers sur site pour faciliter les processus de co-construction</p>	GLM (AMO avec ARTER), Ville de Vénissieux : DAC/ CVIF	Convention NPNRU : Etat, Région, GLM, Ville	<p>Au moins 300 habitants mobilisés /an</p> <p>1 ateliers /mois</p>
<b>(2) Accompagner les habitants dans les projets de démolition et de relogement</b>	<p>+ Favoriser l'expression des habitants sur l'évolution de leur quartier</p> <p>+ Implanter une «Résidence artistique» pour favoriser la présence continue des artistes sur les territoires, auprès des habitants</p> <p><b>M</b> + Elaborer un programme d'actions culturelles et artistiques durant toute la phase de relogement et de démolition</p>	GLM (AMO avec ARTER), Ville de Vénissieux : DAC/ CVIF	Convention NPNRU : Etat, Région, GLM, Ville	<p>Au moins 50 habitants mobilisés /an</p> <p>Au moins 50 habitants mobilisés /an</p>
<b>(3) Ouvrir et relier les QPV au reste de la ville et à l'agglomération</b>	<p><b>M</b> + Mobiliser les artistes pour élaborer de nouveaux parcours dans la ville et entre les quartiers pour relier le plateau au centre ville :</p> <p>-renforcer la mobilité des habitants</p> <p>-aider à dépasser les frontières symboliques entre les différents quartiers et espaces (marche urbaine, parcours sensorielle, ...)</p>	GLM (AMO avec ARTER), Ville de Vénissieux : DAC/ CVIF	Convention NPNRU : Etat, Région, GLM, Ville	<p>Au moins 1 évènement intercommunal /an</p> <p>Au moins 1 projet/ an</p>

<p><b>(4) Travailler sur les lieux et les espaces qui fédèrent les habitants</b></p>	<p><b>M</b> + Associer les artistes à la définition et à la conception des aménagements de lieux et d'espaces communs</p> <p>-Travail sur définition d'un projet pour le parc des Minguettes avec les habitants et sur la place du Marché Forain Monmousseau</p>	<p>GLM (AMO avec ARTER), Ville de Vénissieux : DAC/ CVIF, CQ</p>	<p>Convention NPNRU : Etat, Région, Métropole, Ville</p>	<p>Au moins 150 habitants associés à la démarche</p>
<p><b>(5) Valoriser le plateau et l'entrée d'agglomération en donnant à voir le site et en le signifiant par une approche artistique</b></p>	<p><b>M</b> + Réunir les conditions pour intervenir sur le château d'eau (appel à projet château d'eau)</p> <p><b>M</b> + Intervenir sur les façades des bâtiments/tours en privilégiant l'approche artistique (musée urbain,...)</p>	<p>GLM (AMO avec ARTER), Ville de Vénissieux : DAC/ CVIF Partenaires privés (mécénat)</p>	<p>Convention NPNRU : Etat, Région, Métropole, Ville</p>	<p>Au moins 1 projet /an</p>
<p><b>(6) Valoriser les mémoires des quartiers</b></p>	<p>+Soutenir l'ensemble des initiatives permettant de retracer l'histoire des quartiers en renouvellement urbain et de leurs habitants</p> <p><b>M</b>+ Valoriser les projets autour de la mémoire aussi bien à l'échelle communale que nationale</p>	<p>Ville- DAC + Archives Municipales)</p> <p>CGET DAF (Direction des Archives de France), INA GLM (communication)</p>	<p>Convention NPNRU : Etat, Région, GLM, Ville</p> <p>VVV FPA Ville-CVIF</p>	<p>2 projets soutenus/an</p> <p>Au moins 1 temps de valorisation/an</p>

**+ ORIENTATION #15**

**METTRE EN ŒUVRE UN NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN**

La mesure 33 est développée dans l'Orientation #4.

**+ ORIENTATION #16 :**

**QUALIFIER LE TERRITOIRE EN TERMES DE SAVOIRS**

**Mesure 34 : Développer l'accès à la culture scientifique, technique et industrielle**

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Favoriser les échanges entre la communauté scientifique et le public.</b>	<b>M</b> + Bénéficier de la convention Métropole de Lyon/Université afin d'élaborer les conditions d'un partenariat durable avec la communauté scientifique	Etat/Université GLM Etat -Drac Région		Au moins 1 rencontre sur le territoire/ an
<b>(2) Développer un plan d'actions de vulgarisation scientifique et technique</b>	+ Développer un plan d'action en lien avec le pôle éducatif de la ville, l'éducation nationale, la communauté scientifique et les associations oeuvrant dans le domaine de la science (ébulliscience, les p'tits débrouillards, planète science...)	Ville EN GLM	ANRU - PIA FPA	
	+ Favoriser la mise en oeuvre d'évènements, séminaires, stages de sensibilisation pendant les vacances		Etat - VVV	80 jeunes touchés/an
	<b>M</b> + Inscrire la ville et ces équipements dans des événements locaux ainsi que dans l'agenda des manifestations scientifiques de l'agglomération et de la Région Rhône-Alpes	Ville CNES GLM	Etat	Au moins 3 rencontres sur le territoire/ an
<b>(3) Étudier la faisabilité d'un projet d'équipement de type FAB LAB dédié à la culture scientifique, technique, industrielle ainsi qu'à la recherche collaborative</b>	+ Développer des actions en proximité pour agir au plus près des quartiers (ex : scientificobus)	Ville Région GLM	Ville - PV Etat VVV	Au moins 1 manifestation scientifique de proximité /an
	<b>M</b> + Favoriser la recherche et l'élaboration de projet par les habitants	Etat/ Université Région GLM	ANRU – PIA	Avancée du projet à la fin du contrat
	+ Mettre les habitants en lien avec des techniciens, chercheurs, enseignants,...	Ville/CCC		
	+ S'initier aux sciences ainsi qu'à l'utilisation des nouvelles technologies	Région GLM		
	+ Inviter à créer, à concevoir des projets personnels et/ou collectifs		FPA	

**+ ORIENTATION #16 :**

**QUALIFIER LE TERRITOIRE EN TERMES DE SAVOIRS**

**Mesure 35 : Outiller le territoire en développement du numérique : vers le label Vénissieux « ville Internet »**

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Favoriser l'accès aux outils de l'information et de la communication</b>	+ Favoriser la démocratie locale (web journal, radio...) et l'accès à l'information par une communication adaptée  + Favoriser l'apprentissage scolaire et éducatif à travers les outils numériques	Ville/CCC Région Etat – DRAC (Appel à projet média de proximité)  EN Région GLM	Ville - CVIF Etat – CGET, VVV	Au moins 1 projet/ an
<b>(2) Lutter contre la fracture numérique</b>	+ Promouvoir les usages et faciliter la découverte au plus grand nombre aux NTIC et aux principaux usages de l'Internet  + Soutenir les projets impliquant les parents dans le cadre scolaire  + Soutenir les projets mobilisant les publics en situation d'isolement,	Ville (DAC : Bizarre, Médiathèque, Cinéma) / CCC  EN Région  Ville-CCC GLM – CCC  CDC (convention d'objectifs pour les QPV datant de juin 2014)	FPA Ville - CVIF	20 parents mobilisés chaque année  10 personnes en situation d'isolement accompagnées /an
<b>(3) S'appuyer sur les outils numériques pour favoriser l'esprit critique et la culture du débat</b>	+ Soutenir les projets portés par les associations oeuvrant dans le domaine (Banlieue numérique, Bizarre, Cinéma G.Philipe...) ainsi que par les habitants	Ville GLM Région	Ville - CVIF	Au moins 3 projets/an

**+ ORIENTATION #16 :**

**QUALIFIER LE TERRITOIRE EN TERMES DE SAVOIRS**

**Mesure 36 : Favoriser l'attractivité du territoire en diversifiant l'offre de formation**

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1)Elaborer un partenariat avec l'Education Nationale, la Région et les partenaires locaux pour créer des filières attractives</b>	<b>M</b> + Etudier les possibilités dans le domaine des Arts et de la Culture, des Sciences, et de la Solidarité (Ateliers décors de l'Opéra Nationale de Lyon / INSA/ Biopole / Bioforce / industries technologiques de pointe )	Etat – Education nationale RRA GLM Ville		
<b>(2) Favoriser le dialogue entre enseignement secondaire et supérieur</b>	+ Développer des projets entre les grandes écoles de l'agglomération et les établissements d'enseignements du second degré ( ex : « Micro-environnement anglophone », grâce auquel les lycéens rencontrent les étudiants anglophones de l'INSA Lyon tout au long de l'année autour d'évènements ludiques, sportifs ou culturels).	Etat – Education nationale	Etat – Cordée de la Réussite	Au moins 1 projet/an

**+ ORIENTATION #16 :**

**QUALIFIER LE TERRITOIRE EN TERMES DE SAVOIRS**

**Mesure 37 : Promouvoir l'écriture, la lecture et la littérature**

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1)Soutenir et développer le salon du livre</b>	+ Développer un plan d'action en amont du salon pour sensibiliser les publics <b>M</b> + Soutenir les manifestations et projets autour de la culture littéraire	GLM (service lecture publique)	Coût de l'action /an : 35 000€	300 personnes mobilisées chaque années
<b>(2)Renforcer le réseau de lecture publique au sein des quartiers QPV</b>	<b>M</b> + Développer un plan d'action « hors les murs » afin d'aller vers les populations qui ne font pas la démarche de se rendre à la bibliothèque ou à la médiathèque -Action lecture durant les temps de vacances -Projet de proximité (bibliobus,...)	Ville (valorisation du travail de la médiathèque) GLM (réseau de lecture publique)  Ville (médiathèque et bibliothèques de quartier), Pandora (mécénat)	Ville - CVIF VVV FPA	Au moins 3 projets sur l'année

**+ ORIENTATION #17 :**

**FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE EN COHÉRENCE AVEC LES PROJETS DU BASSIN ET DE LA MÉTROPOLE**

**Mesure 38 : favoriser la création d'activité**

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
(1) Développer l'émergence à partir d'un dispositif de type SAP	<p>+ Renforcer l'Amorçage de Projets soit en finançant plus un acteur local pour cette mission, soit en créant un autre dispositif en lien avec la Métropole et ses nouvelles compétences</p> <p>+ <b>M</b> Accompagner la réflexion LVE autour de la mise en place d'un accompagnement sur Portes du Sud sur l'amorçage</p>	<p>CDC Ville DAUE GLM FSE Région</p> <p>Ville GLM FSE Région</p>	<p>CGET</p> <p>CGET</p>	<p>130 personnes accompagnées.</p>
(2) Assurer une offre d'accompagnement sur chacune des étapes de la création d'entreprise	<p>+ <b>M</b> Labellisation du SAP ou autre dispositif au sein de LVE</p> <p>+ <b>M</b> Faire émerger le Centre d'affaires de Quartier / Vénissy</p>	<p>Ville DAUE (sur les subventions accordées aux structures qui font des permanences à la boutique de l'initiative)</p> <p>CDC Ville – DAUE, CVIF SERL GLM - LVE</p>		<p>Labellisation LVE</p> <p>Création d'un lieu phare pour la création. Progression du nombre de personnes accompagnées</p>
(3) Assurer une offre de locaux diversifiés pour l'accueil des créateurs d'entreprises	<p>+ Repositionner le Pyramidion (nouveaux produits, prestations, surfaces... et sur le premier accueil)</p> <p>+ <b>M</b> Accompagner la mise en œuvre du projet de centre d'affaires des quartiers</p> <p>+ <b>M</b> Poursuivre le travail avec LVE sur la production de locaux diversifiés à l'échelle intercommunale</p>	<p>Etude Flash CDC Alliade Ville - DAUE GLM - LVE</p> <p>CDC Ville – DAUE, CVIF SERL GLM - LVE</p> <p>GLM - LVE Ville - DAUE</p>		<p>Améliorer commercialisation du Pyramidion et répondre aux besoins des jeunes entreprises</p> <p>Création d'un centre d'affaires des quartiers</p>

**+ ORIENTATION #17 :**

**FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE EN COHÉRENCE AVEC LES PROJETS DU BASSIN ET DE LA MÉTROPOLE**

**Mesure 39 : développer une stratégie autour de pôles économiques identifiés**

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
(1) <b>Consolider voir renforcer l'offre de tertiaire sur le Plateau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ <b>M</b> Etude dans le cadre de l'AMO Développement économique</li> <li>+ Développement d'un plot dédié à l'activité économique (NPNRU), au sein de la ZAC Vénissy</li> </ul>		Cadre du protocole de préfiguration ANRU 2	
(2) <b>Renforcer le tissu économique des PME</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Etude Flash CDC pour mesurer la pertinence et calibrer l'offre</li> <li>+ Création d'un Parc Bourdarias Bis ou 2</li> </ul>	Ville - DAUE GLM - LVE  Ville - DAUE GLM - LVE CDC	Cadre du protocole de préfiguration ANRU 2	
(3) <b>Développer un pôle économique autour de Bioforce</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ <b>M</b> Etude de faisabilité dans le cadre de l'AMO Développement économique</li> <li>+ Etudier la possibilité d'une prime pour l'accueil des entreprises de l'ESS, de l'humanitaire...</li> </ul>	Ville – DAUE Région	Cadre du protocole de préfiguration ANRU 2	
(4) <b>Développer l'attractivité des territoires par une communication adaptée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ <b>M</b> Etude dans le cadre de l'AMO sur le marketing territorial QPV Minguettes-Clochettes</li> <li>+ Plaquette de communication à destination des entreprises</li> <li>+ Prévoir des visites du quartier aux agents économiques (promoteurs, commercialisateurs, consulaires...)</li> <li>+ Pages internet dédiées aux projets GPV (S'appuyer sur les outils de communication de la Ville et de la Métropole pour le développement économique)</li> </ul>	CDC (étude flash) GLM – LVE/Com Ville Com  Ville – DAUE/CVIF GLM  Ville – CVIF/DSI	Cadre du protocole de préfiguration ANRU 2	Changement d'image, meilleur commercialisation des programmes neufs et anciens  Augmentation de la renommées (outils de mesure à construire)

**+ ORIENTATION #17 :**

**FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE EN COHÉRENCE AVEC LES PROJETS DU BASSIN ET DE LA MÉTROPOLE**

**Mesure 40 : s'appuyer sur l'économie sociale et solidaire, génératrice d'emploi**

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
(1) Participer au développement du projet de recyclerie sur la Métropole	+ <b>M</b> Inscrire Vénissieux dans le projet de recyclerie d'agglomération en lien avec la déchetterie, les SIAE et les bailleurs sociaux du territoire	GLM DIRECCTE ABC HLM ADEME Ville de Vénissieux		Nb de contrats en insertion Tonnes de déchets valorisées
(2) Consolider l'offre d'insertion par l'activité économique sur le territoire	+ Permettre le développement d'une ou plusieurs SIAE sur le territoire afin d'offrir davantage d'outils aux publics en parcours d'insertion  + <b>M</b> soutien aux structures d'insertion et à leurs locaux d'activités	DIRECCTE  GLM		

**+ ORIENTATION #17 :**

**FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE EN COHÉRENCE AVEC LES PROJETS DU BASSIN ET DE LA MÉTROPOLE**

**Mesure 41 : revitaliser le territoire afin d'assurer le service rendu aux habitants**

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
(1) Requalifier les centres commerciaux de proximité dégradés	+ Plan d'actions « soutien aux commerces de proximité sur le Plateau »	CDC Ville SEMPAT		
(2) Développer une animation commerciale autour des centres commerciaux de proximité	+ Création d'une association des commerçants (Vénissy et centres commerciaux de proximité)  + Communication (guide/annuaire) + actions collectives	FISAC CDC SEMPAT Ville DAUE  FISAC CDC SEMPAT Ville DAUE		Nombre d'animations/an





# PARCOURS ET POUVOIR D'AGIR DES JEUNES

Objectif prioritaire des contrats de ville, la jeunesse s'inscrit de façon transversale pour l'ensemble des grands axes précédemment développés.

Le présent enjeu met l'accent sur les conditions et expériences opportunes à mobiliser et à proposer aux jeunes afin de consolider leurs parcours. Enfin, une prise en compte du public féminin sera parallèlement recherchée dès lors que des besoins et problématiques spécifiques seront identifiés.



## + ORIENTATION #18 :

### DÉFINIR UN PLAN AMBITIEUX POUR LA JEUNESSE

Les jeunes sont un public particulièrement représentés sur les QPV de Vénissieux (environ 44% de la population a moins de 25ans) et ces derniers sont parfois très en proie à des difficultés en termes de réussite scolaire (résultats aux examens en deçà des moyennes académiques), d'accès aux services (accès à l'emploi, aux droits, etc) et de mobilité (physique et sociale, ouverture sur le monde, diversification des parcours).

La Ville de Vénissieux et ses partenaires sont déjà investis dans des actions significatives en faveur de la jeunesse (Equipements Polyvalents Jeunes, Bureau Information Jeunesse, Centres Sociaux, etc) mais celles-ci nécessitent aujourd'hui d'être mieux coordonnées sur le territoire.

L'objectif est en effet d'aboutir à la mise en œuvre d'un programme à destination de la jeunesse, partagé par les partenaires intervenant auprès de ce public à différents niveaux. La tranche d'âge ciblée concerne les jeunes de 11 à 25 ans. Le plan d'actions précisera le public ciblé (adolescents, jeunes adultes, public féminin) en fonction des mesures suivantes.

### Mesure 42 : Faire évoluer l'action territoriale en direction de la jeunesse

- (1) Engager une réflexion sur l'offre d'animation proposée aux jeunes
- (2) Structurer l'offre globale destinée aux 11-25 ans sur les QPV avec l'ensemble des partenaires

Les partenaires sont entendus au sens large, à savoir toutes structures et institutions en contact direct avec le public jeune. **L'Education Nationale**, via les collèges et lycées, sera à ce titre associée au travail à conduire et conviée à participer aux différents groupes de suivi organisés dans le cadre du Contrat de Ville.

### Mesure 43 : Identifier et répondre aux attentes ciblées du public féminin

- (1) Mener un diagnostic sur les besoins et pratiques du public féminin
- (2) Proposer un cadre d'intervention précis au regard des préconisations posées par l'état des lieux



Moindre accès à la pratique sportive, repli sur soi, manque de diversification dans les choix professionnels... :  
Il sera demandé à l'ensemble des acteurs une attention particulière dans les actions qui seront menées, afin de **prendre en compte la spécificité du public « jeunes filles/femmes »**.

### Mesure 44 : Accompagner et faciliter l'émancipation individuelle et territoriale des jeunes

- (1) Lutter contre les phénomènes de stigmatisation et conduire un travail valorisant l'image et les points de vue des jeunes du territoire (de 11 à 25 ans)
- (2) Accompagner les jeunes à l'autonomie et dans l'accès aux services
- (3) Renforcer le développement personnel (vers la construction de soi) des jeunes

### Mesure 45 : Soutenir la capacité d'organisation collective des jeunes et créer les conditions d'une citoyenneté juvénile active

- (1) Promouvoir l'éducation à la citoyenneté et la culture du débat à tout âge
- (2) La citoyenneté par l'action : soutenir les initiatives portées par les jeunes
- (3) Permettre l'expression des savoirs et des compétences sociales des jeunes dans l'espace public



#### Rappel des mesures pour l'emploi des jeunes

##### - Orientation # 4-

\_ Pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi, initier de nouvelles actions de mobilisation afin qu'ils adhèrent à un parcours d'insertion.

\_ Faciliter l'accès à la formation et à la qualification des jeunes.

\_ Mobiliser l'ensemble des outils de la Mission locale pour les jeunes des quartiers prioritaires.

# PLAN D' ACTIONS ENJEU-VI

## PARCOURS ET POUVOIR D'AGIR DES JEUNES

### + ORIENTATION # 18

#### DÉFINIR UN PLAN AMBITIEUX POUR LA JEUNESSE

#### Mesure 42 : Faire évoluer l'action territoriale en direction de la jeunesse

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Engager une réflexion sur l'offre d'animation proposée aux jeunes</b>	<p>+Etudier la possibilité de réalisation d'un équipement jeunesse intergénérationnel sur le Plateau des Minguettes, s'appuyant sur la réflexion autour du projet de relocalisation de l'EPJ Pyramide</p> <p><b>M</b> +En s'appuyant sur les réflexions de la Métropole de Lyon, mener un travail sur la création de parcours de mobilité des jeunes à l'échelle de l'agglomération</p>	<p>Ville – DSJF</p> <p>Ville – DSJF (inscrit dans le projet de service)</p>	<p>Etat – PIA ANRU ANRU</p> <p>GLM – PV Etat – PIA ANRU ANRU</p>	
<b>(2) Renforcer l'offre globale destinée aux 11-25 ans sur les QPV</b>	<p>+ Coordonner la politique jeunesse sur les territoires QPV pour une meilleure offre d'animation</p> <p>+ Articuler les différentes actions et suivre une feuille de route opérationnelle</p> <p>+ Aller vers une connaissance partagée et décloisonnée des actions et interventions menées pour une cohérence éducative</p>	<p>Ville - CVIF via GTS jeunesse</p> <p>PEDT + CEJ DSJF (inscrit dans le projet de service)</p> <p>DSJF (inscrit dans le projet de service)</p>	<p>VVV CEL / CLAS</p> <p>Dans le cadre du VVV : formation CAF, BAFA+ et échanges de pratiques CABV : pôle ressources</p>	<p>Renforcer la gouvernance 4 à 6 rencontres/an</p> <p>Mise en œuvre d'un plan annuel</p> <p>Participation des acteurs jeunesse à des temps de formation communs</p>

## + ORIENTATION # 18

### DÉFINIR UN PLAN AMBITIEUX POUR LA JEUNESSE

#### Mesure 43 : Identifier et répondre aux attentes ciblées du public féminin

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Mener un diagnostic sur les besoins et pratiques du public féminin</b>	+ Mener un diagnostic partagé sur les besoins et pratiques du public féminin	+ Ville – CVIF, DSJF, ABS DSAS		Production d'un état des lieux / préc. et pistes d'actions
<b>(2) Proposer un cadre d'intervention précis au regard des préconisations posées par l'état des lieux</b>	+ Etablir un plan d'actions partagées afin de répondre aux besoins repérés par l'enquête	Ville - CVIF, DSJF		

## + ORIENTATION # 18

### DÉFINIR UN PLAN AMBITIEUX POUR LA JEUNESSE

#### Mesure 44: Accompagner et faciliter l'émancipation individuelle et territoriale des jeunes

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Lutter contre les phénomènes de stigmatisation et conduire un travail valorisant l'image et les points de vue des jeunes du territoire (de 11 à 25 ans)</b>	+ Travailler en lien avec des médias reconnus permettant de relayer la parole citoyenne des jeunes : étudier la piste d'un rapprochement avec les médias locaux (Expressions, Le Progrès, etc)  <b>M</b> + Initier une démarche Métropole donnant la possibilité aux jeunes de s'exprimer et d'être présents dans des espaces et événements accessibles à tous : Festival Lumières, autres ?	Ville – CVIF + DSJF Etat – DRAC AAP « Médias de proximité »  Ville – CVIF + DSJF	GLM (cf CV p54)	Production et/ou parrainage médias
<b>(2) Accompagner les jeunes à l'autonomie et dans l'accès aux services (de 16 à 25 ans)</b>	+ Accompagner l'orientation ⇒ Cf. volet Education /question des stages + Accompagner vers l'emploi ⇒ Cf. volet emploi /question de la formation  +Soutenir les mesures d'accès à l'information : orientation web et aide	Education Nationale DSJF (Label Information jeunesse du BIJ)  DSJF (Label Information		

	<p>aux démarches dématérialisées</p> <p><b>M</b> + Soutenir les mesures d'accès aux droits</p>	<p>jeunesse du BIJ)</p> <p>Ville – DSJF (BIJ) GLM – MDR CAF</p>		
<p><b>(3) Renforcer le développement personnel des jeunes (vers la construction de soi) (de 11 à 25 ans)</b></p>	<p>+ Développer les aptitudes des jeunes en leur permettant de faire l'expérience de la mobilité, dans le cadre de l'éducation non formelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>_les sensibiliser et les encourager à s'inscrire dans un parcours de mobilité</li> <li>_les accompagner sur les différents dispositifs existants</li> <li>_permettre la valorisation des compétences acquises par la mobilité, dans le parcours d'insertion professionnelle des jeunes = démarche RRA / compte accompagné MESAKI</li> </ul> <p>+ Accompagner les jeunes dans leur relation aux écrans (rôle espace virtuel, maîtriser ses effets, limites et intérêt)</p>	<p>-Etat (DRJSCS) + Région : Comité Régional de la Mobilité Union Européenne</p> <p>-Région : compte accompagné MESAKI</p> <p>-ERASMUS+ jeunesse et sport : échange de jeunes (13-30 ans) / SVE (17-30 ans),</p> <p>-Etat : Service civique (dont à l'étranger)</p> <p>-Ville : DSJF (inscrit dans le projet de service jeunesse et le projet d'équipement du BIJ)</p> <p>Ville – Atelier Santé Ville + DSJF (inscrit dans le projet de service jeunesse et le projet d'équipement du BIJ)</p>	<p>Temps accompagnement / moyens complémentaires</p>	<p>Nbre de jeunes concernés / an</p> <p>Reconnaissance d'une certification liées aux compétences acquises</p> <p>Nbre de jeunes concernés/an</p>

**+ ORIENTATION # 18**

**DÉFINIR UN PLAN AMBITIEUX POUR LA JEUNESSE**

**Mesure 45 : Soutenir la capacité d'organisation collective des jeunes et créer les conditions d'une citoyenneté juvénile active**

Objectifs opérationnels	Leviers d'action	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit commun mobilisé	Moyens humains ou financiers mobilisés Droit exceptionnel	Indicateur de réussite
<b>(1) Promouvoir l'éducation à la citoyenneté et la culture du débat à tout âge (de 11 à 25 ans)</b>	<p>+Présenter et promouvoir le rôle du citoyen et l'inscription sur les listes électorales</p> <p>+ Former le jeune public à l'esprit d'analyse et au sens critique et l'accompagner dans l'expression et la culture numérique</p>	<p>Etat-PJJ - interventions collèges expo citoyenneté, droits et devoirs</p> <p>Ville – actions et animations EPJ/EPN BIJ</p>	<p>Etat -CGET Prestation formation-médiation-accompagnement</p>	<p>Campagne annuelle d'inscription des + 18 ans</p>
<b>(2) La citoyenneté par l'action : soutenir les initiatives portées par les jeunes</b>	<p><b>M</b> + Promouvoir l'action et l'engagement des jeunes via diverses formes d'expériences de terrain _service civique, _juniors associations, _projet de mobilité _autres projets (associatifs, solidaires, de développement local, etc)</p> <p>+Encourager l'esprit coopératif, mutualiste et entrepreneurial lieux de la Coopérative Jeunesse de Services</p>	<p>Ville – DSJF « Jeunes et aussi Citoyens » + nouveau dispositif Chantier Jeunes spécifiques Région : aide aux projets citoyens des jeunes Etat : Mobilité internationale et service civique Union Européenne : Erasmus +</p>	<p>Etat - CGET (Défi Solidaire-FPA) GLM cf CV p77 sur développement d'actions/ampleur</p>	
<b>(3) Permettre l'expression des savoirs et des compétences sociales des jeunes dans l'espace public</b>	<p>+ Dresser un état des lieux des instances de citoyenneté et participation et travailler à leur investissement par les jeunes</p> <p><b>M</b> + Faciliter la création d'espaces de participation et inscrire des jeunes du territoire dans celles existantes (ex du Conseil Métropolitain de jeunes)</p>	<p>Etablissements scolaires : CESC (comité éducation santé citoyenneté) +mesures de responsabilisation</p> <p>GLM - Délégation Développement économique, Emploi et Savoir</p>		<p>Relance des CESC, avec la participation des jeunes</p> <p>Représentation de collégiens de Vénisieux dans le CMJ</p>



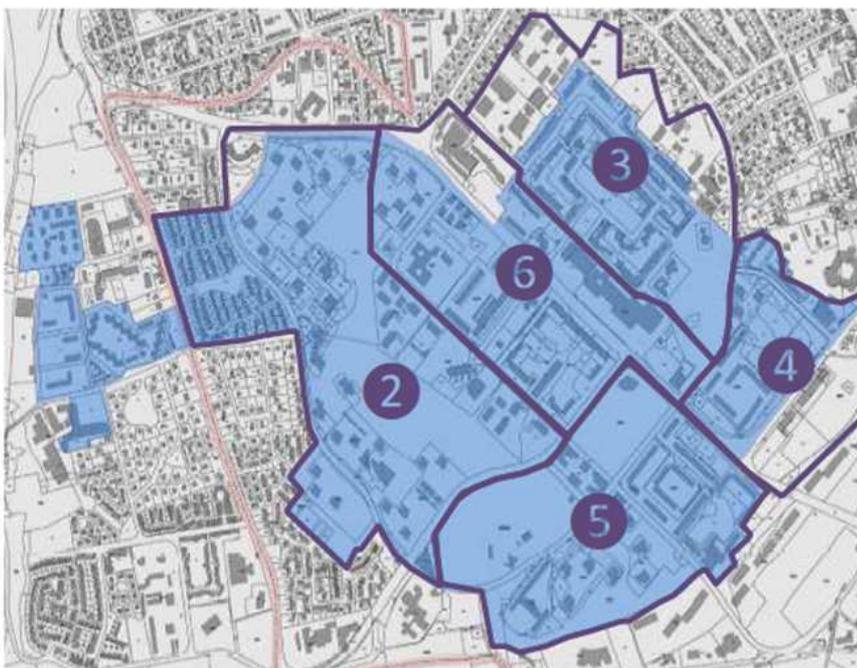
# DES PLANS OPERATIONNELS PAR SOUS-SECTEUR

Afin de poursuivre une approche et une connaissance fine des territoires et assurer l'animation d'un partenariat de proximité, il est proposé de décliner pour la durée du contrat un plan d'actions précis sur les territoires QPV organisés en 7 secteurs.



Les 7 secteurs concernés sont :

- ① **Duclos-Barel**
- ② **Darnaise – Lénine - Thorez**
- ③ **Léo Lagrange**
- ④ **Monmousseau - Herriot –Démocratie**
- ⑤ **Pyramide**
- ⑥ **Plateau centre** (Vénissy, Armstrong, Cerisier, Division Leclerc)
- ⑦ **Acacias**



QPV Vénessieux Minguettes / Saint-Fons Clochettes



QPV Duclos-Barel

-  Limites communales
-  Périmètre du QPV
-  Limites quartiers vécus

Tout au long de la durée du Contrat, les plans d'actions feront l'objet de discussions avec les partenaires et les habitants. Ils déclineront pour chaque secteur :

- la mise en œuvre de Plan de Gestion de Sites (gestion Urbaine de Proximité) sur des secteurs particulièrement sensibles en matière de vie sociale et/ou de dysfonctionnement urbain permettant le suivi partenarial (bailleurs, Ville, Métropole, habitants) et régulier des problématiques liées à la proximité et au cadre de vie sur les quartiers (propreté, aménagements urbains, états des parties communes, sécurité, peuplement...)
- la mise en œuvre de projets travaillés en partenariat afin de répondre à des problématiques spécifiques sur chacun des territoires
- la mise en place d'un observatoire « veille sociale » permettant d'assurer l'échange sur le contexte local et les solutions et/ou améliorations à y apporter de manière partenariale.

## 1 Vie sociale des secteurs Duclos - Barel



**\_Secteur (2 230 habitants)** relativement éloigné du centre ville et mal desservi par les transports en communs

**\_2 entités composent le territoire :** Max Barel (730 logements) et Duclos (189 logements)

**\_919 logements** dont 639 logements sociaux, gérés par un seul et même bailleur (SACOVIV)

**\_Des équipements implantés en proximité :** Foyer Max Barel, Equipement Polyvalent Jeunes, Centre de Loisirs, équipements sportifs



### LEGENDE

#### Logements sociaux

 SACOVIV

#### Logements privés

 Copropriétés

 Pavillons

### EQUIPEMENTS

 Centre commercial

#### Educatif

2 - Groupe Scolaire Max Barel

#### Sportif

7 - Terrains de tennis

8 - Stade Laurent Gerlin

#### Social, culture

1 - Foyer Max Barel

3 - CLAE Max Barel

4 - Club enfant Max Barel

5 - Crèche Pain d'Epices

6 - Halles à grains

- EPJ Charréard

## 1I Ambiance générale, vie de quartier

### **Une dynamique de territoire à consolider**

Le territoire recouvre deux secteurs ayant chacun leurs propres logiques : le secteur Duclos habité par des ménages de petite taille relativement âgés (1,5 pers/ménage, dont 45% de personnes seules) et le secteur Max Barel avec des ménages au profil beaucoup plus familial (2,7 pers/ménage).

Le quartier bénéficie d'un tissu associatif de proximité dynamique qui mérite d'être conforté pour un travail partenarial renforcé.

Il n'existe pas de lieu d'échanges et de rencontre intergénérationnel sur le quartier. De nombreux habitants et partenaires demandent à ce qu'un équipement social à destination des familles soit implanté sur le quartier.

Le centre commercial de proximité Saint Exupéry, peu lisible et vétuste ne répond pas aux attentes des habitants quant à l'offre qu'il propose.

## 2I Appropriation du cadre de vie

Des problèmes de propreté persistants et non-respect des espaces extérieurs (dépôt d'encombrants, mécanique sauvage ...) et ce, malgré les travaux d'aménagement des espaces extérieurs engagés par le bailleur sur la résidence Max Barel.

Une desserte en transports en commun qui reste insuffisante.

Le terrain multisports aménagé au cœur de la résidence Barel rencontre un vif succès et est particulièrement utilisé par les plus jeunes, cela générant parfois des nuisances sonores à partir d'une certaine heure. Un travail sur les règles du vivre ensemble devra y être conduit.

## 3I Place des jeunes et des femmes dans l'espace public

Occupation régulière de jeunes devant le centre commercial Saint-Exupéry et dans les espaces extérieurs de la résidence Max Barel, jusqu'à des heures tardives.

Les partenaires demandent la mise en œuvre d'actions de prévention en direction du public jeune et souhaiteraient qu'un poste d'éducateur de prévention soit affecté au territoire.

Public féminin présent à proximité des aires de jeux.

## 4I Sentiment vis-à-vis de la sécurité

Des incivilités et une petite délinquance qui augmentent et le besoin d'un éducateur de prévention réaffirmé.

Le Centre commercial de proximité Saint Exupéry connaît une situation dégradée (insécurité, squats/deal, incendie, ...).

## ZOOM SUR LE PARC SOCIAL

### MAX BAREL

#### Les attributions 2012-2013\*

- 89% proviennent de Vénissieux
- Profil assez jeune et familial
- Situation face à l'emploi comparable à celle de la moyenne sur le GPV
- Ressources plus élevées: 630 €/personne (contre 517 €/personne en moyenne sur GPV)

*\*Instance locale de l'habitat et des attributions –  
Observatoire du logement et des flux 2012-2013*

## 2 Vie sociale des secteurs Darnaise – Lénine – Thorez



**\_Large secteur, non homogène et densément peuplé (7 500 hab.)**

**\_4 quartiers composent le territoire :**

Thorez (431 logements), Lénine (672 logements), ensemble pavillonnaire faisant face aux tours du Boulevard Lénine, Darnaise (766 logements).

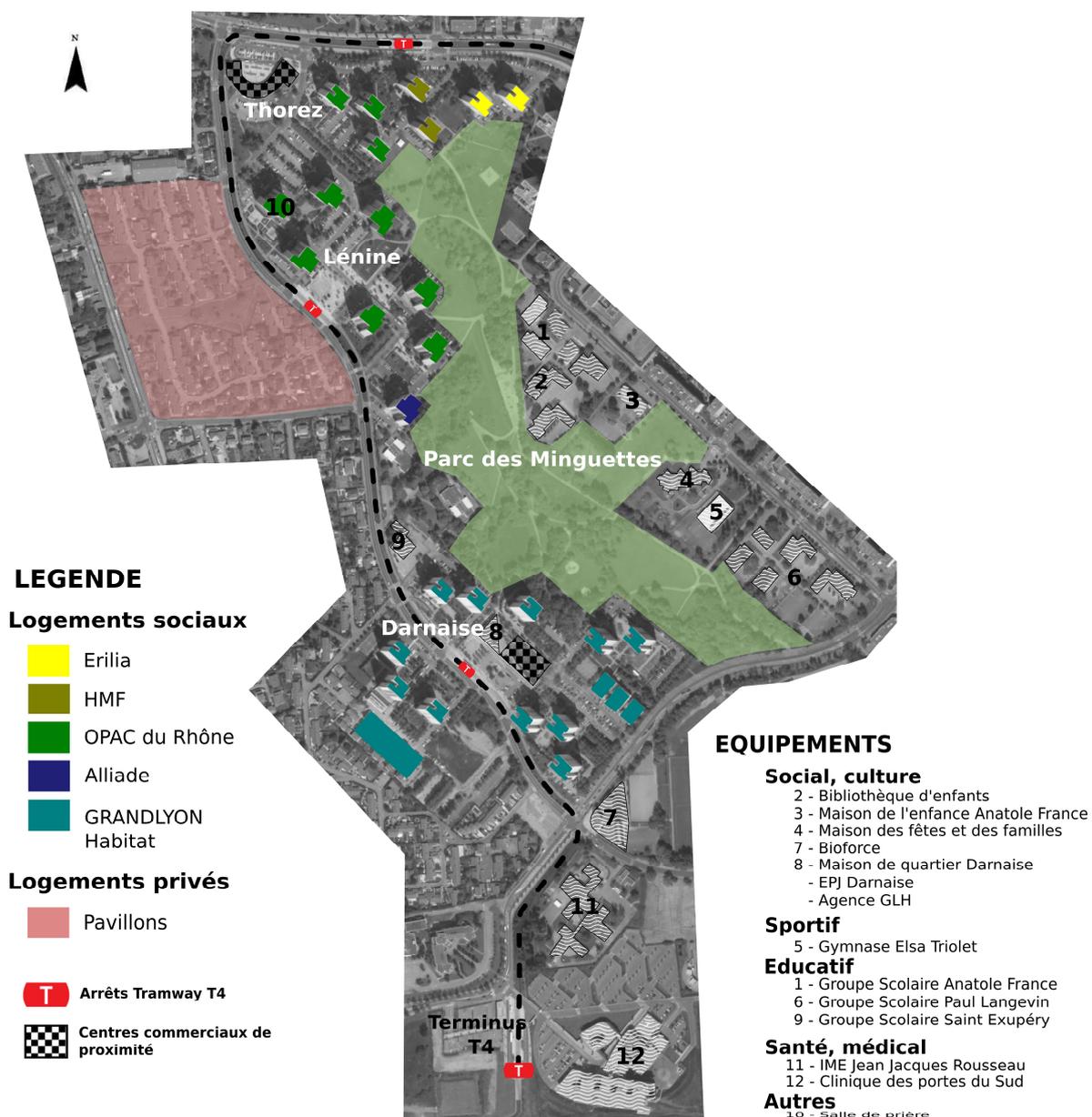
**\_2 autres entités :**

Le Parc des Minguettes et une vaste aire d'équipements (école maison de l'enfance, bibliothèque, gymnase, maison des fêtes)

**\_1869 logements** (hors pavillons) répartis auprès de **4 bailleurs sociaux** (Grand Lyon Habitat, OPAC du Rhône, ERILIA et HMF)

\_Turn-over historiquement important sur ces quartiers

**\_Des équipements implantés en proximité** (commerces, maison de quartier, agence Grand Lyon Habitat, Bioforce, etc)



## 1I Ambiance générale, vie de quartier

*Un territoire recouvrant plusieurs secteurs ayant chacun leurs propres logiques, fonctionnements et dynamiques.*

Des « vies de quartiers » et une **animation que l'on retrouve davantage autour des 2 centres commerciaux** présents dans le périmètre : à Thorez (La Rotonde) et sur le secteur Darnaise. Ces commerces génèrent des usages et donc nécessairement des flux à leurs abords.

De ce point de vue, **le secteur Lénine se démarque de l'ensemble** : étant dépourvu d'équipement, il y a alors moins de raison de le traverser et cela peut accentuer le sentiment d'isolement, de cloisonnement par rapport aux quartiers voisins.

Le secteur **Thorez semble relativement ouvert sur le reste de la ville** (connexion Jean Cagne/Saint-Fons/T4+ligne 60). **Darnaise bénéficie également des dynamiques** liées à l'activité de l'hôpital, de Bioforce et la présence des stagiaires, et plus globalement des services et équipements présents sur le secteur (agence Grand Lyon Habitat, Maison de Quartier, jardin partagé).

**Quelques associations d'habitants actives** en proximité (YMMNE, Soleil des quartiers, etc...) et présence d'autres structures avec des impacts directs limités sur la vie de quartier (SESSAD, ADIE notamment).

## 2I Place des jeunes et des femmes dans l'espace public

Darnaise: **espaces extérieurs très investis par des groupes de jeunes** (16-30 ans) au pied de presque chaque tour, sans partage avec d'autres publics. Lénine : même cas de figure, excepté aux abords de la tour n°15, au rez-de-chaussée de laquelle se trouve une mosquée.

Présence et **occupation quasiment exclusivement masculine** qui génèrent de fait une appréhension des **femmes au sein de l'espace public** : peu de présence contrairement aux hommes (en pied de tour ou aux abords des commerces). Leur présence est plutôt localisée aux abords des écoles et des espaces de jeux.

## 3I Appropriation du cadre de vie

Des réhabilitations en cours et/ou récentes (Thorez/Lénine) qui génèrent satisfaction pour les uns et frustration pour les autres.

La question de **l'appropriation et des usages du parc reste sensible** du fait de la circulation des 2 roues, lesquels empêchent ou limitent les activités de loisirs pour les enfants et familles : **sous-utilisation du parc à des fins de loisirs**. Les familles utilisent cependant les aires de jeux et espaces présents au cœur des secteurs.

Le jardin d'habitants de la Darnaise est globalement bien respecté, peut-être même mieux que les autres espaces publics.

Des **problèmes de propreté persistants**, non-respect des espaces extérieurs (jets par les fenêtres, dépôts d'encombrants) et **dégradations** régulières (mobilier urbain, hall d'immeubles...).

## 4I Sentiment vis-à-vis de la sécurité

Nombreux **squats et occupation fixe** d'espaces publics qui peuvent renforcer le sentiment d'insécurité ou celui de ne pas être « le bienvenu ». Des **zones de trafic connues**, particulièrement visibles à Darnaise et Lénine (groupes de jeunes réunis -voire installés- en bas des tours). Des interventions de police régulières. Climat ressenti comme « tendu » (Darnaise).

## ZOOM SUR LE PARC SOCIAL

### DARNAISE

#### Profil des ménages occupants (OPS 2012)

- Famille monoparentale : 18% (19% sur les Minguettes)
- Taille moyenne des ménages : 3,12 pers.
- Taux de chômage : 38% (28% en moyenne sur les Minguettes)

#### Les attributions 2012-2013\*

- 55% proviennent de Vénissieux

### LENINE

#### Profil des ménages occupants (OPS 2012)

- Famille monoparentale : 18% (19% sur les Minguettes)
- Taille moyenne des ménages : 3,32 pers.
- Taux de chômage : 28% (28% en moyenne sur les Minguettes)

#### Les attributions 2012-2013\*

- 70% proviennent de Vénissieux

### THOREZ

#### Profil des ménages occupants (OPS 2012)

- Famille monoparentale : 21% (19% sur les Minguettes)
- Taille moyenne des ménages : 3,17 pers.
- Taux de chômage : 29% (28% en moyenne sur les Minguettes)

#### Les attributions 2012-2013\*

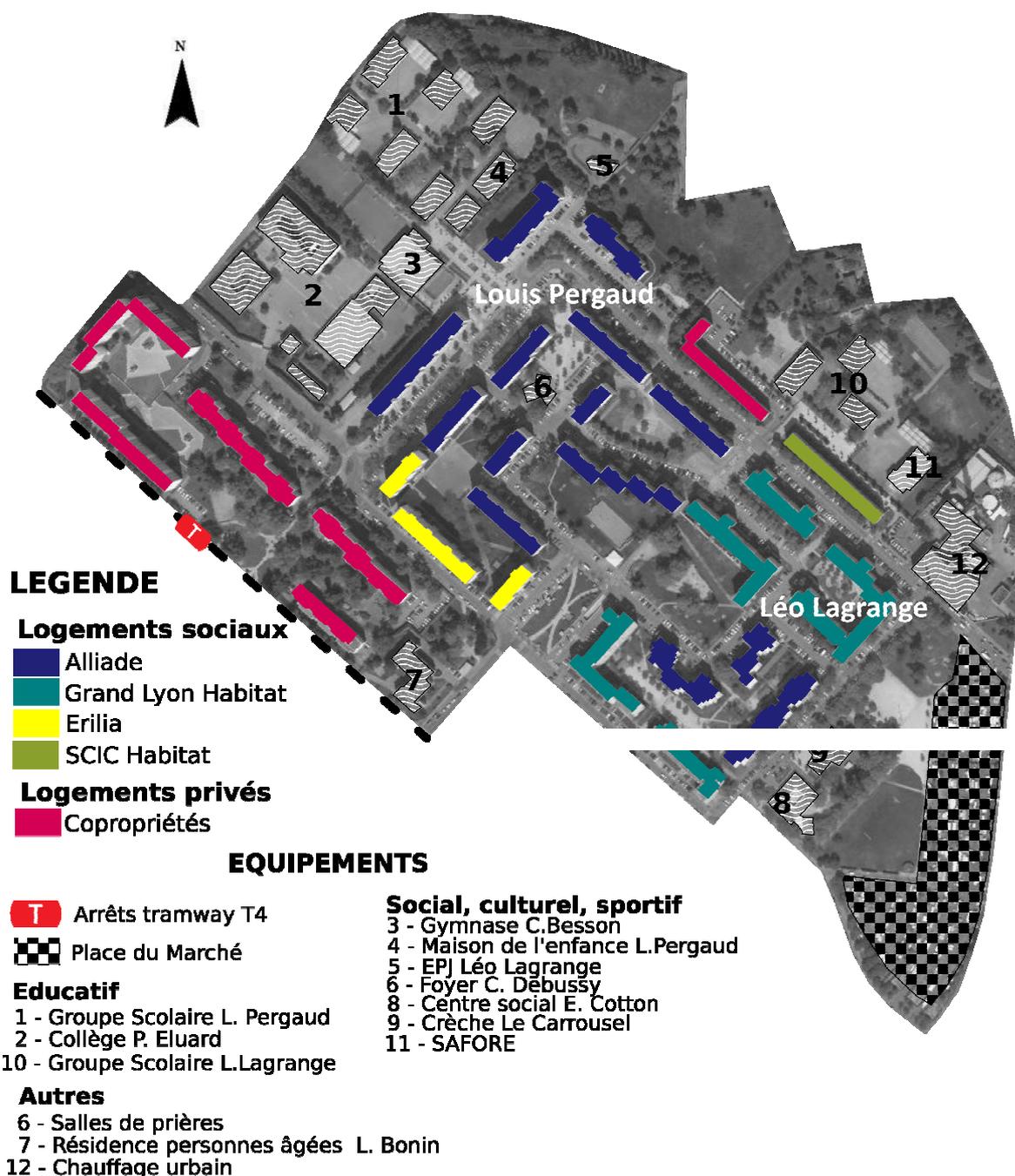
- 62% proviennent de Vénissieux

*\*Instance locale de l'habitat et des attributions – Observatoire du logement et des flux 2012-2013*

### 3 Vie sociale du secteur Léo Lagrange



- \_ 2 secteurs composent ce territoire, **Léo Lagrange** et **Louis Pergaud**
- \_ **5 548** habitants
- \_ **2026 logements** :
  - Dont 77% de logements sociaux (1560 logements) (Grand Lyon Habitat, Alliade Habitat, Erilia et SCIC Habitat),
  - Dont 23% logements privés (4661 logements)
- \_ **Plusieurs équipements** sur le quartier : une crèche, 2 écoles, un collège, un centre social et un équipement polyvalent jeune.



Léo Lagrange est un quartier qui a une situation géographique, à mi-chemin entre les équipements attractifs du Cerisier (cinéma, école de musique, centre Vénissy) et les transports en commun (tramway T4). Le maillage interne de la voirie est confus et la densité du secteur accentue les difficultés de circulation.

### 1I Ambiance générale, vie de quartier

Les espaces publics sont bien investis par les habitants. Il existe un bon partenariat entre les acteurs de proximité qui permet de proposer des projets intéressants aux habitants (investissement dans l'organisation de temps de convivialité par exemple). En revanche, la vie associative nécessite d'être dynamisée.

Le foyer Claude Debussy reste un lieu à requalifier dont le devenir doit être discuté entre requalification et démolition compte-tenu de sa relative inadaptation et à son vieillissement.

### 2I Appropriation du cadre de vie

Quartier assez vaste. Les habitants utilisent bien les espaces publics de proximité qui ont été rénovés : espace central Léo Lagrange et îlot Ravel.

Les problèmes de propreté et du respect du cadre de vie restent persistants (dépôts d'encombrants, jets par les fenêtres, proximité avec le marché des Minguettes). Les deux principaux bailleurs du quartier sont investis dans des actions visant à l'amélioration du cadre de vie sur ce quartier.

Le traitement du grand marché des Minguettes pour réduire la « production » en déchets doit continuer à être une priorité pour améliorer la qualité de vie.

### 3I Place des jeunes et des femmes dans l'espace public

Des groupes de jeunes se regroupent dans des allées d'immeuble, ce qui forme des lieux de squats importants.

Les femmes sont présentes dans l'espace public notamment en lien avec leurs enfants (sorties d'école, aires de jeux). Certaines femmes en lien avec les centres sociaux se sont d'ailleurs investies dans l'organisation de temps conviviaux sur le quartier.

L'appropriation de l'espace est segmentée (selon les groupes). Il faudra agir pour redonner sa dimension d'échanges et de rencontre aux espaces publics.

### 4I Sentiment vis-à-vis de la sécurité

Quelques points sensibles de squats et de deals identifiés qui gênent la vie des habitants dans certaines allées.

Des événements ces deux dernières années ont développé un sentiment d'insécurité sur le quartier : vandalisme important au collège Paul Eluard, incivilités envers l'EPJ Léo Lagrange.

## ZOOM SUR LE PARC SOCIAL

### LEO LAGRANGE

#### Les attributions 2012-2013\*

- 70% proviennent de Vénissieux
- Profil **très peu familial** des entrants (personnes seules et moins de ménages avec enfants)
- Situation socio-éco **plus favorable** qu'en moyenne (59% de titulaires en emploi contre 55% en moyenne sur le GPV)

*\*Instance locale de l'habitat et des attributions – Observatoire du logement et des flux 2012-2013*

## 4 Vie sociale des secteurs Monmousseau - Herriot - Démocratie

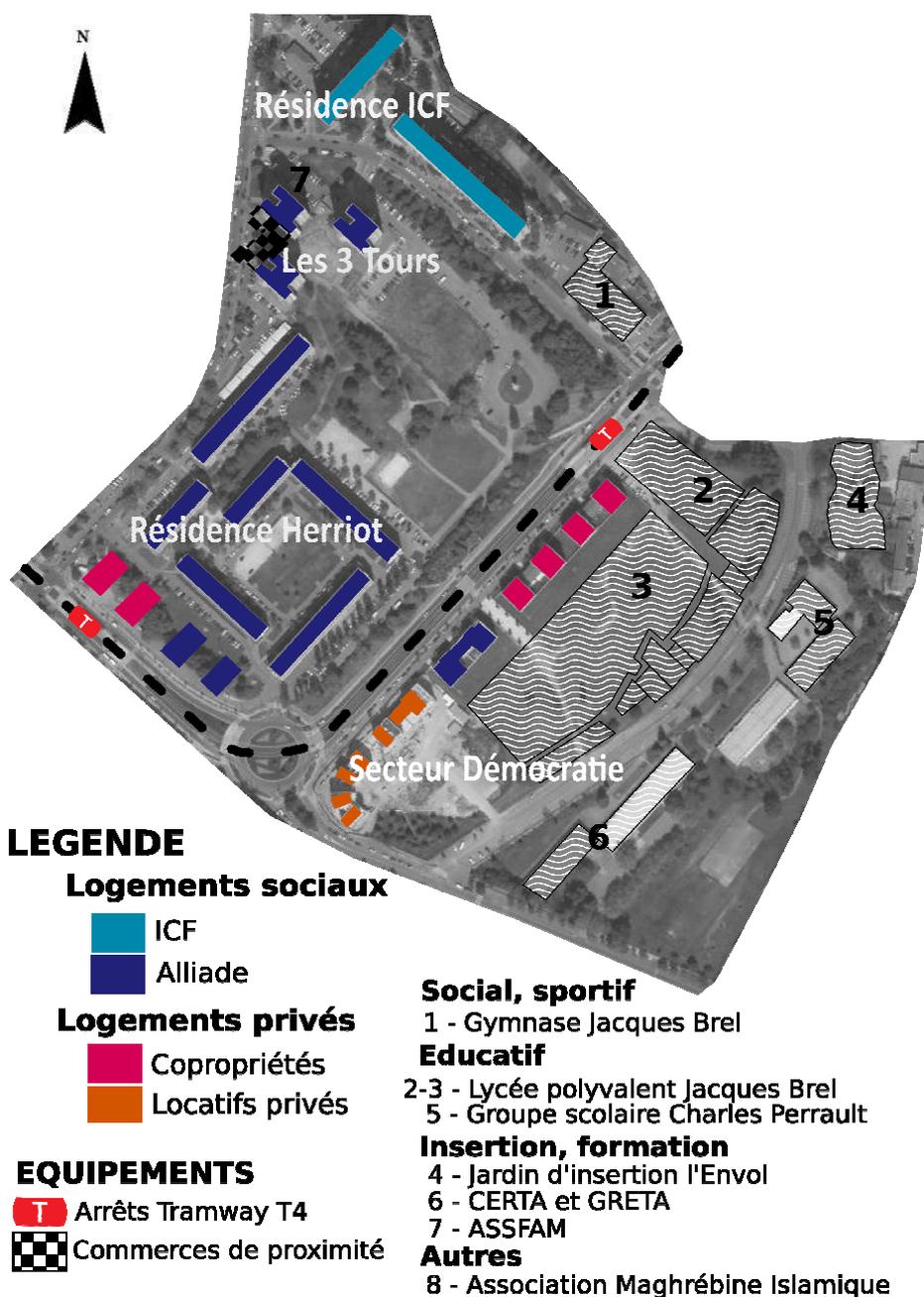


**\_ 4 secteurs pour ce territoire :** les 3 tours d'Alliade, la résidence Monmousseau ICF, la résidence rue Edouard Herriot et le secteur Démocratie

\_ 1618 habitants

\_ 797 logements,

dont 93% de logements sociaux (Alliade Habitat et ICF) et 7% de logements privés



## 1I Ambiance générale, vie de quartier

Le quartier se divise en 4 secteurs : les 3 tours d'Alliade, la résidence Monmousseau ICF, la résidence rue Edouard Herriot et le secteur Démocratie.

Ces dernières années, les partenaires de proximité ont fortement investi le territoire afin de créer des espaces de partage et des temps de convivialité. Les habitants, adultes jeunes et enfants, ont pu se mobiliser et s'investir autour de projets comme l'appartement pédagogique, la fête de quartier, des projets culturels ou en lien avec le cadre de vie.

Les habitants ressentent l'investissement important des partenaires malgré des difficultés fortes de sécurité.

Le secteur Démocratie se situe un peu à part de la vie des 3 autres « sous-secteurs ». Les habitants vivent davantage tournés vers le centre-ville de Vénissieux que le Plateau des Minguettes.

## 2I Appropriation du cadre de vie

La réhabilitation des 3 tours et l'aménagement de l'espace central a permis d'améliorer le cadre de vie des habitants des 3 tours. Par ailleurs dans le cadre de la GSUP, la sécurisation de l'espace pour enfants et du parking a permis de répondre aux demandes des habitants.

De même l'espace central de la Place Rouge a été réaménagé et propose aujourd'hui des espaces de jeux et de convivialité.

Par ailleurs, sur la résidence ICF, il y a eu peu d'évolution sur l'amélioration du cadre de vie et un sentiment d'abandon ressort des échanges avec les habitants.

## 3I Place des jeunes et des femmes dans l'espace public

Beaucoup de squats de jeunes hommes dans l'espace public, ces jeunes se coupant de plus en plus du reste des habitants.

Sur le quartier Démocratie, les jeunes ont investi les espaces autour de la nouvelle cité scolaire Jacques Brel.

Il n'y a pas d'équipement polyvalent jeune sur ce quartier mais les éducateurs de prévention et les centres sociaux des Minguettes s'investissent pour accompagner les jeunes autour de projets.

De nombreuses femmes sont présentes et ont leur place dans l'espace public (essentiellement aux trois tours).

Certaines d'entre elles forment un « groupe d'habitanes » accompagné dans le cadre d'un projet par les centres sociaux des Minguettes. L'objectif est qu'elles puissent s'investir en partie dans la vie du quartier.

## 4I Sentiment vis-à-vis de la sécurité

Les principales difficultés se concentrent autour des 3 tours et à la résidence ICF (beaucoup de squats, de trafics et du vandalisme dans les parties communes). L'ensemble des habitants cohabitent assez bien mais un sentiment d'insécurité reste prégnant, notamment pour les femmes du quartier.

L'utilisation massive des 2 roues sur ce quartier renforce également le sentiment d'insécurité.

## ZOOM SUR LE PARC SOCIAL

### MONMOUSSEAU – HERRIOT - DEMOCRATIE

#### Profil des ménages occupants (OPS 2012)

- Famille monoparentale : 18% (19% sur les Minguettes)
- Taille moyenne des ménages : 3,24pers.
- Taux de chômage : 19% (28% en moyenne sur les Minguettes)

#### Les attributions 2012-2013\*

- 78% proviennent de Vénissieux

\*Instance locale de l'habitat et des attributions – Observatoire du logement et des flux 2012-2013

## 5 Vie sociale du secteur Pyramide



**\_Vaste secteur bénéficiant d'une réelle qualité paysagère, à la morphologie urbaine différenciée (tours ≠ barres)**  
**\_2 entités composent donc le territoire séparées par la rue Komarov :**

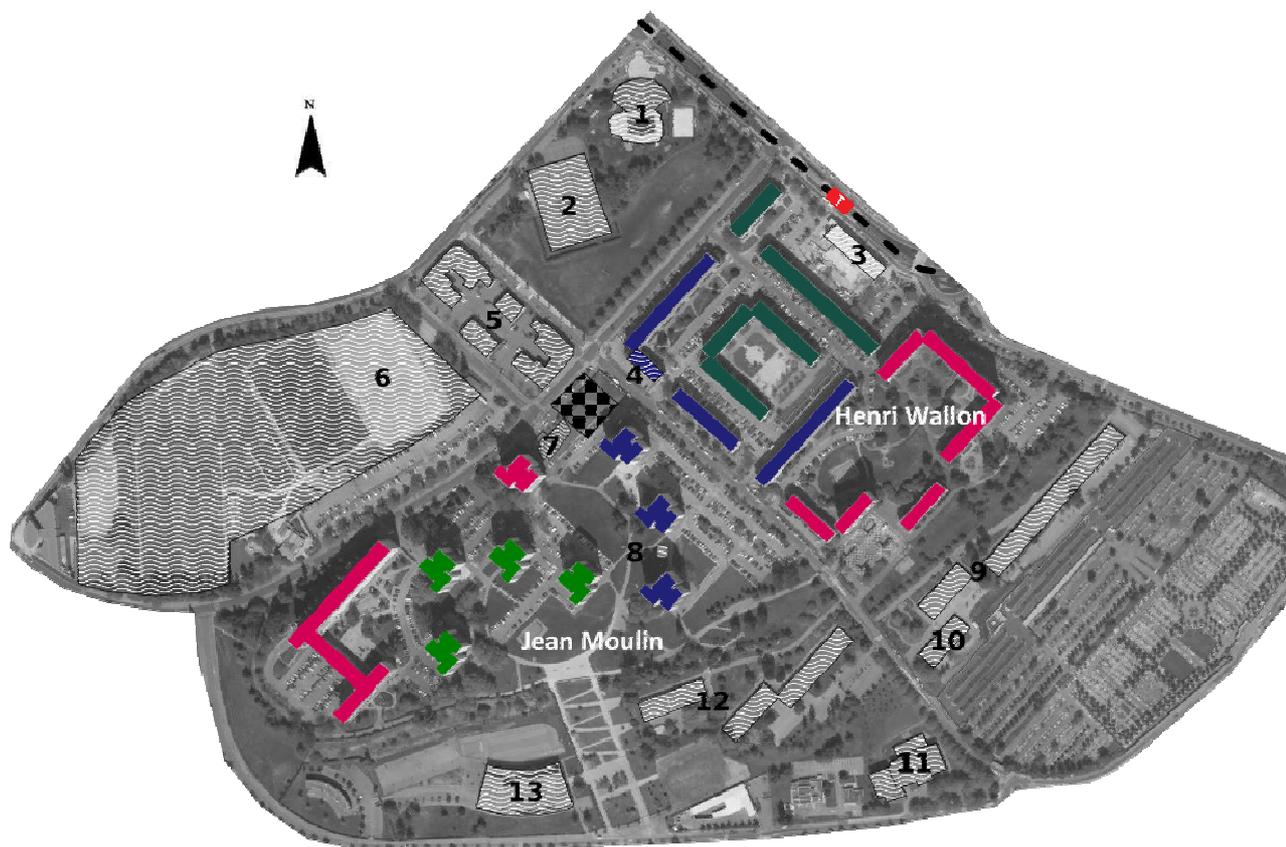
Jean Moulin (2 664 habitants) et Henri Wallon (2 331 habitants), qui «vivent» indépendamment l'une de l'autre.

**\_1 789 logements, dont 1 032 logements sociaux répartis auprès de 3 bailleurs sociaux (Alliade Habitat, OPAC du Rhône et la Sacoviv).**

**\_Des équipements de proximité dont certains en difficulté (EPJ Pyramide, Bibliothèque, Maison de l'enfance, MDR, centre commercial).**

**\_Un parc d'entreprises : Le Pyramidion**

**\_A noter depuis plusieurs années, des difficultés fortes pour l'Equipement Polyvalent Jeunes, avec des agressions répétées et violentes contre les responsables.**



### LEGENDE

#### Logements sociaux

- OPAC du Rhône
- Alliade
- SACOVIV

#### Logements privés

- Copropriétés

#### EQUIPEMENTS

- T Arrêt Tramway T4
- Centre commercial

#### Social, culturel et sportif

- 1 - Piscine Auguste Delaune
- 2 - Tennis Auguste Delaune
- 6 - Stade Auguste Delaune
- 7 - Bibliothèque Pyramide
- 9 - Maison de l'enfance Henri Wallon
- 11 - Gymnase Alain Colas

#### Educatif

- 10 - Groupe Scolaire Henri Wallon
- 12 - Groupe Scolaire Jean Moulin
- 13 - Collège Jules Michelet

#### Locaux d'activités

- 3 - Immeuble "Le Coralin" - Maison du Rhône
- 4 - Immeuble "Le Pyramidion"
- 5 - Parc Bourdarias

#### Autres

- 8 - Salle de prière

## 1I Ambiance générale, vie de quartier

**Une Vie sociale très faible : « Il manque dans ce quartier un tissu associatif permettant de fédérer les habitants et de créer une dynamique de quartier. »**

Bien que le quartier bénéficie de quelques équipements, la vie sociale reste très faible. De plus, l'EPJ se retrouve en difficulté et « isolé » géographiquement sur le territoire (travail en cours sur le positionnement de l'équipement).

Toutefois, une dynamique «habitants» a été amorcée par un groupe de parents constitué (proposant des animations l'été notamment) et mérite donc d'être consolidée dans le temps.

Des partenaires manifestent également leur volonté de développer des actions de proximité. Le centre commercial rencontre des difficultés et ne s'investit pas dans la vie du territoire.

Peu de liens entre les locataires du parc social et les copropriétaires pourtant présents sur le quartier (4 copropriétés).

## 2I Appropriation du cadre de vie

**Un cadre de vie qualitatif, que les habitants s'approprient pas ou peu**

Le secteur Pyramide offre un cadre de vie particulièrement qualitatif, composé de grands espaces verts, d'aires de jeux et d'un belvédère (promenade en balcon).

Malgré la requalification du belvédère et de la butte Michelet (aménagement de cheminements piétons, traitement paysager...) cet espace en balcon sur les Grandes Terres reste très peu investi par les habitants, se limitant à un simple lieu de passage.

Des problèmes de propreté et de respect du cadre de vie persistent (dépôt d'encombrants, mécanique sauvage, jets par les fenêtres ...) avec une augmentation des dégradations (parties communes, aires de jeux ...). Le parking Komarov (parking des trois tours d'Alliade) reste dégradé et génère des dysfonctionnements : encombrants, voiture épave ...

Des incivilités (scooters qui circulent sur les voies piétonnes) ne favorisent pas l'usage des espaces publics par les habitants.

## 3I Place des jeunes et des femmes dans l'espace public

Occupation masculine devant le centre commercial Pyramide et plus particulièrement sur la terrasse du café presse.

Les femmes sont présentes en proximité des aires de jeux et particulièrement au moment des sorties d'école.

## 4I Sentiment vis-à-vis de la sécurité

Des points de deals visibles (39, 45 et 47 avenue des Martyrs 49 et tour 69), générant des nuisances et renforçant le sentiment d'insécurité.

Beaucoup de squat (dont une partie liée aux trafics), occupation des parties communes et vandalisme qui troublent le bien-être des habitants au quotidien.

Intimidation et difficultés à travailler pour certains agents de proximité (Résidence Le Couloud notamment).

## ZOOM SUR LE PARC SOCIAL

### PYRAMIDE

#### Profil des ménages occupants (OPS 2012)

- Famille monoparentale : 19% (19% sur les Minguettes)
- Taille moyenne des ménages : 2,93pers.
- Taux de chômage : 29% (28% en moyenne sur les Minguettes)

#### Les attributions 2012-2013\*

- 64% proviennent de Vénissieux

\*Instance locale de l'habitat et des attributions – Observatoire du logement et des flux 2012-2013

## 6 Vie sociale des secteurs du « Plateau Centre »



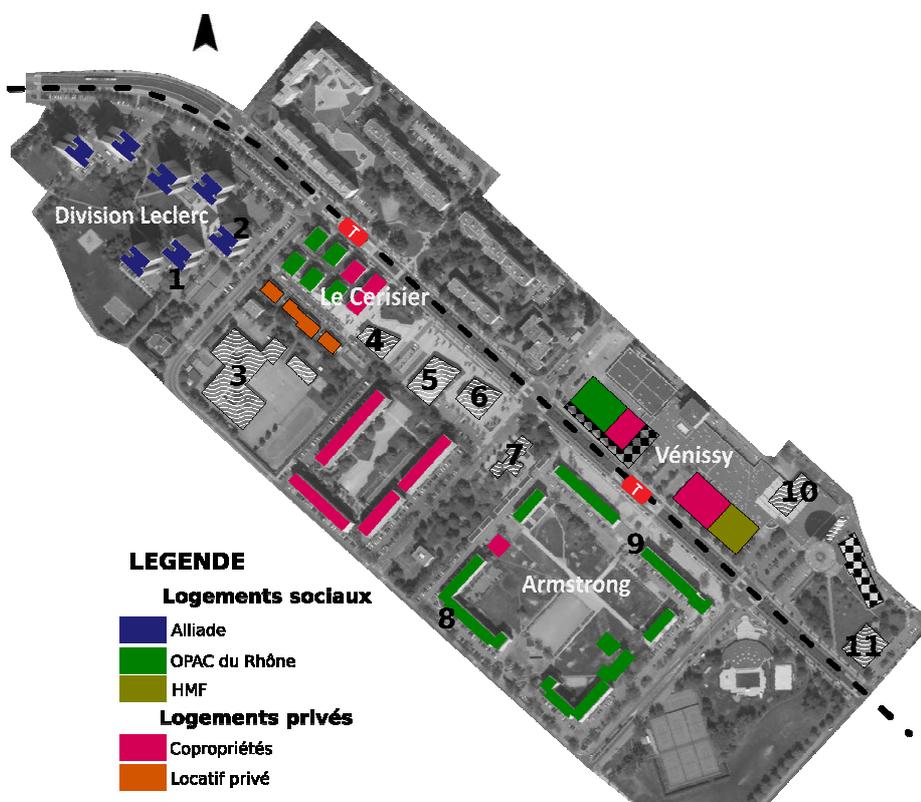
\_ **Le Plateau Centre**, compte environ 3590 habitants.

\_ **4 entités composent le territoire** : Cerisier (105 logements) / Division Leclerc (343 logements) / Armstrong (300 logements) / Vénissy (91 logements) : sur ces deux derniers secteurs, environ 500 logements seront construits d'ici 2020.

\_ Le secteur Division Leclerc enregistre le taux de rotation dans les logements le plus important: **l'équivalent d'une tour est renouvelée chaque année.**

\_ **Un secteur fortement impacté par le programme de renouvellement urbain** qui se métamorphose au rythme des démolitions/ reconstructions et offre progressivement un nouveau visage urbain au Plateau des Minguettes : création de voies nouvelles et nouveaux espaces publics, diversification de l'offre de logement, projets de résidentialisation, sont autant d'éléments qui modifient les comportements et les habitudes des habitants qui pratiquent cette partie de la ville.

\_ **Un territoire idéalement situé en bordure d'un parc urbain** de 14 ha et positionné **le long de l'axe majeur Jean Cagne et de la ligne T4** du tramway, sur lesquels sont positionnés des **équipements structurants** : collège et groupe scolaire, Maison de l'Enfance, école de musique, cinéma et centre académique ainsi qu'un nouveau pôle commercial qui se redéfinit. Cette mixité des fonctions apporte ainsi une cohérence à cette nouvelle centralité et permet également de mixer les publics.



### LEGENDE

#### Logements sociaux

- Alliade
- OPAC du Rhône
- HMF

#### Logements privés

- Copropriétés
- Locatif privé

#### EQUIPEMENTS

- T Arrêts tramway T4
- Centres commerciaux
- Insertion, Formation**
- 1 - Mission Locale
- 4 - Centre Académique Michel Delay
- Educattf**
- 3 - Collège Elsa Triolet

#### Social et culturel

- 2 - Résidence d'artistes "Galerie 6"
- 5 - Cinéma Gérard Philippe
- 6 - Ecole de musique Jean Wiener
- 7 - Centre Social Roger Vailland
- 8 - Crèche parentale "Arc en ciel"
- Autres**
- 9 - Maison du projet
- 10 - Maison des services publics
- 11 - Paroisse des Minguettes

## 1I Ambiance générale, vie de quartier

### *Une cohérence urbaine sur le plateau, mais des quartiers qui fonctionnent indépendamment les uns des autres*

La restructuration du plateau centre apporte une cohérence urbaine aux Minguettes. Les premiers commerces de Vénissy sont bien utilisés et génèrent un flux important de public. La relation commerces/marché fonctionne bien. Le lien avec le reste de la ville devient un peu plus évident grâce aux équipements culturels que sont le cinéma et l'école de musique parce qu'ils attirent un public important extérieur au Plateau.

En matière de vie sociale, le tissu associatif se maintient mais peine cependant à s'inscrire dans une dynamique de quartier. Peu d'initiatives sont proposées en dehors des acteurs structurants du territoire. L'identité « quartier » est toujours aussi forte chez les habitants, même si l'on remarque une mobilité plus importante des personnes entre les différents secteurs, générée en grande partie par l'usage des équipements et des infrastructures qui y sont positionnés.

Les deux centres sociaux situés sur le plateau jouent pleinement leur rôle dans l'animation du territoire (mobilisation des familles sur les temps d'animations, animations de proximité pour le public jeunes mercredis et vacances scolaires, etc.). Cependant, au delà des flux et des mobilités, favorisés notamment par le tramway, les 4 secteurs qui composent ce périmètre continuent à fonctionner indépendamment les uns des autres. Les nouveaux espaces publics restent encore des lieux à investir pour créer une dynamique et un lien entre les quartiers et les populations qui y vivent.

## 2I Appropriation du cadre de vie

### *Un cadre de vie qui embellit, mais qui ne relie pas encore les individus*

De manière globale, les projets d'aménagements réalisés fonctionnent et sont bien acceptés des habitants :

-**Armstrong** : Un mail piétonnier fortement fréquenté par les habitants avec cependant encore quelques problèmes d'incivilités (dégradation du mobilier, arrachage des plantations et de pavés, nuisances sonores liées à l'utilisation tardive du micro-site sportifs, barbecue le long du mail).

-En ce qui concerne la propreté, **Division Leclerc et Armstrong** connaissent des difficultés aux abords des silos enterrés : encombrants et dépôts sauvages et ce malgré plusieurs interventions des messagers du tri de la Métropole et du bailleur (animation tri, distribution de sacs poubelle, porte à porte). La sensibilisation des habitants à ce nouveau mode de collecte doit s'inscrire dans la durée.

-Bien qu'il ait un rôle majeur dans la dynamique du plateau centre à travers son pôle culturel et son centre académique, **le secteur du Cerisier** reste un lieu « traversé » et peu investi par la population en dehors des quelques manifestations proposées par l'école de musique. Il s'agira d'investir davantage cet espace comme un lieu qui relie Division Leclerc et Monchaud-Rotonde à la nouvelle centralité.

## 3I Place des jeunes et des femmes dans l'espace public

### *Des espaces extérieurs investis par des catégories de personnes avec peu de mélanges (genre, ethnie,...)*

-Les femmes sont très présentes sur le mail Armstrong et à proximité des espaces de jeux. Sur ce secteur, les jeunes sont quant à eux plutôt situés sur les parkings en groupe. La mixité des publics s'opère davantage sur l'esplanade Jean Cagne où la dimension intergénérationnelle est plus visible. Les enfants occupent cet espace qu'ils utilisent principalement comme espace de jeu.

-Sur Division Leclerc, l'espace central est davantage utilisé par les femmes et les enfants. Les hommes et particulièrement les jeunes (16-30 ans) sont positionnés à proximité des commerces situés en pied de tour. Les plus jeunes (14-18 ans) sont quant à eux regroupés aux abords des bâtiments et particulièrement sur le parking situé entre la tour 6 et 10.

-Le secteur du Cerisier reste quant à lui un lieu de passage. Seul les utilisateurs des équipements (cinéma, école de musique, centre académique) s'y arrêtent pour déjeuner, s'asseoir. Les résidents utilisent peu les espaces extérieurs.

#### 4I Sentiment vis-à-vis de la sécurité

##### **Des lieux de deal qui se confortent voire s'amplifient et renforcent le sentiment d'insécurité et de mal-être des résidents**

Les espaces publics, bien que sécurisés dans leur conception, restent des lieux fréquentés par les deux roues motorisés et les quads. Néanmoins, le renforcement de la sécurisation par l'installation de mobiliers urbains sur l'esplanade Jean Cagne a permis de ralentir significativement l'intrusion des quatre roues. Il s'agira de poursuivre la sécurisation de ces espaces par des compléments adaptés qui rendent plus difficile la pratique des deux roues et permettent en même temps un déplacement facile des habitants.

Les points de vigilances restent les lieux de deal qui se multiplient sur Armstrong et se renforcent sur Division Leclerc avec une inquiétante mobilisation des plus jeunes « utilisés » comme guetteurs. Les parties communes (parking pour Armstrong ou allées d'immeubles pour Division Leclerc) sont comme « privatisés » par les trafiquants générant ainsi un sentiment de peur et de désengagement à la vie du quartier chez certains résidents.

### ZOOM SUR LE PARC SOCIAL

#### ARMSTRONG

##### Profil des ménages occupants (OPS 2012)

- Famille monoparentale : 18% (19% sur les Minguettes)
- Taille moyenne des ménages : 2,97pers.
- Taux de chômage : 32% (28% en moyenne sur les Minguettes)

##### Les attributions 2012-2013\*

- 52% proviennent de Vénissieux

\*Instance locale de l'habitat et des attributions – Observatoire du logement et des flux 2012-2013

## 1 Vie sociale Acacias



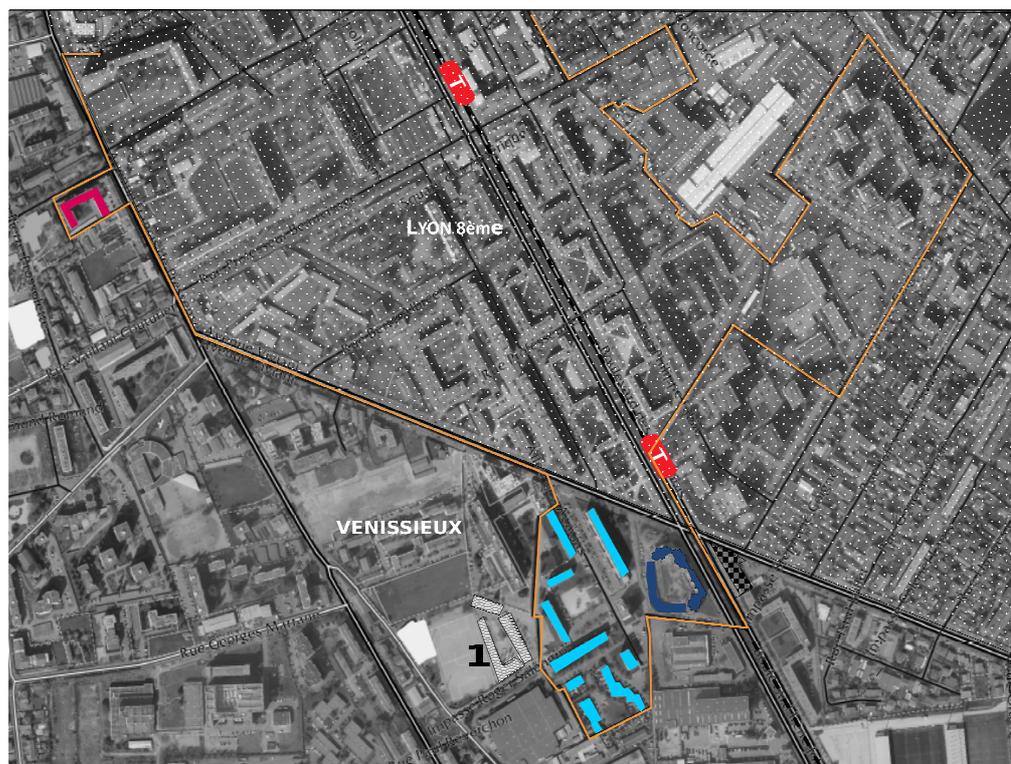
\_ **Secteur en limite de Lyon 8<sup>ème</sup>**. Il se compose de la Résidence des **Acacias** (380 logements non conventionnés gérés par Equature) et de la résidence « **les Rhapsodies** » (97 logements sociaux comprenant un foyer logements pour personnes âgées de 9 logements) géré par Alliadé Habitat.

Des réhabilitations sont en cours ou à venir sur les deux résidences.

\_ 1 000 habitants environ

\_ Un groupe scolaire requalifié qui connaît des difficultés en terme de capacité d'accueil (suite à l'arrivée de ménages au profil plus familial sur ce secteur).

\_ **Des commerces** en rez-de chaussée des Rhapsodies, qui nécessiteraient une requalification.



### LEGENDE

— Délimitation QPV Etats-Unis-Langlet-Santy

### EQUIPEMENTS

T Arrêts de la ligne de tramway T4

Commerces de proximité

Educatif 1. Ecole Joliot Curie

### Logements sociaux

Amalia / Equature (Résidence Les Acacias)

Alliadé

### Logements privés

Corpropiété

Des actions de GSUP seront à engager sur ce territoire, notamment autour des questions de propreté (encombrants, sur-entretien...)

Le réseau viaire local ne favorise pas la fluidité dans les dessertes internes et les relations avec les quartiers environnants. Le plan d'actions s'attachera donc à :

- structurer et hiérarchiser les voies pour améliorer la desserte du quartier,
- développer les cheminements piétons et modes doux,
- traiter la question du stationnement.

Quelques points de deal sont identifiés (voir l'opportunité d'intervention du dispositif tranquillité bailleurs « ZEUS »).

## ZOOM SUR LE PARC SOCIAL

### LES ACACIAS

#### Profil des ménages occupants (aout 2015)

- Famille monoparentale : 7,1%
- Famille nombreuse : 1,4%
- CSP du contractant : 40 % employés / 21% ouvrier/ 17% inactifs

### RHAPSODIES

#### Profil des ménages occupants (aout 2015)

- Famille monoparentale : 24,7%
- Famille nombreuse : 6,2%
- CSP du contractant : 38 % employés / 28% inactifs

# 4

## **UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE**

- 1\_ Un pilotage métropolitain
- 2\_ Une équipe dédiée
- 3\_ Des instances de pilotage
- 4\_ Des instances de suivi
- 5\_ Des instances de concertation
- 6\_ La mobilisation du droit commun
- 7\_ Méthodologie d'évaluation





Les objectifs du pilotage du contrat de Ville sont d'en assurer l'impulsion, de conduire la réalisation des axes stratégiques, de définir les modalités de déploiement, les ajustements et réorientations éventuels, de mobiliser dans la durée les partenaires et différents signataires du contrat et d'articuler les moyens spécifiques alloués au contrat avec les moyens de droit commun de l'État et des collectivités.

Par ailleurs, la création de la Métropole de Lyon et l'approche intercommunale Vénissieux-Saint Fons ouvrent un chantier autour de la gouvernance. Cette dernière sera à construire avec la ville de Saint Fons, la Métropole de Lyon et l'Etat.

## 1\_ UN PILOTAGE MÉTROPOLITAIN

La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 met en avant la nécessité de disposer d'une instance de pilotage «instituée en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du contrat de ville. »

L'organisation de la gouvernance est un enjeu fort pour renforcer l'efficacité des politiques menées, notamment dans la nouvelle étape engagée par la réforme de la politique de la ville où l'implication du droit commun devient une priorité. Le pilotage du Contrat de ville a un rôle important de mobilisation dans la durée des partenaires du droit commun, et du suivi de cette mobilisation.

Les acteurs de l'agglomération ont une expérience ancienne de gouvernance partagée autour de la Politique de ville. Elle est organisée au travers d'un comité de pilotage du Contrat de ville métropolitain.

## 2\_ UNE ÉQUIPE PROJET DEDIEE AU PILOTAGE DU PROJET

L'équipe projet, chargée de la mise en oeuvre du GPV de Vénissieux, cofinancée et co-mandatée (Ville de Vénissieux, Métropole de Lyon et Etat./ANRU) est composée comme suit :

\_La direction de projets chargée de la mise en oeuvre globale du projet et de la gestion de l'équipe,

\_Une équipe d'agents de développement territorial et social qui ont chacun une double entrée :

- Suivi et animation de la démarche sur un ou plusieurs quartiers,
- Suivi et animation d'une ou de plusieurs thématiques transversales.

### 3 DES INSTANCES DE PILOTAGE POUR UN PROJET INTÉGRÉ

Au delà des instances propres à la métropole (comité de pilotage d'orientation du contrat de ville métropolitain), des instances locales de pilotage seront mises en place :

- **le comité de pilotage du Grand Projet de Ville**, présidé par le Maire, le Préfet et le Vice-Président métropolitain en charge de la Politique de la Ville, cette instance réunit 2 fois par an, l'ensemble des signataires du présent contrat afin de suivre la mise en œuvre des 3 volets, urbains, social et développement économique et de décider des orientations stratégiques.

Le Conseil Citoyen siègera lors de cette instance à titre consultatif.

Le comité de pilotage est également l'instance de suivi de la mise en œuvre du droit commun de l'ensemble des partenaires.

Compte-tenu des périmètres et enjeux intercommunaux, ce comité de pilotage est régulièrement commun aux deux communes de Saint-Fons et Vénissieux.

- **le comité de direction du Grand Projet de Ville**, animé par l'adjoint en charge de la Politique de la Ville, réunit les techniciens représentant les partenaires institutionnels du contrat. Cette instance se réunit 1 fois par mois ou tous les deux mois et a pour l'objet le suivi et la mise en œuvre opérationnelle du contrat sur l'ensemble des 3 volets, urbain, social et économique.

Sur la gouvernance, 4 grands chantiers sont ouverts :

- A travers la nouvelle intercommunalité avec Saint-Fons, quel pilotage plus efficient et optimisé à envisager ?
- Avec la prise de compétence Politique de la Ville par la Métropole de Lyon, simplifier et améliorer le pilotage de la programmation sociale annuelle, conforter le rapprochement avec les équipes sur le terrain de l'ex Conseil Général,
- Comment assurer l'articulation et la mise en cohérence de la mise en œuvre de ce contrat avec les dispositifs liés à la politique de la ville : l'ASV et le contrat local de santé, le volet éducatif et le PRE, le volet prévention de la délinquance et la CCOP
- L'accompagnement à la création et la mise en œuvre des Conseils Citoyens, interroge la gouvernance du contrat : quelle place dans le futur du dispositif de pilotage ?

Concernant ces 4 chantiers, une assistante à maîtrise d'ouvrage est d'ores et déjà programmé dans le cadre du protocole de préfiguration ANRU afin d'accompagner les équipes sur le terrain, définir une stratégie optimisée de déploiement du projet et améliorer le dispositif d'ensemble de pilotage du projet.

## 4 DES INSTANCES DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DU CONTRAT DE VILLE

### INSTANCES DE DÉCISIONS

COMITE DE PILOTAGE

### PILOTAGE TECHNIQUE

VOLETS SOCIAL / URBAIN / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

COMITE DE DIRECTION

#### COMITE D'ORIENTATION DE LA MAISON DU PROJET

**Objet** : définir et partager les priorités d'actions de la MDP

**Pilote** : Equipe projet

**Périodicité** : 2 à 3\*/an

#### GRUPE TECHNIQUE COMMUNICATION/CONCERTATION

Inter-sites

**Objet** : assurer l'avancée du plan de communication en lien avec la Maison du Projet / accompagner la mise en œuvre des conseils citoyens

**Pilote** : Equipe projet

**Périodicité** : 1\*mois

#### GRUPE TECHNIQUE URBAIN

Sur chaque site ou Inter-sites en fonction de l'ordre du jour

**Objet** : suivre la mise en œuvre du NPNRU et du contrat de ville sur ses volets développement économique, habitat/logement, cadre de vie

**Pilote** : Equipe projet

**Périodicité** : 2\*mois

#### GRUPE TECHNIQUE SOCIAL

Sur chaque site ou Inter-sites en fonction de la thématique

**Objet** : suivre la mise en œuvre du contrat de ville sur son volet social et la mobilisation du droit commun

**Pilote** : Equipe projet ou métropole (MDR)

**Périodicité** : 2\*mois

#### GRUPE TECHNIQUE INSERTION EMPLOI

Inter-sites

**Objet** : faire le lien entre développement économique et insertion/emploi

**Pilote** : Equipe projet /PLIE

**Périodicité** : 1\*mois

#### OBSERVATOIRE INTER-SITES

**Objet** : assurer l'échanges entres MDR et EMOUS sur les actions menées sur le territoire et la veille quantitative et qualitative provenant des acteurs sociaux

**Pilote** : Equipe projet/MDR

#### GRUPES TERRITORIAUX

Sur 6 quartiers

**Objet** : assurer une veille territoriale et le partage d'informations avec les acteurs de proximité

**Pilote** : Equipe projet

**Périodicité** : 4\*an

**Le GTIE (groupe technique insertion emploi)** : au-delà des instances propres au Plan Local pour l'insertion et l'Emploi animées également par l'équipe projet, les GTIE réunissent une fois par mois les partenaires de l'insertion et de l'emploi sur le territoire (DIRECCTE, Délégué du Préfet, Pôle Emploi, Métropole, Ville de Vénissieux/Ville de Saint Fons, Mission Locale, Région-CTEF). Cette instance (qui sera régulièrement intercommunale) permet de suivre la mise en œuvre du contrat sur le volet insertion/emploi. L'instance peut être ouverte à d'autres partenaires en fonction de l'ordre du jour.

**Le GTCC (groupe technique communication concertation)** réunit 1 fois par mois les partenaires suivants : équipe projet, Ville de Vénissieux/Ville de Saint Fons, délégué du Préfet et autres partenaires en fonction de l'ordre du jour. L'objet de cette instance est le suivi du dispositif de concertation à mettre en œuvre tout au long du contrat, la création des outils et manifestations permettant la mise en lumière et la visibilité des projets.

**Le GTS (groupe technique social)** aura lieu deux fois par mois. Cette instance partenariale pilotée par l'équipe projet (réunissant le délégué du Préfet, la ville de Vénissieux et autres partenaires en fonction de l'ordre du jour) aura pour objet le suivi opérationnel de la mise en œuvre du contrat sur les différentes thématiques et la mobilisation du droit commun. Les thématiques concernées :

- la culture
- la jeunesse
- la santé en lien avec l'ASV
- la réussite éducative en lien avec le PRE et le PEDT (groupe parentalité)
- la prévention de la délinquance, en lien avec la CCOP (ZSP), VVV, FIPD
- l'accès aux droits/Aides aux victimes, en lien avec la Métropole (MDR)
- la vie associative

**Le GTU (groupe technique urbain)** réunira 2 fois par mois les partenaires suivants : délégué du Préfet, DDT (direction des territoires du Rhône), Métropole, Ville de Vénissieux/Ville de Saint Fons, bailleurs et autres partenaires en fonction de l'ordre du jour. Cette instance, au même titre que la précédente, aura pour objet le suivi opérationnel de la mise en œuvre du contrat sur les volets urbain, développement économique, habitat/logement.

**Les Groupes territoriaux** réunissent 1 fois tous les deux mois les partenaires de proximité sur chacun des 6 territoires constituant le périmètre du GPV (métropole, ADSEA, bailleurs, Centres Sociaux, équipements Ville, structures associatives, écoles, collèges...). Animés par l'équipe projet, ces instances ont pour objet de :

- favoriser l'échange entre acteurs de proximité,
- assurer une veille sociale et l'amélioration du cadre de vie,
- mettre en œuvre des projets répondant aux besoins spécifiques.

**Le comité d'orientation de la Maison du Projet** : pour que l'outil Maison du Projet participe pleinement de la participation des habitants et de l'animation du projet urbain et social sur le territoire, un comité d'orientation de la Maison du Projet se réunira 2 à 3 fois par an afin de définir et partager les priorités d'actions à mener. Les partenaires conviés : bailleurs, structures associatives, éducation nationale...

**L'observatoire, copiloté Grand Lyon la Métropole (MDR) et l'équipe projet**, permettra un échange régulier à partir de données quantitatives mais également des constats de terrain réalisés par l'ensemble des partenaires. Veille sociale, cette instance alimentera la réflexion de l'ensemble des groupes techniques et de pilotage afin de définir les priorités et les actions à développer.

## 5 DES INSTANCES DE CONCERTATION

INSTANCE/DISPOSITIF	OBJECTIFS	MEMBRES	ARTICULATION ET LIEN DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020
<b>MAISON DU PROJET</b> Direction du Contrat de Ville/Grand Projet de Ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer au changement d'image des territoires du Plateau des Minguettes et de Max Barel (auprès de leurs habitants, de la ville et de l'agglomération)</li> <li>- Assurer une information permanente autour du Projet Urbain et Social</li> <li>- Accompagner la participation des habitants au Projet Urbain et Social et assurer l'appropriation et la compréhension des enjeux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité d'orientation de la Maison du Projet : réunit un ensemble de partenaires du GPV (Directions Ville, Bailleurs, Partenaires, Associatifs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture au public : espace d'accueil et d'information à destination des habitants</li> <li>- Organisation de balades urbaines et événements à destination de tous les publics (habitants, scolaires, professionnels, ...) afin de favoriser la connaissance et l'appropriation du projet</li> <li>- Mise à disposition d'un espace pour le Conseil Citoyen</li> </ul>
<b>ATELIERS DE VILLE</b> Direction du Contrat de ville/Grand Projet de Ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation des habitants et enrichissements des projets,</li> <li>- valorisation et communication autour de ces projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires impliqués : Maîtrise d'ouvrage, équipe GPV et autres services concernés de la ville, maîtrise d'œuvre (paysagistes, ...), conseil de quartier</li> <li>- Maîtrises d'ouvrage variées (bailleurs, Ville, Communauté urbaine)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets portant sur l'aménagement des espaces extérieurs</li> <li>- Mise en place des ateliers de ville sur les territoires du Plateau des Minguettes et de Max Barel</li> <li>- Présentation des enjeux et de la démarche aux habitants avec au minimum 1 journée de présence sur le terrain</li> <li>- Restitution du projet enrichi aux habitants</li> </ul>
<b>DISPOSITIF DE CONCERTATION BAILLEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire partager aux locataires/habitants les aménagements les concernant directement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Habitants/locataires et associations de locataires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ponctuellement autour de projets d'aménagements à l'initiative des bailleurs sociaux</li> </ul>

INSTANCE/DISPOSITIF	OBJECTIFS	MEMBRES	ARTICULATION ET LIEN DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020
<p><b>CONSEILS DE QUARTIERS</b>            Direction des Conseils de Quartier/Ville de Vénissieux</p> <p>- 7 Conseils de Quartiers concernés par la politique de la ville sur les 13 conseils de Quartiers mis en place autour des écoles (équipements de proximité connus de tous)</p>	<p>- Permettre une meilleure connaissance des dispositifs et actions de la municipalité par les habitants et leur plus grande participation</p>	<p>- Présidents des Conseils de Quartiers : conseillers municipaux désignés par arrêté du Maire + 3 adjoints délégués aux CQ</p> <p>- Délégués de quartier (6, 8, 10 membres par CQ) : désignés pour une période de 3 ans (élus par les habitants)</p>	<p>- Présence ponctuelle de l'équipe MOUS lors des permanences mensuelles afin d'informer sur les projets en cours et de présenter les actions à venir sur les 3 volets, urbain, économique et social.</p>
<p><b>LE CONSEIL CITOYEN</b>            Direction Contrat de Ville Insertion Formation/Mission Grand Projet de Ville</p>	<p>- Encourager la participation des habitants à l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du Contrat de Ville 2015-2020 et du NPNRU.</p>	<p>- un collège habitant (20 membres, dont 14 issus QPV, 6 issus de quartiers non QPV)            * Tirés au sort parmi les membres des Conseils de Quartiers (volontaires pour faire partie du Conseil Citoyen)            * Respect de la Parité</p> <p>- un collège acteurs locaux avec des associations (dont les 4 associations structurantes du Contrat de Ville), des membres des associations de locataires, des entreprises locales</p>	<p>- Après sa mise en place, la première mission du Conseil Citoyen sera celle d'émettre un avis sur le Contrat de Ville et de définir ses modalités de fonctionnement et de représentation, pour assurer le suivi de la mise en œuvre du contrat.</p>

## 6\_ LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine réaffirme cette exigence de mobilisation du droit commun de l'ensemble des partenaires.

C'est sous l'impulsion du Préfet délégué à l'égalité des chances et du délégué du Préfet que la mobilisation de l'Etat sera suivie et accompagnée. Les différentes instances de pilotage permettront de faire le point régulièrement sur la mobilisation du droit commun des partenaires, permettant ainsi d'assurer l'additionnalité et la cohérence avec les financements exceptionnels.

## 7\_ MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

L'évaluation du présent contrat de ville sera conduite en continue afin de mesurer :

\_La réalité de la mise en œuvre de l'avenant vénissien au Contrat de Ville 2015-2020 de la métropole lyonnaise

\_L'impact sur l'évolution des quartiers et les améliorations apportées aux populations concernées.

L'évaluation doit être un fil conducteur durant les cinq prochaines années de déploiement du contrat de Ville 2015-2020. La loi du 21 février 2014 pose elle-même l'obligation de l'évaluation des contrats de ville et insiste sur la participation citoyenne à cette évaluation.

Le suivi du contrat et son évaluation porteront sur le suivi des engagements des signataires tout particulièrement en ce qui concerne l'affectation de crédits de droit commun sur les territoires classés en QPV.

Ainsi, des indicateurs du respect des engagements seront définis de façon partenariale (quant au déploiement de crédits spécifiques et de droit commun). Ce suivi des engagements fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de pilotage du contrat de Ville.

Au-delà, et à l'instar de toute stratégie d'évaluation, des indicateurs relatifs à l'effectivité, à l'efficacité et à l'impact des actions déployées seront définis et mis en oeuvre avant 2017 et adaptés au contexte local.

Il sera mis en place un dispositif de suivi et d'évaluation en continu du contrat sous la forme de :

- \_Points d'étape en Comité de Direction,
- \_Présentation en Comité de Pilotage.

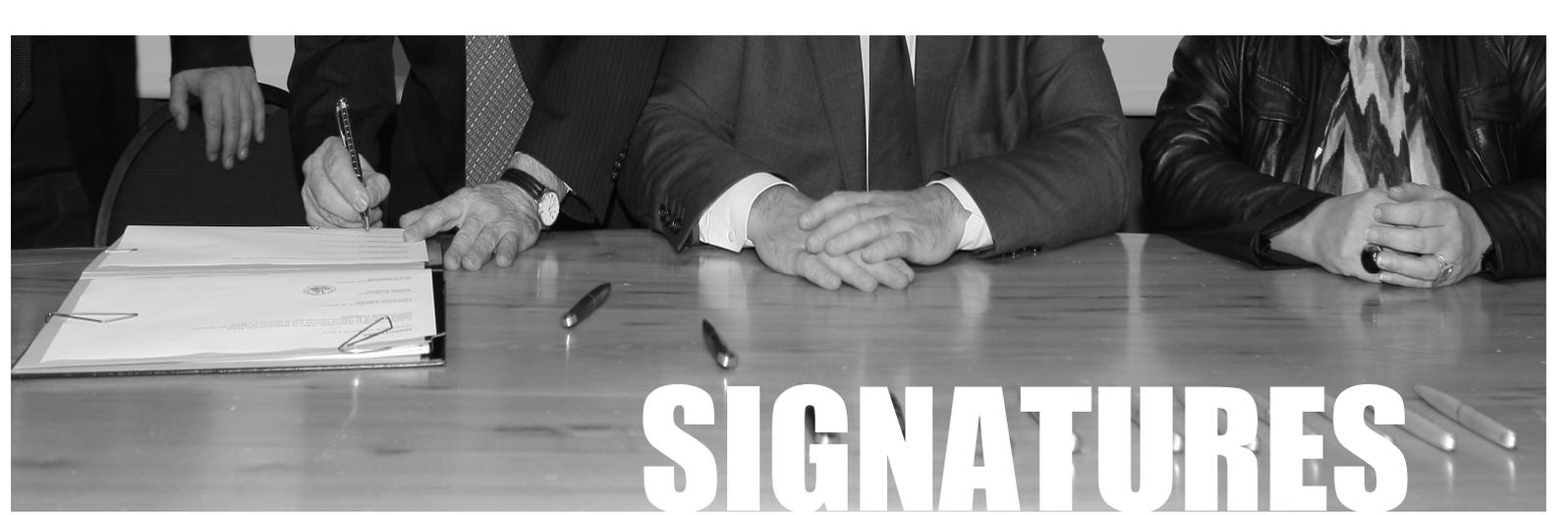
En outre une assistance à maîtrise d'ouvrage d'ingénierie sociale est demandée pour réaliser des études spécifiques, notamment concernant les impacts du contrat sur la jeunesse et l'amélioration du cadre de vie et assurer le suivi évaluatif permanent du projet.

Une évaluation finale permettra d'établir dans quelle mesure les objectifs stratégiques mis en oeuvre ont permis de valoriser les potentialités des habitants du territoire, de renforcer l'accès à la ville et à l'agglomération, et de réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et le reste de la ville.



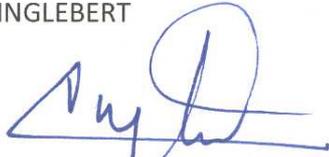
# 5 | SIGNATURES





# SIGNATURES

**Le Secrétaire Général de la Préfecture,  
Le Préfet du département du Rhône,  
Préfet délégué pour l'égalité des chances**  
M. Xavier INGLEBERT



**Le Maire de Vénissieux**  
Mme Michèle PICARD,



**Le Président de la Métropole de Lyon**  
M. Gérard COLLOMB

*Par obligation le Vice Président délégué,  
M. Faou*

**Le Président de la Région Rhône-Alpes**  
M. Jean-Jacques QUEYRANNE



**La Rectrice de l'Académie de Lyon**  
Mme Françoise MOULIN CIVIL,





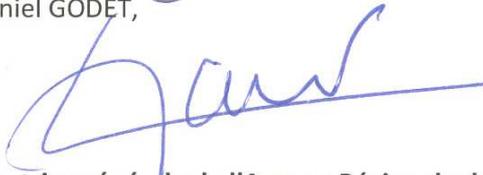
**Le Directeur de l'agence Pôle Emploi de Vénissieux**  
M. Serge SALFATI,



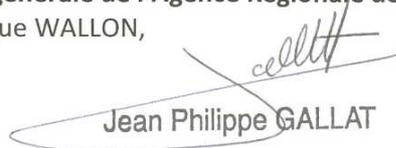
**La Directrice de l'Action Sociale de la Caisse d'Allocation Familiales du Rhône**  
Mme Sandrine ROULET,



**Le Président de l'Association ABC HLM du Rhône**  
M. Daniel GODET,

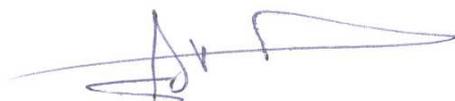


**La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé**  
Mme Véronique WALLON,



Jean Philippe GALLAT

**Le Directeur régional de la Caisse des Dépôts**  
M. Gil VAUQUELIN





# 6

## **ANNEXES**

**ANNEXE 1** : Le diagnostic social

**ANNEXE 2** : Les périmètres

**ANNEXE 3** : Un quartier vécu au niveau métropolitain - Le Grand Parc de Miribel Jonage



## **ANNEXE 1**

# **LE DIAGNOSTIC SOCIAL**

## LOGEMENT GRAND PROJET DE VILLE

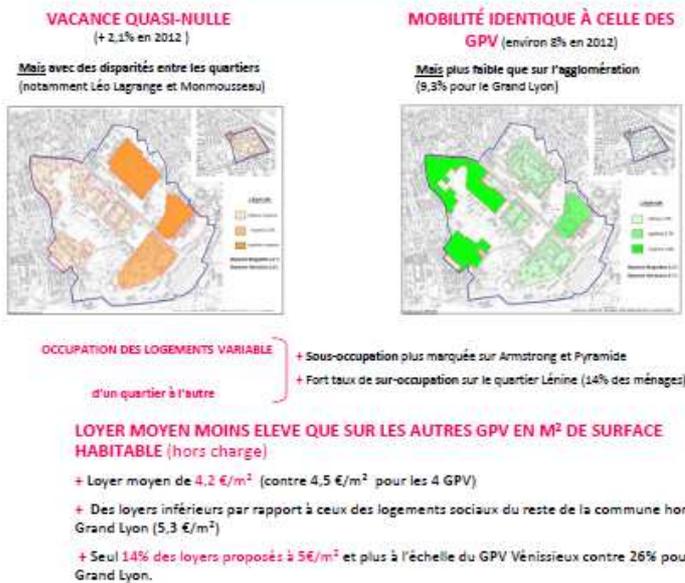
### LA PREDOMINANCE DU PARC SOCIAL

- + 8 390 logements, dont 75% de logements locatifs sociaux
- + 57% de l'offre de logement social de la commune
- + 95% d'habitat collectif

### LES DYNAMIQUES LIEES AU PROJET URBAIN



## LE PARC SOCIAL\*



\* Hors Résidence Duclas / Acacias

Sources : OPS 2012, RPLS 2012

## POPULATION STRUCTURE PAR AGE

### Population

Ville de Vénissieux: 60 448 habitants en 2010 +4,7% par rapport à 2006

Territoire GPV (jusqu'à fin 2014): 23 418 habitants en 2010 +3,5% par rapport à 2006

Territoires QPV (compris Duclos/Acacias) : près de 25 000 habitants (près de 41% de la population vénissienne)

	0-17 ans	18-24 ans	25-54 ans	55-64 ans	65 et plus
Minguettes*	33,6%	10,5%	37,2%	8,2%	10,5%
Max-Barel	32,7%	9,3%	40,7%	8,2%	9,0%
Vénissieux	27,3%	9,2%	39,1%	9,8%	14,5%
Grand Lyon	22,3%	11,7%	40,2%	10,8%	15,0%

\* Hors IRIS Saint-Euphèry

Une **sur-représentation des jeunes de moins de 17 ans** (+10 points par rapport au Grand Lyon)



Impact sur les effectifs scolaires

Une **sous-représentation des 65 ans et plus**.

Parallèlement, on constate une **tendance au vieillissement** de la population, à l'instar des autres sites du Grand Lyon

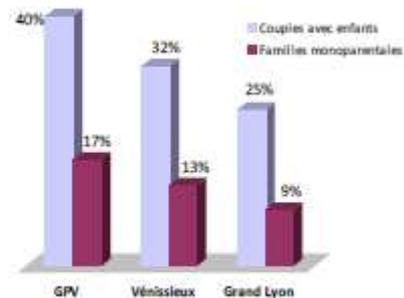
Sources: SIG-Ville (2010); INSEE (2010)

## POPULATION COMPOSITION FAMILIALE

Des évolutions similaires à celles observables sur le Grand Lyon:

- + Hausse des personnes seules
- + Baisse des couples avec enfants
- + Stabilisation des couples sans enfant
- + Stabilisation des familles monoparentales

Une **sur-représentation des couples avec enfants** et des **familles monoparentales** par rapport au reste de la ville et de l'agglomération



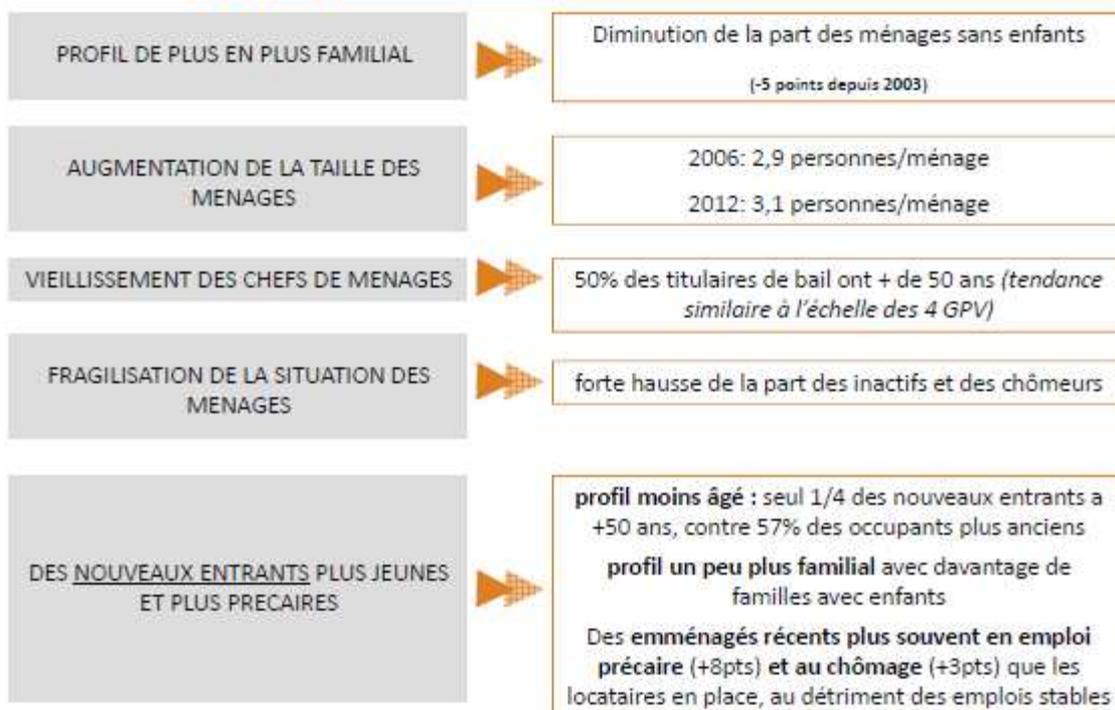
### Zoom sur les données de l'unité territoriale CG69

- ce n'est pas le statut de familles monoparentales qui pose question mais bien le cumul de difficultés pour ce public, et notamment pour les femmes isolées.

(153 familles accompagnées par le service Enfance dont 70% de familles monoparentales)

Sources: SIG-Ville (2010); INSEE (2010)

## LES OCCUPANTS\* DU PARC SOCIAL EVOLUTIONS



\* Hors Résidence Ducloux

Sources : OPS 2012, RPLS 2012

## EMPLOI DONNEES SUR LE CHÔMAGE



**+ TAUX DE CHÔMAGE 2,5 fois supérieur** à celui du Grand Lyon et **en augmentation** (+7 points par rapport à 2006)

**+ Près d'un jeune sur deux** (moins de 25 ans) originaire des quartiers des Minguettes **est au chômage**

\* Hors IRES Saint-Espéry

**ZOOM SUR LES SENIORS ET JEUNES:**  
leurs difficultés face au chômage (sit@tes au 31.12.2010)

**+ Part des DEFM de + de 50 ans en augmentation** (14%, soit + 6,6 points par rapport à 2006)

(17%, 25%, 26% respectivement pour Lyon La Duchère, Vaulx en Velin et Rillieux Ville Neuville)

DEFM: demandeur en fin de mois

**+ Malgré une baisse, les moins de 25 ans fortement représentés** (17%, soit -5,6 points par rapport à 2006), un effet de rattrapage au niveau de l'agglomération

(14%, 26%, 25% respectivement pour Lyon La Duchère, Vaulx en Velin et Rillieux Ville Neuville)

**FAIBLE NIVEAU DE QUALIFICATION** des demandeurs d'emploi

**+ Malgré une baisse, plus de 40% des demandeurs d'emploi n'ont pas de qualification**, contre 28% pour la moyenne du Grand Lyon

**+ Plus de 2/3 des demandeurs d'emplois** du périmètre GPV ont un **niveau de formation inférieur au BAC**

Sources : SIG-Ville (2010); INSEE (2010)

## EMPLOI ET TISSU ECONOMIQUE

+ 228 établissements pour 2 160 salariés sur le périmètre

Un taux d'activités et de créations d'entreprises **POSITIF**

Mais qui n'est **PAS créateurs d'emplois** sur le territoire



+ 2 827 établissements pour 28 500 emplois à Vénissieux

+ Nombre d'actifs 15-64 ans à Vénissieux: 25 902

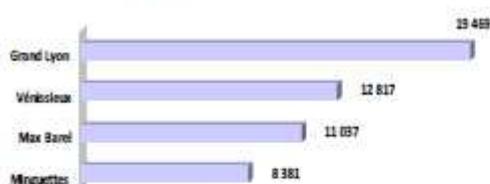
+ Taux d'activités de 69.6% (contre 72.2% pour l'aire urbaine de Lyon)

+ 33% de taux de création d'entreprises sur le territoire, contre 23% sur la ville de Vénissieux (au 01.01.2012)

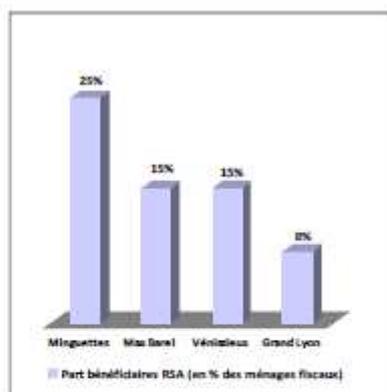
Sources: SIG-Ville (2010); INSEE (2010)

## NIVEAU DE VIE PRECARITE

Revenus médians par Unité de Consommation en € (2009)



+ Un **revenu fiscal médian** des habitants des Minguettes **2 fois moins élevé** que celui du Grand Lyon.



Le plateau des Minguettes compte en proportion **3 fois plus de bénéficiaires RSA** que le Grand Lyon

(17%, 16%, 21.5% respectivement pour Lyon Duchère, Vaulx, Mérieux)

	Minguettes	Max Barel	Vénissieux	Grand Lyon
Part d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50% des prestations sociales en 2012 (% des ménages)	33%	21%	21%	11%
Comparaison 2009 (% des ménages)	29%	19%	17%	9%

+ **Augmentation des ménages** dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales

+ **3 fois plus de ménages concernés** sur les Minguettes par rapport au Grand Lyon, respectivement **deux fois plus** sur Max Barel

Sources: SIG-Ville (2010); INSEE (2010); Données CAF (2012) - CNAM (2012)

## EDUCATION REUSSITE SCOLAIRE

	Jules Michelet	Paul Buard	Elsa Triolet	Louis Aragon	Honoré de Balzac	Académie de Lyon
2011	78,2%	67,7%	60,5%	80,7%	79,1%	87,1%
2012	72,4%	66,1%	84,8%	75,3%	75,5%	88,2%
2013	76,4%	66,4%	79,4%	79,0%	76,8%	87,9%

**TAUX DE REUSSITE AU BREVET** qui restent globalement **EN DESSOUS** de la moyenne de l'académie de Lyon (entre - 8 et - 22 pts en 2013)

Armstrong	16,0 %
Anatole-France	7,3 %
Charles-Perrault	5,5 %
Henri-Wallon	10,4 %
Jean-Moulin	11,5 %
Leo-Lagrange	10,0 %
Louis-Pergaud	7,9 %
Minguettes *	9,8%
Max-Barel	5,7%
Vénissieux	6,2%
Grand Lyon	3,4%

+ Une part des 15-17 ans non scolarisés près de 3 fois supérieure à celle du Grand Lyon, avec des disparités entre sous secteurs

2013	SECTIONS	LYCEE POLYVALENT J. BREL	ACADEMIE DE LYON	RHONE
GENERAL (*)	L	100,00%*	89,60%	89,20%
	ES	83,30%	94,00%	94,00%
	S	67,00%	92,80%	92,60%
TECHNOLOGIQUE (STG)		57,40%	81,90%	80,40%
TECHNOLOGIQUE (ST2S)		69,60%	84,00%	84,40%

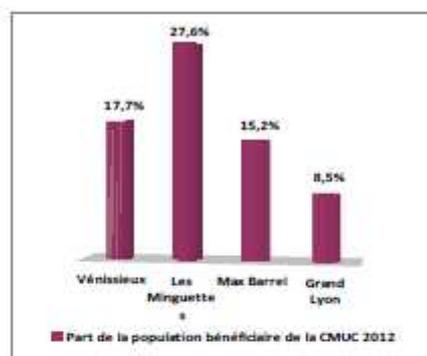
\* Ne concerne que Bâleves

**TAUX DE REUSSITE AU BAC** nettement **INFERIEURS** à ceux observés sur l'académie de Lyon

Sources : Rectorat (2013) ; Censq 2012 - Balise DRS Rhône-Alpes - INSEE 2010

## SANTE ACCES AUX SOINS

+ Le plateau des Minguettes compte en proportion **3 fois plus de bénéficiaires CMUC** que le Grand Lyon



en pourcentage	Vénissieux	Rhône-Alpes
Jeunes de 5 à 19 ans ayant bénéficié d'un examen bucco-dentaire gratuit (MT dents)	20,5	34,0

➤ Un moindre accès aux soins pour les vénissiens

	Vénissieux	Rhône-Alpes
Taux de recours aux soins spécialisés en psychiatrie (pour 100 000 habitants)	4 064,0	2 766,0

➤ des problématiques liées à la **santé mentale**

Sources : Balises - DRS - Rhône-Alpes - CNAM 2012

+ Une **abstention prononcée** sur les quartiers QPV

TAUX D'ABSTENTION	Quartiers QPV	Vénissieux	France
	Municipales 2014 (2ème tour)	57,6%	52,4%

• 7 Conseils de Quartier sur le périmètre QPV

• 12 ateliers de Ville (dispositif de concertation) depuis 2009

+ Des Conseils de Quartiers: délégués habitants élus

+ Un dispositif de concertation animé par le GPV, qui propose une démarche de « aller vers » (800 habitants mobilisés depuis 2009)

Sources : Données Ville de Vénissieux – Ministère de l'intérieur

- Peu d'associations de proximité actives sur les territoires
- Des associations très jeunes sur le plateau des Minguettes : **39% ont moins de 5 ans**
- **Peu d'associations sportives** par rapport au reste de la ville (moyenne de 4,4 associations et sections pour 10 000 hbts sur le Plateau des Minguettes contre 17 pour 10 000 hbts sur l'ensemble de Vénissieux)
- **Une dynamique sociale** qui se met en oeuvre également dans des lieux et des contextes autres qu'associatifs (exemple : maison de quartier, EPJ, maison de l'enfance)

- Un attachement des habitants à leur quartier
- Une amélioration du cadre de vie et une attractivité résidentielle « retrouvée » (dynamique immobilière portée par les opérations publiques et la promotion privée)
- Une démarche partenariale forte et une implication des acteurs du territoire dans la vie sociale et l'animation des quartiers (bailleurs, centres sociaux, Bioforce, associations...)
- Une forte présence des équipements (École de Musique, Cinéma, Centre Académique M. Delay...) et une ouverture du territoire sur l'agglomération (Tram T4, ...)

## **ANNEXE 2**

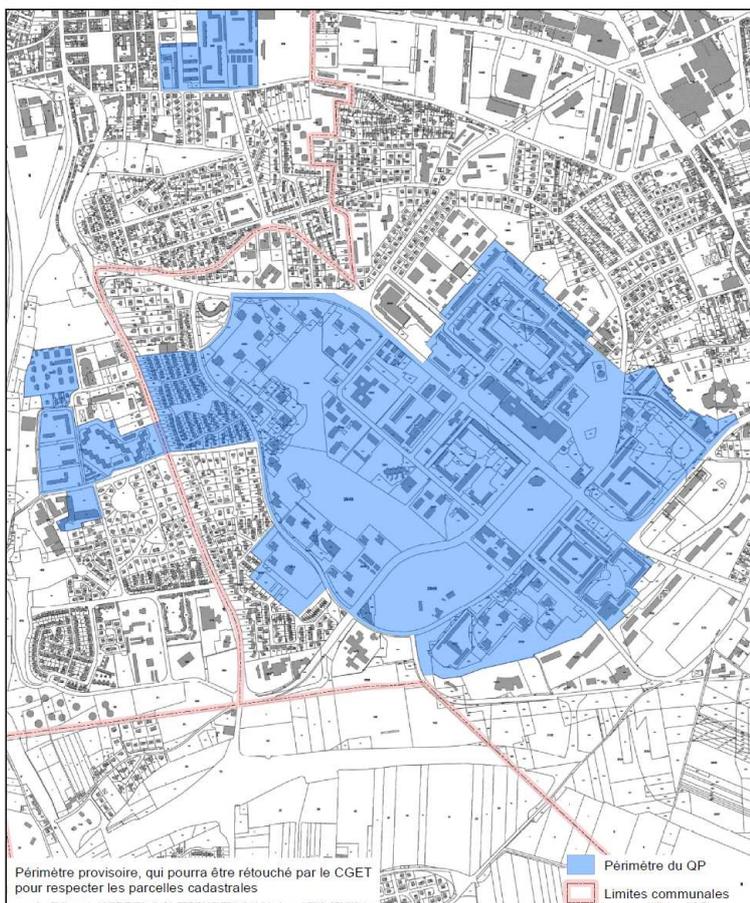
# **LES PERIMETRES**

# QPV MINGUETTES/CLOCHETTES



cg<sup>et</sup>

Département : Rhône  
Commune : Vénissieux / Saint-Fons  
CU de Lyon (Grand Lyon)  
Quartier : Minguettes/Clochettes



Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:11 860

## Le périmètre de quartier « vécu intègre les équipements suivants :

- Les 2 collèges hors périmètre réglementaire : Paul Eluard et Jules Michelet
- La nouvelle cité scolaire Jacques Brel
- Les groupes scolaires suivants : Léo Lagrange, Louis Pergaud, Charles Perrault,
- Les organismes de formation : CERTA, AFPA, GRETA
- Le gymnase Colette Besson, le gymnase Jacques Brel, le gymnase Alain Colas
- Le Centre Associatif Boris Vian
- Le Jardin d'insertion l'Envol

Afin de favoriser le développement économique

- Les terrains (sur Feyzin) au sud de la Darnaise
- La parcelle de l'ancien lycée J. Brel

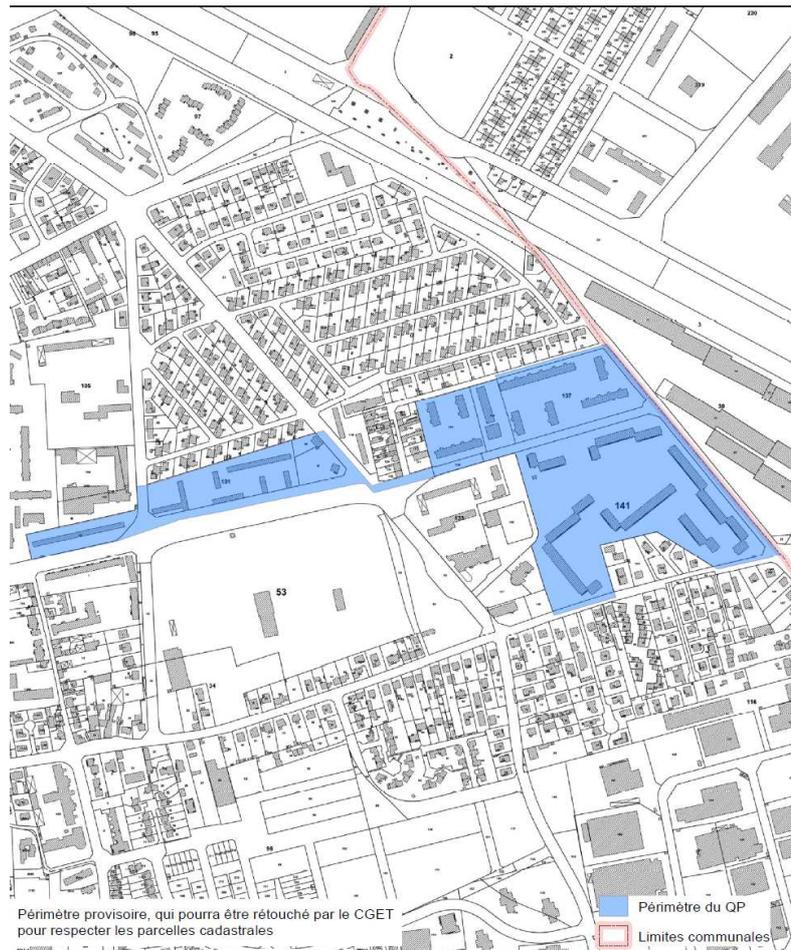
# QPV DUCLOS/BAREL



cgēt

Quartier : Duclos/Barel

Département : Rhône  
Commune : Vénissieux  
CU de Lyon (Grand Lyon)



Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:5 660

## Le périmètre de quartier « vécu » intègre les équipements suivants :

- Le collège Louis Aragon
- Des équipements sportifs : le stade Laurent Gerin, les tennis
- Le groupe scolaire Ecole Max Barel
- Les équipements jeunesse et culturels : l'Équipement Polyvalent Jeunes, la Halle aux grains, la crèche Pain d'Épices, le club enfants Max Barel, le CLAE Max Barel
- Le Foyer Max Barel

# LES ACACIAS

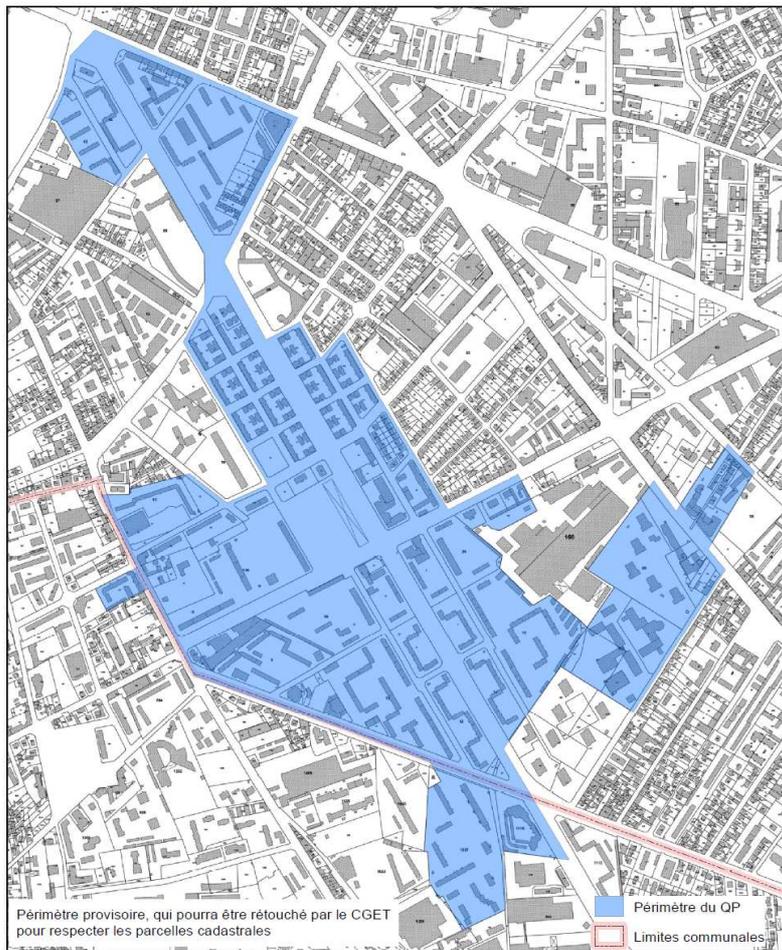
## QPV ETATS-UNIS/LANGLLET SANTY



Département : Rhône  
Commune : Lyon 8e



Quartier : Etats-Unis/Langlet Santy



Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:8 660

### Le périmètre de quartier « vécu intègre l'équipement suivant :

- L'école Joliot Curie

## **ANNEXE 3**

# **UN QUARTIER VÉCU DE NIVEAU MÉTROPOLITAIN**

# Le Grand Parc de Miribel Jonage

Au niveau de la Métropole, le Grand Parc de Miribel Jonage constitue un quartier vécu, au sens où il offre toute une palette d'animations répondant aux objectifs inscrits dans la convention d'application locale de Vénissieux.

Il représente en effet un outil original de développement social pour les territoires QPV, qui favorise le « vivre ensemble », fait baisser les tensions dans les quartiers, ouvre ces populations à d'autres réalités et contribue à leur épanouissement. Il est

- Un espace de régulation et de respiration permettant la pratique des sports en plein air et de loisirs
- Un lieu de rencontre, de mixité sociale et communautaire.

Le Grand Parc de Miribel Jonage proposera, dans le cadre de la politique de la ville, un programme d'actions spécifiques en direction des territoires et habitants des quartiers prioritaires et en particulier de sa jeunesse. Les actions porteront sur l'éco-citoyenneté (à travers des supports sportifs artistiques et ludiques), la culture, la santé/alimentation, l'insertion sociale et professionnelle et la prévention de la délinquance.

Crédits photo

Journal Expressions

Yves RICARD\_ Direction de la Communication – Ville de Vénissieux  
Direction Contrat de ville – Insertion – Formation – Ville de Vénissieux

Laurence DANIÈRE - Grand Lyon Métropole

Espace Pandora

Couverture : Perspective Gauthier Conquet - Martyniak